

AR PREFECTURE

043-200033645-20180903-CS\_2018\_14-DE  
Regu le 11/09/2018



PRÉFET  
DE LA HAUTE-LOIRE



*Velay!*  
**SCoT**

# RAPPORT DE PRESENTATION

## TOME 1 : DIAGNOSTIC

Dossier d'approbation



*Velay!*



## SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
Qu'est-ce qu'un SCoT ? .....	5
Le contenu d'un SCoT.....	6
Le SCoT, un cadre de référence.....	6
Le territoire du SCoT du Pays du Velay .....	9
<b>Le contexte géographique</b> .....	<b>9</b>
<b>Le contexte administratif</b> .....	<b>11</b>
Propos introductifs.....	20
<b>Les défis territoriaux du Pays du Velay</b> .....	<b>20</b>
<b>Partie1/ profil social et principales dynamiques</b> .....	<b>21</b>
1. Les dynamiques démographiques .....	22
1.1. Un retour vers la croissance démographique .....	22
1.2. Malgré des dynamiques démographiques communales contrastées .....	24
2. Une offre de logements trop peu diversifiée .....	31
2.1. Les caractéristiques principales du parc de logement.....	31
2.2. Une surreprésentation de l'habitat individuel et une faiblesse de l'offre locative .....	34
2.3. Une offre de logements inadaptée à la demande .....	35
2.4. Un parc de logements locatif et social concentré .....	39
2.5. Les dynamiques de construction .....	41
2.6. Des revenus et des prix de l'immobilier relativement bas mais contrastés selon les communes	41
3. Une économie diversifiée .....	46
3.1. Marché de l'emploi et création d'entreprises .....	46
3.2. Un secteur agricole et agro-alimentaire qui pèse dans l'économie du Pays du Velay .....	62
3.3. L'artisanat : une place prépondérante dans l'économie du Pays du Velay .....	79
3.4. Un potentiel touristique mais un déficit de notoriété .....	83
4. La limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles au cœur des politiques d'aménagement du territoire .....	93
4.1. La méthodologie mise en œuvre pour l'analyse de la consommation d'espace du SCoT du Velay	93
4.2. L'analyse quantitative de la consommation d'espaces entre 2005 et 2014 .....	94
4.3. La déclinaison par EPCI .....	98
4.5. La comparaison de la consommation d'espaces selon les bassins de vie .....	113
<b>PARTIE 2/ un profil fonctionnel qui dicte les pratiques des habitants du territoire</b> .....	<b>114</b>
1. Les équipements et les services structurés autour de pôles .....	115
1.1. Un bon niveau d'équipements sportifs et culturels .....	115
1.2. Une offre de services bien développée mais des difficultés dans certains secteurs (santé et services publics).....	121



2.	L'offre commerciale du SCoT du Pays du Velay .....	125
2.1.	Une organisation et évolution des surfaces commerciales .....	125
2.2.	Les tendances de développement de l'appareil commercial.....	129
	134	
2.3.	Une offre commerciale de proximité en difficulté .....	135
3.	Les zones d'activités du Pays du Velay.....	143
3.1.	Des zones d'activités concentrées au centre du territoire du SCoT .....	143
3.2.	L'offre de foncier économique .....	145
4.	L'accessibilité du territoire.....	149
4.1.	Un territoire qui reste enclavé.....	149
4.2.	Une desserte routière qui s'est considérablement améliorée .....	149
4.3.	Une offre ferrée « inégale » .....	155
4.4.	Une offre de transport routière collective plus ou moins attractive .....	158
4.5.	Une desserte aérienne « d'affaire » .....	162
5.	Les formes urbaines et les modes d'urbanisation .....	164
5.1.	Les typologies d'habitat .....	164
5.2.	Vers une diversification des formes d'habitat dans la Communauté d'agglomération .....	165
6.	Un développement numérique en cours .....	169
5.3.	Un accès aux technologies numériques de qualité pour tout le territoire qui ne cesse de s'améliorer .....	169
5.4.	L'accès aux nouvelles technologies.....	169
5.5.	L'accès public à internet .....	171
5.6.	L'accès aux services publics en ligne : le PVP (source conseil départemental 43).....	171
5.7.	Les autres formes de communication numérique.....	172
	En bref	174
	Armature du territoire : un cœur urbain, des pôles d'équilibre et des bourgs centres relais .....	175
	Quels enjeux pour le territoire ? .....	176



# PREAMBULE



## Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Il détermine les conditions permettant d'assurer une planification durable du territoire en assurant :

- L'équilibre entre le développement urbain et rural et la gestion économe et équilibrée de l'espace, notamment par la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Le principe de mixité sociale et de diversité des fonctions, en prenant compte à la fois les besoins et les ressources ;
- Le respect de l'environnement dans toutes ses composantes ;
- L'harmonisation entre les décisions d'utilisation de l'espace sur le territoire.

Le schéma de cohérence territoriale est donc à la fois :

- **Un projet de territoire** : un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification territoriale stratégique à l'échelle du bassin de vie pour résoudre les problèmes communs aux échelles les plus pertinentes ;
- **Un cadre de cohérence** : pour les politiques sectorielles (habitat, déplacements, développement économique, environnement, organisation de l'espace, ...) comme pour les différents projets d'urbanisme à l'intérieur du territoire, ce qui permet aux élus et aux acteurs locaux de répondre ensemble à leurs problématiques d'aménagement ;
- **Une réflexion transversale et prospective** : pour mieux comprendre la façon dont fonctionne le territoire et dont les habitants vivent celui-ci, mais également un territoire qui se saisit de son devenir, en mettant en perspective sur le long terme les évolutions passées, en analysant l'état actuel du territoire et en anticipant les mutations et les évolutions futures, ce qui permet d'ouvrir les possibles en travaillant sur des scénarii à partir desquels émergera le projet de territoire.

Il permet notamment :

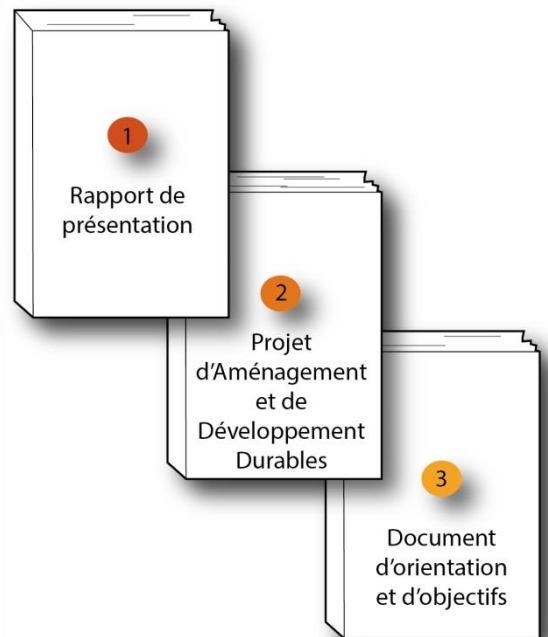
- **D'infléchir certaines tendances** à l'échelle territoriale, de se donner une certaine liberté de choix ;
- **D'ouvrir des perspectives** auxquelles on n'avait pas songé ;
- **D'offrir une cohérence et une lisibilité dans le temps** aux différents acteurs concernés (agriculteurs, chefs d'entreprises, aménageurs, habitants...);
- **De contribuer à l'identité du territoire.**



## Le contenu d'un SCoT

Le SCoT est constitué, formellement, de trois documents :

- Un **rapport de présentation** intégrant notamment le diagnostic, l'analyse de l'état initial de l'environnement, ainsi que les incidences prévisibles du schéma sur l'environnement et les principales phases de réalisation envisagées.
- Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui présente les objectifs des politiques publiques d'urbanisme.
- Un **Document d'Orientatif et d'Objectifs (DOO)** qui définit les préconisations réglementaires d'organisation, de développement et de protection du territoire. Ce document est opposable aux autres documents réglementaires.



## Le SCoT, un cadre de référence

Le SCoT est un document d'urbanisme, à portée réglementaire, auquel il faut se conformer. Ainsi le SCoT impose ses orientations dans un principe de compatibilité :

- aux **documents de planification sectorielle** : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Schéma de Développement Commercial (SDC) ;
- aux **documents d'urbanisme** : les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Cartes Communales et les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ;
- aux **opérations foncières et d'aménagement** : zones d'aménagement concertées (ZAC), zones d'aménagement différées (ZAD), lotissements, remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et constructions soumises à autorisation ;
- à la **délimitation des périmètres d'intervention** concernant la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, prévus dans l'article L. 113-15 du code de l'urbanisme ;
- aux **autorisations d'urbanisme commercial** prévues par les articles L. 752-1, L.752-2 et L.752-15 du code du commerce et l'article 36-1 de la loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientations du commerce et de l'artisanat ;
- aux **Déclarations d'Utilité Publiques ou Déclarations de projet**, prévus dans l'article L. 143-44 du code de l'urbanisme.

Les règles de l'ensemble de ces documents ne devront pas être contradictoires avec les orientations du SCoT et devront concourir à sa mise en œuvre.

De son côté, le SCoT doit être compatible avec :

- les grandes orientations à long terme des politiques de l'État émises dans le cadre d'une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) ;
- les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les objectifs de protection définis par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en application de l'article L.122-1 du code de l'urbanisme ;
- les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le PGRI et les orientations fondamentales et les dispositions de ce plan ;



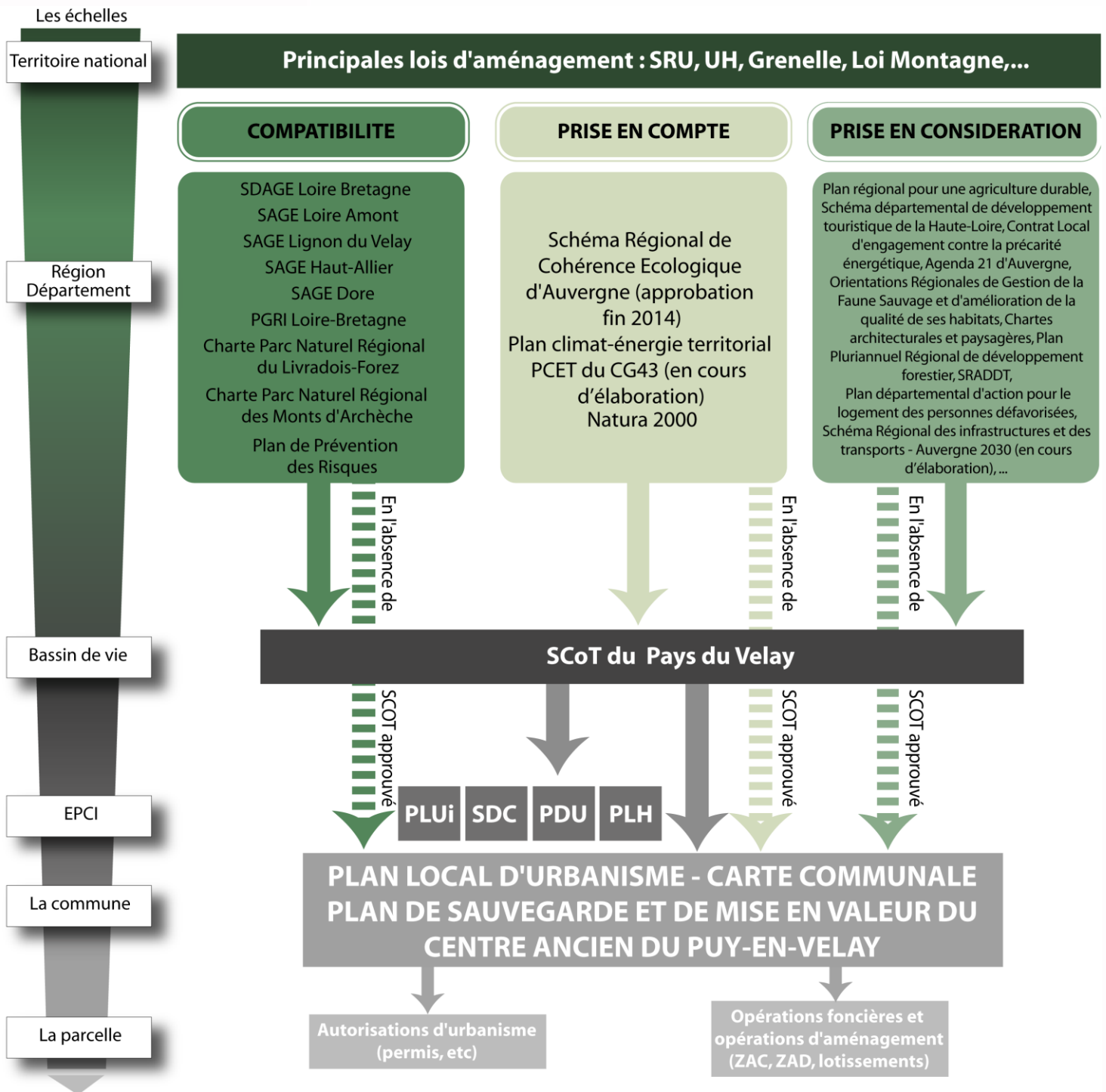
- les orientations générales contenues dans les chartes de Parc Naturel Régional (PNR) ;
- les sites d'intérêt communautaire Natura 2000.

Enfin, les démarches d'élaboration de SCoT doivent trouver des articulations entre elles, le code de l'urbanisme imposant au minimum une association, puis une consultation des SCoT voisins.

Le SCoT du Pays du Velay ne dispose pas de Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) applicable sur son territoire. Dans ce cas, le SCoT doit être compatible avec les dispositions particulières aux zones de montagne.



## Articulation des différents plans et programmes avec le SCoT du Pays du Velay

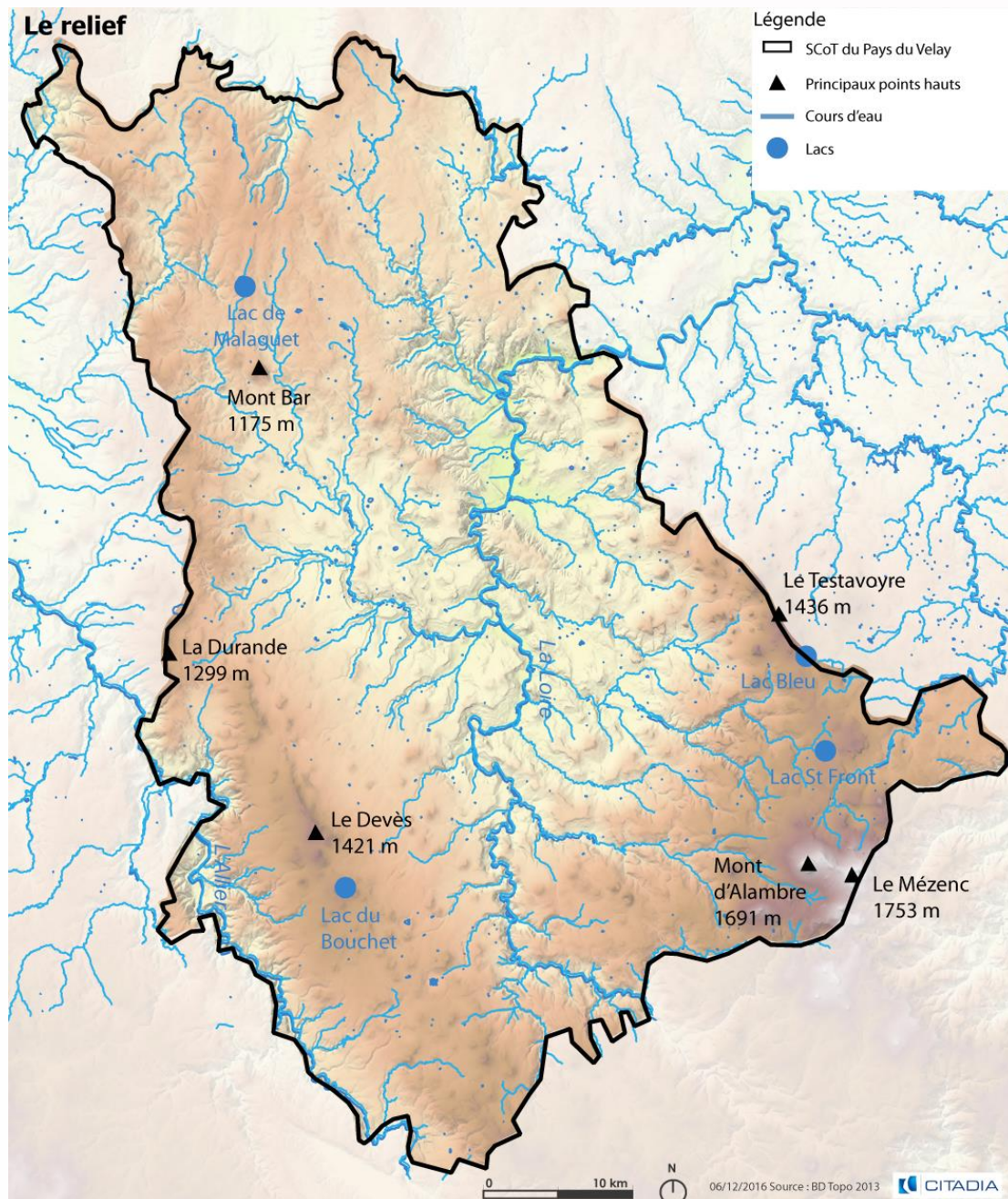




# Le territoire du SCoT du Pays du Velay

## Le contexte géographique

Le Pays du Velay, situé dans le centre-est du Massif-Central en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de la Haute-Loire est doté d'une grande variété de paysages. Le relief se confond en une succession de plateaux et de massifs d'une altitude moyenne comprise entre 800 et 1 200 mètres qui en fait un des territoires les plus élevés d'Auvergne. Les vallées de l'Allier et de la Loire (dernier fleuve sauvage d'Europe) complètent ce paysage en formant des brèches qui sont autant de foyers de biodiversité.





## Le contexte administratif

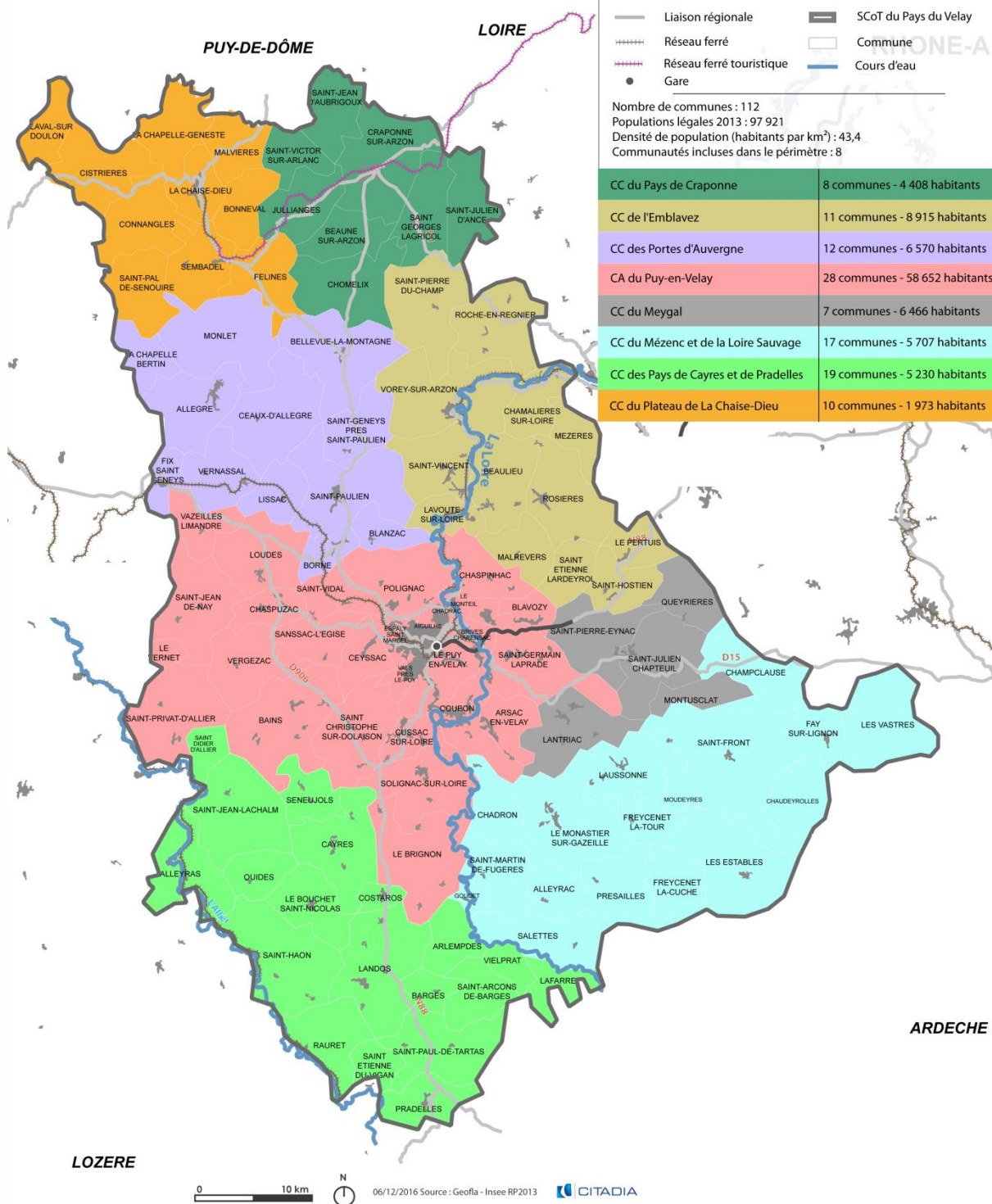
### *a) Composition du SCoT du Pays du Velay*

Le Pays du Velay a été créé en 2003 sous forme associative puis transformé en 2012 en Syndicat mixte pour porter le SCoT.

Le territoire n'est préalablement couvert par aucun document de planification stratégique de type Schéma de Cohérence Territoriale.



Le territoire du SCoT du Pays du Velay



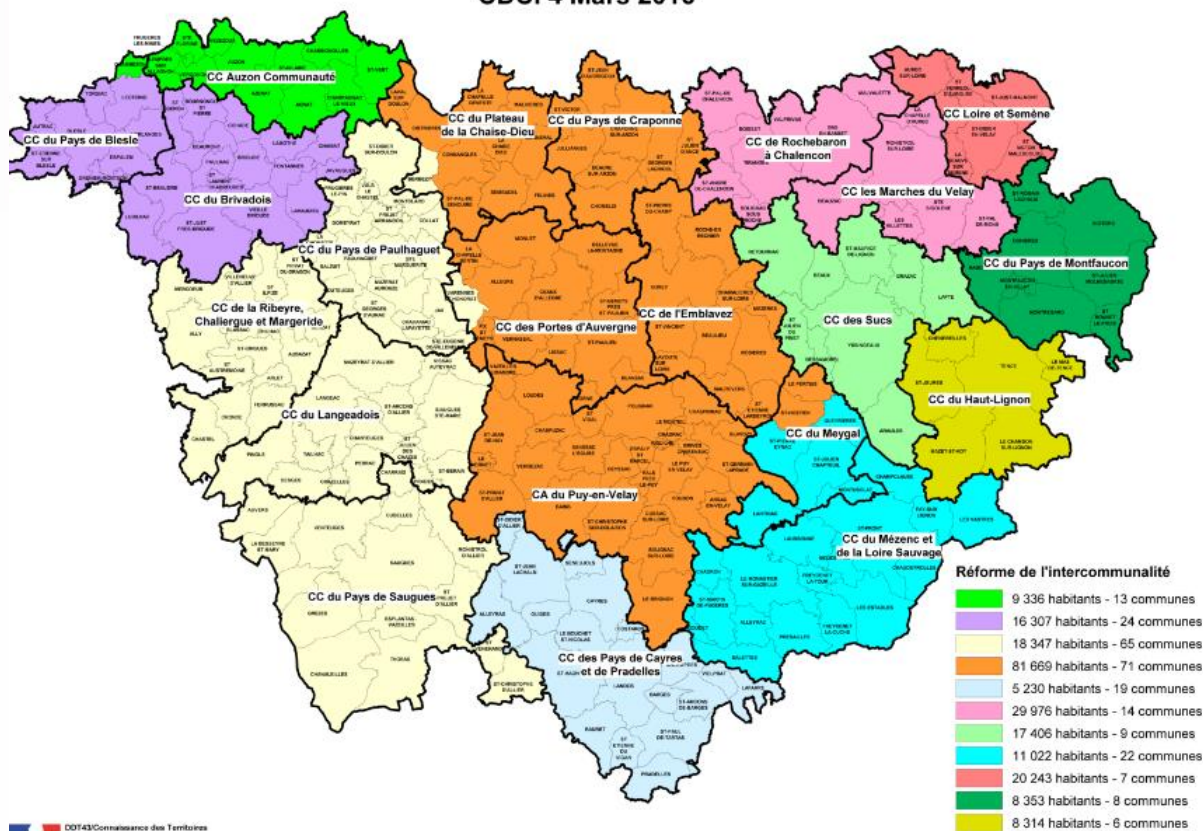
Le syndicat mixte du Pays du Velay a en charge l'élaboration du SCoT, il en assure le pilotage. Le Pays du Velay est constitué de 8 EPCI et 112 communes. La superficie de référence est de 2 253,9 km<sup>2</sup>, le territoire est habité par 97 921 habitants (données Insee 2013) et propose 38 681 emplois (données INSEE 2013).



## a) Proposition de refonte des epci – loi notre

Dans le cadre de la refonte des EPCI, le SCoT du Pays du Velay, composé actuellement de huit EPCI, verrait son nombre diminuer à trois au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE CDCI 4 Mars 2016



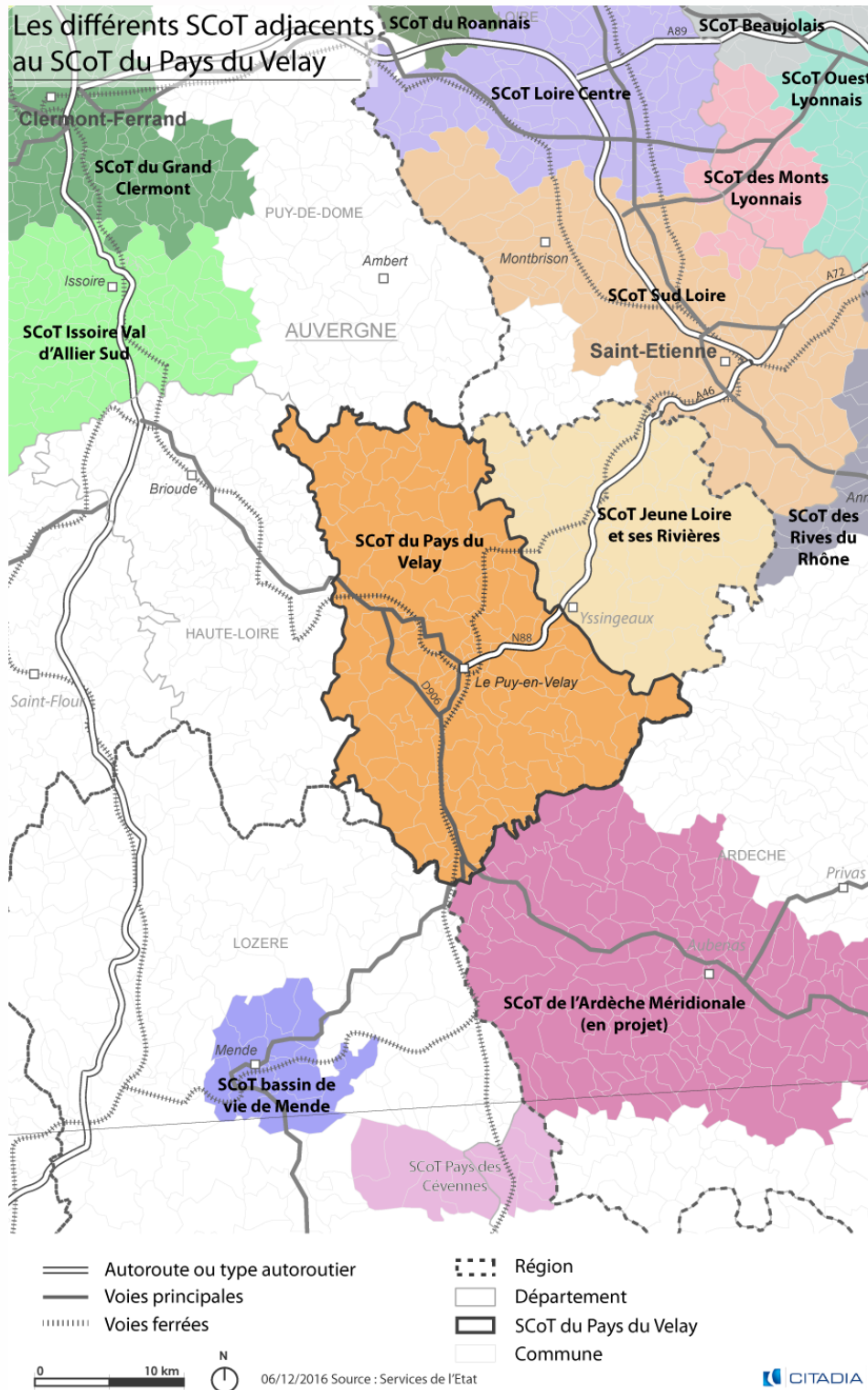
DDT43/Commissaire des Territoires  
Mars 2016  
Source : IGN tel carto, Préfecture 43  
Interco2016\_CDCI\_4\_Mars.vor

Source : DDT 43



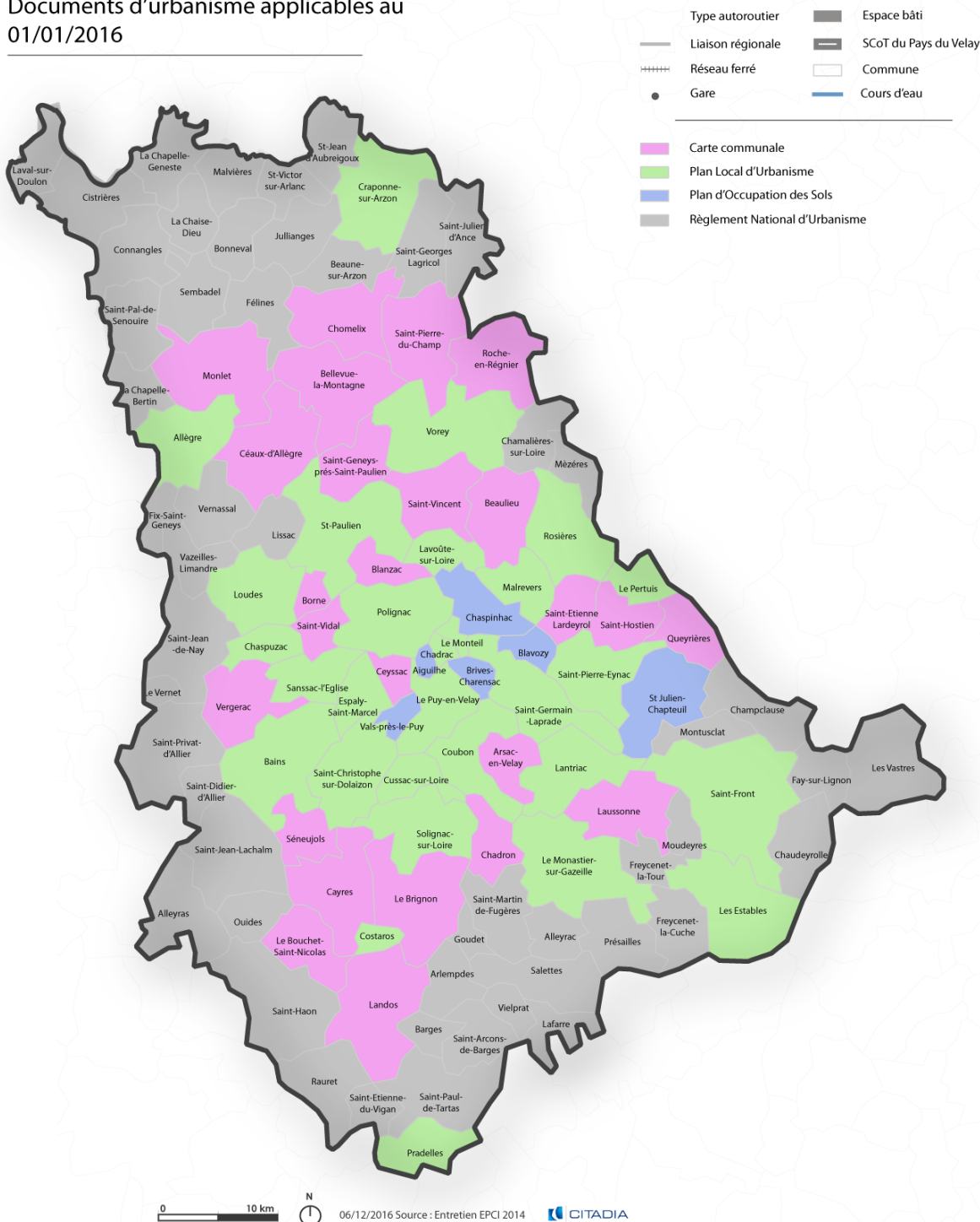
## b) Les différents SCoT voisins

Le projet de territoire du SCoT du Pays du Velay devra favoriser un développement cohérent et harmonieux avec les territoires limitrophes. Cette coopération territoriale participera à renforcer les dynamiques territoriales du Pays du Velay (espaces urbains, espaces ruraux) et à générer une attractivité supplémentaire par une visibilité accrue.



## c) Les documents d'urbanisme communaux

Le syndicat mixte du SCoT est associé aux procédures d'élaboration ou de révision de plans locaux d'urbanisme (PLU) et aux révisions de plans d'occupation des sols (POS) des communes ou intercommunalités situées dans son périmètre.

Documents d'urbanisme applicables au  
01/01/2016

Le syndicat mixte est également associé à l'élaboration ou la révision de PLU des communes limitrophes du territoire du SCoT, lorsque ce territoire n'est pas lui-même couvert par un SCoT.

Pour l'élaboration ou la révision des cartes communales, l'association du syndicat mixte n'est pas strictement encadrée par le code de l'urbanisme. La consultation et l'information du syndicat sur ce type de procédure procède donc d'une démarche volontaire des communes concernées. Cette consultation semble néanmoins nécessaire dans la mesure où le SCoT s'impose aux cartes communales dans un rapport de compatibilité.

Le périmètre du SCoT comptera 112 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- 25 communes couvertes par une carte communale (parfois partielle) ;
- 6 communes par un POS ;
- 29 communes par un PLU ;
- 52 communes en Règlement National d'Urbanisme.





## d) Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux, selon le code de l'environnement, ont pour mission de :

- protéger et gérer les patrimoines naturels, culturels et paysagers, à travers une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- mettre en œuvre des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines.

Le Pays du Velay est concerné par :

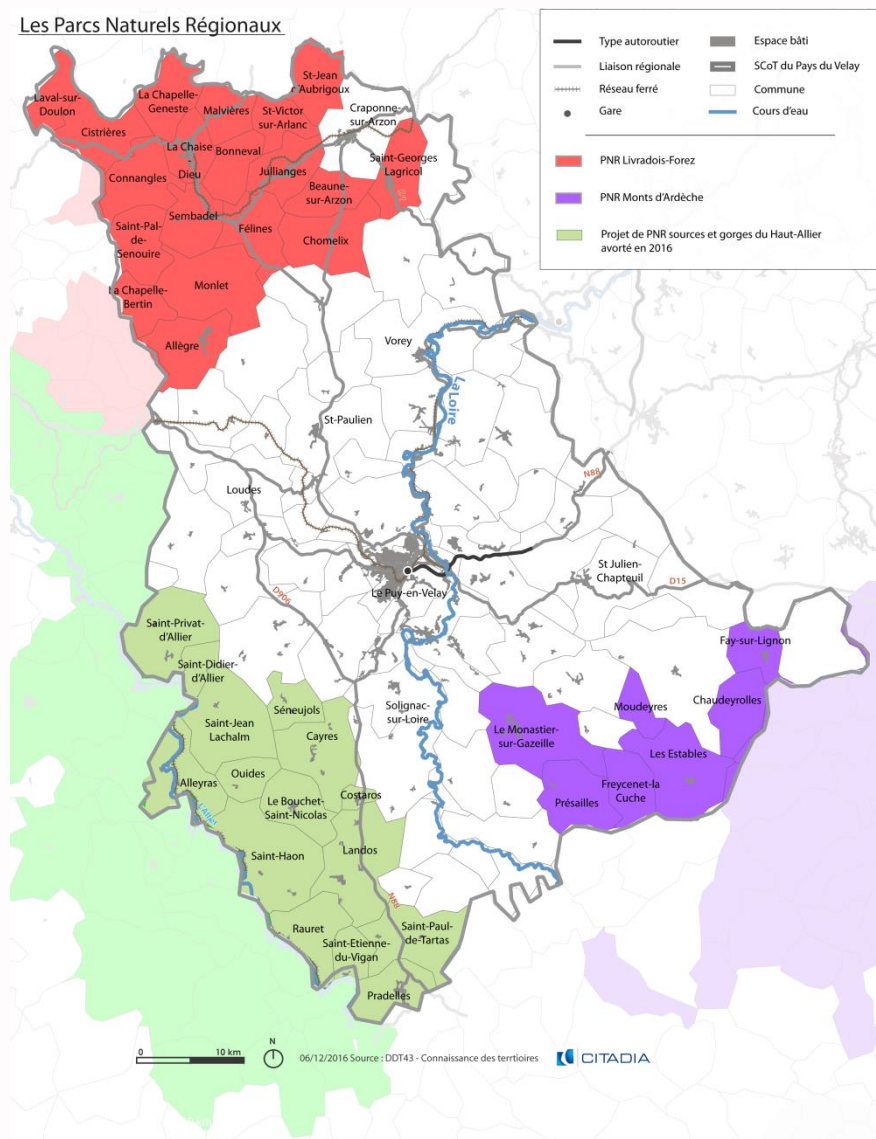
-Le **PNR Livradois-Forez** qui a adopté :

- Une charte architecturale et paysagère ;
- Un schéma éolien ;
- Un schéma paysager (juin 2008).

-Le **PNR des Monts d'Ardèche** qui dispose de documents de références et de recommandations ; une charte signalétique, un guide de développement éolien, un guide de développement photovoltaïque, des cahiers de recommandations architecturales et paysagères.

-Le projet de **PNR des sources et gorges de l'Allier** : l'association de préfiguration a été créée le 21 janvier 2011. Le projet de charte a été rédigé en 2013 et validé en 2015. Finalement, le projet a été avorté durant l'été 2016.

## Les Parcs Naturels Régionaux



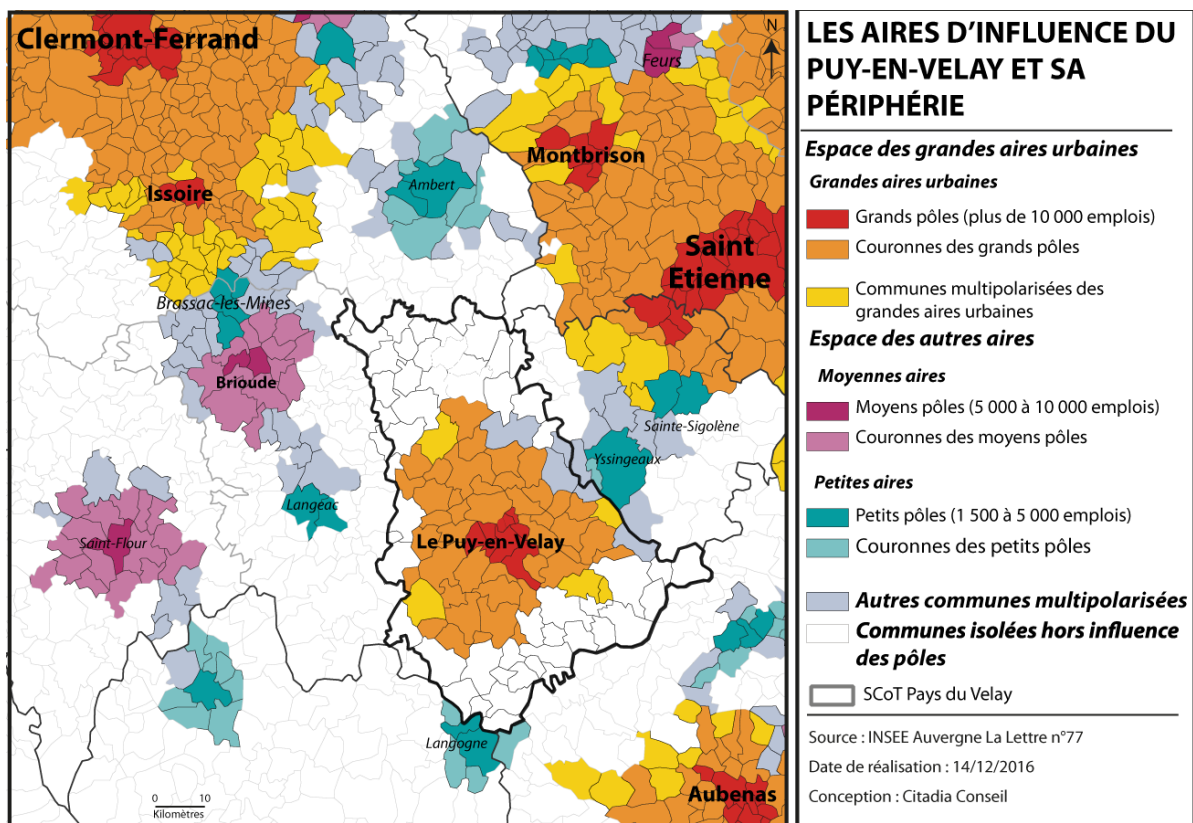
e) Les zonages de l'INSEE : Unités urbaines, Aires Urbaines et zones d'emploi

Ces zonages d'études témoignent de la structuration des territoires et de la façon dont la population s'inscrit en leur sein. Ils apportent un éclairage différent et complémentaire des découpages administratifs ou des périmètres de projets, et permettent une approche plus fonctionnelle des territoires. Comparables et définis pour l'ensemble du territoire français, ces zonages constituent également des outils de travail et de réflexion précieux à un niveau plus local.

Définitions :

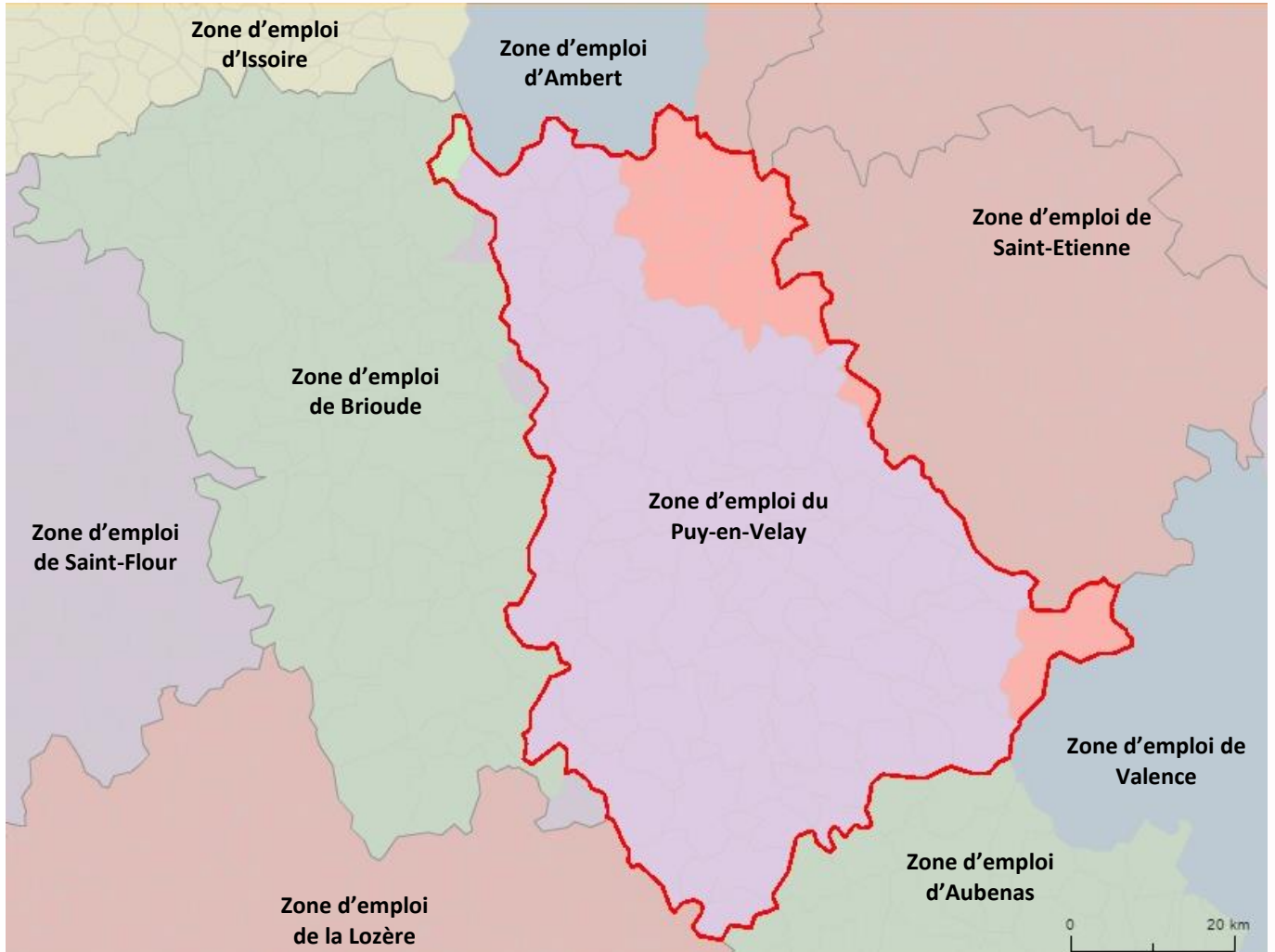
**Unité urbaine** : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

**Aire urbaine** : Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



**Zone d'emploi :** Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

### Les zones d'emplois en 2010



Source : Géoclip, 2016



## Propos introductifs

L'ambition du diagnostic, au travers d'une vision globale, est d'identifier les principales spécificités du territoire du Pays du Velay et de mettre en évidence les principaux enjeux auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durables devra répondre pour préserver la qualité de vie de ses habitants ainsi que l'identité et la richesse environnementale du territoire.

Dans cet objectif il est apparu essentiel de fournir, au travers de ce diagnostic, un référentiel de connaissances commun qui dresse un état des lieux des dynamiques de l'habitat et de la vie sociale, du développement économique, des mobilités et transports, de l'environnement et des paysages et de les mettre en perspective avec les dynamiques des territoires voisins.

### Les défis territoriaux du Pays du Velay

Véritable cœur urbain du Pays, l'agglomération du Puy-en-Velay constitue un centre économique qui étend son influence sur l'ensemble du Pays et assure ainsi sa cohésion.

Les évolutions et particularités territoriales confrontent néanmoins le Pays à des défis qui s'expriment à plusieurs échelles :

#### *Un territoire cohérent mais exposé à des déséquilibres localisés*

L'unité géographique, historique et fonctionnelle du Pays est incontestable. Mais le territoire n'est pas exempt de fragilités liées à :

- un risque de marginalisation des franges rurales Nord et Sud du Pays : elles restent à l'écart des dynamiques économiques et démographiques positives observées dans l'aire urbaine du Puy en Velay ou encore dans l'Emblavez, à l'interface entre le Pays du Velay et la région stéphanoise ;
- un étalement urbain susceptible d'altérer les qualités environnementales et paysagères du territoire, d'augmenter les temps de parcours domicile-travail et de conduire à une perte d'attractivité des bourgs-centres ;
- un maillage multimodal du pays qui reste insuffisant en raison, notamment, d'un relief contraint.

#### *Une démographie stabilisée mais vieillissante*

Des indicateurs démographiques (dont le solde migratoire) signalent une relative stabilité de la population. Pour autant, son renouvellement n'est pas assuré en raison :

- d'un vieillissement manifeste de la population ;
- d'un départ des jeunes actifs les plus qualifiés ;
- de disparités territoriales marquées entre l'agglomération du Puy-en-Velay et les franges rurales du Pays.

#### *Une économie diversifiée et dynamique mais dépendante de la sphère résidentielle*

Agriculture résistante, croissance du secteur touristique, services développés...La dynamique économique est soutenue par sa diversité, en dépit de plusieurs handicaps :

- un déséquilibre entre économie résidentielle et productive mis en lumière par la perte de vitesse de l'activité industrielle ;
- une décalage entre offre et demande dans le domaine de la santé ;
- un potentiel de développement économique pénalisé par le manque de jeunes actifs qualifiés.

Les différentes analyses proposées dans le diagnostic ont été conduites selon trois échelles :

- Le périmètre du SCoT qui se positionne dans un espace auvergnat plus large ;
- Les huit EPCI qui composent le SCoT ;
- L'échelle communale.



# PARTIE1/ PROFIL SOCIAL ET PRINCIPALES DYNAMIQUES



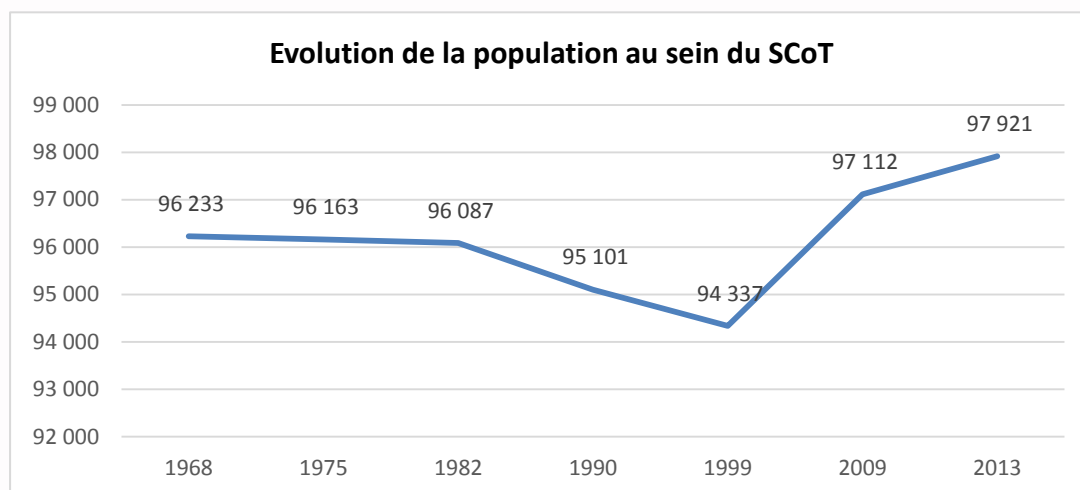
## 1. Les dynamiques démographiques

### 1.1. Un retour vers la croissance démographique

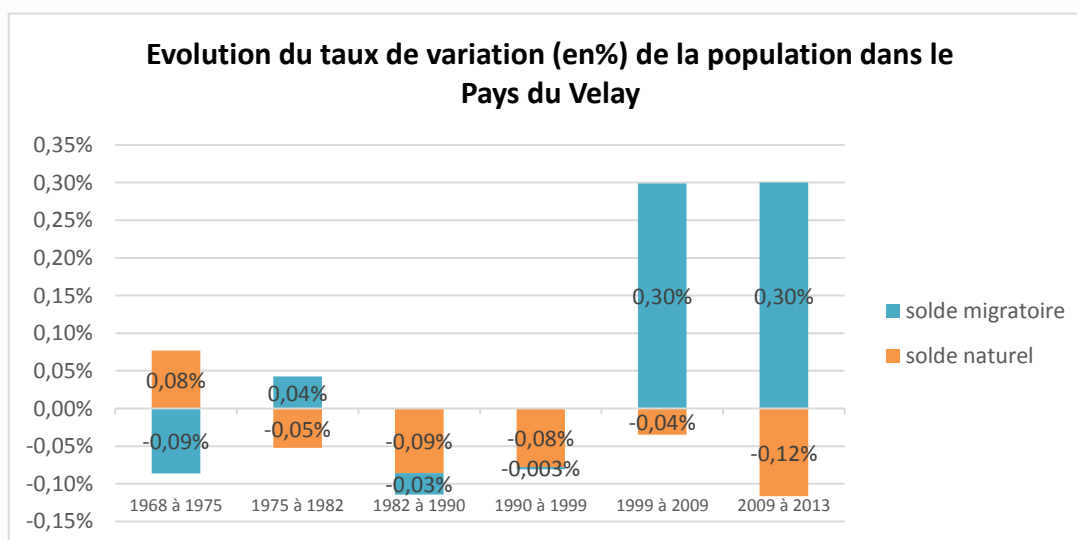
a) *Un solde migratoire positif sur la période 1999/2013*

Le territoire du SCoT du Pays du Velay représente environ 43% de la population de la Haute-Loire. En 2013, la population du territoire du SCoT s'élevait à 97 921 habitants. C'est un territoire qui semble connaître un nouveau « souffle » démographique. En effet, le Pays du Velay a connu trois périodes démographiques bien distinctes :

- une première phase de relative stagnation démographique de 1968 à 1982 ;
- puis une importante diminution de la population jusqu'en 1999 due à des soldes naturel et migratoire négatifs ;
- une troisième phase de croissance démographique importante, portée par un solde migratoire positif de 0,3%.



Source : INSEE RP1968 à RP 2013



Source : INSEE RP1968 à RP 2013



## b) Une population vieillissante

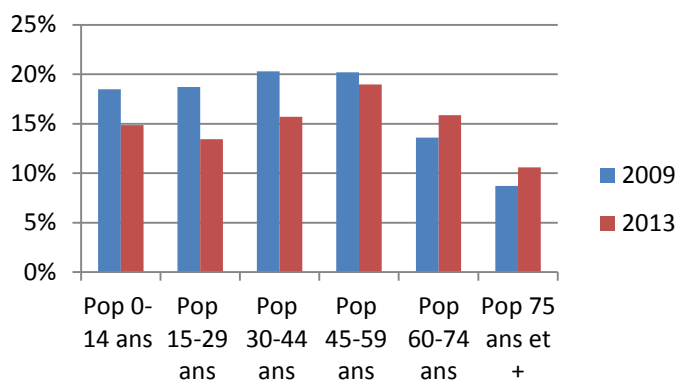
Le Pays du Velay est marqué par une forte proportion des plus de 60 ans, avec une proportion de cette catégorie plus élevée qu'à l'échelle nationale.

Le Pays du Velay doit faire face à un vieillissement de la population entre 2009 et 2013. En effet, la part des 0-44 ans a diminué durant cette période. A l'inverse, la proportion des 60-74 ans et des 75 ans et plus a augmenté (respectivement de 14 à 16% et de 9 à 11%).

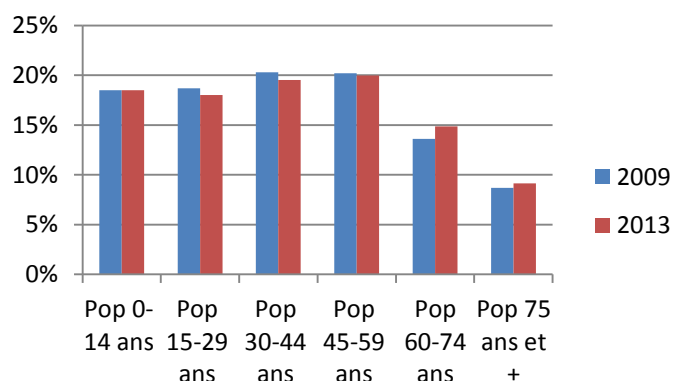
Cette tendance suit la dynamique nationale, même si elle s'avère plus accentuée à l'échelle du Pays du Velay.

La classe d'âge des 45-59 ans est la plus représentée sur le territoire du SCoT, elle représente 19% de la population totale en 2013.

Evolution de la population par âge entre 2009 et 2013 (Pays du Velay)



Evolution de la population par âge entre 2009 et 2013 (France)

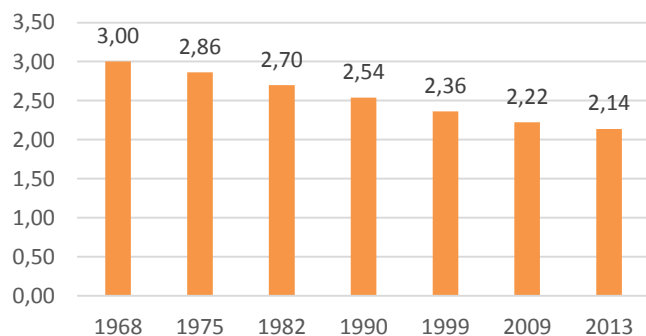


Source : INSEE RP2009 et RP

## c) Une diminution progressive de la taille des ménages

Le rythme de croissance des ménages est beaucoup plus important que celui de la population du fait d'une diminution progressive de la taille des ménages. En effet, alors que la taille des ménages était de 3 personnes par ménage en 1968, elle n'est plus que de 2,14 en 2013. La diminution progressive de la taille des ménages est un phénomène généralisé à l'ensemble de la France mais il est particulièrement marqué sur le territoire du Pays du Velay. C'est une conséquence directe du vieillissement de la population.

Evolution de la taille des ménages (Pays du Velay)



Source : INSEE RP1968 à RP

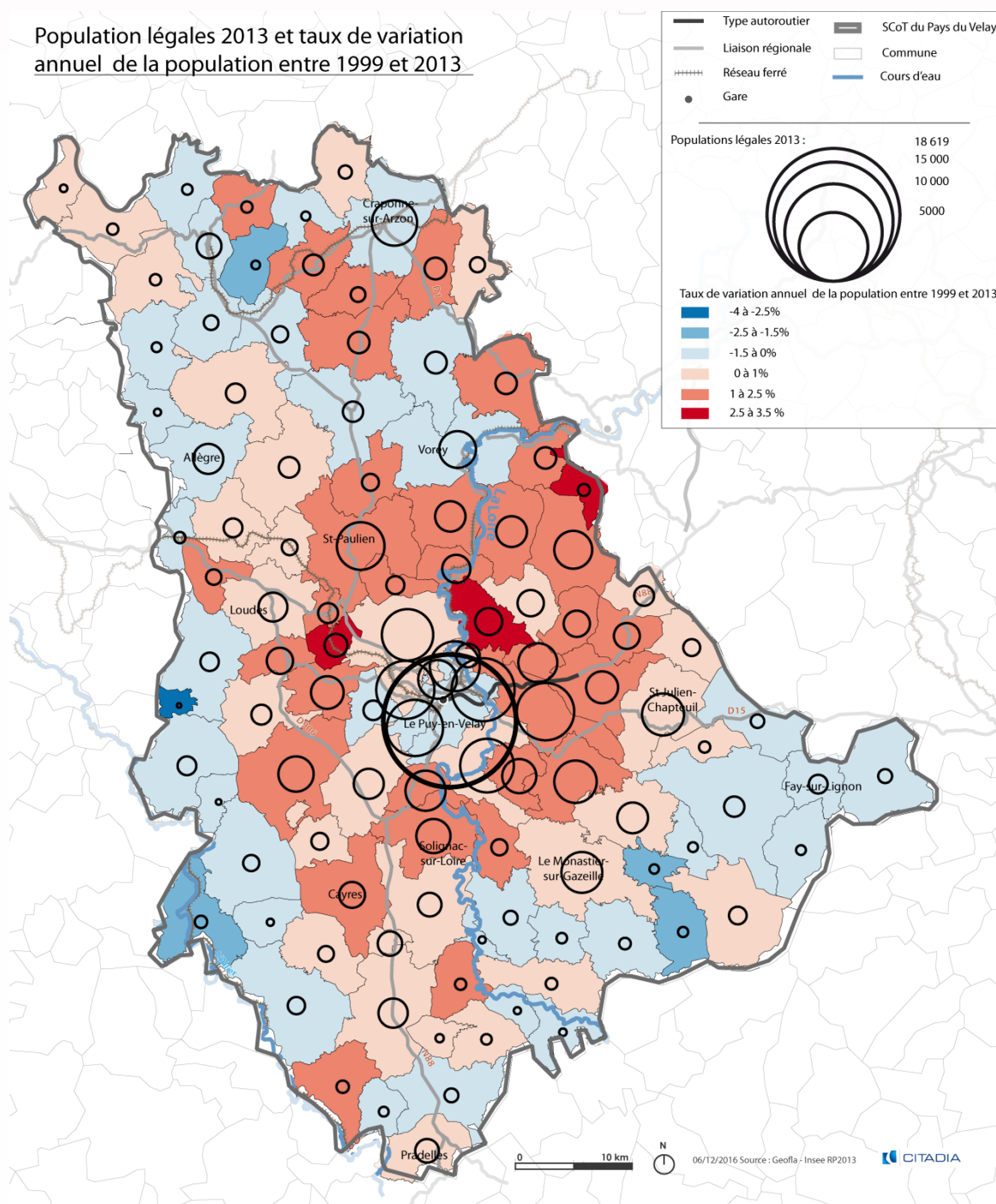
S'agissant de la composition des ménages, on observe une augmentation des ménages de 1 personne (31,3% de célibataires en 1999 contre 36,4% en 2013), des ménages sans enfant (26,5 en 1999 contre 29,6% en 2013) et une baisse importante des familles avec enfants (33% en 1999 contre 24,5% en 2013). Les effets du vieillissement de la population sont donc importants sur le territoire.



## 1.2. Malgré des dynamiques démographiques communales contrastées

Le territoire connaît un réel développement démographique, néanmoins les dynamiques locales sont contrastées. Alors que certaines communes se développent à un rythme très soutenu (taux de croissance annuel moyen supérieur à 2 %), d'autres communes, situées en majorité aux « marges du territoire » ainsi que la commune du Puy-en-Velay, voient leurs populations stagner voire décroître. A l'exception du Puy-en-Velay et de sa première couronne, les communes de l'Aire urbaine du Puy-en-Velay et les communes multi polarisées sont celles qui connaissent la croissance la plus dynamique.

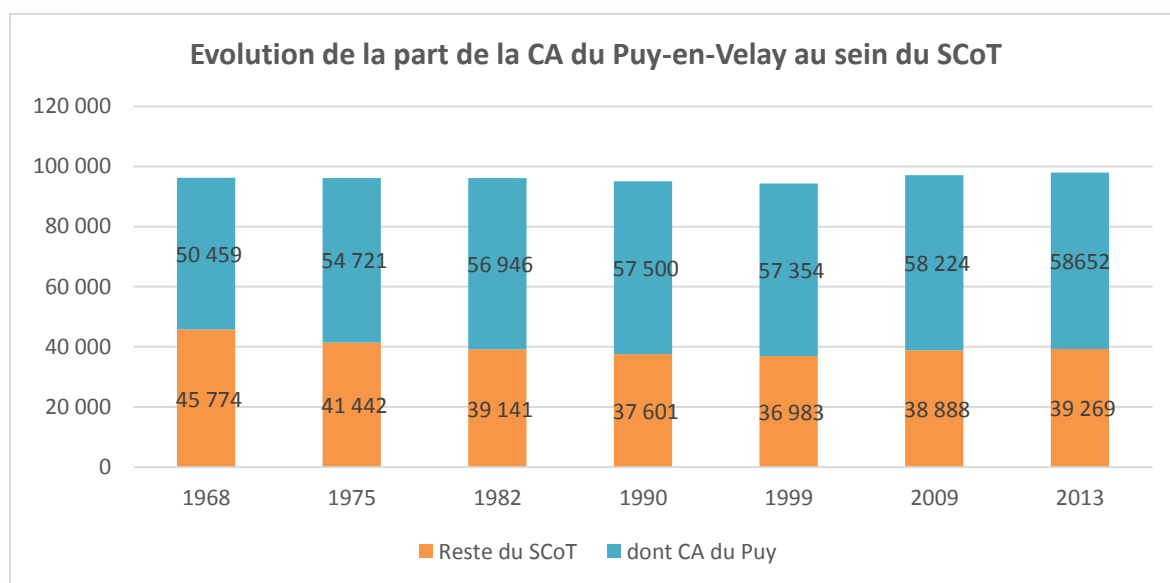
Population légales 2013 et taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2013





a) *Le poids de la Communauté d'agglomération « se stabilise » malgré une chute du poids démographique de la commune du Puy-en-Velay*

Avec une population de 50 459 habitants en 1968, la Communauté d'agglomération représentait alors 54% de la population du territoire du Pays du Velay. Jusqu'en 1982 la croissance démographique des communes de la Communauté d'agglomération a été particulièrement importante avec des taux de variation annuelle de +1,2 pour la période 1968/1975 et +0,6 pour la période 1975/1982. Ainsi, dès 1982 la population des communes de la communauté d'agglomération pèse 59% de la population du territoire du Pays du Velay. Ce rapport est resté sensiblement le même dans les périodes suivantes. **Avec une population en 2013 de 58 652 habitants la communauté d'agglomération représente 60% de la population du Pays du Velay. Depuis 1982, la croissance de la Communauté d'agglomération est quasiment nulle, avec une légère reprise de la croissance sur la dernière période (+0,2 de 1999/2013).**



Source : INSEE RP1968 à RP 2013

En revanche, la commune du Puy-en-Velay a subi une véritable hémorragie démographique. En effet, alors qu'en 1968 la population du Puy-en-Velay est de 26 389 habitants, soit près de 30% de la population du Pays du Velay, elle n'est plus que de 18 619 en 2013, soit moins de 19% de la population du Pays du Velay.

b) *Certaines communautés de communes ont connu un réel recul démographique*

Le poids démographique de certaines Communautés de communes dans la population totale du Pays du Velay a connu un vrai recul de 1968 à 2013, c'est le cas des Communautés de Communes :

- du Mézenc qui passe de 10% à 6% ;
- du Pays de Cayres et de Pradelles qui passe de 8% à 5% ;
- des Portes d'Auvergne qui passe de 8% à 7% ;
- du Pays de Craponne qui passe de 6% à 4% ;
- du Plateau du plateau de La Chaise Dieu qui passe de 3 à 2%.



*Evolution du poids démographique de chaque EPCI dans la population du Pays du Velay*

	Pop 1968	%	Pop 1975	%	Pop 1982	%	Pop 1990	%	Pop 1999	%	Pop 2009	%	Pop 2013	%
CA Puy en Velay	50 459	52%	54 721	57%	56 946	59%	57 500	60%	57 354	61%	58 224	60%	58 652	60%
CC Portes d'Auvergne	7 241	8%	6 546	7%	6 177	6%	5 908	6%	5 838	6%	6 614	7%	6 570	7%
CC de l'Emblavez	7 101	7%	6 920	7%	7 130	7%	7 527	8%	7 843	8%	8 468	9%	8 915	9%
CC du Mézenc	4 675	5%	4 427	5%	4 704	5%	5 164	5%	5 612	6%	6 254	6%	6 466	7%
CC du Mezenc	9 657	10%	8 240	9%	7 150	7%	6 374	7%	5 835	6%	5 883	6%	5 707	6%
CC Pays de Cayres et de Pradelles	7 889	8%	6 856	7%	6 044	6%	5 330	6%	5 075	5%	5 202	5%	5 230	5%
CC Pays de Craponne	5 776	6%	5 441	6%	5 330	6%	4 927	5%	4 545	5%	4 303	4%	4 408	4%
CC du La Chaise Dieu	3 244	3%	2 857	3%	2 469	3%	2 242	2%	2 137	2%	2 064	2%	1 973	2%
<b>TOTAL PAYS DU VELAY</b>	<b>96 042</b>	<b>100%</b>	<b>96 008</b>	<b>100%</b>	<b>95 950</b>	<b>100%</b>	<b>94 972</b>	<b>100%</b>	<b>94 239</b>	<b>100%</b>	<b>97 012</b>	<b>100%</b>	<b>97 921</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE RP1968 à RP 2013

*Evolution du poids démographique des EPCI effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

	Pop 1968	%	Pop 1975	%	Pop 1982	%	Pop 1990	%	Pop 1999	%	Pop 2009	%	Pop 2013	%
CA Puy en Velay élargie	72 821	76%	76 330	80%	77 164	80%	78 104	82%	76 764	81%	78 623	81%	79 367	81%
CC du Mézenc	15 332	16%	12 822	13%	12 742	13%	11 538	12%	12 400	13%	13 187	14%	13 324	14%
CC Pays de Cayres et de Pradelles	7 889	8%	6 856	7%	6 044	6%	5 330	6%	5 075	5%	5 202	5%	5 230	5%
<b>TOTAL PAYS DU VELAY</b>	<b>96 042</b>	<b>100%</b>	<b>96 008</b>	<b>100%</b>	<b>95 950</b>	<b>100%</b>	<b>94 972</b>	<b>100%</b>	<b>94 239</b>	<b>100%</b>	<b>97 012</b>	<b>100%</b>	<b>97 921</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE RP1968 à RP 2013



Les 15 communes les plus touchées par une baisse de leur population entre 1968 et 2013 (en valeur absolue) sont les suivantes :

EPCI	Commune	Population 1968	Population 2013	Perte de population
CA Puy en Velay	Le Puy-en-Velay	26 389	18 619	-7770
CC Pays deCraponne	Craponne-sur-Arzon	3004	2 192	-812
CC Mézenc	Saint-Front	1106	435	-671
CC Portes d'Auvergne	Allègre	1512	959	-553
CC Pays de Cayres et de Pradelles	Saint-Haon	751	324	-427
CC Mézenc	Les Vastres	588	207	-381
CA du Puy en Velay	Saint-Privat-d'Allier	708	383	-325
CC Mézenc	Présailles	457	144	-313
CC Mézenc	Le Monastier-sur-Gazeille	2085	1 772	-313
CC Mézenc	Saint-Martin-de-Fugères	512	204	-308
CC Pays de Cayres et de Pradelles	Saint-Paul-de-Tartas	514	207	-307
CA Puy en Velay	Saint-Jean-de-Nay	662	370	-292
CC Pays de Cayres et de Pradelles	Landos	1205	917	-288
CC Mézenc	Salettes	419	145	-274
CC Mézenc	Freycenet-la-Cuche	367	111	-256

Source : INSEE RP1968 et RP 2013

Concernant la Communauté de commune du Pays de Craponne, l'évolution de la population de la commune de Craponne se distingue. En effet avec environ 3000 habitants en 1990, la commune de Craponne concentre 60% de la population du Pays de Craponne alors qu'en 2013 avec un peu moins de 2192 habitants elle n'en regroupe plus que 50%.

Les EPCI qui ont vu leur poids démographique se renforcer de 1999 à 2013 sont :

- la CA du Puy en Velay qui est passée de 54% à 60% ;
- la CC du Mézenc Loire Meygal qui passe de 5% à 7% ;
- la CC de l'Emblavez qui passe de 8% à 9%.

Les 15 communes du Pays du Velay qui ont connu la plus forte croissance démographique entre 1968 et 2013 (en valeur absolue) sont les suivantes :

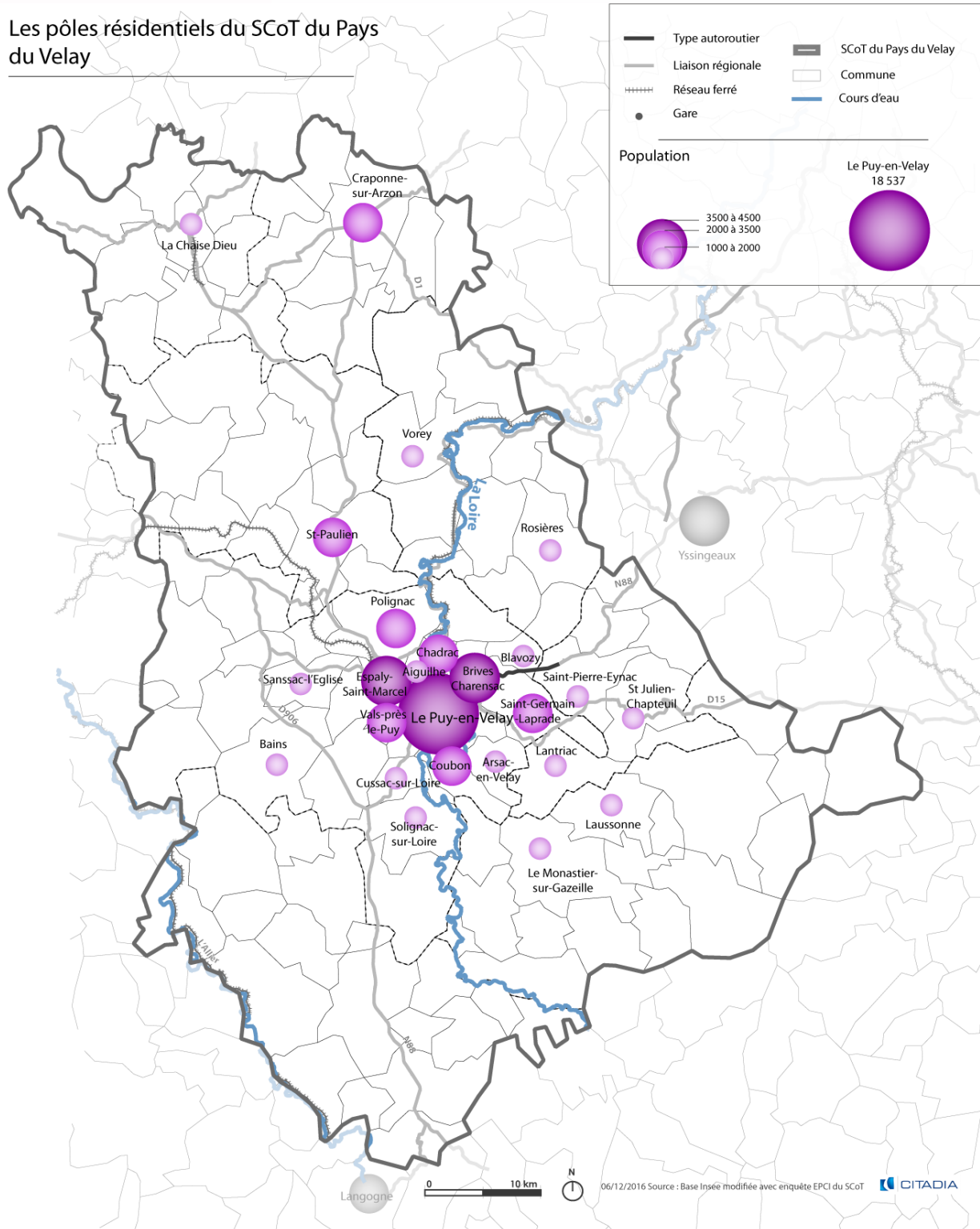
EPCI	Commune	Population 1968	Population 2013	Gain de population
CA Puy en Velay	Saint-Germain-Laprade	1166	3514	2348
CA Puy en Velay	Coubon	1115	3062	1947
CA Puy en Velay	Polignac	1407	2822	1415
CA Puy en Velay	Brives-Charensac	2880	4203	1323
CA Puy en Velay	Cussac-sur-Loire	456	1728	1272
CA Puy en Velay	Blavozy	518	1629	1111
CC du Mézenc Loire Meygal	Lantriac	892	1902	1010
CA Puy en Velay	Chadrac	1638	2628	990
CA Puy en Velay	Vals-près-le-Puy	2449	3372	923
CA Puy en Velay	Arsac-en-Velay	526	1241	715
CC Portes d'Auvergne	Saint-Paulien	1736	2406	670
CA Puy en Velay	Sanssac-l'Église	519	1131	612
CA Puy en Velay	Espaly-Saint-Marcel	2990	3568	578
CA Puy en Velay	Chaspinhac	229	783	554
CA Puy en Velay	Bains	859	1335	476

Source : INSEE : RP1968 et RP

## d) Les pôles résidentiels

La Communauté d'agglomération concentre la grande majorité des pôles du territoire. Des pôles résidentiels sont présents de manière plus diffuse dans les couronnes plus éloignées de la communauté d'agglomération.

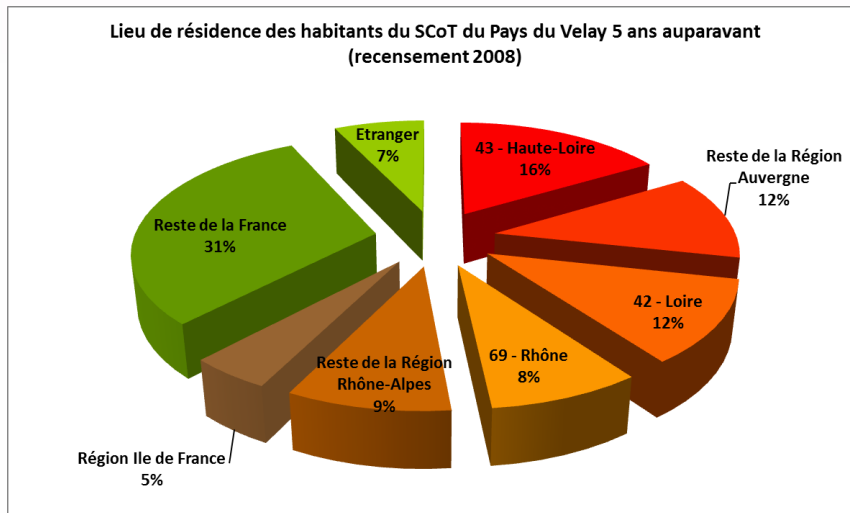
## Les pôles résidentiels du SCoT du Pays du Velay



## 1.2. Un territoire attractif pour les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2008, l'analyse des migrations résidentielles révèle que 11,6% des habitants du Pays du Velay n'habitaient pas le territoire 5 ans auparavant et que plus de la moitié des nouveaux habitants proviennent de territoires voisins : 28% d'Auvergne (de Clermont-Ferrand en particulier) dont 16% de Haute Loire et 29% de la région Rhône-Alpes dont 12% de La Loire (Saint-Etienne en particulier).

D'où viennent les « nouveaux habitants du Pays du Velay » ?



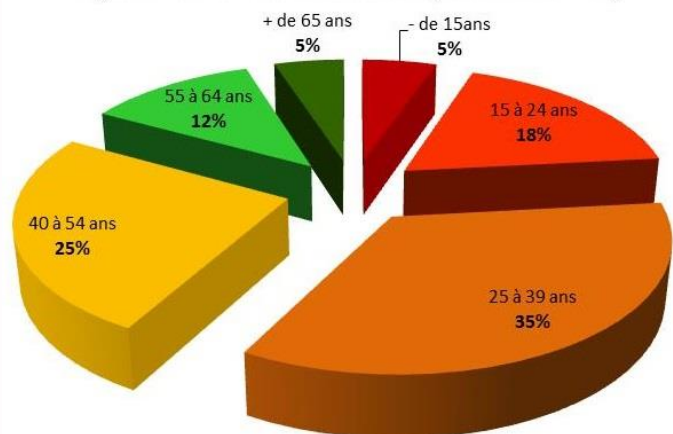
- **Une population essentiellement active** : les 15 et 64 ans représentent 90% des nouveaux arrivants.

La part des moins de 15 ans est particulièrement sous représentée : 5% dans la population des nouveaux arrivants contre 16% dans la population totale du Pays du Velay.

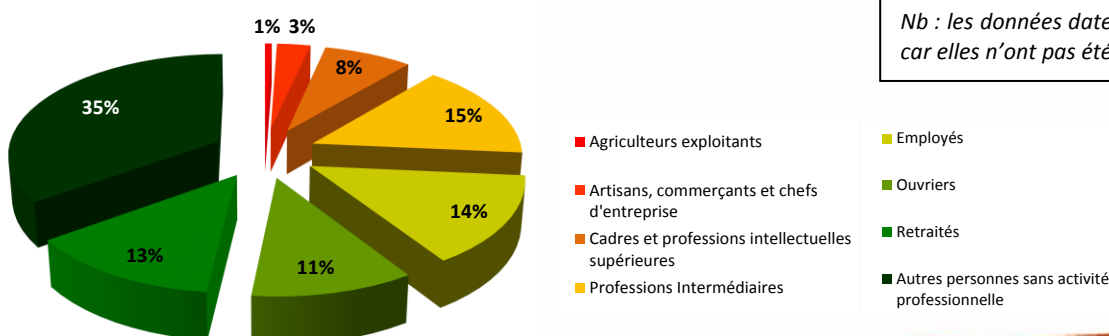
La part des plus de 65 ans : 5% dans la population des nouveaux arrivants contre 21% dans la population totale du Pays du Velay.

- **Une proportion plus importante de cadres, de professions intermédiaires et de personnes sans activités professionnelles** chez les nouveaux arrivants que le reste des habitants du Pays du Velay.

Age des nouveaux arrivants du SCoT (recensement 2008)



Catégorie socioprofessionnelle des nouveaux arrivants du SCoT (recensement 2008)

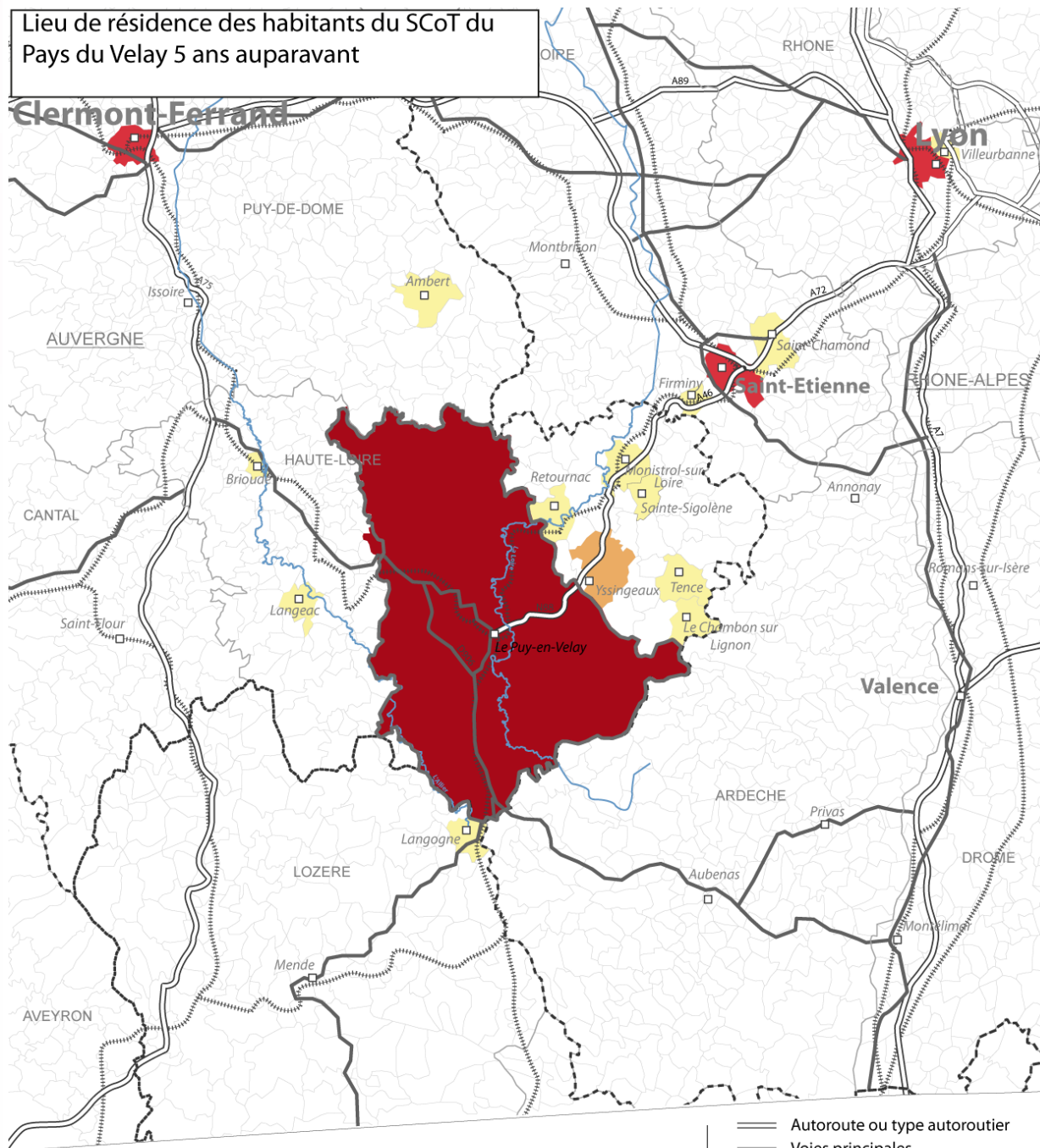


Nb : les données datent du recensement de 2008 car elles n'ont pas été actualisées par l'INSEE.

Source : INSEE RP 2008



Lieu de résidence des habitants du SCoT du Pays du Velay 5 ans auparavant



- 88% pour le SCoT
- de 0,4 à 0,6%
- 0,2 à 0,4%
- 0,1 à 0,2%

Exemple d'interprétation : 88% des habitants du SCoT habitaient déjà au sein du SCoT 5 ans auparavant

- Autoroute ou type autoroutier
- Voies principales
- Voies ferrées
- Réseau hydrographique
- Région
- Département
- SCoT du Pays du Velay
- Commune



06/12/2016 Source : Fichier détaillé MIGCOM 2008

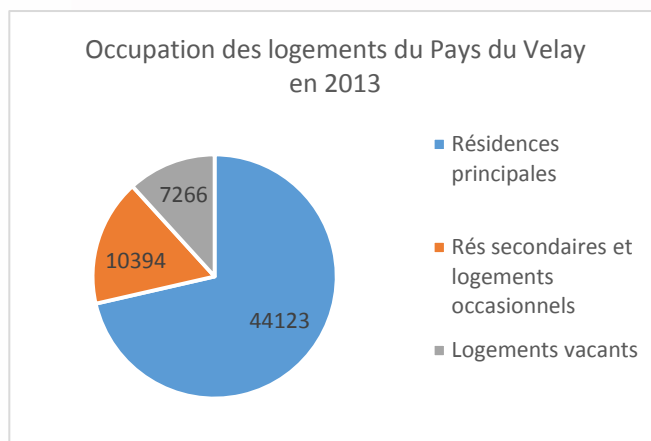


## 2. Une offre de logements trop peu diversifiée

### 2.1. Les caractéristiques principales du parc de logement

Le territoire du SCoT comptait 61 783 logements en 2013. Le parc de logements se répartit de la manière suivante :

- 44 123 résidences principales (71,4% du parc total)
- 10 394 résidences secondaires (16,8% du parc total)
- 44 122 logements vacants (11,8% du parc total)



Le parc de logements du Pays du Velay est caractérisé par une part importante de résidences secondaires, mais surtout par un important taux de logements vacants.

Source : INSEE RP 2013

Repères :

	France	Auvergne	Haute-Loire	Pays du Velay
Résidences principales	82,9 %	80,1 %	71 %	71,4 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,4 %	11,8 %	17,1 %	16,8%
Logements vacants	7,8 %	8,2 %	11,9 %	11,8%

Source : INSEE RP 2013



## Evolution du parc de logements entre 1968 et 2013

EPCI actuels 2016	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2013
<b>Total Pays du Velay</b>	<b>40 442</b>	<b>43 598</b>	<b>48 144</b>	<b>51 514</b>	<b>54 043</b>	<b>59 524</b>	<b>61 783</b>
CA Puy en Velay	18 500	21 288	24 046	26 566	28 193	31 239	32 491
CC Portes d'Auvergne	3 123	3 178	3 446	3 564	3 661	4 202	4 360
CC de l'Emblavez	4 260	4 294	4 764	5 088	5 145	5 473	5 836
CC Pays de Craponne	2 705	2 796	2 893	2 954	2 959	3 101	3 131
CC du Plateau de La Chaise Dieu	1 693	1 763	1 856	1 796	1 934	2 121	2 150
CC du <b>Mézenc Loire Meygal</b>	2 464	2 619	2 908	3 152	3 346	3 756	3 911
CC du Mézenc	4 187	4 185	4 420	4 448	4 598	5 073	5 204
CC Pays de Cayres et de Pradelles	3 510	3 475	3 811	3 946	4 207	4 559	4 700

Source : INSEE RP 1968 à RP 2013

Evolution du parc de logements à l'échelle des Communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017

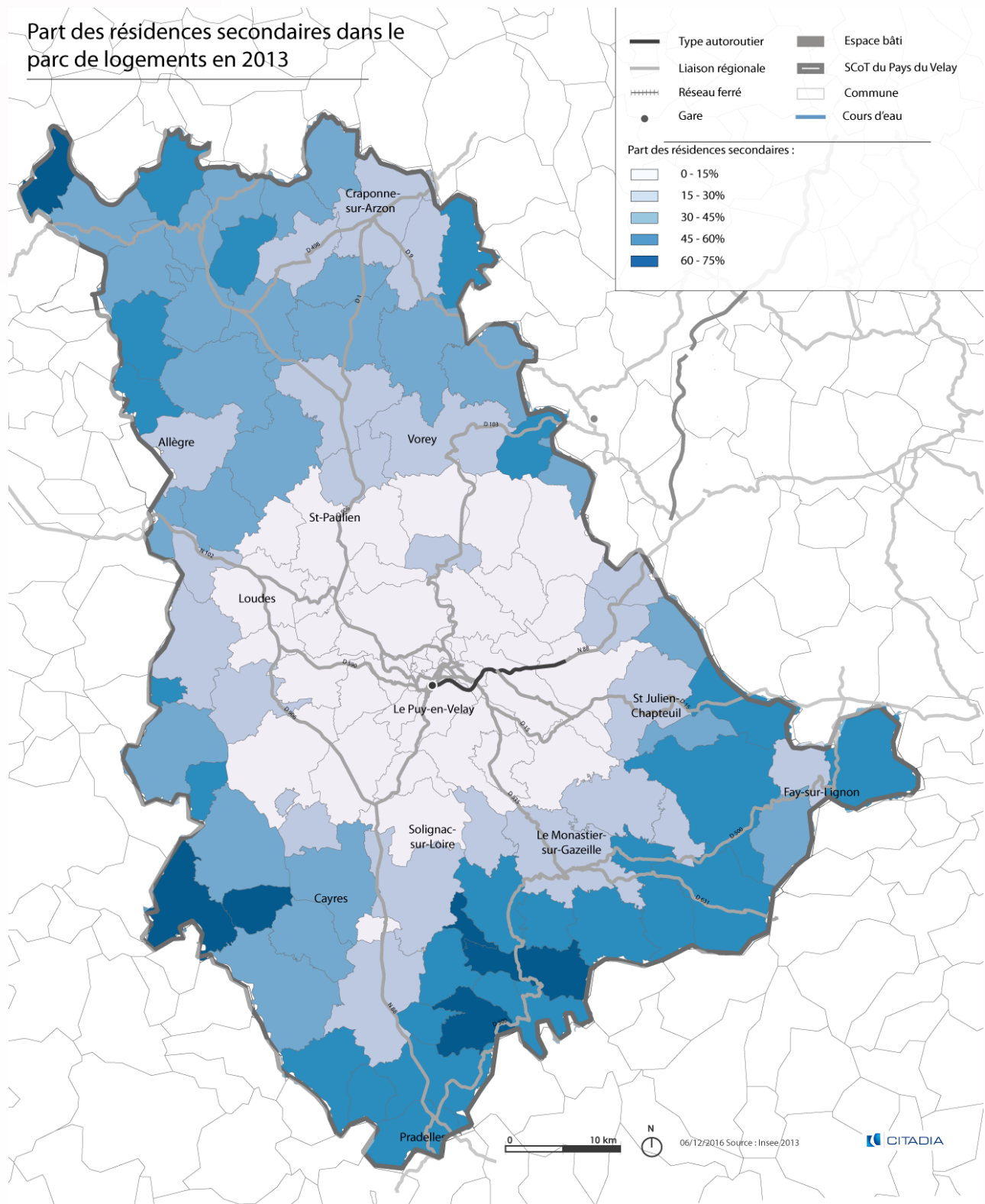
EPCI 1 <sup>er</sup> janvier 2017	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2013
<b>Total Pays du Velay</b>	<b>40 442</b>	<b>43 598</b>	<b>48 144</b>	<b>51 514</b>	<b>54 043</b>	<b>59 524</b>	<b>61 783</b>
CA Puy-en- Velay élargie	29 787	32 754	36 322	39 325	41 273	45 426	47 238
CC du Mézenc Loire Meygal	7 145	7 369	8 011	8 243	8 563	9 539	9 845
CC Pays de Cayres et de Pradelles	3 510	3 475	3 811	3 946	4 207	4 559	4 700

Source : INSEE RP 1968 à RP 2013





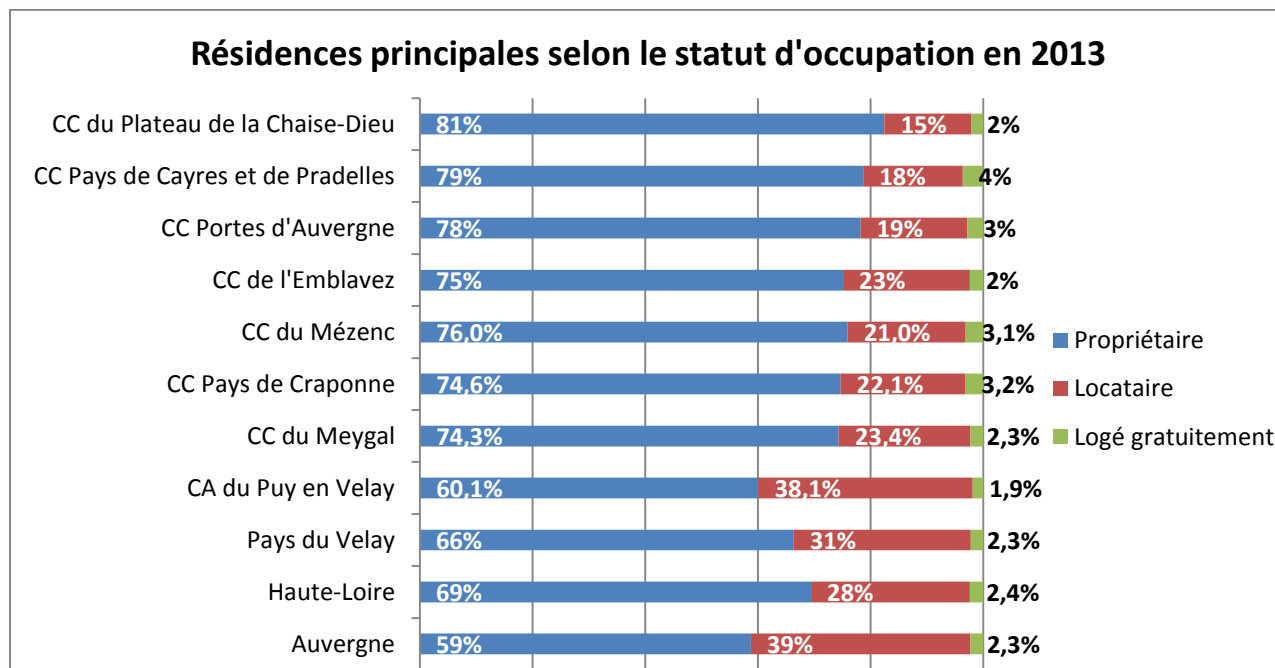
## Part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2013



## 2.2. Une surreprésentation de l'habitat individuel et une faiblesse de l'offre locative

Dans le Pays du Velay, l'habitat individuel constitue plus de 73% et l'offre locative seulement 31% du parc de logements en 2013. L'habitat collectif et l'offre locative sont situés en grande majorité dans la CA du Puy en Velay, où l'offre locative représente la part la plus importante du territoire du SCoT (38,1% de l'offre locative). Les communautés de communes qui possèdent le moins d'habitat locatif sont celles de La Chaise Dieu et du Pays de Cayres et de Pradelles.

En comparaison avec le département, le Pays de Velay a une part moins importante de propriétaires, même si cette dernière est relativement plus élevée qu'à l'échelle de la région Rhône-Alpes Auvergne.



Source : INSEE RP 2013

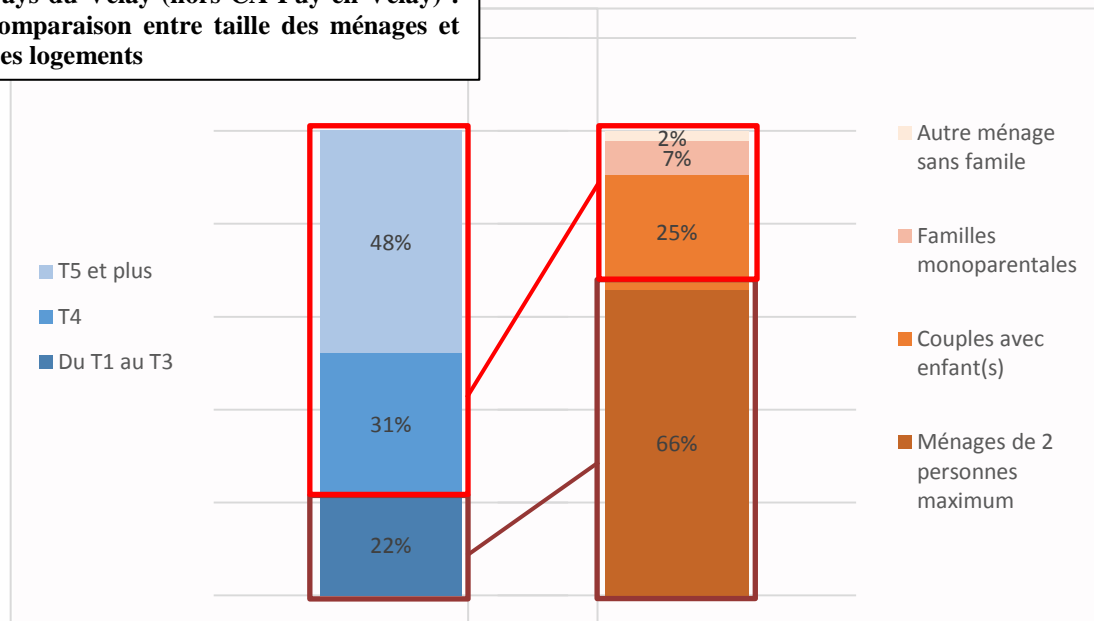


## 2.3. Une offre de logements inadaptée à la demande

a) D'importantes mutations du profil des ménages : des besoins en logements qui évoluent

Globalement, l'évolution du profil des ménages et de la population ne s'accompagne pas d'une évolution de la typologie du parc de logements qui présente peu de variations. Comme évoqué précédemment, la population du Velay comporte une part croissante des plus de 60 ans et présente une forte diminution de la taille des ménages de 1968 à aujourd'hui alors que la dynamique de construction reste très fortement orientée vers le logement individuel et les grands logements.

**Pays du Velay (hors CA Puy en Velay) :  
comparaison entre taille des ménages et  
des logements**

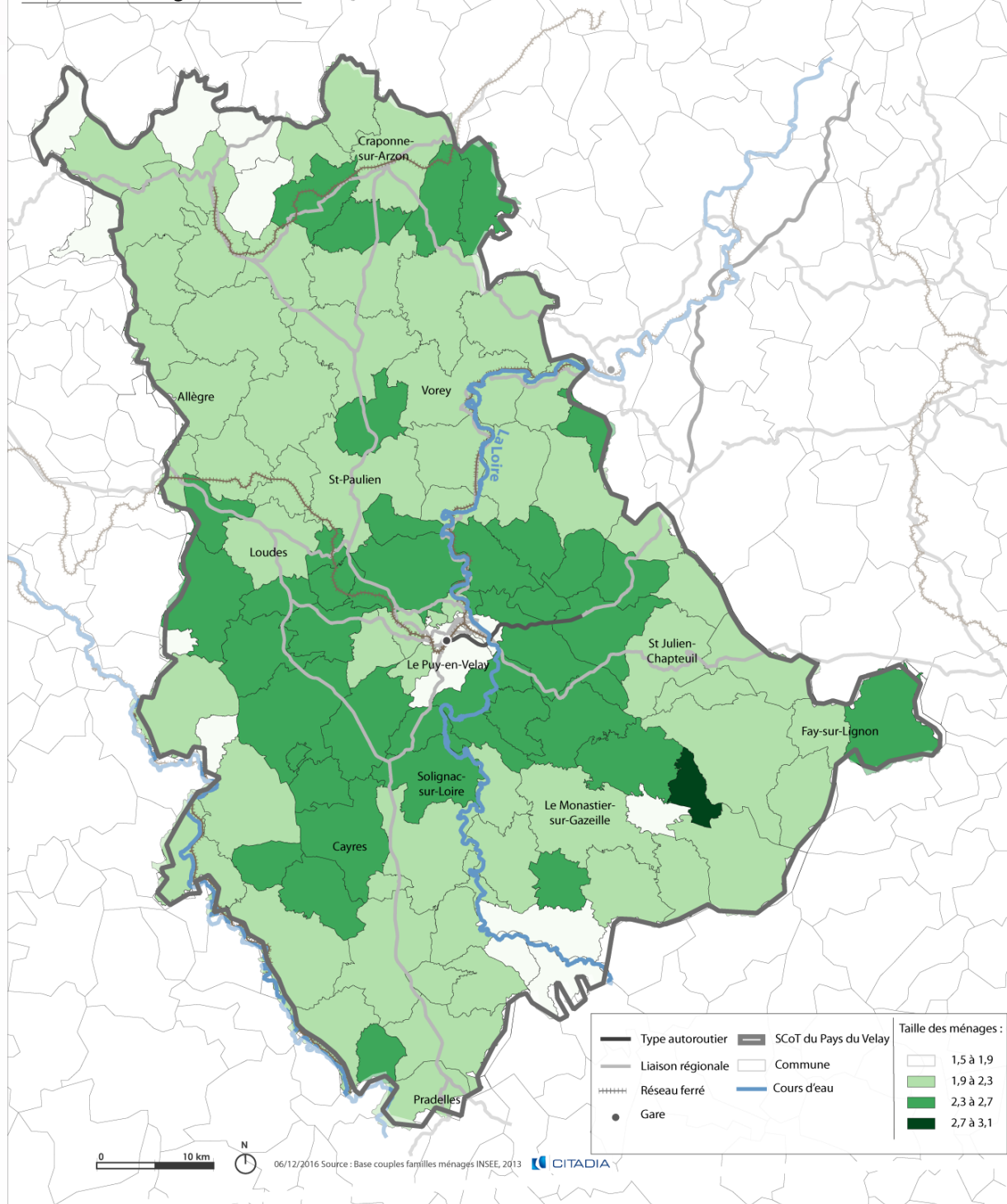


Source : INSEE RP 2013

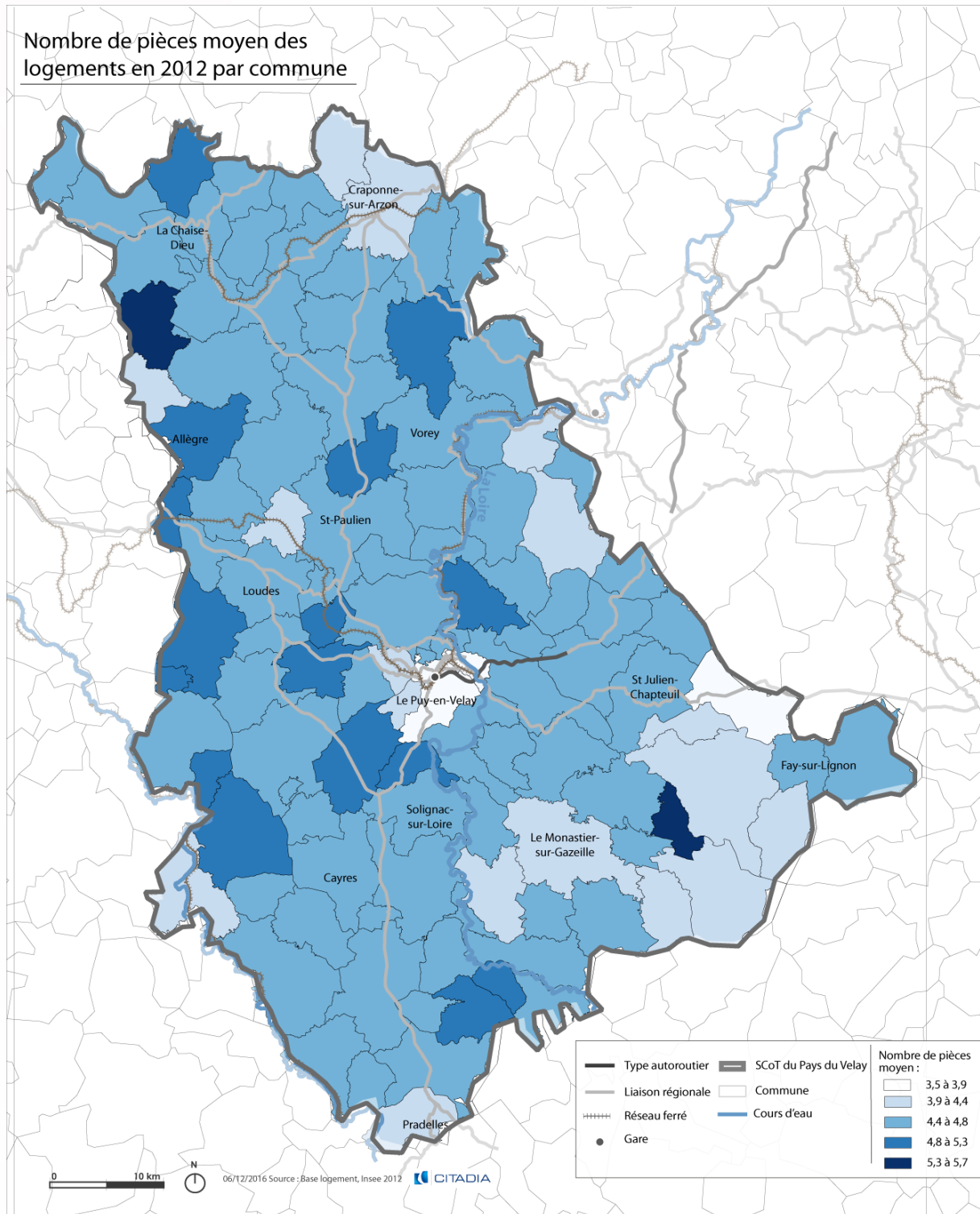
Sans considérer qu'un logement d'une pièce correspond forcément à un ménage d'une personne, la discordance entre la taille des ménages et des logements reste fortement marquée. 66% des ménages sont constitués de 1 à 2 personnes, alors que près de 80% des logements sont constitués de 4 pièces ou plus.



## Taille des ménages en 2013

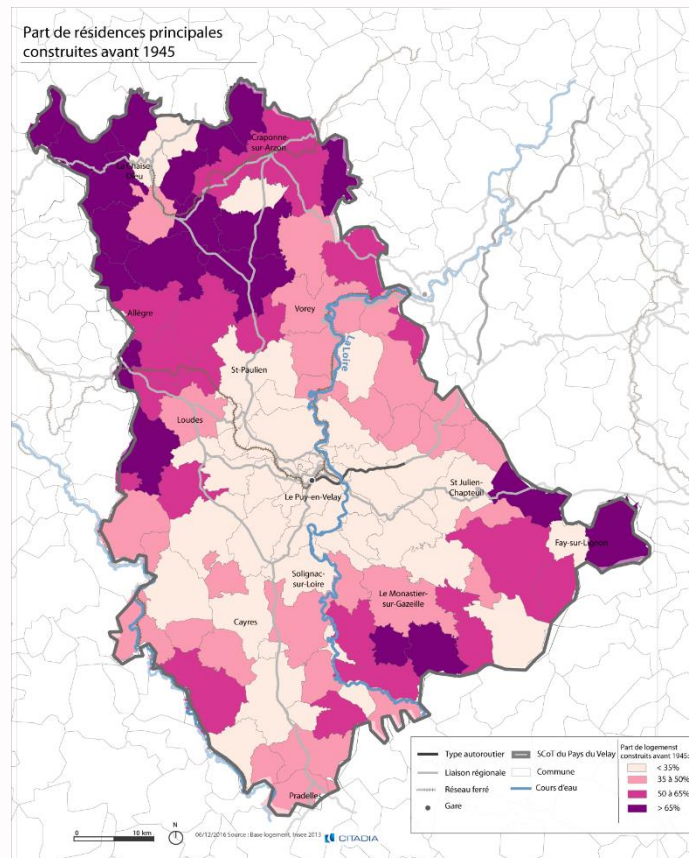
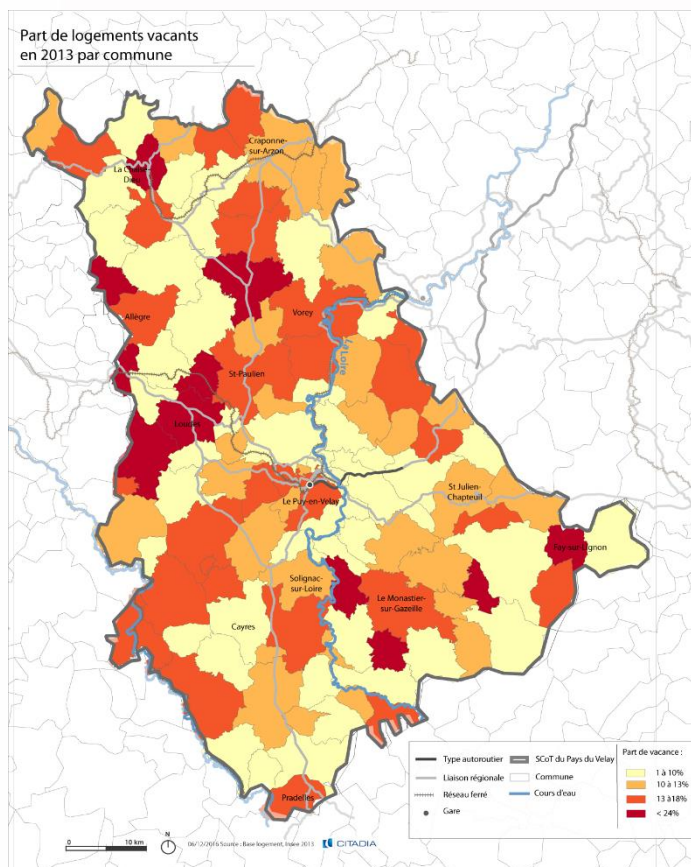


Nombre de pièces moyen des logements en 2012 par commune



## b) Une offre de logements anciens inadaptés à la demande et vétustes dans les centres bourgs et la commune du Puy-en-Velay

Le taux de logements vacants peut être mis en relation avec l'ancienneté des logements. En effet, la vétusté du parc de logements des centres anciens et leur inadaptation à la demande explique une vacance croissante dans certaines communes comme Craponne-sur-Arzon, Allègre, Pradelles, Landos, Le Monastier-sur-Gazelle... Un certain nombre de communes ont engagé des actions de rénovation/réhabilitation du parc de logements anciens, le Puy-en-Velay au travers de son PLH, la commune de Craponne-sur-Arzon au travers de la réhabilitation de logements anciens en centre Bourg.



Source : Citadia Conseil



## 2.4. Un parc de logements locatif et social concentré

L'offre locative est majoritairement concentrée sur la Communauté d'agglomération (moins de 25% de l'offre sur les autres EPCI), en particulier l'offre de logement locatif social qui représente en 2013 près de 14% du parc de résidences principales. À l'échelle du Pays du Velay, le parc locatif social représente moins de 10 % du parc de résidences principales. On dénombrait en 2013, environ 3360 logements HLM sur le territoire du SCoT.

L'offre en logements sociaux reste concentrée très largement sur la ville du Puy-en-Velay qui poursuit le développement et le renouvellement de son parc : opérations ANRU en cours sur le quartier Guitard.

Seules 4 communes sont soumises à l'article 55 de la Loi SRU, il s'agit des communes du Puy-en-Velay, d'Espaly-Saint-Marcel, de Brives-Charensac et de Vals-Près-le-Puy. En 2013, le parc de logement social de ces communes dans le parc de résidences principales représente :

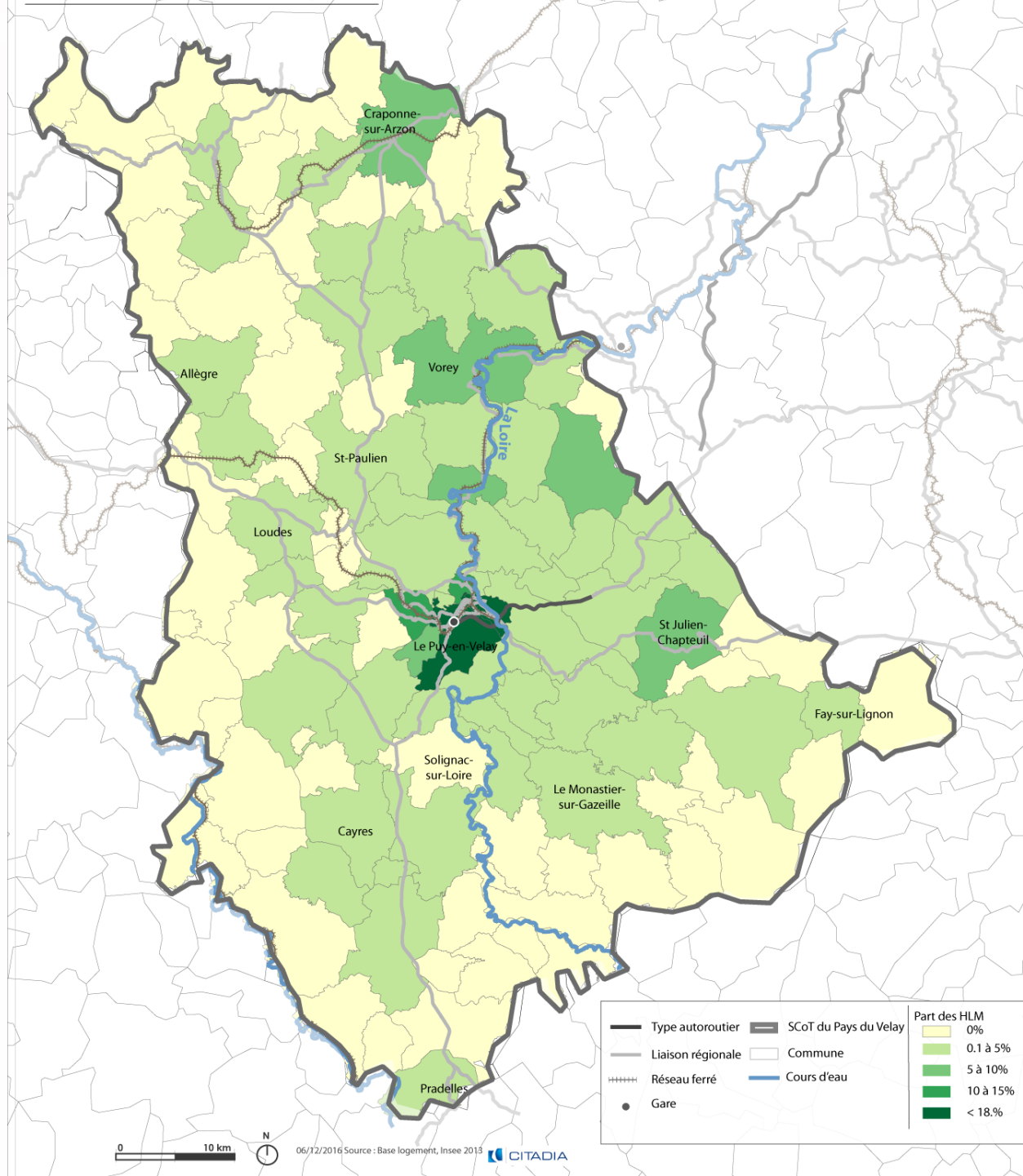
- le Puy-en-Velay : 18,5% ;
- Brives-Charensac : 16,8% ;
- Espaly : 13,4% ;
- Vals-Près-le-Puy : 6,5%.

A noter la présence d'un parc de logement social important sur la commune de Chadrac (136 logements sociaux en 2013, soit 11,5% du parc de résidences principales) et sur la commune de Craponne-sur-Arzon (85 logements sociaux en 2013, soit 8,6% du parc de résidences principales).

Au regard des revenus des ménages, le parc locatif social, représente un enjeu humain et social important.



Part des résidences HLM dans le parc de résidences principales en 2013





## 2.5. Les dynamiques de construction

Il est important de noter que le parc de logements se développe plus vite que la population. Alors que dans certains territoires la population diminue (perte d'habitants dans la Communauté de Communes Portes d'Auvergne et la Communauté de communes du Mézenc), ces territoires maintiennent tout de même une augmentation du nombre de logements.

Plusieurs phénomènes expliquent cette croissance importante du parc de logements. D'une part des phénomènes de société, à l'œuvre sur l'ensemble du territoire français : la décohabitation des ménages et la diminution de la taille des ménages, et d'autre part des phénomènes de desserrement de la ville centre du Puy-en-Velay et « d'abandon » du parc ancien de logements des centres anciens des bourgs et villages ruraux pour des logements récents plus adaptés à la demande.

Les dynamiques de construction dans le temps à l'échelle du Pays du Velay :

- entre 1968 et 1982 (+46 habitants/an), environ 539 logements/an ont été construits ;
- entre 1982 et 1999 (-82 habitants/an), 388 logements/an ont été construits, avec un essoufflement notable sur la période 1990-1999 (266 logements/an) ;
- entre 1999 et 2009 (+285 habitants/an), la construction se fait de nouveau plus importante, à raison de 530 logements/an, sans pour autant atteindre le même rythme qu'entre 1968 et 1982.

L'évolution du parc de logements de la Communauté d'agglomération et celle des 7 autres EPCI varie fortement. En effet, à l'échelle des 7 communautés de communes l'évolution du parc est caractérisée par :

- 1968 à 1975 : une croissance très faible de leurs parcs de logements ;
- 1975 à 1982 : une croissance plus importante mais qui s'essouffle entre 1982 et 1999 ;
- 1999 à 2009 : une reprise plus marquée de la construction de logements, semblable à celle de 1975-1982.

La Communauté d'agglomération accueille plus de 50% de la construction du Pays du Velay.

La surreprésentation de l'habitat individuel est également représenté dans les constructions neuves puisqu'il en représente 84%(source Sit@del21 en 2011. La Haute-Loire est l'un des deux départements d'Auvergne les plus marqués par cette surreprésentation de l'habitat individuel dans la construction neuve (87% en Haute-Loire et 89% dans le Cantal en 2011), alors que l'Auvergne aura construit, durant la même année, 20% de logements collectifs et 5% de logements en résidences. Toutefois, le logement collectif représente 34% de la construction neuve dans la Communauté d'agglomération en 2010 et 27% en 2011.

## 2.6. Des revenus et des prix de l'immobilier relativement bas mais contrastés selon les communes

(Source : *efficity.fr. prend en compte le neuf et l'existant sans distinction*).

Les prix de l'immobilier, bien qu'ils paraissent toujours trop élevés pour les acquéreurs, sont particulièrement faibles sur le Pays du Velay non seulement par rapport à la moyenne française mais également par rapport aux prix pratiqués en Auvergne et en Haute-Loire. Ainsi, en août 2013 le prix moyen dans le Pays du Velay était de

<sup>1</sup> Base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Les données traitées ici concernent les logements dont la construction a été commencée à la date indiquée.



1 057€/m<sup>2</sup>, correspondant à une valeur moyenne d'un bien immobilier de 163 979€. En un an, les prix sont restés relativement stables, malgré une légère hausse de 0,84%.

Les intercommunalités des Portes d'Auvergne, du Pays de Craponne et du Plateau de La Chaise Dieu proposent les prix moyens au m<sup>2</sup> les plus bas du territoire, bien que ces prix aient légèrement augmenté (environ 3%) en un an. La CC du Mézenc Loire Meygal se distingue quant à elle par le prix moyen au m<sup>2</sup> le plus élevé du Pays du Velay, ainsi qu'une forte augmentation (10,6%) en un an. La CA du Puy en Velay est la seule intercommunalité dans laquelle les prix ont baissé durant l'année.

#### Prix de l'immobilier en août 2013 (biens recensés : maisons, appartements, lofts) :

	PRIX AU M <sup>2</sup>			
	Prix minimum	Prix moyen	Prix maximum	Progression du prix en 1 an
France	120 €	2 119 €	20 160 €	
Auvergne	150 €	1 498 €	2 914 €	1,40%
Haute-Loire	215 €	1 228 €	2 701 €	-0,60%
<b>Pays du Velay</b>	<b>510 €</b>	<b>1 057 €</b>	<b>1 680 €</b>	<b>0,84%</b>
CA Puy en Velay	612 €	1 177 €	1 717 €	-1,51%
CC de l'Emblavez	531 €	1 078 €	1 653 €	0,55%
CC du Mézenc Loire Meygal	736 €	1 275 €	1 863 €	10,56%
CC du Mézenc	476 €	1 065 €	1 889 €	3,02%
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	458 €	1 013 €	1 667 €	0,17%
CC Pays de Craponne	339 €	790 €	1 299 €	2,65%
CC Portes d'Auvergne	379 €	884 €	1 502 €	3,25%
CC du Plateau de La Chaise Dieu	369 €	708 €	1 160 €	4,5%

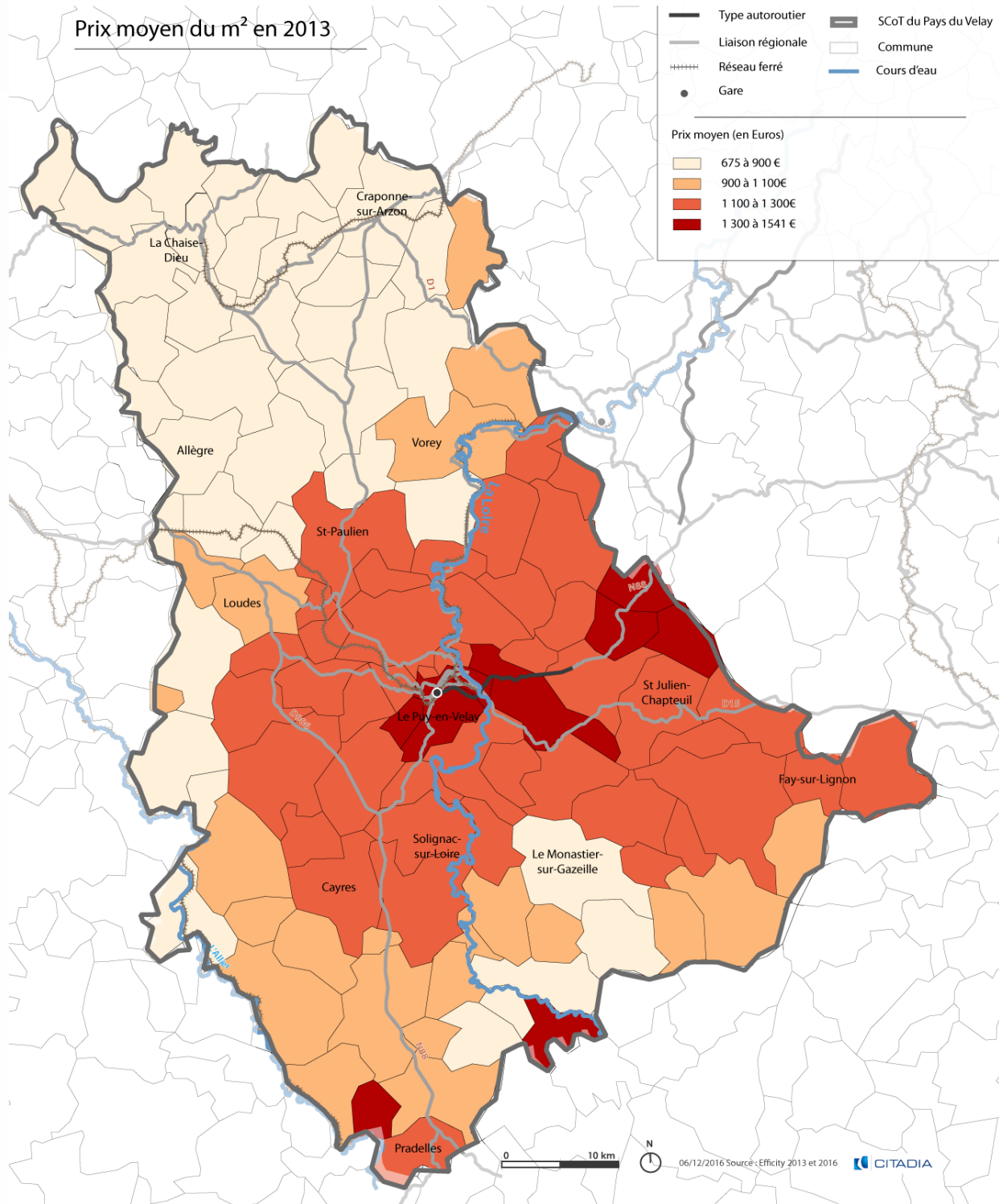
Source : *efficity.fr* données 2013 hormis pour les données de la Communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu qui datent de 2016)

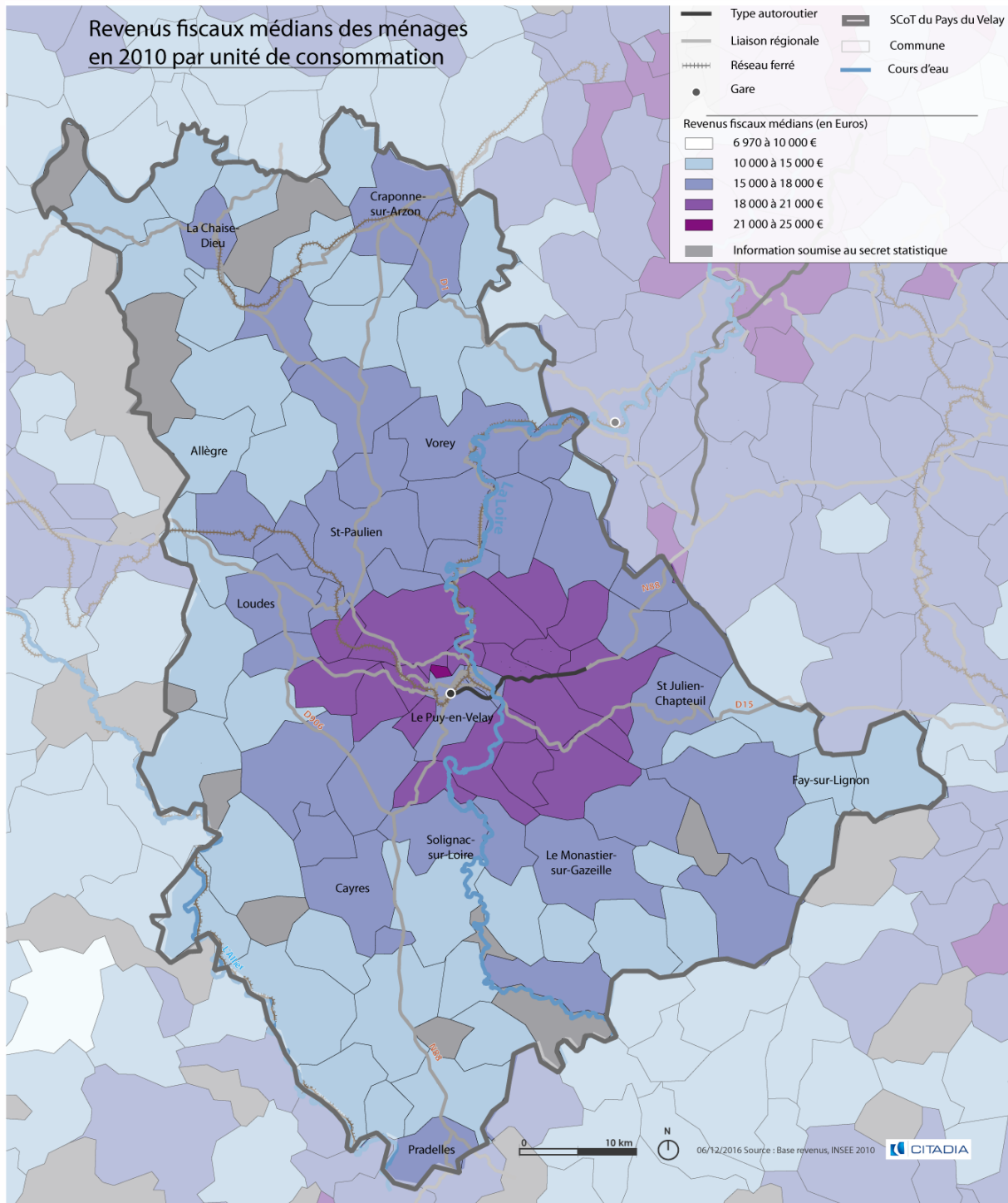
Les seules communes du Pays du Velay proposant un prix moyen supérieur à 1 350€/m<sup>2</sup> sont Vals-Près-le-Puy, Saint-Germain-Laprade, Lafarre et Saint-Etienne-du-Vigan. Les communes situées dans un rayon d'environ 15 km autour du Puy en Velay possèdent des prix moyens au-dessus de 1 050 €/m<sup>2</sup>. Dans les communes plus éloignées, les prix se situent globalement en-dessous.

Il est important de noter que le territoire dispose d'une offre importante, peu tendue, tant sur le logement ancien de centre-ville, que le logement individuel de périphérie bâti au cours des 40 dernières années, ou encore du logement neuf. Il est aujourd'hui possible de trouver des biens à la vente sur tout le territoire à des prix qui restent faibles au regard des moyennes régionales notamment.

Depuis plusieurs années, les logements anciens situés principalement en centre ancien des bourgs ou villages ont du mal à trouver preneur, ainsi la vacance de nombreux centres bourgs et centres de village est une problématique importante.







**Le segment de marché le plus attractif reste aujourd'hui le logement individuel sur un terrain relativement grand (plus de 1000 m<sup>2</sup>), situé à quelques kilomètres de la ville centre ou du Bourg centre.**

De nombreux logements vacants trouvent difficilement preneur du fait de leur configuration (notamment dans le centre-ville du Puy-en-Velay),

Le foncier constructible, encore très largement présent sur l'ensemble du territoire, reste très accessible.

Le revenu moyen des ménages, faible sur le territoire, impacte très directement les capacités d'investissement et, par voie de conséquence, le marché immobilier. Les revenus sont globalement plus élevés dans les communes de première couronne du Puy-en-Velay.

Les enjeux, en matière de localisation résidentielle sont majeurs. Il sera important, dans le cadre du SCoT, de veiller à l'équilibre des territoires, mais également à intégrer la dimension des choix résidentiels. Il est nécessaire d'offrir des capacités d'accueil qui correspondent aux attentes de chaque ménage sans pour autant que ce choix ne soit guidé que par des questions financières.

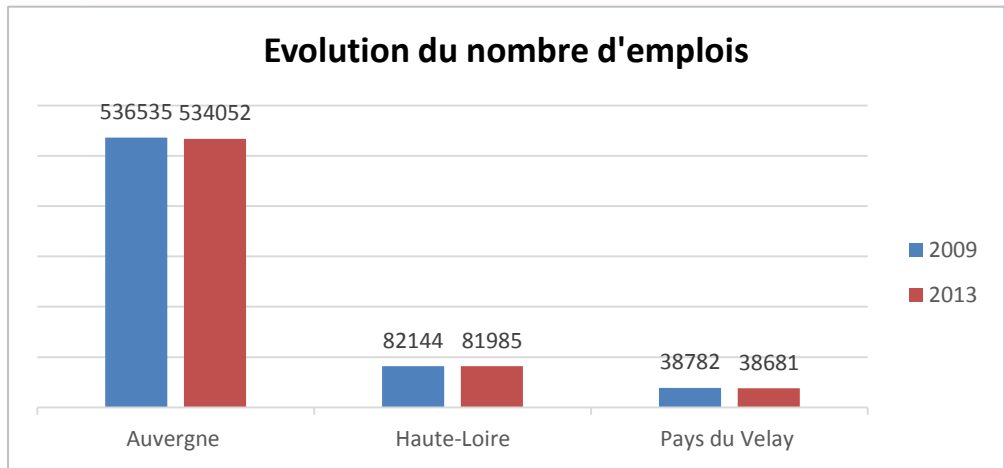


## 3. Une économie diversifiée

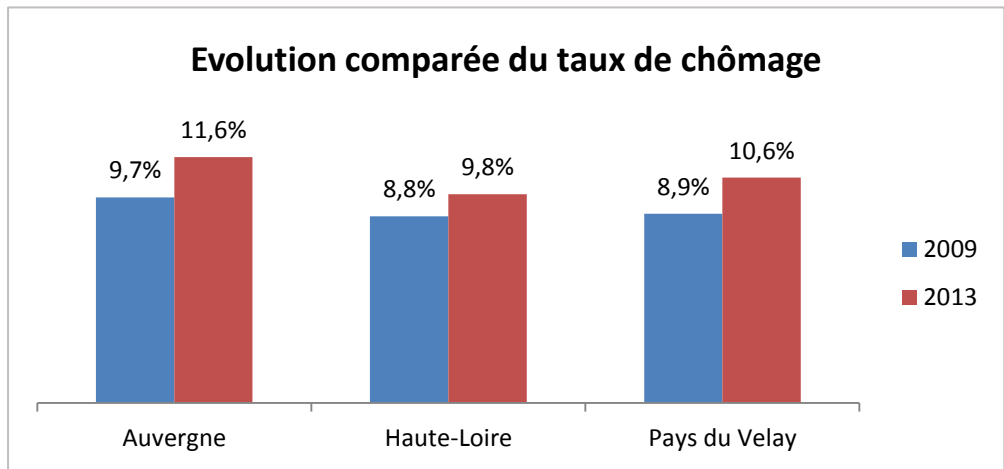
### 3.1. Marché de l'emploi et création d'entreprises

a) *Marché de l'emploi concentré autour de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay*

On observe une évolution relativement négative du marché de l'emploi à l'échelle du Pays du Velay entre 2009 et 2013. En effet, le taux de chômage, même s'il suit une tendance régionale et départementale, augmente de manière significative sur le Pays du Velay (il passe de 8,9% à 10,6% entre 2009 et 2013). De même, le nombre d'emplois subit une légère diminution.



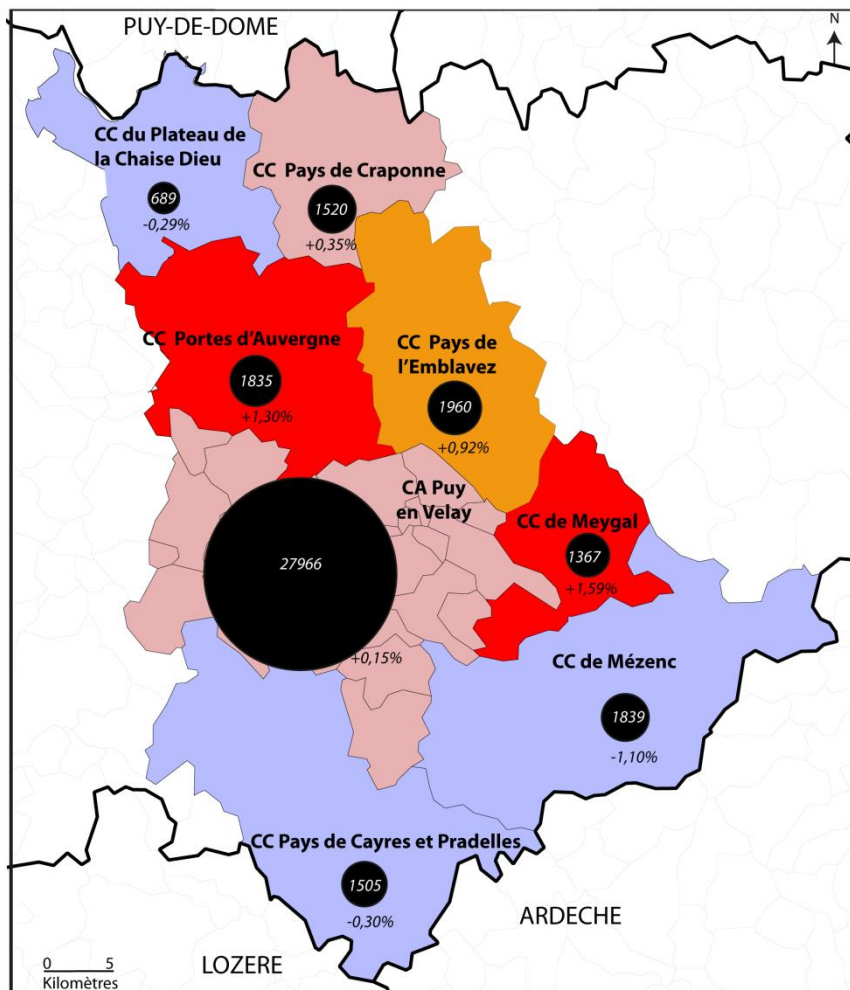
Source : INSEE RP 2009 et RP 2013



Source : INSEE RP 2009 et RP 2013

Véritable cœur urbain et économique du Pays, l'agglomération du Puy-en-Velay polarise fortement toute la partie centrale du territoire. Inscrite au cœur d'un bassin agricole enclavé, l'agglomération a bâti son développement sur les services à la population puis sur l'essor d'un tissu industriel. Sans pôle économique concurrent à l'échelle du Pays, l'agglomération concentre la majorité des emplois du Pays et des créations d'entreprises. Au niveau de la région Auvergne, il s'agit du 5<sup>ème</sup> pôle d'emploi derrière Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy et Moulins.





**ÉVOLUTION ET NOMBRE D'EMPLOI PAR EPCI DU SCOT DU PAYS DU VELAY ENTRE 1999 ET 2013**

Nombre d'emploi au lieu de travail en 2013 :

Taux de variation annuel moyen du nombre d'emploi entre 1999 et 2013

- 1,1% - 0%
- 0% - 0,7%
- 0,7% - 1,2%
- 1,2% - 1,58%

Haute-Loire : +0,63%/an

Département  
 EPCI  
 SCoT Pays du Velay  
 Commune

Source : INSEE - Base-CC-emploi-pop-active-2013  
Date de réalisation : 14/12/2016  
Conception : Citadia Conseil

<b>Nombre de communes</b>	<b>112</b>
<b>Population légale 2013</b>	<b>97 921</b>
<b>Densité de population (habitants par Km<sup>2</sup>)</b>	<b>43,4</b>
	<b>8</b>
CC du Pays de Craponne	8 communes - 4 408 habitants
CC de l'Emblavez	11 communes - 8 915 habitants
CC des Portes d'Auvergne	12 communes - 6 570 habitants
CA du Puy-en-Velay	28 communes - 58 652 habitants
CC du Meygal	7 communes - 6 466 habitants
CC du Mézenc	17 communes - 5 707 habitants
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	19 communes - 5 230 habitants
CC du Plateau de la Chaise Dieu	10 communes - 1 973 habitants

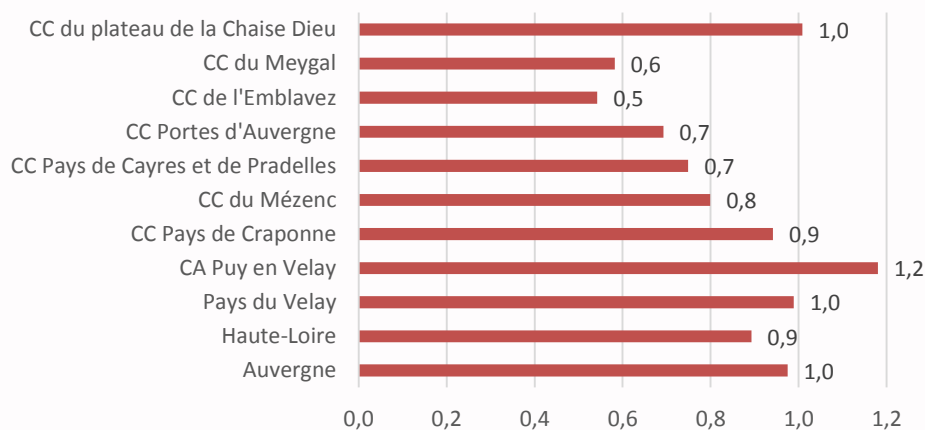
EPCI au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Nombres d'emplois en 2013	Part des emplois en 2013
CA du Puy-en-Velay élargie	33 176	87%
CC du Mézenc Loire Meygal	3 460	9%
CC du Pays de Cayres et de Pradelles	1 505	4%
SCoT Pays du Velay	38 681	—

Source : INSEE RP 2009 et RP 2013



Les emplois de l'agglomération sont occupés par des actifs qui vivent dans les communes limitrophes, formant une couronne péri-urbaine de plus en plus résidentielle et dépendante économiquement des emplois du pôle. Au total, la Communauté d'agglomération propose plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs occupés résidant sur son territoire (1,2 emplois par actifs ayant un emploi en 2013). Malgré un marché de l'emploi moins dynamique qu'en 2009, l'indicateur de concentration d'emploi du Pays du Velay (1,0) reste équivalent à celui du département (0,9) ou de la région Auvergne (1).

### Indicateur de concentration d'emploi en 2013 Comparaison



Source : INSEE RP 2013

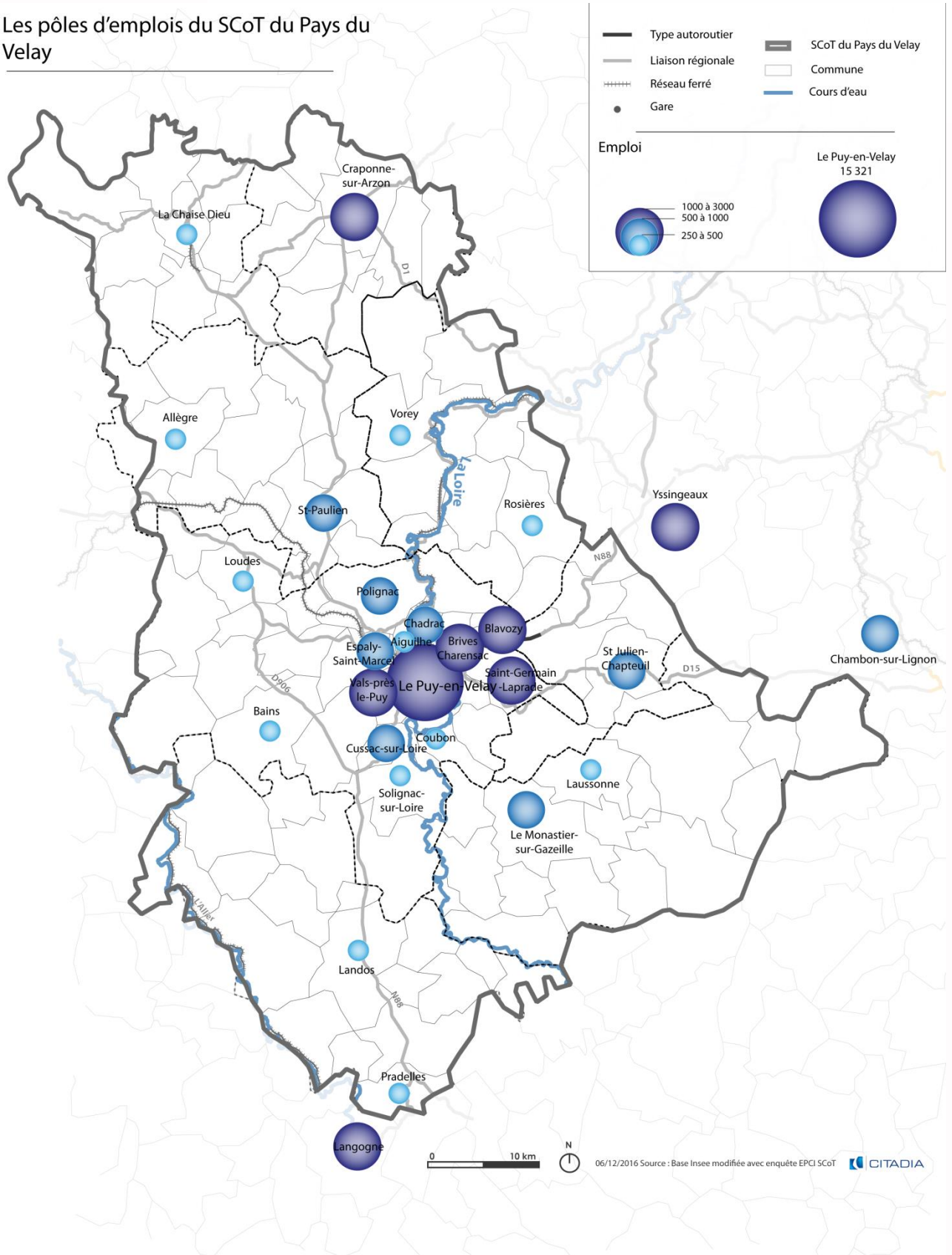
Au-delà des limites de la Communauté d'agglomération qui concentre une très grande part de l'emploi (près de 75% de l'emploi du Pays), l'armature économique du Pays du Velay est marqué par :

- la présence de bourgs-centres qui possèdent un tissu de commerces et de services de proximité ;
- au nord du territoire, la commune de Craponne-sur-Arzon qui exerce une très forte emprise économique –tertiaire et artisanale- sur son bassin de vie (10 000 hab) ;
- la commune du Monastier-sur-Gazeille au Sud-Est qui dispose d'un nombre important d'emplois grâce notamment à son économie touristique.



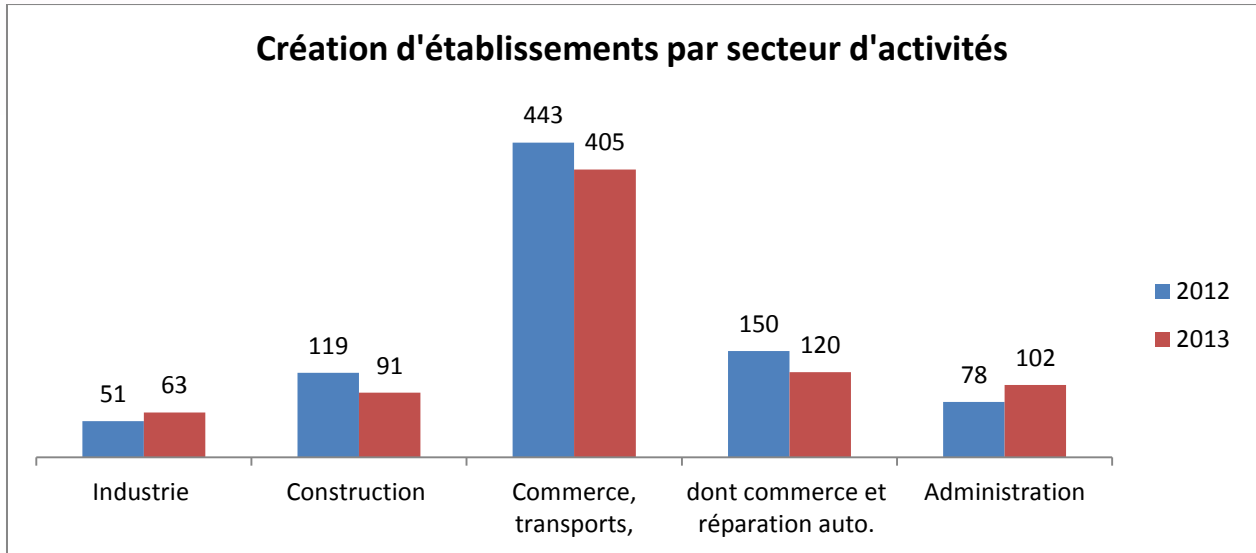


Les pôles d'emplois du SCoT du Pays du Velay



b) *Des signes de résilience industrielle et la montée en puissance du secteur tertiaire se reflètent dans les créations d'entreprises*

Ces mouvements d'ensemble du marché de l'emploi se reflètent dans les créations d'entreprises. En effet, entre 2012 et 2013, le nombre de création d'entreprises est passé de 841 à 781. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale et l'industrie ont maintenue leur dynamique de création d'entreprises, alors que la construction et les commerces, transports et services divers ont créé moins d'entreprises qu'en 2012.



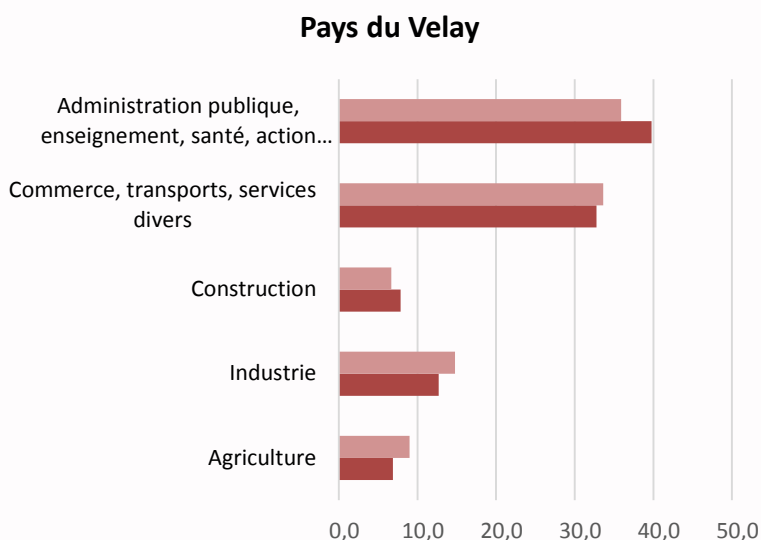
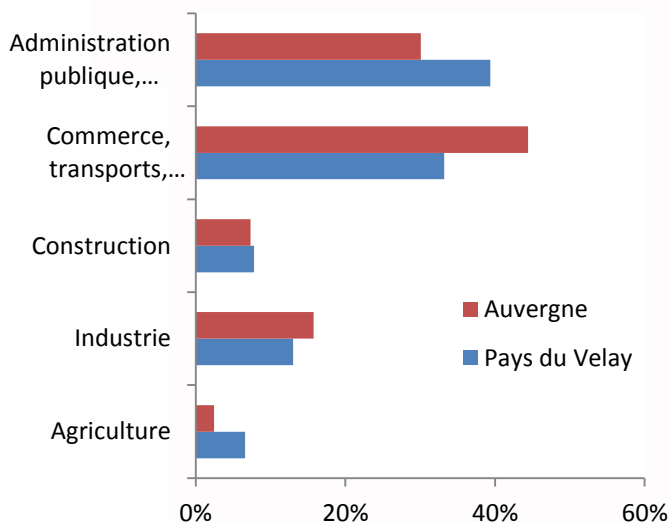
Source : INSEE RP 2012 et RP 2013

Dominé par l'agriculture et l'industrie jusqu'aux années 1970, le paysage productif vellave s'est peu à peu transformé avec la montée en puissance de l'économie présentielle. Cependant, si commerces et services sont devenus les principaux moteurs de l'emploi, l'industrie conserve un poids très significatif dans l'économie locale.



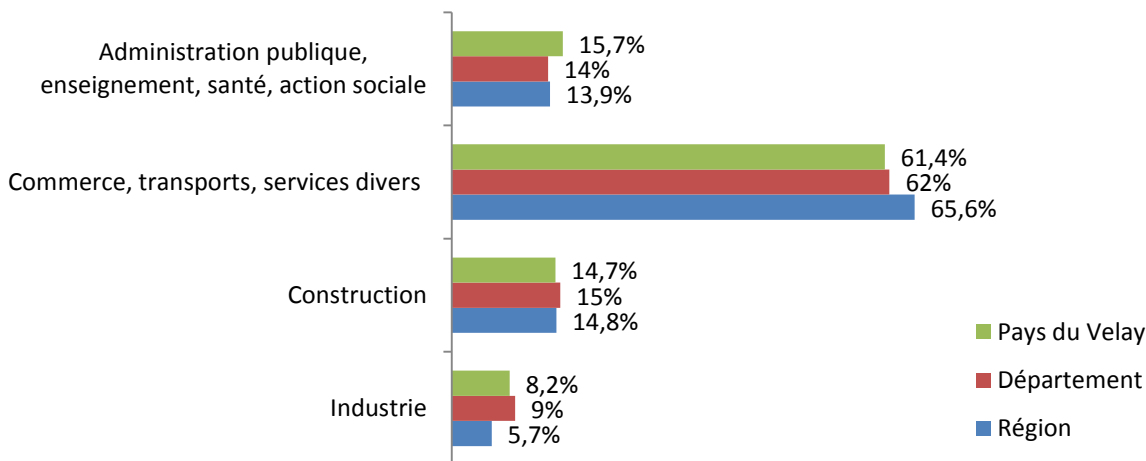
Alors que le Pays du Velay assure plus de créations d'entreprises dans le domaine de l'administration publique qu'à l'échelle du département et de la région, celui-ci retrouve une dynamique moins importante de création d'entreprises dans les domaines des commerces, transports et services divers et de l'industrie.

**Répartition et évolution comparées des emplois par secteur d'activités**



Source : INSEE RP 1999 et RP 2013

**Taux de création d'entreprises par secteurs d'activités en 2014**

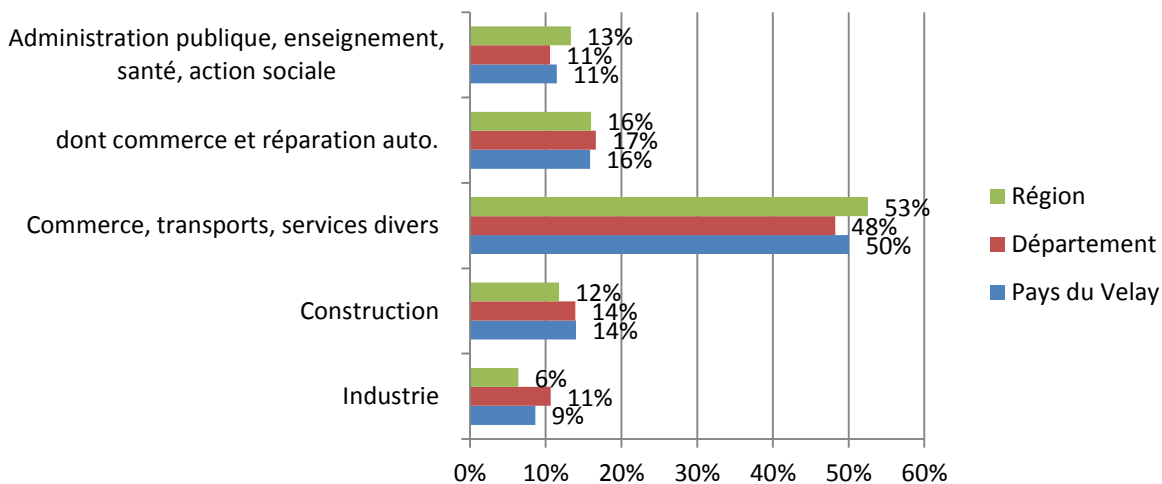


Source : INSEE RP 2014

Si, en valeur relative, l'industrie vellave se situe légèrement en retrait comparée à la place occupée par ce même segment de l'économie à l'échelle du département de la Haute-Loire et de la région Auvergne, elle affiche toutefois des signes de résilience après avoir connu une sévère déprise à la fin des années 1970 puis des pertes successives d'effectifs au fil des années 1990 et 2000.



**Répartition comparée des établissements par secteur d'activités en 2013**



Source : INSEE RP 2013

En effet, au cours de la dernière décennie, les pertes d’emplois restaient inférieures à celles observées dans les bassins d’emploi de même taille à l’échelle nationale. Par ailleurs, la pérennité (taux de survie des entreprises 5 ans après leur création) des industries vellaves se distinguait également positivement.

Ces grandes tendances coïncident avec celles du département de la Haute-Loire. Selon le Medef, l’INSEE et l’URSSAF, les suppressions d’emplois industriels ont été relativement faibles au cours des dernières années, en dépit d’une période difficile entre 2008 et 2010. Au total, depuis 2007, le nombre de salariés des entreprises industrielles privées est resté stable. Par ailleurs, le département compte plus d’emplois industriels qu’auparavant.

En termes de structure, le paysage industriel vellave est marqué par la présence de grands groupes industriels : Interplex et Watts (électronique), Merck (industries pharmaceutiques), Michelin, International Paper, OTG Pagès...

Le caoutchouc, l’agro-alimentaire, la fabrication d’éléments en métal pour la construction représentaient, au milieu des années 2000, 40% de l’emploi industriel. Historiquement implantées dans le Pays, les filières cuir et textile, après avoir vu fondre 1/3 de leurs effectifs entre 1990 et 1999, pourraient être, de concert avec les métiers du plastique, au cœur d’un renouveau industriel de la Haute-Loire. En effet, la présence des tanneries et de la Maroquinerie du Puy (sous-traitant exclusif d’Hermès) sont des atouts qui devraient être mobilisés pour créer un pôle du cuir et du luxe.

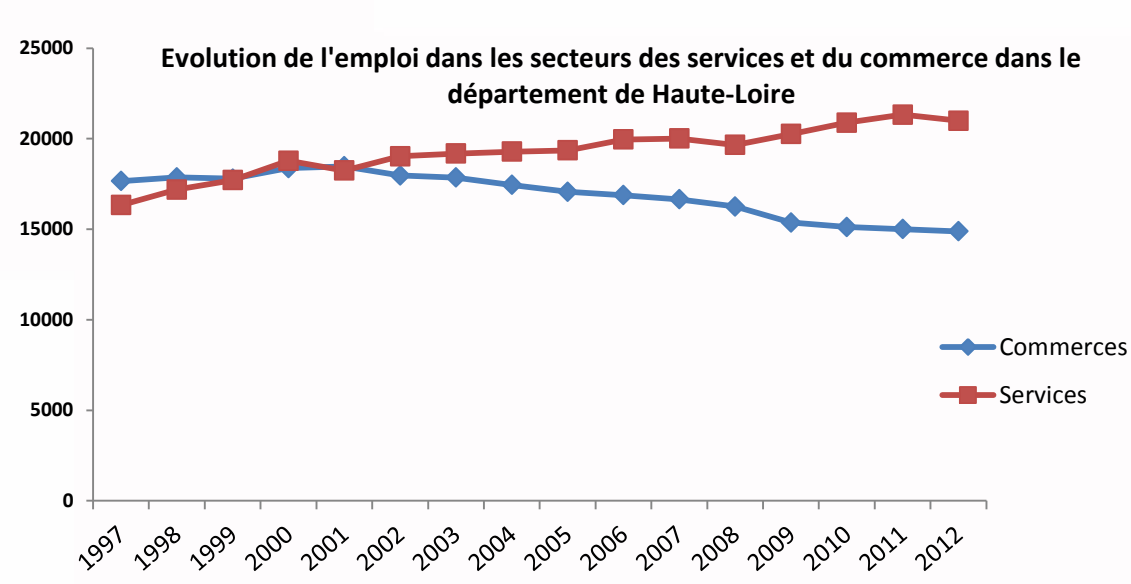
Au-delà de ces filières et savoir-faire traditionnels, le Pays peut miser sur des particularités reconnues comme ses principaux atouts : autonomie (indépendance par rapport aux grands groupes) et diversité des métiers.

Parallèlement aux mutations du paysage industriel, l’économie tertiaire est peu à peu montée en puissance. Les évolutions respectives des taux de création d’établissements et d’entreprises et de l’emploi dans ces mêmes segments de l’économie en témoignent.

Le développement des commerces et services a été alimenté par l’attractivité résidentielle croissante du Pays. Une attractivité liée notamment à la proximité du bassin d’emploi stéphanois et aux qualités du cadre de vie vellave.



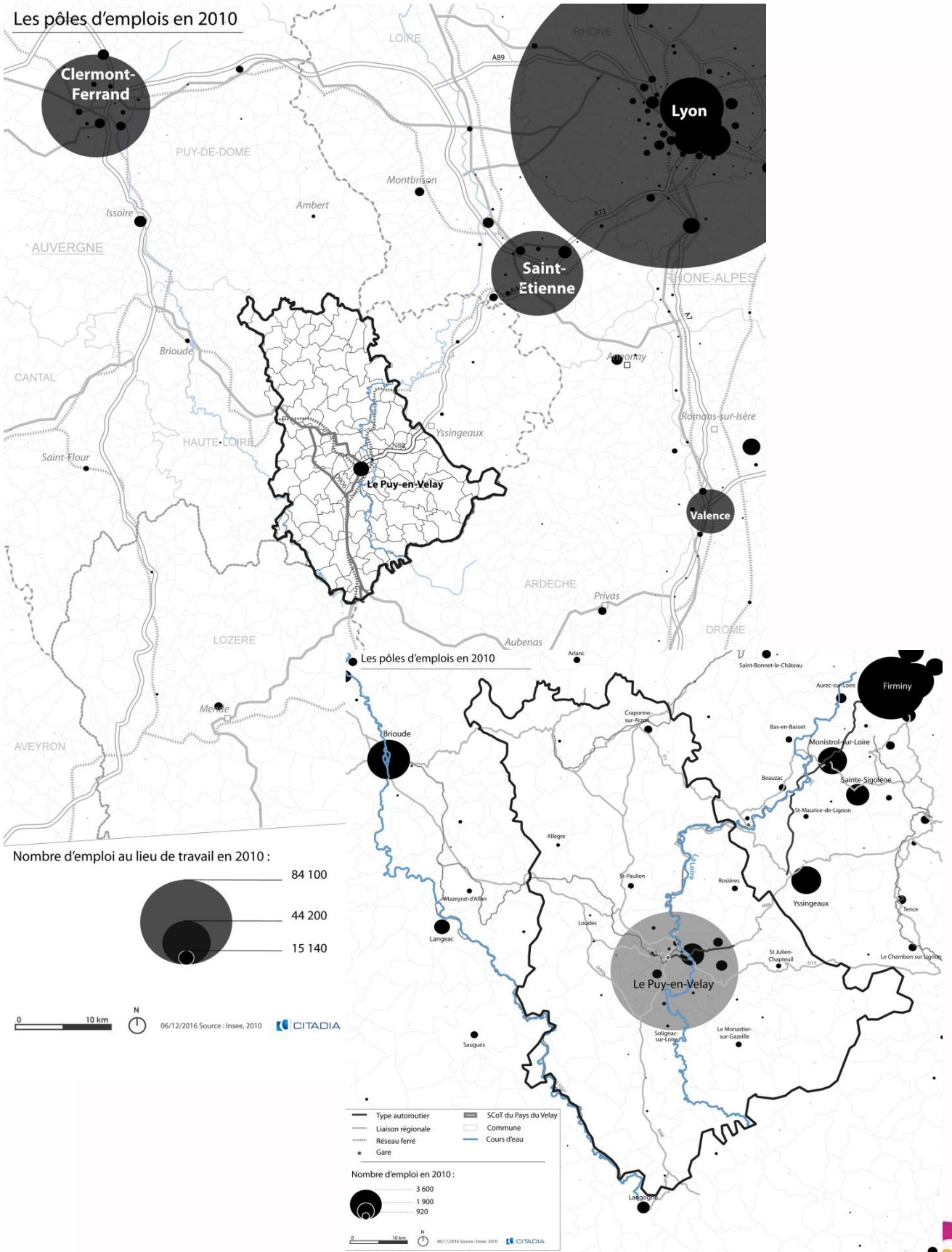
A contrario des services aux entreprises, les services aux particuliers (santé...) se sont développés de façon significative. Aujourd’hui, à l’échelle du département de la Haute-Loire, la vitalité des services semble même plus prononcée que celle des commerces.



La montée en puissance du tertiaire est incontestablement positive. Cependant, elle s’accompagne d’un double phénomène : précarisation des emplois et démultiplication des postes peu qualifiés. Déjà soulignée par l’INSEE au début de la dernière décennie, cette tendance perdure encore aujourd’hui. En effet, à l’échelle du département de Haute-Loire, on comptait 48% de CDI ou de CDD de plus d’un mois en 2005 (dans le cadre des Déclarations Préalables à l’Embauche). En 2012, ces contrats ne représentaient plus que 30% des DPE. Au-delà de leur dimension précaire et de leur faible qualification, les emplois du Pays sont singularisés par une échelle de salaires particulièrement basse. A titre d’exemple le revenu net déclaré moyen est de 17 945 euros en 2012 pour le Pays du Velay, contre 18 855 euros pour le département de la Haute-Loire et 20 340 euros pour la région Rhône-Alpes Auvergne.



c) Concurrence et influence des pôles d'emplois voisins

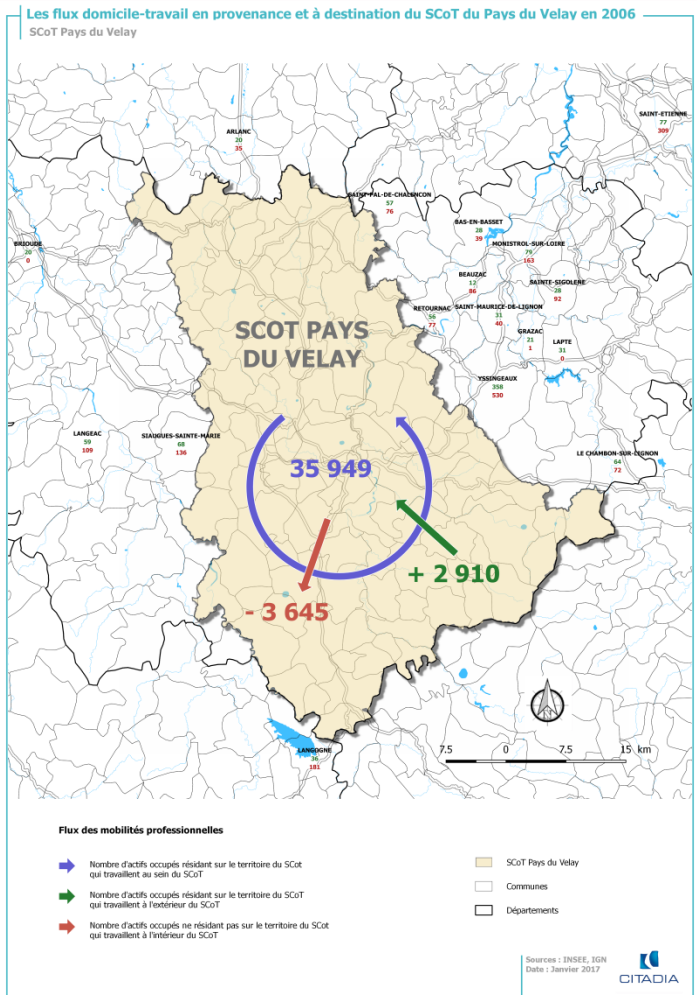


Le développement des infrastructures routières, la mise à deux fois deux voies de la RN88 notamment, facilite les liaisons internes et ouvre le Pays du Velay à l'influence de deux grands espaces économiques : l'aire urbaine de Lyon/Saint-Etienne et l'aire urbaine de Clermont-Ferrand. En effet, moins d'une heure est désormais nécessaire pour accéder à St Etienne depuis le Puy-en-Velay malgré une portion manquante au niveau de Saint-Hostien et Pertuis.

L'ouverture vers ces bassins de vie présente des opportunités mais également des risques pour le développement économique du Pays du Velay. En effet, le désenclavement du territoire génère une concurrence accrue qui peut déboucher sur la fuite d'entreprises et de consommateurs. À mesure qu'il s'ouvre à l'extérieur, le territoire est donc menacé par des pressions qui risquent de déstabiliser les fonctions de centralité du Puy-en-Velay et de nuire au développement économique du Pays.

Néanmoins le désenclavement a favorisé l'installation de nouveaux ménages et le développement de l'économie présenteielle. Aujourd'hui, les échanges d'actifs sont particulièrement nombreux au sein des communes du Pays du Velay mais également avec les territoires voisins, le Pays de la Jeune Loire et ses rivières en particulier.

Si les infrastructures routières jouent un rôle clé dans l'accessibilité du Pays, son ouverture vers l'extérieur est également liée à la présence de l'aéroport du Puy qui offre une liaison quotidienne avec Paris. Il est emprunté chaque année par 8000 passagers soit une moyenne de 21 passagers par jour.



Le Pays du Velay, fort d'une grande diversité économique, s'inscrit dans un contexte territorial marqué par la présence de grands bassins d'emplois (Saint-Etienne, Clermont-Ferrand) et d'espaces urbains en développement à proximité directe : Yssingeaux et Monistrol-sur-Loire. Le développement économique du Pays du Velay devra composer avec les spécificités des territoires qui l'entourent :

- Le Sud-Loire (comprenant Saint-Etienne) se positionne vers des secteurs industriels historiquement ancrés dans le territoire ainsi que vers les services à la personne ;
- Le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières, quant à lui, se caractérise par un tissu industriel dynamique (plastique et textile principalement) s'appuyant sur les grandes filières locales ;
- Le Grand Clermont possède une attractivité économique basée sur des filières de recherche et de développement performantes (ingénierie de la mobilité et agroalimentaire/santé/nutrition).

#### **Le SCoT Pays Jeune Loire et ses rivières : une économie dynamique**

L'économie est singularisée par un tissu industriel dynamique reposant sur de grandes filières locales (plasturgie, mécanique, textile, agro-alimentaire). L'économie repose également sur l'agriculture, le tourisme et l'exploitation des ressources naturelles.

L'aire urbaine d'Yssingeaux possède une position géographique privilégiée à proximité du Puy-en-Velay et de Saint-Etienne ainsi qu' une croissance de l'emploi importante (+17,7% entre 1999 et 2009 contre seulement 1,5% pour le Puy-en-Velay) portée par le dynamisme économique de la commune d'Yssingeaux.

Le SCoT Pays Jeune Loire et ses rivières mise sur les axes de développement suivants (extrait du PADD du SCoT) :

- optimiser et valoriser les ressources du territoire ;
- favoriser l'innovation et la diversification du tissu économique ;
- pérenniser l'activité agricole (production de lait et viande) ;
- développement des activités tertiaires ;
- développement du tourisme ;
- renforcer le commerce dans les centres-bourgs.

#### **Le SCoT Sud-Loire**

De manière générale, le territoire Sud Loire est partie prenante dans la dynamique de l'aire métropolitaine lyonnaise notamment avec ses 20 710 emplois en 2013.

Le Sud-Loire se positionne vers des secteurs industriels historiquement ancrés dans le territoire ainsi que vers les services à la personne.

Les filières principales : construction, activités agroalimentaires, optique, textile, édition, imprimerie, santé, action sociale, services aux personnes, métallurgie mécanique, caoutchouc plastique, bois meuble.

Le SCoT Sud Loire mise sur les axes de développement suivants (extrait du PADD du SCoT) :

- Structurer le Sud Loire comme un pôle économique majeur (2 domaines à développer : le Design et la Santé).
- Développer les coopérations dans le quadrilatère Clermont-Ferrand / Saint- Etienne / Roanne / Lyon (le Scot affirme le rôle d'interface du Sud Loire comme pivot entre Rhône-Alpes et Massif central)
- Coopérer avec les bassins de vie de proximité de l'Yssingelais, du centre Loire et des Monts du Lyonnais (échanges entre les laboratoires de recherche stéphanois et le tissu économique local, intermodalité, valoriser le fleuve de la Loire).

#### **Le SCoT du Grand-Clermont**





Ce territoire se singularise par une attractivité économique basée sur des filières de recherche et de développement performantes et un environnement économique qui investit fortement dans la recherche & le développement. Il possède de nombreux atouts en matière d'innovation (pôles de compétitivité, pôle d'enseignement supérieur et de recherche, filières d'excellence,...).

A noter la présence de deux filières d'excellence économique : l'ingénierie de la mobilité et l'agroalimentaire/santé/nutrition (grands groupes industriels : Michelin, Limagrain, Société des eaux Volvic,...).

Le SCoT du Grand-Clermont mise sur les axes de développement suivants (extrait du PADD du SCoT) :

- Favoriser les synergies entre les différentes filières d'enseignement et entre la recherche et le monde économique.
- Miser sur l'économie de la connaissance afin de créer des emplois innovants qui attirent les jeunes actifs.
- Inscrire le Grand Clermont dans une logique de coopération et de développement de l'ensemble de l'Auvergne : affirmer sa position de locomotive régionale solidaire des autres villes auvergnates et des territoires ruraux limitrophes.
- Structurer une destination touristique à partir de filières thématiques attractives : organiser un véritable secteur économique du tourisme, prenant appui sur la présence des deux PNR (Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne) et sur les composantes urbaines de son territoire.

d) *Des bassins d'emploi relativement spécialisés*

### **Des activités agricoles intrinsèquement liées à l'identité économique du Pays**

*Une part de l'emploi agricole prépondérante au sud et à l'ouest du territoire et des dynamiques économiques différenciées*

Au sein du Pays du Velay, l'emploi agricole représente 6,6% des emplois totaux (source INSEE –emplois selon le secteur d'activité) contre 9% en 2000. Mais ceci reste relativement conforme à la moyenne départementale observée de 7,5% et supérieure à la moyenne régionale de 5,7%.

L'emploi agricole dans le territoire SCoT est au final 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale.

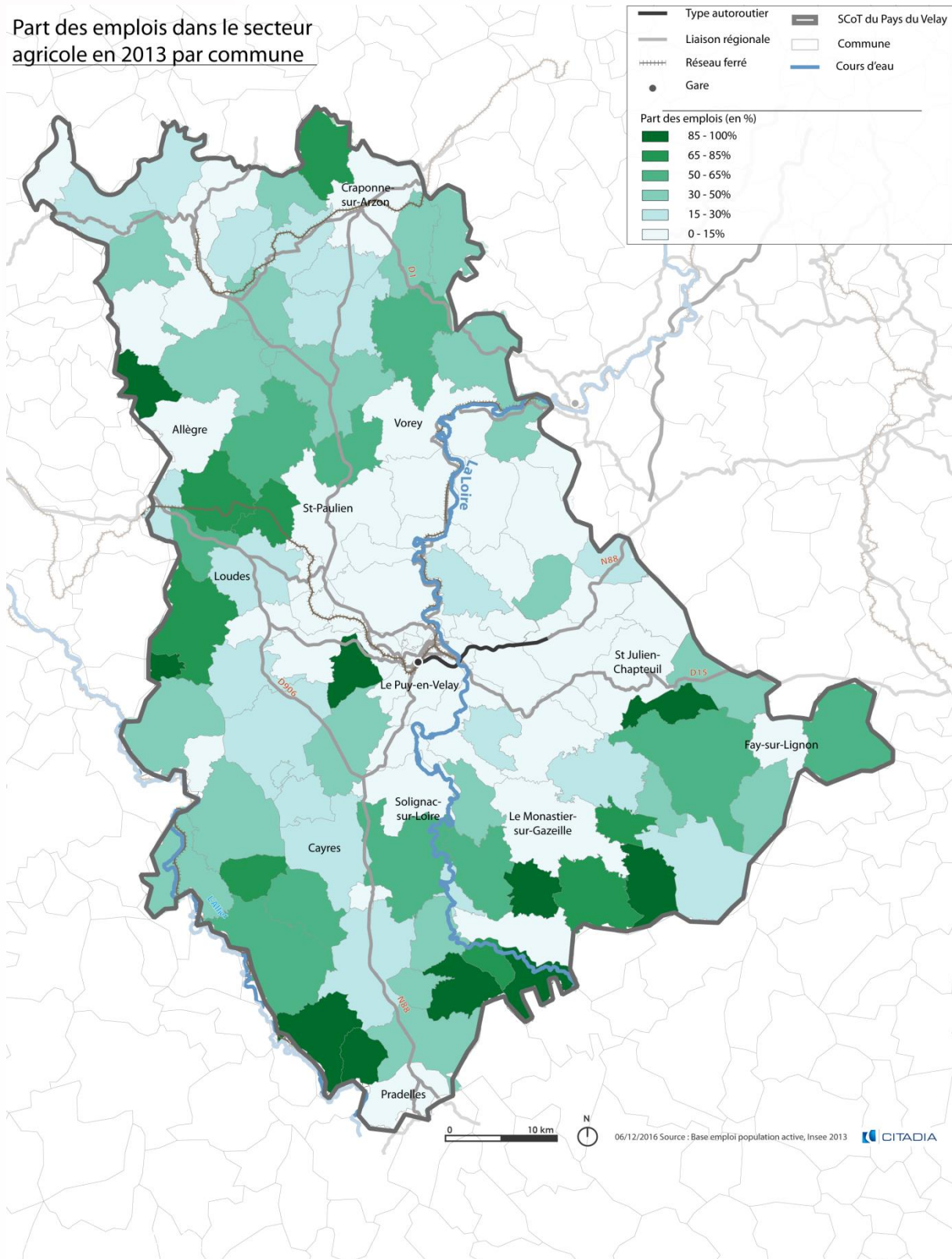
La part des emplois agricoles dans le total n'est pas homogène.

Elle est particulièrement importante dans les communes situées aux confins Ouest, Sud et Sud Est du Pays. A l'inverse le poids de l'agriculture dans le cœur du Pays représente en 2010 moins de 15% de l'emploi (Vals-près-le-Puy 2,7%, Aiguilhe 1,3%, Chadrac 0,8%, Le Puy-en-Velay 0,7%).

Malgré une chute du nombre d'exploitations, le territoire présente encore un niveau d'emplois agricoles nettement supérieur à la moyenne nationale, emplois qui sont non délocalisables. En outre, ces emplois concourent au développement rural, aux relations villes-campagnes et au lien social.



Part des emplois dans le secteur agricole en 2013 par commune



### **Entre places fortes industrielles et potentialités peu développées**

La cartographie de l'emploi industriel révèle des dynamiques contrastées.

L'industrie reste fortement présente dans l'économie du Pays du Velay, notamment grâce à la présence de grands groupes industriels comme WATTS Electronics à Rosières, Interplex (électronique) à Vorey, OTG Pagès (thés et infusions), International Paper (emballage carton) à Espaly-St-Marcel, Michelin (Caoutchouc) à Blavozy, les Tanneries du Puy à Chadrac, l'entreprise PHP (produits pour emballage et conditionnement) à La Chaise Dieu...

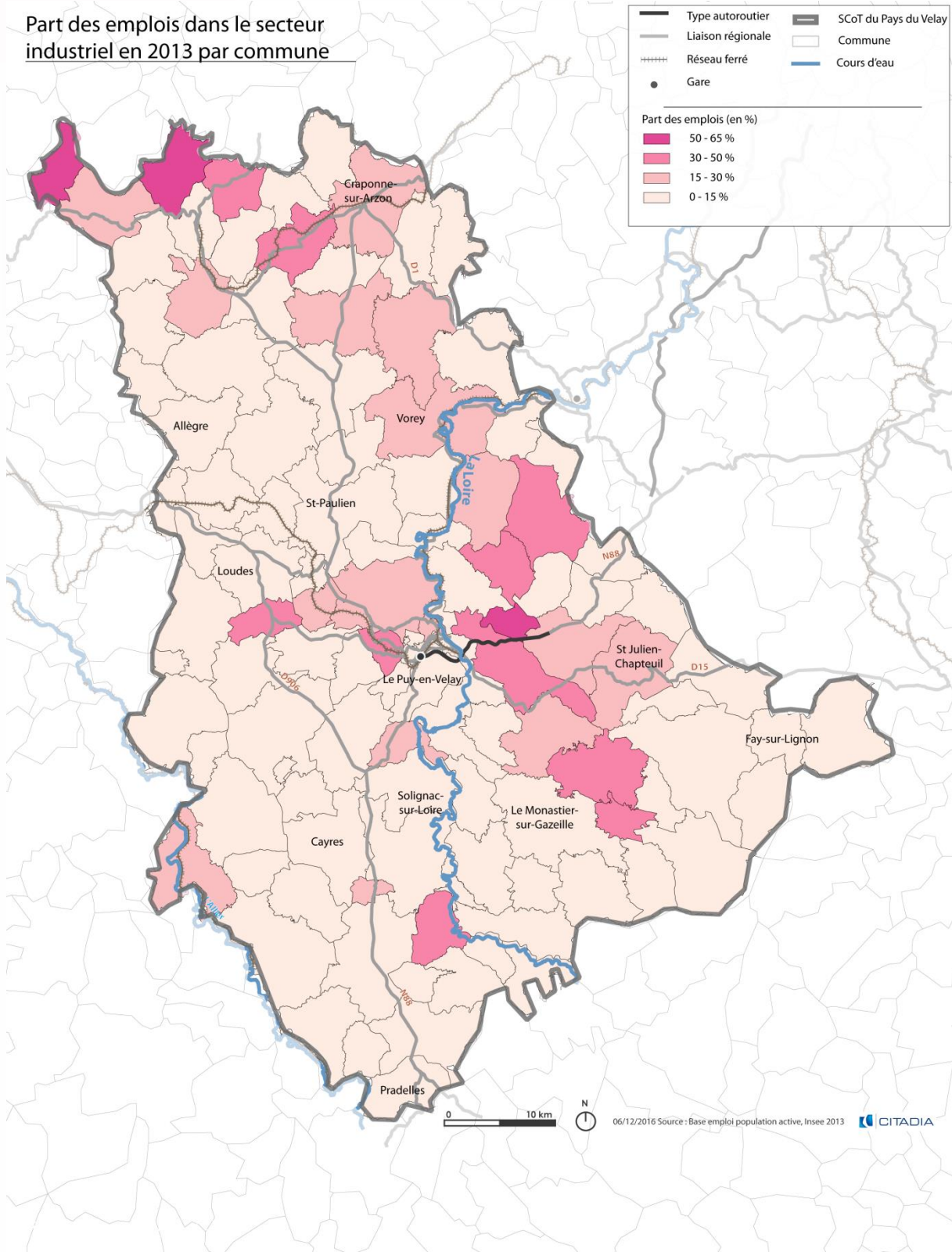
La répartition de l'emploi industriel est caractérisée par une forte concentration sur quelques communes autour notamment de l'axe de la RN88 et dans le Pays de Craonne.

Les dynamiques industrielles sont largement conditionnées par la qualité de la desserte des bassins d'emploi (connexions avec la région Rhône-Alpes, RN88...) et le coût du foncier.

En matière de création d'entreprises, il faut noter des tendances positives, très récentes, dans des bassins pourtant marqués par un recul de l'emploi industriel au cours de la dernière décennie. A titre d'exemple, la Communauté d'agglomération du Pays du Velay présente en 2014, près de 53,2% de créations d'entreprises relevant du secteur industriel contre 4,3% pour la Communauté de communes de La Chaise-Dieu et 2,1% pour le bassin de Craonne.

L'ensemble des acteurs du territoire relève un manque d'outils industriels pour transformer et valoriser les nombreuses matières premières dont il dispose (bois, agro-alimentaire...). Les synergies ne sont pas suffisamment développées. La Communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu est caractérisée par une activité liée au bois, à travers la présence de plusieurs scieries sur son territoire.

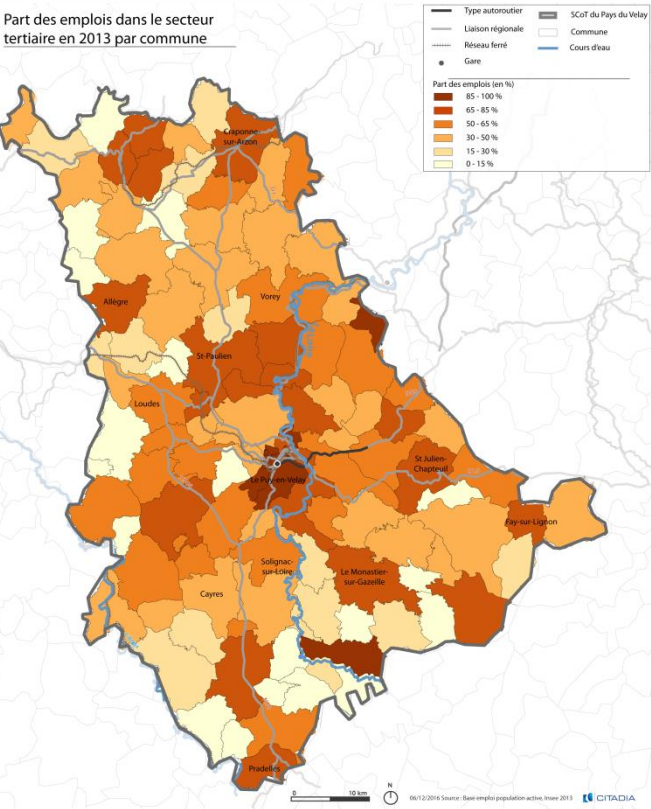
Part des emplois dans le secteur industriel en 2013 par commune



**Les filières tertiaires, premier gisement d’emplois dans l’ensemble des bassins de vie vellaves**

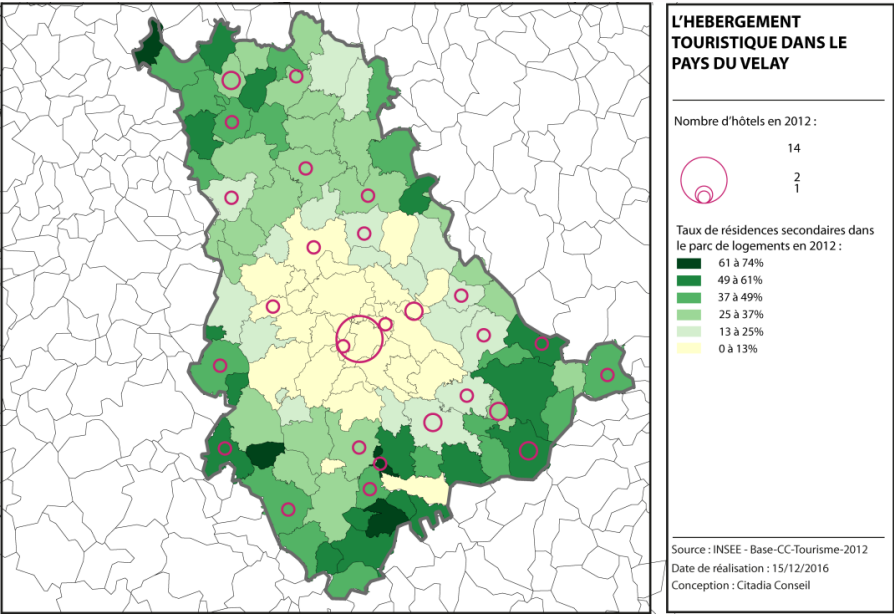
Le poids de l’économie tertiaire (emplois liés aux commerces, aux transports, aux services, au tourisme, à la santé, l’administration...) est particulièrement important dans les pôles résidentiels (concentration de populations) et dans les chef-lieux de cantons qui regroupent les principaux services administratifs et qui possèdent de nombreux emplois publics.

- Un volume d’emplois en progression à proximité de l’agglomération du Puy mais également dans les marges Nord du Pays : dans le bassin du Meygal, dans le secteur de Craponne et celui de La Chaise Dieu ;
- Une progression (très) modérée : agglomération du Puy et Portes d’Auvergne ;
- Une légère déprise dans les franges du sud Pays (Cayres et Pradelles, Mézenc)



Les dynamiques de l’emploi tertiaire sont liées aux évolutions démographiques et résidentielles : le recul démographique est ressenti comme une « menace objective » pour le maintien des activités.

L’activité touristique représente une part non négligeable des emplois tertiaires. Alors que l’offre hôtelière et de plein air est principalement concentrée dans le bassin de vie du Puy en Velay, à l’exception notable du Pays de Cayres et Pradelles, les résidences secondaires constituent une part importante du parc de logements au Nord et au Sud du Pays du Velay.

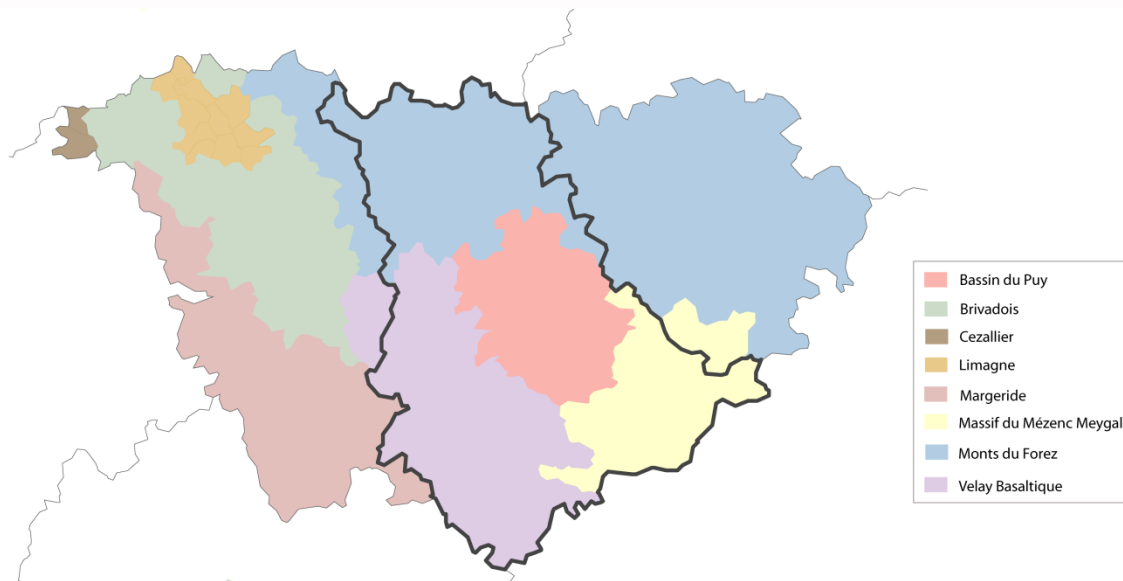


### 3.2. Un secteur agricole et agro-alimentaire qui pèse dans l'économie du Pays du Velay

a) *La Haute-Loire « terres de contraste » : des espaces agricoles à protéger et mettre en valeur*

La Haute-Loire est marquée par des contrastes induits par les formations géologiques et par l'altitude. On peut distinguer plusieurs « petites régions agricoles ». Par « petites régions agricoles » on entend « un ensemble de communes homogènes, en termes de caractères physiques (nature du sol, climat) et agronomiques (types de cultures ou élevages) ».

#### Les petites régions agricoles (contexte pédoclimatique)



Source : Géoclip

L'aire du SCoT se situe donc sur 4 petites régions agricoles pédoclimatiques (du Nord au Sud : les monts du Forez, le bassin du Puy, puis le Velay Basaltique, et à l'Est le Meygal et le Mezenc).

Les principales caractéristiques de ces petites régions sont notamment : (source : chiffres – source Ministère de l'agriculture, « rapport sur l'avenir de l'agriculture en Haute Loire » 2011)

-Massif du Mézenc et du Meygal : 1000 à 1400 m, climat très rigoureux, forte pluviométrie, sols volcaniques, mais acides et peu profonds, 613 exploitations dont 254 en bovins lait ou mixte, 139 en bovins viande, 191 en ovins et caprins, vocation herbagère, peu de cultures.

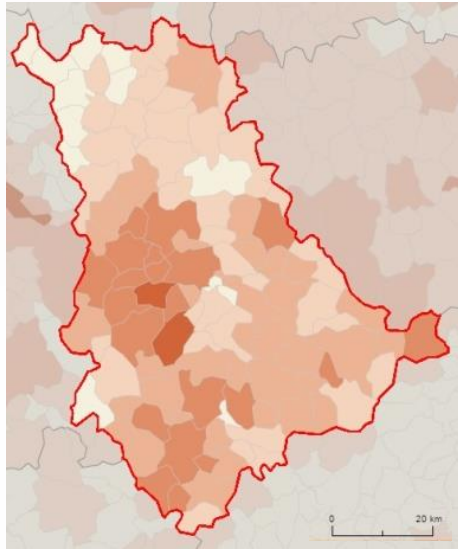
-Bassin du Puy : 600 à 800 m, pluviométrie assez faible, sols assez riches, 700 exploitations dont 227 en bovins lait ou mixte, 101 en bovins viande, 151 en ovins ou caprins, un peu de polyculture ou polyculture-élevage.

-Velay basaltique : 900 à 1100 m, climat sec, sols riches, mais profondeur variable, bonnes potentialités, 1174 exploitations dont 585 en bovins lait ou mixte, 60 en bovins viande, 126 en ovins caprins, un peu de polyculture élevage.

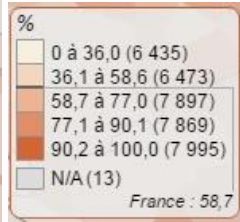
-Monts du Forez : plateau ondulé 800 à 1100 m, pluviométrie moyenne, sols granitiques assez superficiels ; 2375 exploitations dont 1193 en bovins lait ou mixte, 329 en bovins viande, 465 en ovins et caprins, le reste en polyculture élevage.



Territoires agricoles – Une concentration au Sud Est mais des espaces agricoles environnants le bassin du Puy

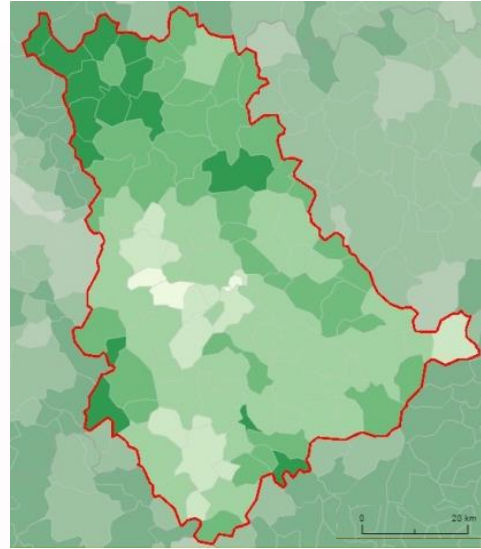


Légende : Part des espaces agricoles dans les communes

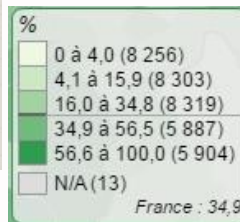


Source : Géoclip 2015

Territoires forestiers et semi-naturels – Une plus forte part des espaces forestiers au Nord

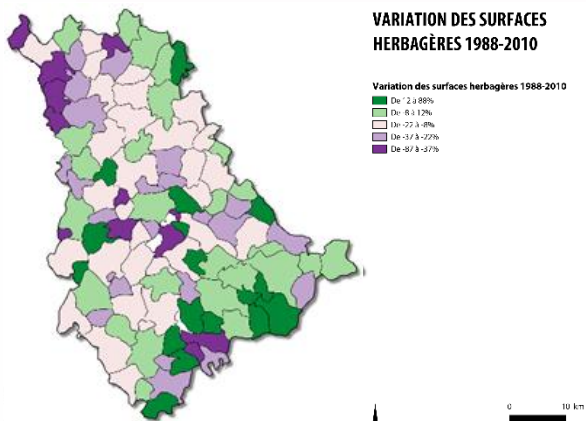


Légende : Part des espaces forestiers et semi-naturels dans les communes



Source : Géoclip 2015

Les espaces agricoles sont partout présents et environnent le bassin du Puy. Si l’agriculture reste présente sur l’ensemble du Pays du Velay, la part des espaces agricoles est plus forte sur le « Velay basaltique ». Elle est moins présente au nord en raison du couvert forestier.

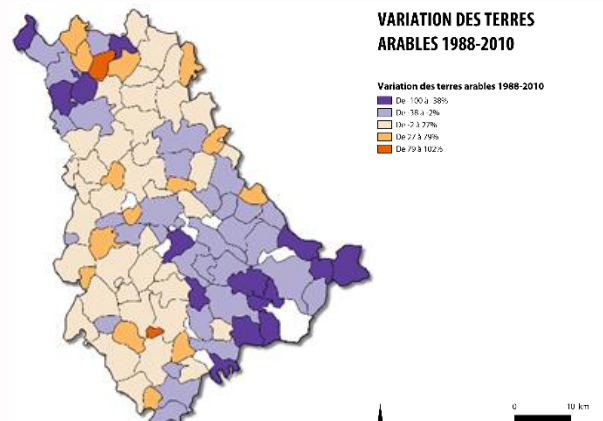


**VARIATION DES SURFACES HERBAGÈRES 1988-2010**

Variation des surfaces herbagères 1988-2010

- De 23,98%
- De 8,112%
- De -27,3-8%
- De -37,3-27%
- De -87,8-37%

Source : Citadia Conseil, 2016 d’après Agreste



**VARIATION DES TERRES ARABLES 1988-2010**

Variation des terres arables 1988-2010

- De 100,3 38%
- De 38,4-2%
- De -2,377%
- De 77,3 78%
- De 79,9 102%

Source : Citadia Conseil, 2016 d’après Agreste

Par analyse comparative des cartes précédentes, on remarque que les secteurs de « terres arables » se concentrent à l’Est de l’aire SCoT : il s’agit ici des espaces agricoles mécanisables. C’est également à l’Est que le potentiel de production mesurée en production brute standard est le plus fort.

Les productions sur ces surfaces mécanisables sont orientées vers l’élevage qui « s’intensifie ». La filière lait peut donc impacter les autres productions diversifiées. L’augmentation de la production laitière par usage des surfaces mécanisables peut également avoir un impact sur les surfaces consacrées aux lentilles vertes du Puy, et les autres productions diversifiantes.

Les surfaces herbagères extensives se situent principalement sur le Mézenc. Si le massif présente encore une production laitière, la partie la plus élevée est orientée vers l'AOP Fin gras. Le fourrage est là utilisé pour la production de bovin viande (cf. cahier des charges de la production).

**En conclusion**, les diversités géographiques au sein du Pays du Velay sont :

- une aire urbaine centrale, caractérisant le bassin du Puy ;
- une dualité Est-Ouest entre terres arables et surface toujours en herbe ;
- une dualité entre zones à espaces agricoles (centre et sud) tandis que le nord du territoire présente une plus forte couverture forestière.

S'agissant des marqueurs du territoire, des petites régions agricoles sont identifiées. Elles constituent une richesse territoriale par la diversité qu'elles amènent. Ces diversités sont à mettre en valeur par exemple par des politiques de gestion de l'espace et les mesures agroenvironnementales (MAEC) fondées sur l'engagement volontaire des exploitants agricoles et un projet de territoire.

S'agissant du foncier, il est rappelé avec force que toute perte de foncier agricole serait préjudiciable aux modèles économiques agricoles :

- pertes de valeur dégagée à l'hectare ;
- perte de fourrage, hausse des charges par achat pour compenser ;
- perte de surface d'épandage ;
- complication pour respecter des cahiers des charges qualité de signes officiels ;
- pertes de productions diversifiantes.

La protection et la mise en valeur du foncier sont donc nécessaires pour mettre en valeur les identités des territoires, mais également pour préserver le potentiel économique agricole et en conséquence maintenir la diversité des productions du territoire.



*Repères sur le SCoT du Pays du Velay*

Les données mobilisées sont celles de la statistique officielle (RGA, Agreste, DISAR, RGP, Corine land Cover, INSEE, DATAR). Les dynamiques agricoles sont ici analysées sur une période longue 1998-2010, mais également plus spécifiquement sur les 10 dernières années. L'objectif est de présenter les tendances lourdes mais également les évolutions entre périodes.

Deux types d'analyses sont alors réalisés : une analyse statique et des variations.

**Analyse comparative Haute-Loire / Scot Pays du Velay**

	Variation des exploitations entre 1998 et 2010	Variation des UTA entre 1998 et 2010	Variation de la SAU entre 1998 et 2010
<b>Haute Loire</b>	-43%	-49%	-8%
<b>Scot Pays du Velay</b>	-44%	-48%	-5%

Source : d'après Agreste, RGA, DISAR 2010

L'aire SCoT affiche une moindre perte de foncier agricole que le département et une variation similaire du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles.

En 2010, le Pays du Velay comptait environ 2 264 exploitations, soit 43% des exploitations départementales. Au sein de l'aire SCoT, 30% des exploitations sont concentrées sur la Communauté d'agglomération du Puy en Velay pour 26% des surfaces, et finalement 30% du potentiel agricole (mesuré par l'indicateur PBS).

Les exploitations ont ainsi chuté de -44% tandis que la SAU a baissé de -5%. Cette baisse est dans la moyenne départementale constatée sur la même période. De plus, la perte de SAU est plus faible au sein de l'aire SCoT. Les exploitations se sont agrandies de 25% : 39 ha en 2000 pour 49 ha en 2010 (France : 55 ha). Les exploitations de Haute Loire restent donc de plus petites dimensions que la moyenne nationale, malgré leur agrandissement.

Les zones nord du territoire dite « Mont du Forez » sont celles présentant les plus fortes baisses. Tandis que le secteur central autour du Puy, mais également le Velay Basaltique et le Mezenc tendent à concentrer le potentiel agricole de l'aire SCoT (potentiel mesuré en production brute standard PBS).

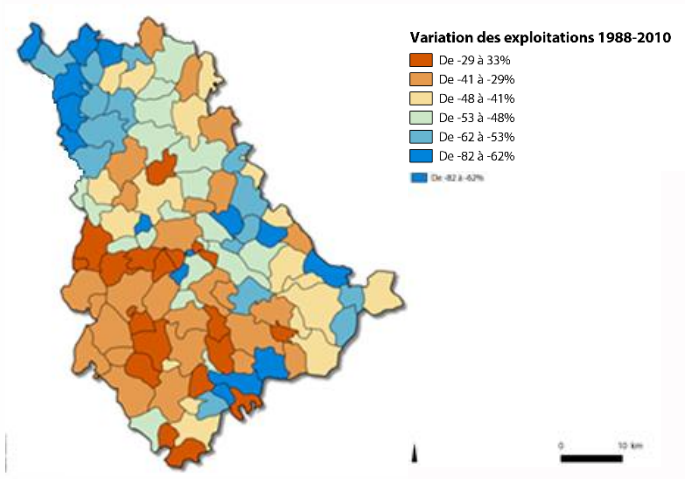


b) *Les dynamiques agricoles au sein du SCoT du Pays du Velay*

Les dynamiques agricoles sont ici caractérisées par 3 indicateurs :

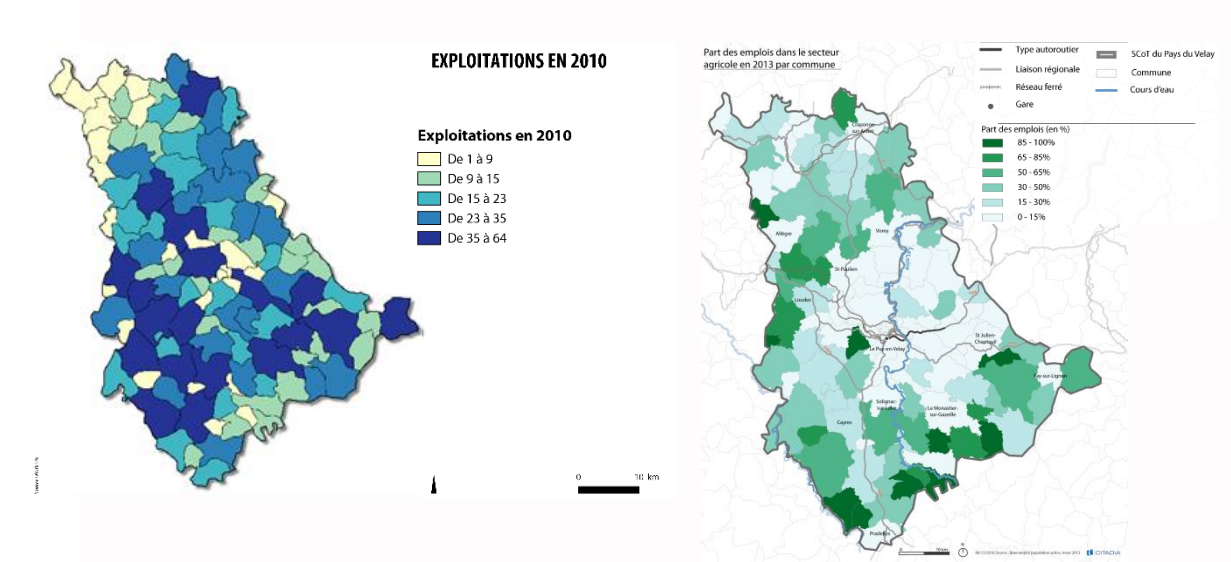
- part et variation des exploitations ;
- part et variation de la surface agricole utile ;
- évolution des cheptels.

*Dynamiques des exploitations agricoles*



Source : Citadia Conseil, 2016 d'après Agreste

L'analyse de la variation des exploitations sur une période longue 1998-2010 démontre une forte chute sur le secteur nord de l'aire d'étude SCoT et globalement sur la partie nord du département de la Haute Loire. Les massifs du Meygal et Mézenc sont également impactés. Le territoire au sud Ouest du Puy-en-Velay résiste mieux.



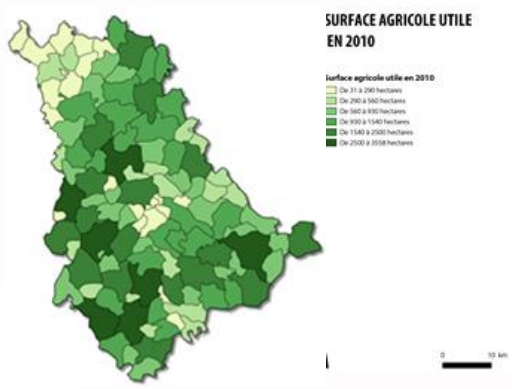
Source : Citadia Conseil, 2016 d'après Agreste

Les exploitations agricoles sont présentes sur tout le territoire. Elles sont plus fortement présentes sur le secteur dit du « Velay basaltique » au Sud-Ouest du Puy mais également sur le Mézenc. La partie septentrionale du Forez affiche un nombre plus faible. Au sein du SCoT, on retrouve une dualité Nord – Sud au détriment du Nord plus forestier.

Les exploitations ont chuté de -44% entre 1998 et 2010. Cette chute est moins forte entre 2000 et 2010 (-21 %) qu'entre 1998 et 2000 (-28%). Cette baisse est dans la moyenne départementale constatée sur la même période.

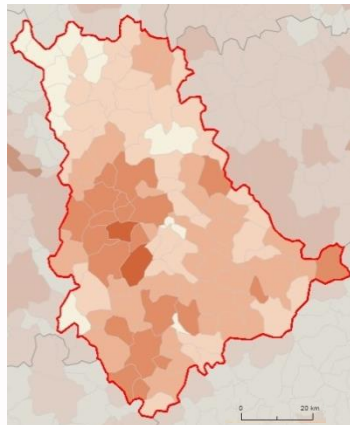
**En conclusion**, la part des emplois agricoles dans le total n'est pas homogène. Les deux intercommunalités présentant la part la plus importante d'emplois agricoles dans le total des emplois sont au sud du SCoT : CC des Pays de Cayres et de Pradelles (35%) et CC du Mézenc (27%). Inversement (et logiquement), elle est la moins forte dans la CA du Puy. A noter qu'elle concentre les Industries Agroalimentaires. Au final, les agriculteurs sont plus présents au sein du Velay Basaltique.

*Les surfaces agricoles : situation et variation*

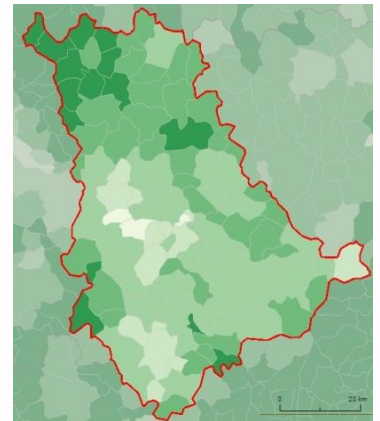


Source : Citadia Conseil, 2016 d'après Agreste

Part des surfaces agricoles dans le territoire



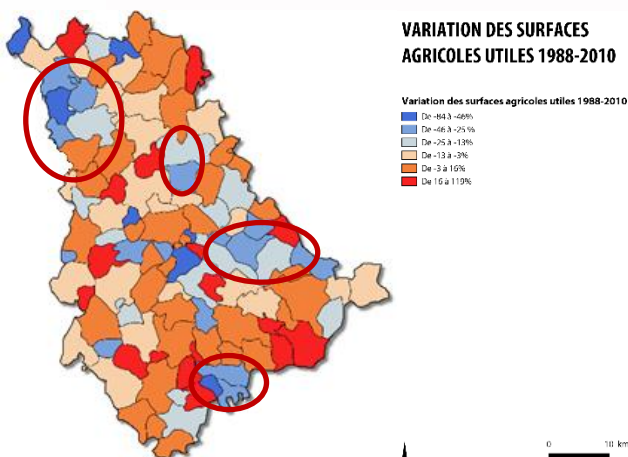
Part des surfaces forestières et naturelles



Source : Géoclip 2015

Les cartes précédentes présentent la surface agricole utile en hectares et en part relative. Elles démontrent que les surfaces agricoles utiles entourent le bassin du Puy. Elles marquent le poids du Velay Basaltique. On observe une part moins forte sur le bassin du Puy plus artificialisé. La géomorphologie accidentée du territoire laisse quant à elle la place à des espaces forestiers et naturels.

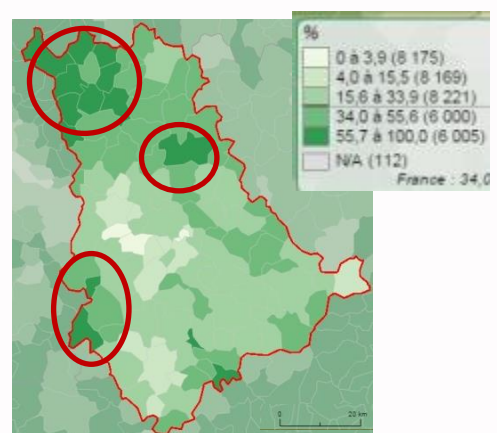
*Le constat d'une recherche de surface à exploiter en dehors des communes sièges d'exploitation*



Source : Citadia Conseil, 2016 d'après Agreste

Commentaire : les cercles rouges présentent les zones cumulant les plus fortes chutes de SAU et les zones de plus fortes parts de surfaces forestières.

*Des risques de friches dans certaines zones*  
**Part des zones naturelles et forestières**



Source : Géoclip 2015

Alors que le nombre d'exploitations diminue (tendance nationale par ailleurs) les exploitations se sont agrandies de 25% : 39 ha en 2000 pour 49 ha en 2010 (France : 55 ha). Les exploitations de Haute Loire restent donc de plus petites dimensions que la moyenne nationale, malgré leur agrandissement. La partie nord du SCoT, l'Emblavez, le Mézenc Loire Meygal, le Plateau de La Chaise Dieu et le centre le Puy affichent des pertes de SAU depuis 1998.

Le Forez (CC Craponne), le Velay Basaltique, et le Mezenc se caractérisent eux par une recherche de foncier en dehors de la commune siège d'exploitation.

#### Evolution de la SAU en ha des exploitations de l'aire d'étude SCoT

	2010 (hors secret statistique)	Variation entre 2000 et 2010
Grandes cultures	2 680 ha	+97% en lien avec la production laitière, fourrage
Bovins lait	47 749 ha	-12% mais augmentation des volumes produits
Bovins viande	14 237 ha	+53%
Bovins mixtes	4 987 2ha	-31%
Ovins et autres herbivores	7 358 ha	-7%
Polyculture-Polyélevage	3 855 ha	-15%

**En conclusion**, cette recherche de foncier agricole à l'extérieur de la commune siège d'exploitation rappelle la nécessité d'une vision intercommunale en termes de planification de l'habitat et des zones activités : les décisions de certaines communes peuvent impacter les exploitations dont le siège est localisé sur une autre commune. Par ailleurs, certains secteurs accidentés dans leur relief et ayant subi de fortes baisses d'exploitations et de concurrence avec les surfaces boisées peuvent présenter un risque d'enrichissement et des opportunités de valorisation du bois dans l'énergie.

#### Les cheptels : situation et variation

Le cheptel est analysé par les données statistiques des petites régions agricoles. Cela permet d'éviter le secret statistique à la commune, mais présente l'inconvénient d'intégrer une aire plus large que le SCoT.

#### Répartition des types de cheptel par petite région agricole

	Vaches laitières	Vaches nourrices	Ovin	Caprin	Truies
Velay Basaltique	66%	30%	38%	35%	48%
Le Puy en Velay	18%	23%	34%	27%	36%
Mézenc	14%	42%	26%	34%	13%
Monts du Forez	2%	5%	1%	4%	3%

Le cheptel bovin est largement dominant en nombre de têtes. Entre 2000 et 2010, le cheptel laitier s'est réduit de -21% mais les volumes produits se sont accrus par gain de productivité. Le cheptel allaitant est lui en croissance de + 20% sur la même période. Le cheptel porcin affiche quant à lui une chute de -8%. Bien que faible dans le total, le cheptel caprin est celui affichant la plus forte augmentation de +52%.

L'analyse de l'évolution des cheptels confirme des évolutions par petite région agricole :

- Le Velay Basaltique représente 66 % du cheptel laitier du Pays du Velay et confirme son poids agricole par les tendances observées sur le nombre d'exploitation ou encore la SAU.
- Le Mézenc affiche parmi les plus fortes chutes de cheptel laitier (-30%). Il présente un cheptel allaitant qui lui se développe.

**En conclusion**, si la production laitière s'est accrue par gains de productivité, les variations à la baisse de veau et de porcin peuvent impacter le devenir des 3 abattoirs encore présents dans le département et celui de Polignac présent sur le SCoT. Les investissements de modernisation consentis ces dernières années (paquet hygiène Europe en 2010) nécessitent de sécuriser l'activité d'abattage par des volumes.

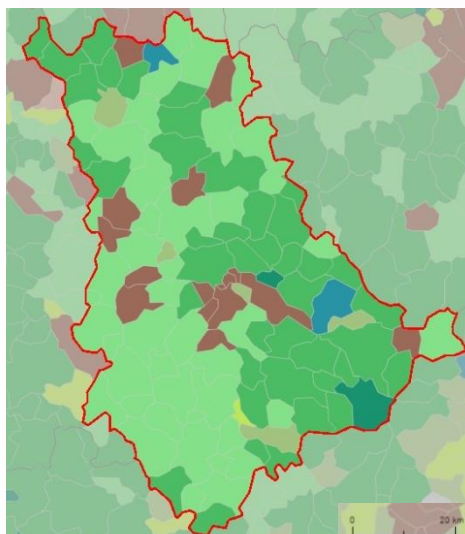
*c) Les dynamiques économiques par production agricole et filière*

Les dynamiques économiques sont traitées par l'analyse de la production brute standard (PBS) mais également par des descriptifs des principales filières.

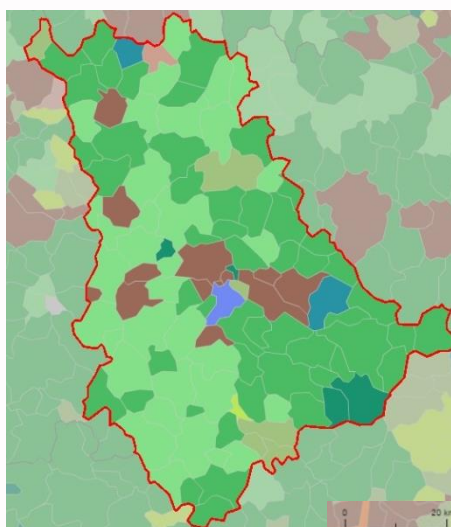
Une analyse de « l'effet domino » entre productions est apportée. Elle est issue des **entretiens avec la Chambre d'agriculture (mai 2014)**. Elle démontre des interrelations entre systèmes productifs au sein de l'élevage (ex : lait, veau) mais également entre élevage et polycultures. Elle précise les relations avec les outils de transformation et enfin l'enjeu de maintien de la diversité des productions ainsi que celui d'une production laitière forte.

*Orientation économique et potentiel de production*

*Orientations économiques en 2000*



*Orientations économiques en 2010*



Source : Géoclip

Source : Géoclip

*Commentaire : le bovin lait domine. Les petites régions agricoles se dessinent en fonction des capacités territoriales de production et des restructurations dans l'élevage (spécialisation lait, segmentation sur marché de niche des bovins allaitants).*

*Analyse des productions et des effets dominos entre productions*

**Avant tout, l'élevage et particulièrement la production laitière domine avec des effets induits sur les autres productions.**

Mais des recompositions s'opèrent entre filières engendrant des « effets domino » méritant d'être présentés. Ils présentent en effet des risques de baisse de la diversification et donc de soumission accrue à des perturbations économiques. Ces recompositions engendrent des effets économiques sur certaines productions identitaires du Velay notamment par modifications des choix de productions (hausse de l'une, baisse des autres).

La fin des quotas laitiers et l'augmentation des volumes produits par exploitation (y compris avec moins d'emplois, par agrandissement et donc plus « intensives ») tend à s'opérer. En 2011, plus d'une exploitation sur trois produit plus de 200.000 litres de lait. Ces 750 exploitations détiennent 60% du quota. En 1995, elles ne



représentaient que 7% des exploitations et 21% du quota. L'élevage laitier tend par ailleurs à se spécialiser (vente de lait).

Parallèlement, des risques persistent sur la filière lait dans certaines zones. En effet : capacité d'investissement insuffisante, zone difficile pour la collecte de lait, coûts de production, morcellement du parcellaire, âge peuvent induire des cessations laitières dans certains secteurs « à handicap ».

En outre, la trop faible valeur ajoutée dégagée sur ce type de production (non labellisée, produits industriels) face à la hausse des charges de production engendre des « effets ciseaux ». Dès lors l'adaptation s'effectue par tendance à l'agrandissement, à la spécialisation, à l'accroissement de la productivité. Cette dynamique est une stratégie d'adaptation économique par les volumes mais peut engendrer à terme des contraintes de transmissibilité (trop de charges pour une reprise) et des contraintes de conditions de vie et de travail (isolement, charges de travail).

L'année 2014 reste marquée par une remontée du prix du lait tiré par la demande à l'export (dont Asie et poudre de lait). Les responsables syndicaux visent ainsi un prix de base moyen de 370 à 380 EUR/1 000 l pour 2014. Ce prix doit permettre aux exploitants de refaire leur trésorerie souvent mise à mal, de réinvestir pour moderniser leurs bâtiments ou leurs outils de travail, et enfin d'atténuer les hausses des charges. Rester maître des coûts de productions et du potentiel de production (références technico-économiques), créer de valeur par segmentation qualité (bio, montagne, transformation), maintenir une ambiance productive pour sécuriser les outils industriels sont des enjeux.

**La production de lait ayant tendance à se spécialiser, partant essentiellement à la vente, elle n'est plus utilisée à l'alimentation des veaux.** La production de veau est également mal perçue car exigeante notamment en main d'œuvre.

La filière Veaux des Monts du Velay et Forez recherche ainsi des éleveurs afin de sécuriser les volumes, y compris dans la filière qualité label rouge Vedelou. Sur les 3 dernières années, selon la coopérative, la baisse est de 1700 têtes (source : Ass. Gen.). L'irrégularité de la production ne facilite alors pas sa commercialisation.

La coopérative estime toutefois que la démarche qualité et la production présente un intérêt sur des zones enclavées (contraintes de collecte laitière, ou de trop petites tailles pour produire des broutards) : Mézenc-Meygal, Monts du Forez, Margeride (source : AG coopérative). Le maintien de cette production est également un enjeu pour l'abattoir de Polignac (1 veau sur 2 y étant abattu).

**L'augmentation de la production laitière et l'usage des surfaces mécanisables à la production fourrage, peut également avoir un impact sur les surfaces consacrées aux lentilles vertes du Puy, et les autres productions diversifiantes.**

Production emblématique du patrimoine culinaire du territoire (sans le résumer à cela) cette production subie une double contrainte : la première est celle d'une irrégularité de rendement (fonction de la météo), la seconde est celle des concurrences inter-cultures avec le blé ou la production laitière qui demande du fourrage. Le tout engendre une baisse des surfaces consacrées à cette production, pouvant privilégier lait et céréales. Les productions sont donc instables. Ces instabilités engendrent automatiquement des conséquences sur les volumes en vente.

Les metteurs en marché craignent ainsi de ne pouvoir répondre à la demande, et perdre des marchés dans un contexte concurrentiel des lentilles de St Flour, du Berry ou du Canada.

La confortation des itinéraires techniques pour garantir des rendements à l'hectare et être concurrentiel en terme de rentabilité de production mais également le maintien d'une image du territoire et d'emplois non délocalisables au regard du cahier des charges sont parmi les enjeux.

**S'agissant des filières viande**, en local, le devenir des abattoirs est un sujet clé, tout comme celui du devenir de la production porcine et du développement de démarche qualité (label rouge, AOP).

Un abattoir se situe sur l'aire SCoT, celui de Polignac.



L'abattoir de Polignac a ainsi été modernisé avec un appui financier conséquent de la Communauté d'agglomération, portés par les PER de 2006 et de 2010. Le tonnage annuel de l'abattoir de la Communauté d'agglomération, à Polignac, est de l'ordre de 4000 TEC (Tonnes équivalent carcasses) se répartissant comme suit : bovin 25%, veau 25%, porc 40%, agneau 10%.

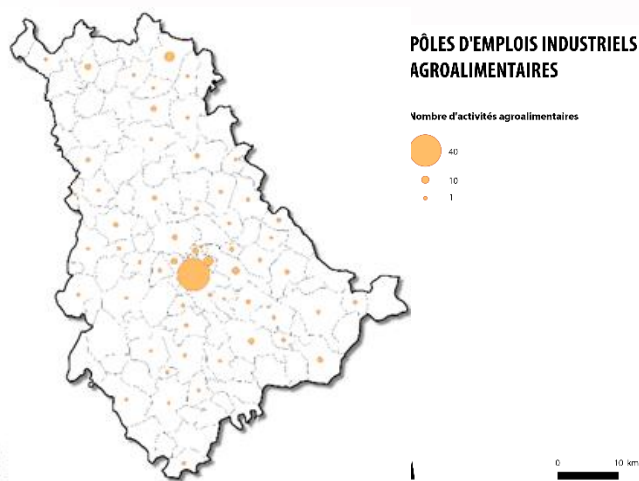
La filière porcine subit des effets ciseaux : charges de mise aux normes des élevages et d'alimentation du cheptel qui représente 2/3 du coût de production d'un porc charcutier, instabilité des prix. Conjuguées avec des relations commerciales délicates avec la grande distribution (GMS), il est diagnostiqué une baisse de la production.

La marque Porc de Haute Loire est née en 2008, en réunissant le groupement de professionnels de la filière porcine, les éleveurs, les abatteurs, les bouchers, les salaisonniers et responsables de la grande distribution. Parmi les 80 éleveurs porcins altiligériens, environ une trentaine a choisi d'adhérer à cette démarche. La production est ainsi d'environ un quart des quelques 80 000 porcs élevés par an en Haute-Loire.

**La transmission/installation, le maintien des cheptels naisseurs seront essentiels, tout comme la démarche qualité pour la production future et le devenir de l'abattoir.**

*d) Les industries agroalimentaires, les filières, les démarches qualité*

La carte suivante présente la concentration géographique des principales industries agroalimentaires.



Source : Citadia Conseil, 2016 d'après Agreste

Les industries agroalimentaires sont bien représentées et concernent divers domaines :

- productions de viande de boucherie, de volailles ;
- fabrication de lait, beurre, fromage et autres produits laitiers ;
- transformation et conservation de légumes ;
- meunerie ;
- fabrication industrielle de pain et pâtisserie
- transformation de thé.

Si c'est principalement la Communauté d'agglomération qui concentre ces activités, l'économie agricole dépasse les frontières du SCoT. On rappellera ainsi et en complément les liens avec les industries agroalimentaires de :

- Brioude (Sodiaal, produit raclette riches monts) ;
- la Compagnie Fromagère de la Vallée de l'Ance à Beauzac (Unigrain, produit tel que le Saint Agur) ;
- ou encore les unités des fromageries Gerentes (Araules).

De plus, des flux d'animaux s'opèrent avec la Loire (Sicarev, Despinasse), et la Lozère.

La présence d'industries agroalimentaires est principalement constatée sur la zone centre du SCoT à proximité directe du Puy en Velay.



e) Les différentes filières du territoire

*Les filières lait : tendance à la spécialisation pouvant impacter les autres productions, des enjeux parallèle de création de valeur ajoutée*

**Les volumes : un quota départemental de 400 millions de litres**

En 2010, le quota laitier du département est de 392 millions de litres de lait. Sur l'année 2011, les livraisons de lait devaient atteindre 378 millions de litres.

Avec une référence de 12.5 millions de litres détenue par 80 producteurs, la production de lait bio représente 3.2 % du volume et près de 4% des exploitations. 3 entreprises laitières traitent du lait bio.

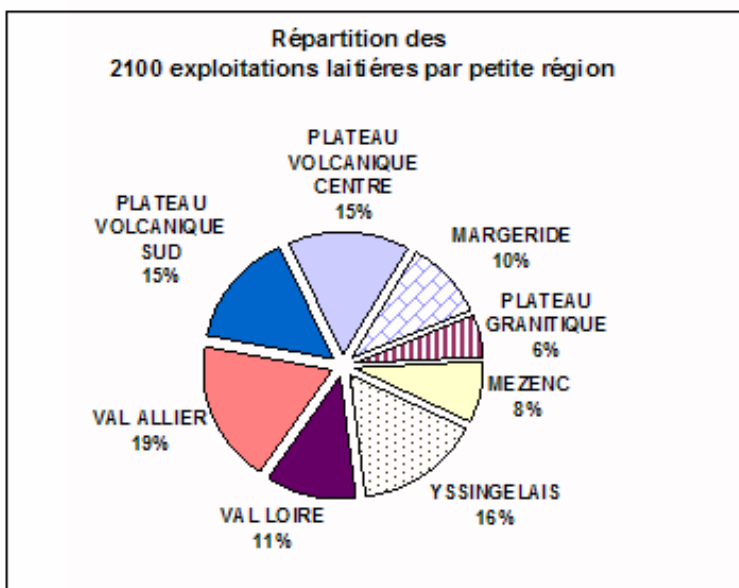
130 producteurs, dont 60% sont en société, produisent et vendent du lait cru, des produits laitiers frais ou des fromages affinés. Ils représentent 6% des producteurs de lait et transforment un peu moins de 2% de la référence lait départementale. 7 millions de litres de lait sont transformés en « vente directe fermière »

**Instabilité des prix**

Depuis 2008 les prix sont volatiles (baisses et hausses rapides et fortes). Les agriculteurs adaptent rapidement leur production au prix.

**Concentration de la production**

Une exploitation sur trois produit plus de 200.000 litres de lait. Ces 750 exploitations détiennent 60% du quota. En 2011, les 136 exploitations de plus de 400.00 litres représentent presque 20% de la référence pour seulement 6% des exploitations.



Source : Chambre d'agriculture Haute Loire

On distingue deux principales logiques économiques au sein de la filière lait : une logique industrielle et coopérative (Bongrain, Sodiaal) et une logique plus locale (Gérentes).

**Des enjeux de valorisation**

« Le lait de Haute Loire ne dispose d'aucun élément de valorisation SOQ. Par la libéralisation engendrée par la suppression des quotas et par le renforcement de la concurrence intra européenne qui en résulte, la filière laitière de Haute Loire se trouve confrontée à deux défis majeurs :



- la sécurisation de ses débouchés auprès d'industriels qui eux même doivent trouver une attractivité durable à s'approvisionner dans le département ;
- la capacité de dégager un revenu disponible par unité de main d'œuvre suffisant pour les producteurs ».

Rappel des 3 types de valorisation laitière (source : Chambre d'agriculture de Haute Loire)

#### **Lait Montagne : pour une meilleure valorisation du lait**

A l'exception de la zone défavorisée du brivadois, le département appartient à la zone montagne.

L'estampille « montagne » est accordée à condition que 70% de l'alimentation des animaux soit produite sur la zone. La grande majorité des exploitations de Haute Loire rentrent dans le cahier des charges. L'association des producteurs de lait de montagne lance une campagne de mobilisation des producteurs afin de réunir des moyens financiers pour la promotion des produits laitiers de montagne.

#### **Lait bio : 3,2% des volumes**

Avec une référence de 12.5 millions de litres détenue par 80 producteurs, la production de lait bio représente 3.2 % du volume et près de 4% des exploitations. 3 entreprises laitières traitent du lait bio. En 2011, le prix moyen du lait produit en agriculture biologique est de l'ordre de 425 € les mille litres toutes qualités confondues.

#### **Transformation fermière : 2 % de la référence lait**

7 millions de litres de lait sont transformés en « vente directe fermière » mais le département ne dispose pas de produits avec signes officiels de qualité (label, AOC). 130 producteurs, dont 60% sont en société, produisent et vendent du lait cru, des produits laitiers frais ou des fromages affinés. Ils représentent 6% des producteurs de lait et transforment un peu moins de 2% de la référence lait départementale. Les producteurs fermiers animent les marchés locaux et fabriquent notamment le fromage aux « artisous ». Le développement de la transformation fermière passe par la recherche de nouveaux débouchés et par de la main d'œuvre disponible et formée.

#### *Les filières viandes*

Le contexte économique global est marqué par une consommation à la baisse des produits bovins au profit des viandes blanches, des exploitations bovin viande dépendantes des aides PAC (ex PMTVA notamment ou encore ICHN). Il est relevé que la PAC post 2013 est plutôt favorable aux élevages extensifs en zone de montagne.

Les vaches de réforme sont plutôt abattues dans des abattoirs industriels, tandis que les bovins viandes dans les abattoirs locaux-régionaux (y compris dans la Lozère et la Loire). Les brouards sont exportés. Le devenir des filières veaux et porc conditionnera également celui des abattoirs locaux.

#### *f) Zoom sur les filières qualité en Haute-Loire*

- **Des productions sous signes officiels**

Les productions sous signe de qualité sont :

- la lentille verte du Puy AOP ;
- le fin gras du Mezenc AOP ;
- le veau des Monts du Velay ou « Vedelou » label rouge.

- **Des productions locales**

On citera également :

- pour les productions carnés : le porc de Haute Loire viandes et salaison ; l'agneau noir du Velay ; la viande de bœuf limousine des Monts du Velay ;
- pour les fromages : fromage « aux artisous », les fromages caprins ;



- la pomme de terre de craponne la Trifolia, la pomme de terres bio Gerzenc ;
- les perles rouges des Monts du Velay : Fraises, framboises et groseilles ;
- les miels de montagne ;
- la Bière Vellavia ;
- les liqueurs verveine du Velay ;
- le pain de seigle seiglou.

*La lentille verte du Puy « le caviar végétal »*

La lentille verte du Puy bénéficie de l’AOC depuis 1996 et d’une AOP depuis 2008. La zone est délimitée sur 88 communes. Elle bénéficie d’un terroir reconnu, lié aux reliefs environnants (logique d’effet de Foehn entraînant un stress hydrique). L’aire de culture de la lentille verte du Puy s’étend ainsi sur deux régions naturelles du département de la Haute Loire :

- le bassin du Puy : bassin au relief mouvementé, de 600 à 800 m d’altitude avec une pluviométrie assez faible. La culture de la lentille est associée aux productions animales (lait, veaux de boucherie) et à la culture de céréales ;
- le Velay volcanique : plateau volcanique de 900 à 1 000 m, très venté, au climat rigoureux et relativement sec. Les terres labourables prédominent. Les lentilles côtoient blé et orge.

Données INAO 2005

**Aire géographique :** 160 000 ha  
**Nombre d’opérateurs :** 1 003  
 dont : 990 producteurs  
 13 transformateurs / metteurs en marché  
**Surface en production :** 4 000 ha  
**Production AOC :** 6 000 tonnes

Le tissu économique est centré sur 3 entreprises : Sabarot, Trescarte et Eurea Coop sous leurs propres marques ou les marques distributeurs.

**Une production qui reste complexe, des baisses de production qui alertent les acteurs et pouvant mettre en péril des marchés, dans un contexte par ailleurs de concurrence forte.**

Ce type de culture est un complément à une production principale, mais important comme revenu. Elle reste délicate à produire, comme en témoigne les variations annuelles de rendements. Environ 900 producteurs la cultivent soit 4 500 hectares, ou 4 000 à 5 000 tonnes en moyenne.

En 2013, l’appellation de la lentille verte du Puy a regroupé 696 producteurs contre 821 en 2011. Ils ont produit 3000 tonnes de lentilles avec un rendement moyen de 8,5 q/ha contre 9 quintaux en 2012. Si les surfaces globales ont augmenté de 150 ha en 2013, il manque 700 ha pour satisfaire la demande, estimée à 5 000 tonnes. Les ruptures de stock sont annoncées dès le mois de mars dans certaines GMS.

*Le « fin gras du Mézenc »*

L’AOC « Fin Gras » ou « Fin Gras du Mézenc » a été reconnu par décret de 2006. Son cahier des charges a été homologué en 2012 puis l’AOP reconnu en 2012. On entend par Fin Gras du Mézenc « la viande bovine issue de génisses âgées de 24 mois minimum ou de mâles castrés âgés de 30 mois minimum. Il s’agit d’un produit saisonnier car l’abattage des animaux a lieu obligatoirement entre le 1er février et le 31 mai (après l’engraissement hivernal ). Les animaux subissent un engraissement long et progressif au foin du Mézenc ce qui caractérise leurs carcasses.

**Aire géographique :** 85 communes sur 3 départements (Haute-Loire, Lozère et l’Ardèche).  
**Nombre d’éleveurs/exploitants habilités :** 105  
**Nombre d’atelier d’abattage habilités :** 6  
**Nombre d’animaux mis à l’engraissement/ finition :** 499  
**Tonnage de carcasses commercialisées en AOC :** 170



### *Les produits bio*

Selon les chiffres de la Chambre d'agriculture début 2014, ce sont 302 exploitations qui sont déclarées en agriculture biologique sur le département, plaçant la Haute-Loire au premier rang des départements auvergnats.

Ce sont principalement des exploitations d'élevage : bovins lait et viande, ovins et caprins. A noter par ailleurs la présence de 25 maraichers, 19 producteurs de plantes médicinales et 10 apiculteurs.

Au niveau des productions végétales, les hectares en bio sont en majorité des hectares de surface fourragère à l'image du reste du département.

Avec une consommation de produits biologiques toujours à la hausse malgré le contexte économique, l'agriculture biologique a semble-t-il encore de beaux jours devant elle.

### **Productions BIO – tendances : des intérêts mais des concurrents extérieurs**

#### **Lait**

Dans un contexte porteur, la filière lait bio en est encore à un niveau modeste Le développement est soutenu par deux opérateurs : Sodiaal et Biolait, mais dont les stratégies de collecte pourraient à l'avenir se concentrer géographiquement.

#### **Viande**

Des niveaux d'intérêts économiques variables selon la production carnée. Des opérateurs situés en dehors de la Haute Loire.

#### **Circuits courts bio**

Des intérêts pour les circuits courts limités au maraîchage et aux productions animales mais nécessitant une grande maîtrise du système d'exploitation/transformation/distribution pour assurer la viabilité et la « vivabilité »

g) *Diversification et circuits courts*

En matière de circuits courts, le territoire concentre 50% des producteurs fermiers du département. A noter que cette pratique ne concerne que 9 % du total des exploitations de 2010 selon le recensement agricole.

Si la vente à la ferme et les marchés dominent des démarches innovantes de distribution des produits terroirs sont à faire remarquer.

C'est ainsi que l'ambition de « Terroirs de Haute Loire » (drive fermier), société coopérative d'intérêt collective (SCIC) initialement constituée pour alimenter le marché de la restauration collective, est de valoriser la vente par circuit court des produits agroalimentaires qui sont uniquement fabriqués et transformés en Haute Loire ou dans sa proche périphérie. Les objectifs de la SCIC sont multiples : aider les filières agroalimentaires locales dans la commercialisation en « circuits courts », mettre en place une organisation pour vendre prioritairement hors département et se donner les moyens d'investir des modes de commercialisation où il est préférable de se regrouper pour être plus performant. Elle vise notamment des marchés hors du territoire dans le quart Sud-Est.

Parler de diversification et de circuits courts nécessite de caractériser le potentiel de consommation locale. Les données ci-dessous sont donc apportées afin de permettre d'approcher le potentiel local de déboucher.

Ces données ici présentées restent estimatives et fondées sur la projection des ratios moyens de consommation nationaux sur la population de l'aire SCOT.

Le potentiel de consommation est estimé à partir de la population INSEE 2011 et des données enquêtes consommation CREDOC, recoupées avec les données de l'établissement public FranceAgriMer et des publications interprofessionnelles.

**Des opportunités de valorisations offrant des perspectives de liens unités urbains / massifs environnants**

Base : Projection du potentiel de consommation alimentaire locale sur la base des 90 408 hab. (INSEE, 2011)

		Potentiel de consommation estimé au sein de l'aire SCOT* par habitant et par an
<b>Produits carnés</b>	<b>Gros bovins</b>	2 296 tonnes
	<b>Ovin</b>	325 tonnes
	<b>Porcin</b>	3 100 tonnes
	<b>Volaille</b>	2 170 tonnes
<b>Lait :</b>	Lait	5 153 tonnes
	Beurre	678 tonnes
	Fromage	2 323 tonnes
	Yaourts	2 649 tonnes

Source : Blezat consulting d'après données consommation enquête consommation Credoc, données FranceAgriMer et Interprofessions dont CNIEL.

Il ne s'agit pas de limiter le développement agricole à l'autoconsommation du territoire, par ailleurs impossible dans un contexte de territoire rural à faible densité.

En effet, les territoires ruraux sont par nature des territoires de production et de moindre consommation, nécessitant une organisation économique orientée vers l'extérieur du territoire de production. A ce titre, on citera notamment la démarche Terroirs de Haute Loire.

**En conclusion sur les productions et les filières, et les circuits courts**

L'évolution de la production laitière par « gain de productivité » constitue une stratégie d'adaptation économique. Mais cette stratégie impacte les filières veau (tendance à la spécialisation laitière), ou encore la Lentille verte (usage des surfaces pour le fourrage). Le tout peut diminuer la diversité des productions.

Le maintien de capacité de productions diversifiées est un enjeu tant pour le territoire (identité, espace, économie) que pour les outils économiques agroalimentaires locaux (nécessité de maintien des volumes notamment porcins et veaux) et les emplois induits par l'activité agricole dans les filières.

Le développement des productions de qualité est une opportunité pour « renverser » les handicaps de zones de montagne en atouts de terroir de qualité. L'enjeu est ici de créer de la valeur pour l'exploitation agricole. Il est également celui du développement d'une économie mettant en relation des professions agricoles et artisanales (économie de proximité). Il permet enfin une forme d'identification du territoire, de visibilité, et d'attractivité (marketing produit et marketing territorial).

La valorisation des productions en circuits courts ne permettra de répondre d'apporter des débouchés suffisants aux productions du territoire. C'est notamment pourquoi des démarches de commercialisation recherchant des débouchés hors territoires se sont structurées (ex : terroir de Haute Loire). L'appui aux démarches collectives recherchant notamment à développer des services de commercialisation pour les productions et une praticité d'achat pour le consommateur sont à encourager. Les formats de distribution en circuits courts doivent ainsi être adaptés aux types de territoires (ruraux, urbains).

Il convient ainsi de favoriser une diversité des productions, de sécuriser les Industries Agroalimentaires présentes sur le territoire.



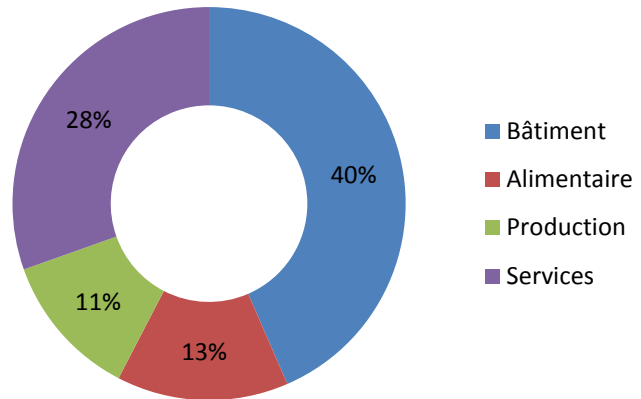
### 3.3. L'artisanat : une place prépondérante dans l'économie du Pays du Velay

*a) Contexte : quelques éléments de positionnement de l'Artisanat<sup>2</sup>*

L'artisanat est un secteur plutôt bien représenté dans l'économie de la Haute-Loire et plus généralement de la région Auvergne.

A l'échelle du département de la Haute-Loire, l'artisanat représente près de **5 057 entreprises**. Les métiers du bâtiment figurent parmi les activités artisanales les plus développées (40% des entreprises), suivies des métiers de l'alimentation (13%), des activités du domaine des biens et services industriels (28%) et des métiers liés à la production (11%).

**Répartition par type d'activité**



L'artisanat tient également une place prépondérante dans l'économie du Pays du Velay. En effet, le secteur de l'artisanat compte 2 192 entreprises au sein du Velay. Parmi ces entreprises, 42% relèvent du secteur d'activité du bâtiment. Le poids du secteur des services (c'est-à-dire les métiers de garagistes, fleuristes, coiffeurs, pressings et autres services aux particuliers et entreprises) s'élève à 30%. Enfin, 302 entreprises alimentaires sont en activité sur le territoire du Velay (sont ici comptabilisées les boulangeries, pâtisseries, boucheries, charcuteries et traiteurs).

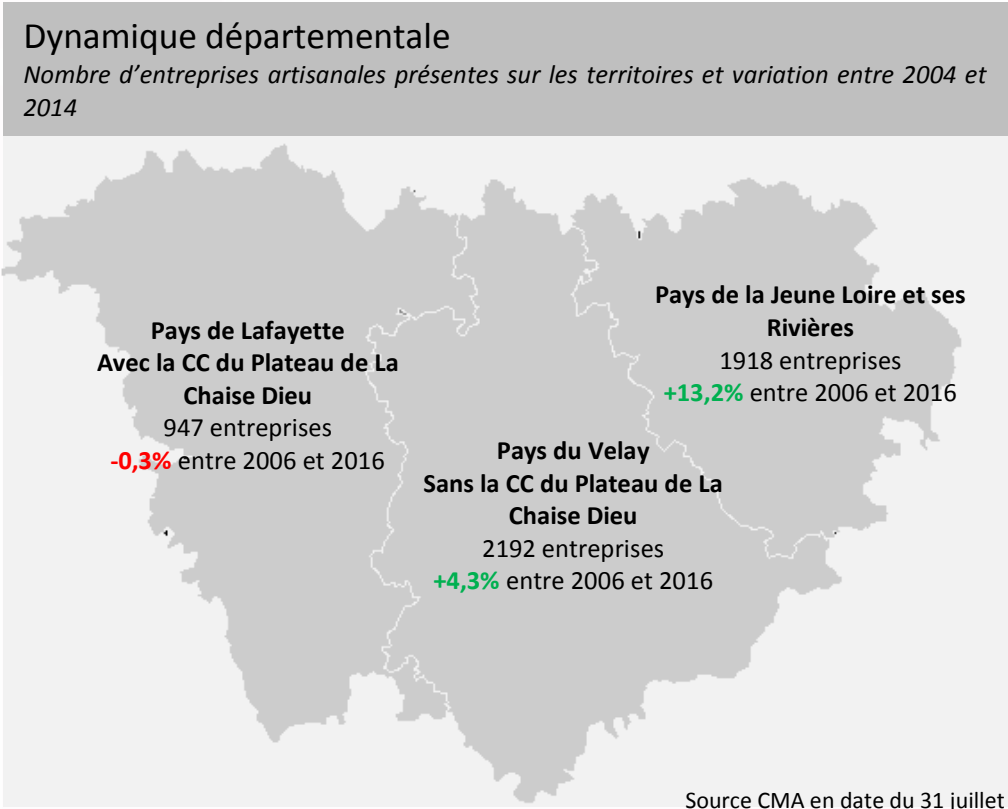
*b) Dynamique territoriale : Regard porté à l'échelle du département*

Avec 43% des entreprises artisanales présentes en son sein, le territoire du Pays du Velay constitue le principal pôle économique du département et le 5<sup>ème</sup> sur le plan régional (ex Auvergne).

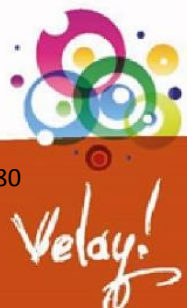
En termes de dynamique territoriale, la situation est très contrastée en fonction des secteurs géographiques. Les secteurs péri-urbains de Saint-Etienne et du Puy-en-Velay sont les plus dynamiques avec une augmentation de la densité d'entreprises artisanales pouvant atteindre +10 ha en seulement 10 ans. A l'inverse, les territoires les plus ruraux sont marqués par un recul continu et progressif. D'une manière générale, ces dynamiques suivent les évolutions démographiques.

<sup>2</sup> Propos recueillis lors de la Conférence Partenariale du 10 décembre 2013 – Intervention du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire, M.Serge VIDAL





Dasn un contexte de concurrence entre les territoires, **l'attractivité des territoires** dépend de nombreux facteurs : image du territoire, niveau d'équipements (infrastructures, réseaux d'échanges de données à haut débit...), offre de formation, offre récréotouristique, lisibilité économique du territoire (identification des pôles d'excellence, des filières porteuses...), densité du tissu d'entreprises de sous-traitance (de capacité mais surtout de spécialité) densité des services d'aide à la personne, capacité d'hébergement de la population active et disponibilité d'un foncier économique dimensionné en fonction des besoins des entreprises du territoire.





c) *Attractivité et dynamique artisanale sur le territoire du Pays du Velay*

D'une manière générale, on observe une dynamique économique artisanale concomitante avec la dynamique démographique qui voit deux phénomènes se conjuguer : un recul marqué sur les territoires les plus ruraux et un phénomène de périurbanisation qui voit une hausse importante des entreprises localisées sur le pourtour de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Ainsi les Communauté de communes des Portes d'Auvergne, de l'Emblavez et du Meygal ont vu leur population artisanale progresser de l'ordre de 5 à 10% au cours de la dernière décennie, dans le même ordre de proportion que le pôle d'activité principal situé au Puy-en-Velay

	Nb entreprises artisanales en 2016	Nb entreprises artisanales en 2006	Solde	Variation
<b>COM D' AGGLO. DU PUY EN VELAY</b>	1 195	1 082	<b>113</b>	10%
<b>COM. COM. DU MEYGAL</b>	167	143	<b>24</b>	17%
<b>COM. COM. DU PAYS DU MEZENC</b>	144	145	<b>-1</b>	/
<b>COM. COM. DU PAYS CRAPONNE/ARZON</b>	137	123	<b>14</b>	11%
<b>COM. COM. PORTES D'AUVERGNE</b>	189	174	<b>15</b>	8%
<b>COM. COM. DE L'EMBLAVEZ</b>	187	162	<b>25</b>	15%
<b>COM. COMMUNES PAYS CAYRES PRADELLES</b>	114	108	<b>6</b>	5%
<b>COM. COMMUNES LA CHAISE DIEU</b>	59	66	<b>-7</b>	-10%

Source CMA en date des 31 juillet 2006 et 2016

L'apport de l'artisanat à l'attractivité du territoire régional est particulièrement significatif sur le territoire du Pays du Velay. En effet, la répartition sur l'ensemble du territoire des activités de services à la personne (alimentaire, service, bâtiment...) est relativement homogène et contribue à l'enclavement des populations sur les territoires ruraux.

**L'artisanat joue donc un rôle important de régulateur économique.** Les activités artisanales restent globalement moins sensibles aux évolutions de la conjoncture économique nationale et internationale que d'autres secteurs plus exposés. **L'artisanat favorise ainsi une stabilité des emplois et le maintien des activités sur les différents territoires.**

d) *Demain, quels enjeux pour l'artisanat ?*

Les grands enjeux auquel est confronté l'artisanat sont les suivants :

**1) le maintien d'une répartition équilibrée des entreprises artisanales sur l'ensemble des territoires – zones urbaines, zones rurales, zones péri-urbaines en mutation** - dans une relation de proximité avec la population locale et les entreprises.



**2) la structuration des entreprises artisanales**

Il correspond à des besoins en termes d'adaptation de l'outil de production et à la gestion des compétences et des ressources humaines dans l'entreprise.

**3) le développement et l'adaptation des entreprises** confrontées à des évolutions rapides :

- de la structure démographique et sociale ;
- des modes de consommation et de distribution ;
- des technologies et processus de production et de management ;
- des concurrences internes et externes ;
- des modes organisationnels ;
- des exigences des marchés en particulier pour les sous-traitants voire de la fragilisation des liens pour les donneurs d'ordre à capitaux étrangers.

**4) le renouvellement du secteur, la transmission des entreprises**

Il est impératif d'attirer les jeunes vers le secteur de l'artisanat pour le développement de l'emploi en particulier dans les métiers « en tension ». La transmission du savoir-faire par la transmission d'entreprise est également un moyen de mobilisation de nouveaux profils de chefs d'entreprise.

**5) le pari de l'innovation, de la qualité et du développement technologique, vecteurs de développement et de différenciation** des entreprises artisanales. Dans ce domaine, il faut rappeler l'engagement par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'une démarche d'accompagnement à la performance des entreprises artisanales avec CAPEA.

**6) la structuration du secteur de l'Artisanat par le renforcement des relations partenariales** avec les acteurs économiques et institutionnels (collectivités territoriales, PFIL, ...)

Les petites entreprises et, en particulier, les entreprises artisanales jouent un rôle très significatif en matière de compétitivité des entreprises, de développement de l'emploi et d'aménagement du territoire.

41 % des entreprises artisanales sont installées en zones rurales. Ainsi, les entreprises artisanales participent au maintien de l'activité dans les zones les plus défavorisées et joue un rôle social de premier plan en maintenant les populations sur des territoires en proie au phénomène de désertification.

Le soutien à l'artisanat favorise ainsi un développement équilibré et durable du territoire et renforce l'attractivité globale du territoire du Velay tant pour la population que d'un point de vue économique.



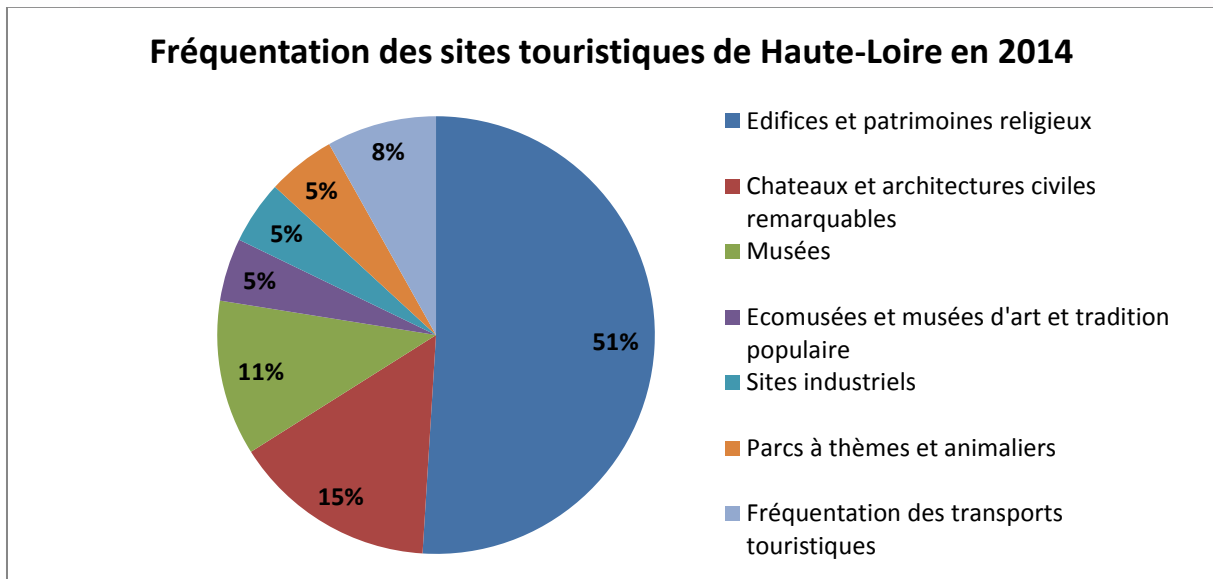
### 3.4. Un potentiel touristique mais un déficit de notoriété

a) *La Haute-Loire : un département qui reste dynamique en matière de tourisme*

Bien que l'activité touristique semble en léger repli par rapport aux années précédentes, le département de la Haute-Loire, à l'image de l'Auvergne, a mieux résisté que d'autres. En termes d'activité et de fréquentation, deux tendances se dégagent : une augmentation des retombées économiques directes et indirectes générées par les hébergements marchands, et une baisse de la fréquentation des sites touristiques.

**Le tourisme en Haute-Loire repose essentiellement sur les visites de sites patrimoniaux et les activités de pleine nature :**

- La fréquentation cumulée des sites touristiques du département représente **375 872 visiteurs en 2014**, soit une augmentation de 2 376 visiteurs par rapport à 2013. Sont les plus visités les édifices et patrimoines religieux, suivis des châteaux et architectures civiles remarquables et les musées.
- En haute saison, ce sont les activités de pleine nature qui structurent l'offre touristique. Elles connaissent des pics de fréquentation très élevés, les touristes les préférant aux visites de sites. Les sports d'eaux vives ou la baignade sont particulièrement prisées par les vacanciers. En termes de saisonnalité, les mois de juillet et d'août restent dynamiques mais une nouvelle tendance se dessine avec une fréquentation touristique en septembre qui progresse un peu plus chaque année, marquée par une clientèle différente de celle du cœur de l'été (jeunes seniors, couples sans enfants, groupes d'étudiants...).



Source : INSEE RP2014

**L'offre d'hébergement est orientée vers une hôtellerie de plein air** (35% de l'offre marchande en lits), principalement de moyenne gamme. En 2014, les 32 874 lits marchands génèrent 1,5 M de nuitées et le poids économique qui en découle est estimé à 112 M€ en retombées directes. Les hébergements non marchands (résidences secondaires, familles et amis) représentent 6,1 M de nuitées et leurs retombées économiques directes sont estimées à 285 M€. Le poids total du tourisme en Haute-Loire représente 483 M€ (dont 198 M€ de retombées indirectes) en 2014 et la tendance est à la hausse par rapport aux années précédentes.





relier Landos à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. (Source : CETE Méditerranée et CETE Lyon 2012). Le début de parcours de la voie verte se situe à Brives-Charensac. Elle reprend le tracé, sur 25km, du chemin de fer de la ligne du Puy à Langogne suite à l'arrêt de l'utilisation de cette voie depuis 1981. (Source : OT du Puy).

Les lacs présents sur le territoire du Pays du Velay sont aussi supports d'une attractivité touristique locale. Le territoire comptabilise quatre lacs :

- le lac du Bouchet d'une surface de 44 ha et d'une profondeur de 18m en moyenne avec baignade surveillée en été ;
- le lac de Saint-Front, 30 ha et 7m de profondeur ;
- le lac de Malaguet, 22 ha et 3m de profondeur, est uniquement réservé à la pêche ;
- le lac bleu, où la baignade y est interdite, d'une surface de 1300m<sup>2</sup> environ.

Le lac du Bouchet et le lac de Saint-Front sont d'anciens cratères volcaniques alors que le lac bleu est une ancienne carrière de lauze mise en eau au début du XIX<sup>ème</sup> siècle quand les « lauzerons » mirent à jour une source qui l'alimente encore aujourd'hui. Le lac de Malaguet est quant à lui un plan d'eau entièrement construit par les Barons d'Allègre au XIV<sup>ème</sup> siècle destiné à la pisciculture. Il est reconnu Réserve Naturelle Régionale depuis septembre 2014 ce qui permet aujourd'hui de concilier les différents usages sur le site et d'assurer la préservation des milieux naturels dans un cadre réglementaire défini. Ces lacs profitent du passage, à proximité, de sentiers de GR.

Les cours d'eau sont également source d'activités touristiques pour les territoires. Le Pays du Velay bénéficie du passage de la Loire sur son territoire. Dernier grand fleuve sauvage d'Europe, la Loire permet une pratique familiale d'activités et offre de nombreux parcours de tourisme sportif de Salettes à Goudet, de Goudet à Coubon ou encore de Lavoûte-sur-Loire à Vorey-sur-Arzon.

Il faut aussi compter sur l'important réseau de rivières et ruisseaux dont les peuplements en poissons sont abondants et variés permettant ainsi l'activité de la pêche.

#### Les sentiers de grandes randonnées

Il existe de nombreux itinéraires de grande randonnée sur le territoire du Pays du Velay. Outre le sentier de Saint-Jacques de Compostelle (GR 65, Via Podiensis) on dénombre pas moins de huit sentiers de grande randonnée sur le territoire : GR3 (sentier de la Loire), GR7 (du Pilat aux Cévennes), GR40 (le tour des volcans du Velay), GR70 (Chemin de Stevenson) rendu célèbre par l'écrivain écossais pour avoir suivi le sentier avec son âne, GR700 (Chemin de Régordane), le GR430 (chemin de Saint-Régis), les GRP (Gorges de la Loire sauvage et Robe de bure et cote de mailles) et le GR Vallée et Gorges de l'Allier.

La quasi-totalité du territoire du Pays du Velay possède des chemins de grande randonnée excepté le Pays de Craponne.

Le GR 65 est un élément phare du tourisme en Haute-Loire. Saint-Jacques de Compostelle est très présent sur la terre vellave. La *Via Podiensis*, l'un des quatre principaux chemins de Compostelle, débute au Puy-en-Velay, capitale européenne des Chemins de Compostelle. La cité ponote, et ce depuis le V<sup>ème</sup> siècle, connaît une certaine notoriété dans toute l'Europe grâce à la Cathédrale de Notre Dame du Puy qui est avec Chartres, le plus ancien sanctuaire marial de la Gaule chrétienne.

Pour renforcer l'affiliation du Puy-en-Velay au sanctuaire espagnol, l'évêque Gothescalk au X<sup>ème</sup> siècle fit édifier la chapelle Saint-Michel sur le rocher volcanique d'Aiguilhe. Le rayonnement du Puy-en-Velay s'établit à grande échelle et jouit du passage de milliers de pèlerins.

Le sentier GR 65 favorise l'activité hôtelière de la ville. Elle comprend 24 hébergements dont 19 avec la mention « Compagnon de Route ». Ces prestataires prennent en considération l'activité pédestre en Haute-Loire développée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Loire.



En 2013, ce sont 23 000 pèlerins qui sont enregistrés au départ du Puy-en-Velay. Les pèlerins peuvent compter sur la présence d'une association ; les Amis de Saint-Jacques du Velay et de la Fédération Française des Associations des Chemins de Compostelle dans la ville de départ.

Depuis 1998, la cathédrale Notre-Dame du Puy, l'Hôtel Dieu de la ville ainsi qu'une partie du sentier du GR65 sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.



À l'échelle de la Haute-Loire, la richesse patrimoniale du Pays du Velay, aussi bien naturelle que paysagère, est largement reconnue : sur les 10 sites les plus fréquentés, 9 sont localisés dans le Pays du Velay.

**Les 10 sites les plus fréquentés de Haute-Loire**

Rocher Corneille (Pays du Velay)	<b>87 408 entrées</b>
Chapelle St Michel d'Aiguilhe (Pays du Velay)	<b>66 454 entrées</b>
Cloître de la cathédrale du Puy (Pays du Velay)	<b>24 427 entrées</b>
Abbatiale La Chaise Dieu (Pays du Velay)	22 452 entrées
Musée Crozatier (Pays du Velay)	<b>21 646 entrées</b>
Forteresse de Polignac (Pays du Velay)	<b>19 583 entrées</b>
Ferme des frères Perrel (Pays du Velay)	<b>15 367 entrées</b>
Musée Bête Gévaudan (Pays de Lafayette)	<b>14 851 entrées</b>
Vélorail de Pradelles (Pays du Velay)	<b>14 027 entrées</b>
Lauzière du lac Bleu (Pays du Velay)	<b>12 832 entrées</b>

Source : Programme LEADER Pays du Velay

La promotion et la valorisation des qualités patrimoniales (et notamment historiques) du Pays du Velay est assurée par de grandes manifestations culturelles « emblématiques » à fort impact économique et touristique, particulièrement attractives pour la région, telles que les Fêtes du Roi de l'Oiseau au Puy-en-Velay ou le Festival Country Rendez-vous à Craponne. D'autres festivals ont également une dimension régionale, par leur affluence ou leur notoriété : le festival Musiques des Cuivres du Monastier qui accueille plus de 5 000 personnes chaque année, ainsi que les Musicales du Puy. De plus, chaque année La Chaise-Dieu réunit des milliers de mélomanes et d'artistes de renommée internationale lors du festival de musique de La Chaise-Dieu. Ce festival se déroule pendant 10 jours et rassemble plus de 1 000 artistes et 20 000 spectateurs et emploie 7 personnes à l'année.

Ces manifestations, qui permettent de dynamiser le tourisme local sont globalement bien réparties sur le territoire du Pays.

La diversité des sites fait la richesse et la visibilité du territoire dans de nombreux domaines et thèmes touristiques.

*L'agglomération du Puy, moteur de l'économie touristique*

De par sa situation et son cadre paysager d'exception, le Pays du Velay est particulièrement attractif et sa densité touristique est supérieure à la moyenne régionale. En termes de capacité d'accueil, le Pays compte, en 2016, 46 hôtels et 911 chambres, 26 campings et 1 422 emplacements, ainsi que 17% de résidences secondaires.

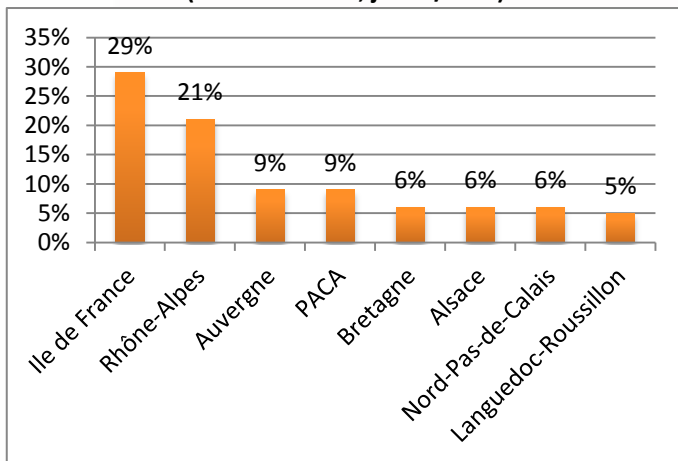
Si les retombées semblent profiter avant tout à l'économie de l'agglomération du Puy, l'activité touristique n'est pourtant pas sans vigueur dans les autres bassins de vie du territoire vellave. Elle s'appuie sur l'important gisement de résidences secondaires. Ce dernier joue un rôle majeur à l'échelle du Pays, alors que les offres hôtelière et de camping se sont soit stabilisées, soit rétractées depuis le début 2008.

Les clientèles hexagonales sont pour l'essentiel originaires d'Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur. Au plan international, elles viennent principalement de Belgique et d'Allemagne. S'il s'agit d'un tourisme d'étape pour la majorité des voyageurs, il devient une destination pour les visiteurs de septembre

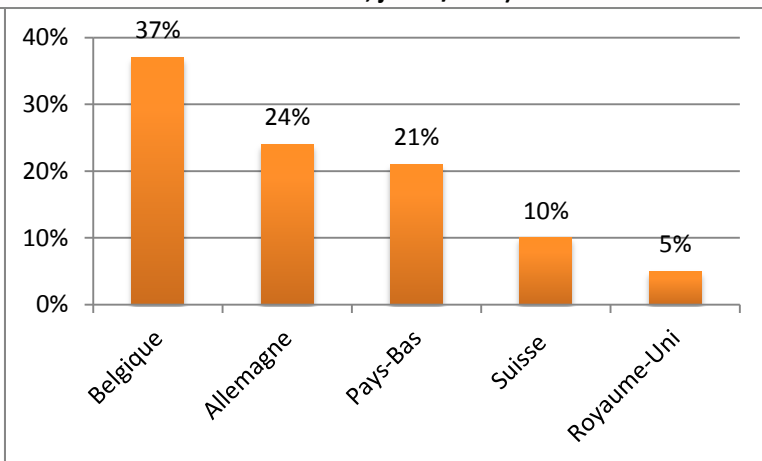


(essentiellement des festivaliers), les visiteurs venus en trains et les séjours de plus de 3 jours. La visite de la ville et des monuments du Puy constituent le principal motif de séjour, la visite de la région arrivant en deuxième position.

**Origine de la clientèle française du Pays du Velay en 2012 (en % de nuitée, juillet/août)**



**Origine de la clientèle étrangère du Pays du Velay en 2012 (en % de nuitée, juillet/août)**



Source : Insee

Les résidences secondaires sont l'hébergement favorisé des populations vacancières du Pays du Velay. À l'échelle régionale le Pays du Velay avoisine les 10% en capacité d'accueil touristique. Enjeu majeur, l'hébergement est un élément à favoriser dans le développement touristique afin d'accueillir une population non locale.

Les bassins ruraux hébergent un taux important de résidences secondaires. Le logement occasionnel et les résidences secondaires représentent une part de 17% des logements du Pays du Velay. Les propriétaires, attirés par le cadre de vie et la proximité d'une agglomération, y voient un lieu de détente et de loisirs. La majorité des propriétaires sont des habitants de la Loire ou des étrangers notamment des Néerlandais. La communauté de communes du Mézenc et de la Loire sauvage et la commune du Pays de Cayres et de Pradelles enregistrent le plus fort taux de résidences secondaires du Pays du Velay (40% en 2013).

**Capacité d'accueil touristique du Velay**

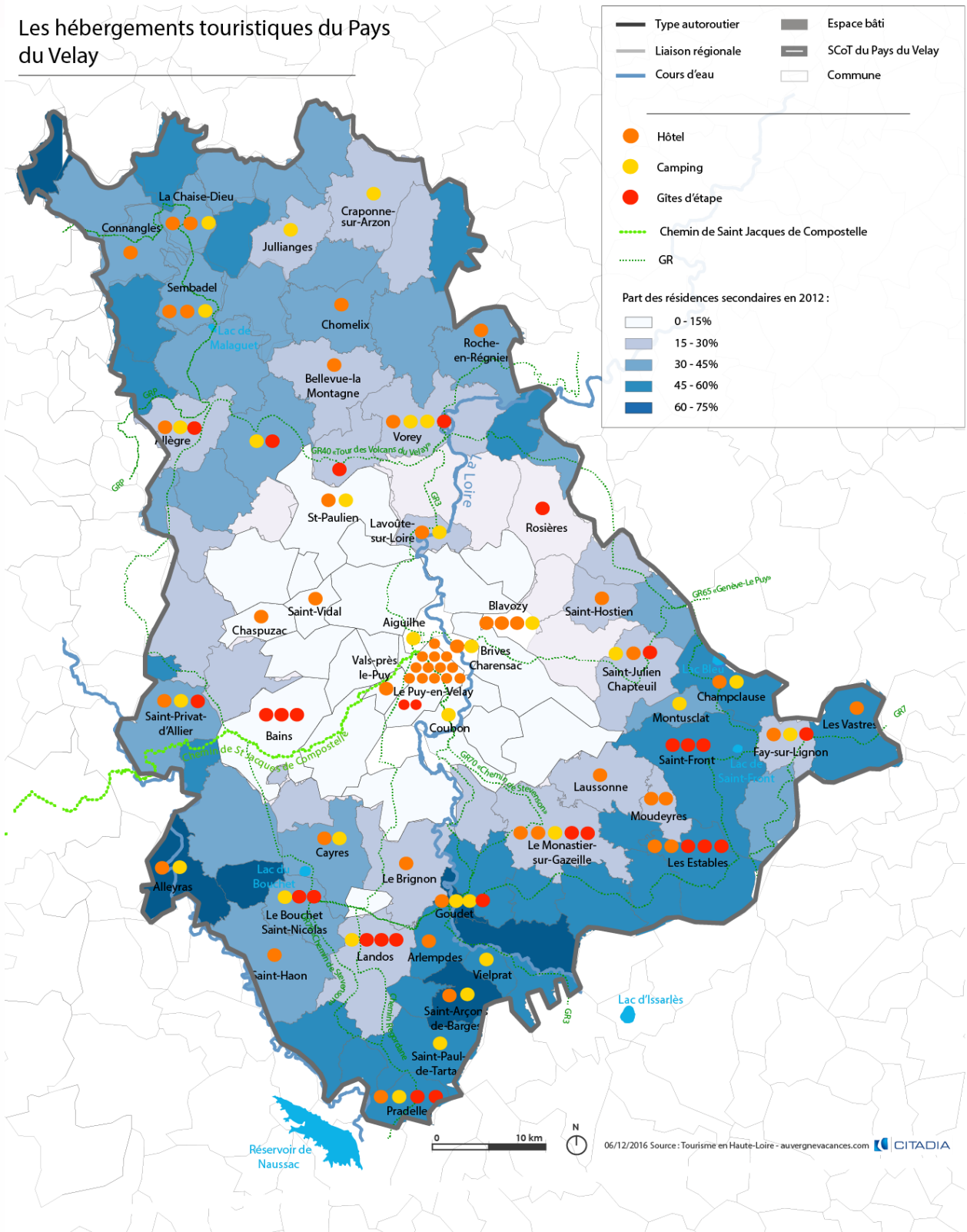
	<b>Pays du Velay</b>	<b>Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>Poids du Pays du Velay dans la région</b>
<b>Résidences secondaires</b>	<b>10 394</b>	<b>497 648</b>	<b>1,9%</b>
<b>Hôtels</b>	<b>46</b>	<b>2 891</b>	<b>1,3%</b>
<b>Campings</b>	<b>26</b>	<b>1 264</b>	<b>1,7%</b>

Source : Insee 2016





**Les hébergements touristiques du Pays du Velay**



c) *Une identité touristique à promouvoir*

Malgré un potentiel important et une offre touristique dynamique, le Pays du Velay, tout comme l'ensemble du département, souffre d'un déficit de notoriété et de reconnaissance à l'échelle nationale. En effet, la Haute-Loire ne bénéficie pas d'une identité touristique aussi forte que les autres départements de l'Auvergne et du Languedoc-Roussillon tels que le Cantal ou la Lozère. Ce manque de visibilité est dû à un retard en matière de labellisation du patrimoine, ce qui ne facilite pas la promotion du territoire et l'amélioration de son image. Toutefois, plusieurs démarches de promotion et de labellisation permettant de promouvoir l'identité touristique du Pays du Velay ont été engagées.

**Respirando**

Dans le cadre de l'activité de pleine nature de Haute-Loire, un site internet d'échange et de partage a vu le jour. *Respirando* est un réseau gratuit utilisant les moyens de communication actuels pour promouvoir les activités de nature et notamment les promenades pédestres, notamment sur le Plateau de La Chaise Dieu. Plusieurs parcours de promenade et randonnée sont labellisés et d'autres sont en cours de labellisation *Respirando* actuellement. C'est aujourd'hui un outil du Département de Haute-Loire et une marque touristique.

**Plus beaux village de France**

Les communes de Pradelles et Arlempdes font partis du réseau « plus beaux villages de France ». La commune de Polignac est en cours de labellisation.

**Volcans en Liberté**

« Volcans en liberté » est une marque touristique qui vise à valoriser l'intérêt culturel et scientifique des volcans de la Haute-Loire et du Massif Mézenc-Gerbier.

**Les labels de stations touristiques**

Craponne-sur-Arzon, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Paulien et Vorey, bénéficient du label « station verte ». Label national, il est attribué aux destinations touristiques de nature, de loisirs et de vacances situées dans un environnement préservé, à la campagne ou à la montagne, et qui sont dotées de capacités d'accueil et d'équipements de loisirs.

Les stations balnéaires, thermales, climatiques, de tourisme ou encore de sports d'hiver et d'alpinisme mettant en œuvre une politique d'accueil et d'animation touristique de qualité peuvent bénéficier du label « station classée ». Chamalières-sur-Loire, Les Estables, Saint-Julien-Chapteuil et Vorey ont acquis ce label.

**Les labels spécifiques à la commune du Puy-en-Velay**

La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay bénéficie du label national « pays d'art et d'histoire » attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux villes dotées d'un riche héritage. L'agglomération met en œuvre une politique d'animation et de valorisation de son patrimoine culturel et architectural.

Le Puy-en-Velay profite également du label « plus beau détour de France » décerné par une association aux communes moyennes situées à l'écart des grands axes routiers ayant une structure d'accueil touristique permanente, possédant un riche patrimoine bâti et bénéficiant d'un environnement intéressant.

**Les projets**

La communauté de communes du Pays de Cayres et de Pradelles met en œuvre une véritable stratégie de développement des activités de pleine nature (vélo rail, espace VTT, via ferrata, chemin de petites randonnées labellisées *Respirando*, GR). Le principal projet est celui de l'écodéveloppement du lac du Bouchet avec l'objectif d'obtention des labels « pavillon bleu », « tourisme et handicap » et « aire *Respirando* » à l'horizon 2015.

Les CC Portes d'Auvergne, du Pays de Craponne, du Pays de Cayres et de Pradelles et de l'Emblavez aménagent des lieux de baignade en espaces aqua ludiques.

La communauté de communes de l'Emblavez souhaite développer la voie verte, obtenir la labellisation *Respirando* et créer un parc résidentiel et de loisirs (PRL). Classée en zone de revitalisation rurale, la CC porte un pôle d'excellence rurale dans le développement de l'éco tourisme depuis 2010.



La communauté de communes du Mézenc Loire Meygal aménage actuellement la Gare de Lantriac en un lieu ludique intergénérationnel.

La CC Portes d’Auvergne et la CC du Pays de Crapronne avec le Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez développent la ligne ferroviaire Peschadoires/Sembadel/Darsac. Ce Syndicat est gestionnaire de 150 km de la voie. L’objectif est d’assurer la pérennité de la ligne par l’activité touristique avec AGRIVAP, des trains à thèmes, l’association Chemin de fer du Haut Forez assurant une desserte ferroviaire touristique entre Estivareilles (Loire) et La Chaise-Dieu.

La CA du Puy-en-Velay aménage la voie verte, développe le cheminement panoramique du secteur de la plaine de Rome. Aiguilhe concourt au classement du Rocher d’Aiguilhe en site classé UNESCO.

Une valorisation du patrimoine bâti et naturel du Massif du Mézenc et de la Loire sauvage, au service du développement économique, touristique et durable et un projet de Pôle d’Excellence Rurale porté par la Communauté de Communes du Pays du Mézenc est en cours.

### **Géoparc**

Des candidatures à la labellisation sont en cours sur le territoire dont le PNR Monts d’Ardèche pour le label Géoparc de l’UNESCO. Cela donnerait une visibilité au niveau mondial du parc naturel, dont sept communes du Pays du Velay font partie.

Un **Géoparc** est une zone nationale protégée comprenant un certain nombre de sites du patrimoine géologique d’une importance particulière, de par leur rareté ou leur aspect esthétique. Sites du patrimoine de la Terre, ils font partie d’un concept intégré de protection, d’éducation et de développement durable. (Source : UNESCO)

Ce label stimule l’activité touristique ou géotouristique en favorisant le développement socio-économique local. Il encourage la création d’entreprises artisanales locales impliquées dans le géotourisme et les produits locaux.

### *L’organisation de la filière*

#### L’Agence Locale du Tourisme

Dans le cadre de son développement touristique, le Pays du Velay bénéficiait du dispositif Agence Locale du Tourisme depuis 2005, dissoute au début 2014. La mise en place de cette ALT avait pour objectif l’harmonisation de leur stratégie touristique pour atteindre une échelle suffisante en termes de communication, de promotion et de commercialisation de produits touristiques. Les objectifs principaux étant la concertation, la coordination et la mise en œuvre d’actions touristiques d’intérêt intercommunautaire. Il semblerait que le devenir de cette structure soit incertain. Ainsi l’ALT devait contribuer à créer une dynamique de développement sur l’ensemble du territoire. Ce dispositif pourrait être un manque pour le Pays dans les années à venir.

#### La Mission Départementale de Développement Touristique (MDDT)

Une organisation touristique a été mise en place par le Département le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Elle a pour vocation de contribuer au développement et au dynamisme de la politique touristique départementale. Cette disposition œuvre pour la promotion du département, l’aménagement du territoire, la production et la commercialisation de produits touristiques ainsi que pour l’assistance technique aux porteurs de projet. La MDDT se divise en trois pôles ; le pôle promotion/communication/internet/événementiel, le pôle commercialisation/centrale de réservation et le pôle ingénierie/hébergement et labels.

Ces filières de développement touristique sont accompagnées du Conseil Régional de Tourisme à l’échelle de l’Auvergne.

Difficilement identifiable au sein d’un département en quête d’identité, le Pays du Velay n’en reste pas moins intéressant pour le développement touristique. Diverses pistes de réflexions peuvent être envisagées pour promouvoir les sites et paysages remarquables, ainsi que la richesse culturelle du Pays :



- L'adoption d'une démarche globale de développement touristique comme axe majeur du développement économique ;
- L'identification du patrimoine immobilier agricole comme support de développement touristique ;
- La valorisation de nouveaux produits phares du terroir du Pays du Velay ;
- Le renforcement du réseau de voies vertes ;
- Un projet de vélo-rail autour du Puy et la remise en fonctionnement de la voie ferrée Le Puy-La Chaise Dieu ;
- La promotion d'évènements d'envergure nationale ;
- Le renforcement de la signalisation touristique ;
- La culture.

### L'e-tourisme

Aujourd'hui le tourisme et les nouvelles technologies convergent vers un tourisme numérique et connecté permettant d'organiser voyages et déplacements à distance. L'omniprésence d'Internet dans l'univers du tourisme tant dans l'information, la communication que la distribution rend le média incontournable. Ce support est acquis pour le secteur privé et commence à être visible dans le secteur institutionnel.

Financé dans le cadre du Plan Massif Central, une application pour smartphone a été créée pour préparer les étapes du chemin de Saint-Jacques de Compostelle du Puy-en-Velay à Conques.

L'application permet la lecture des paysages et des architectures traversés, elle inventorie les points d'hébergements, de restauration et de services. Elle comprend également des enregistrements vidéos et sonores sur tout le long du chemin.

Dans l'e-tourisme on retrouve également des cartes interactives comme celle de l'agglomération du Puy sur le site de l'office de tourisme, des brochures...



## 4. La limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles au cœur des politiques d'aménagement du territoire

Le Grenelle de l'environnement (LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) a fait de la lutte contre la consommation d'espaces, un objectif majeur de l'aménagement du territoire.

Le constat fait par le législateur est que la France consomme (pour l'habitat, le développement économique, les infrastructures...) un département moyen français tous les 10 ans. Devant l'ampleur du phénomène, le législateur a introduit au sein des documents d'urbanisme et donc du SCoT une obligation d'analyse de la consommation d'espace sur les 10 dernières années.

Au regard de l'article L.141-3 du code de l'urbanisme : « *Le rapport de présentation présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma* ». Ce travail d'analyse doit permettre de justifier les objectifs chiffrés de la limitation de la consommation d'espace au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Malgré ces mesures, en 2013, le calcul de consommation a été actualisé à l'échelle nationale et il convient de noter que la France consomme aujourd'hui un département moyen français tous les 7 ans. La consommation d'espaces et l'optimisation des espaces actuellement urbanisés ont été renforcées par la loi ALUR – article L.141-3 du code de l'urbanisme : « *Le rapport de présentation identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.* ».

### 4.1. La méthodologie mise en œuvre pour l'analyse de la consommation d'espace du SCoT du Velay

L'analyse de la consommation d'espaces du SCoT du Pays du Velay a été réalisée conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de l'urbanisme selon lesquelles le rapport de présentation « *présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs* ». Le SCoT ne travaillant pas à la même échelle que les PLU, l'analyse de la consommation d'espaces a été réalisée à partir d'un traitement géomatique semi-automatisé sur la base du référentiel à grande échelle (RGE) de l'IGN et des fichiers fonciers Majic mis à disposition par les services de l'Etat.

Le traitement n'a donc pas été réalisé à la parcelle mais permet d'analyser les dynamiques d'urbanisation et d'artificialisation des sols observées au cours des 10 dernières années sur le Pays du Velay par vocation (habitat, activité économique, équipements) et infra-territoires (typologie de communes, bassins de vie et EPCI).



La BD Topo de l'IGN a tout d'abord été utilisée pour définir l'enveloppe urbaine sur les années 2005 et 2013. Les fichiers fonciers Majic ont ensuite été utilisés pour mettre à jour l'enveloppe urbaine de 2013 sur l'année 2014, qui correspond à la dernière date d'actualisation des fichiers par la DDT 43. Une vérification manuelle en se basant sur les photographies aériennes du territoire a ensuite été réalisée sur les deux dates pour corriger les principales incohérences générées par le traitement géomatique.

L'analyse de la consommation d'espaces a donc été réalisée entre 2005 et 2014, à partir des dernières données en date mises à disposition. En conséquence, les espaces artificialisés sur l'année 2015 et le début de l'année 2016 ne sont pas référencés dans l'analyse.

Occupation du sol du Pays du Velay en 2014	Superficie en ha	% du territoire
Enveloppe agglomérée (habitat, activité, équipement)	9 681	4,70%
Espaces naturels et agricoles	196 328	95,30%
<b>Total SCoT</b>	<b>206 009</b>	<b>100%</b>

## 4.2. L'analyse quantitative de la consommation d'espaces entre 2005 et 2014

L'analyse de l'occupation du sol du territoire du SCoT du Pays du Velay traduit le caractère essentiellement rural du territoire. En effet, en 2014, plus de 95% du territoire est constitué d'espaces naturels et agricoles, tandis que moins de 5% de la superficie totale du territoire est urbanisée.

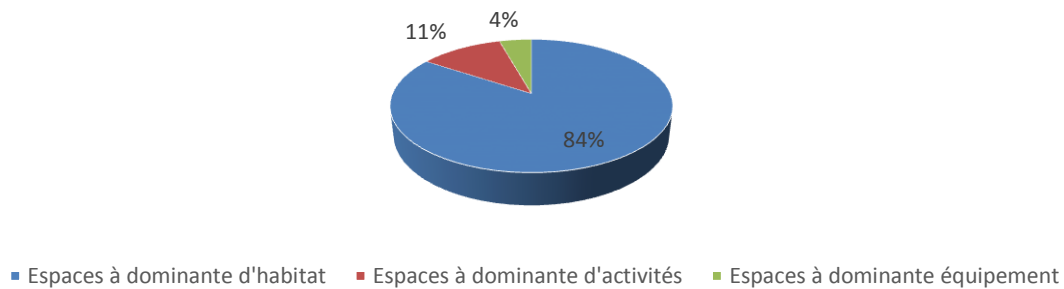
Consommation d'espace entre 2005 et 2014	2005		2014		Evolution 2005-2014		
	ha	% de l'occupation des sols	ha	% de l'occupation des sols	ha	ha/an	% d'évolution
Espaces à dominante d'habitat	7 554	3,67%	8 034	3,90%	480	48,04	6,36%
Espaces à dominante d'activités	1 020	0,50%	1 237	0,60%	217	21,72	21,30%
Espaces à dominante équipement	389	0,19%	410	0,20%	20	2,01	5,16%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>8 963</b>	<b>4,35%</b>	<b>9 681</b>	<b>4,70%</b>	<b>718</b>	<b>71,77</b>	<b>8,01%</b>
<b>Espaces naturels et agricoles</b>	<b>197 046</b>	<b>95,65%</b>	<b>196 328</b>	<b>95,30%</b>	<b>-718</b>	<b>-71,77</b>	<b>-0,36%</b>
Surface SCoT Pays du Velay	206 009		206 009				



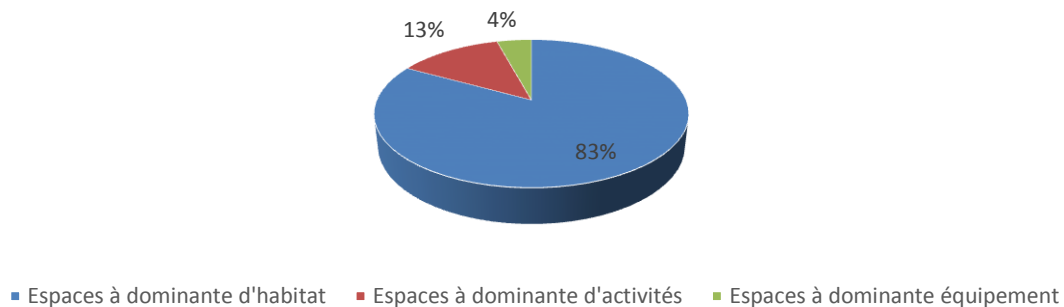
En 2005, l'enveloppe agglomérée était en grande majorité constituée de secteurs à dominante résidentielle (84% de la superficie totale de l'enveloppe agglomérée, soit près de 7 564ha), les secteurs à dominante d'activités (11% de l'enveloppe soit près de 1020ha) et d'équipement (4% de l'enveloppe soit plus de 393ha) restent quant à eux moins représentés.

Entre 2005 et 2014, **717ha ont été artificialisés à l'échelle du Pays**, soit une moyenne de 70ha par an, ou encore 0,64ha par commune en moyenne sur les 112 communes du territoire. Cette consommation d'espaces à entrainé une augmentation de l'enveloppe agglomérée de près de **+8%** : 83% pour l'habitat (soit 480ha), 13% pour l'activité (soit 217ha) et 4% pour les équipements (soit 20ha).

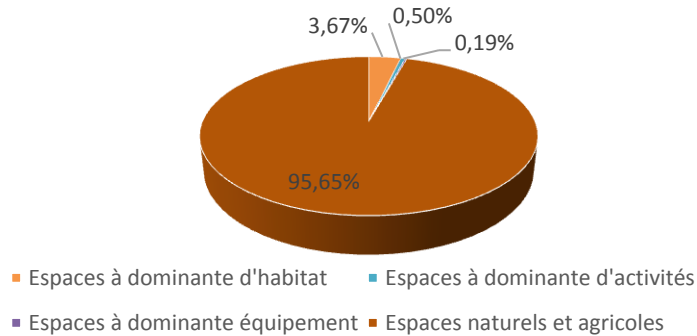
Répartition de l'enveloppe agglomérée par vocation dans le Pays du Velay en 2005



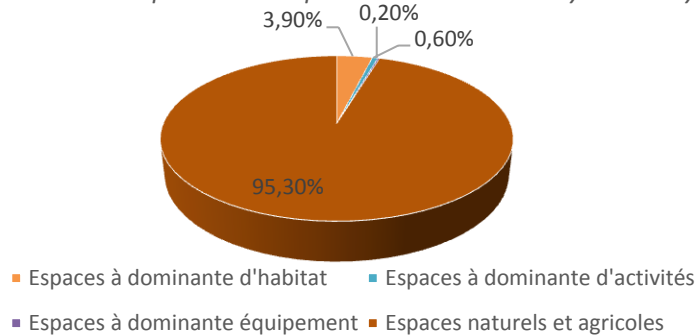
Répartition de l'enveloppe agglomérée par vocation dans le Pays du Velay en 2014



Répartition de l'occupation du sol par vocation dans le Pays du Velay en 2005



Répartition de l'occupation du sol par vocation dans le Pays du Velay en 2014



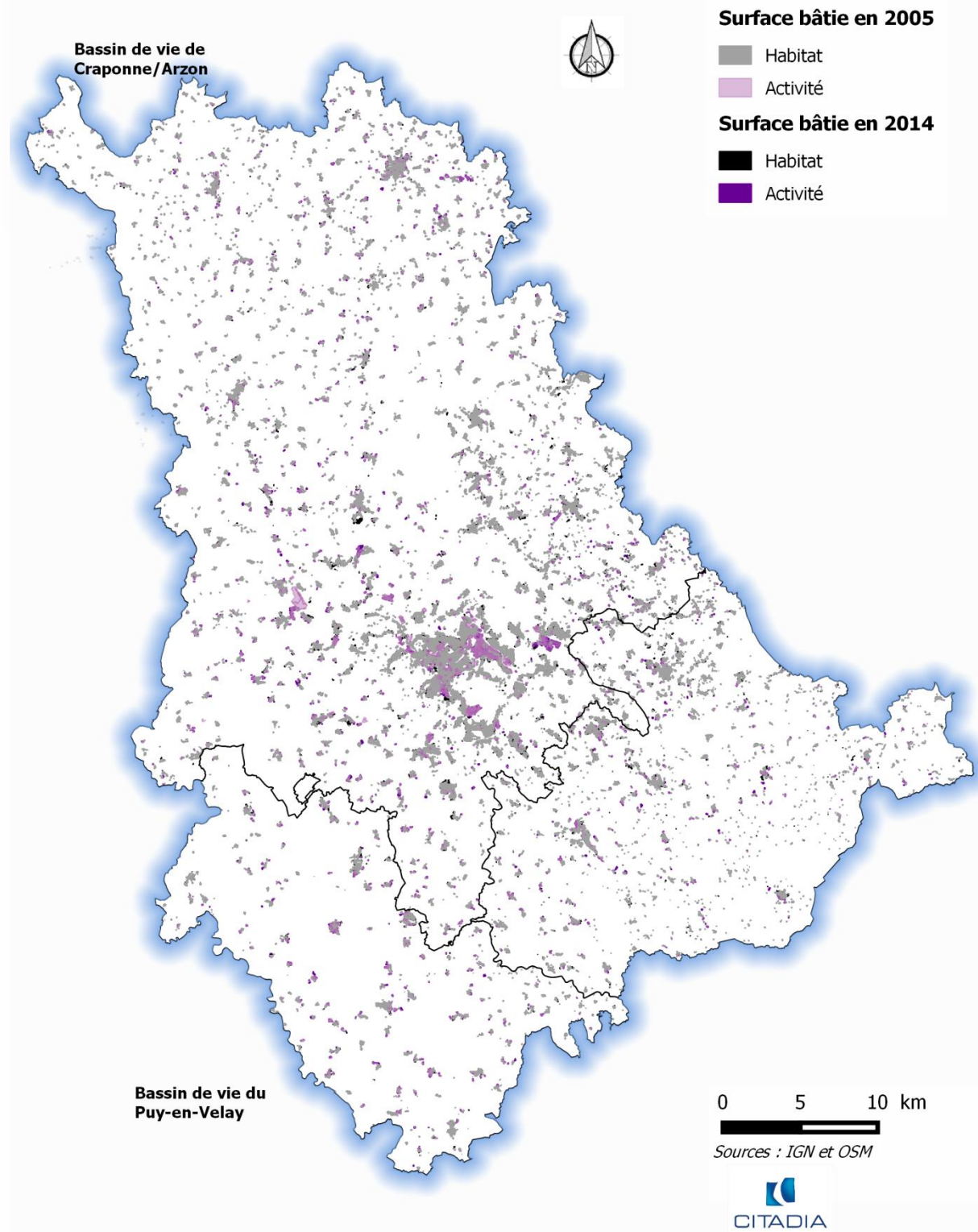
La surface occupée par les zones d'activités a augmenté de 21.3% entre 2005 et 2014, pour atteindre près de 217ha en 2014. Cette évolution traduit les dynamiques de développement économique du SCoT du Pays du Velay au cours des 10 dernières années. Bien qu'il soit toujours le premier poste de consommation d'espaces (480ha au cours des 10 dernières années), l'enveloppe agglomérée dédiée à l'habitat n'a progressé que de 6.4% entre 2005 et 2014, faisant diminuer sensiblement la part de l'habitat au sein de l'enveloppe urbaine au profit des surfaces d'activités (13% en 2015, contre 11% en 2004). Les espaces à dominante d'équipement ont quand à eux progressés faiblement (+5,2%) et représentent 4% de l'enveloppe agglomérée en 2014.





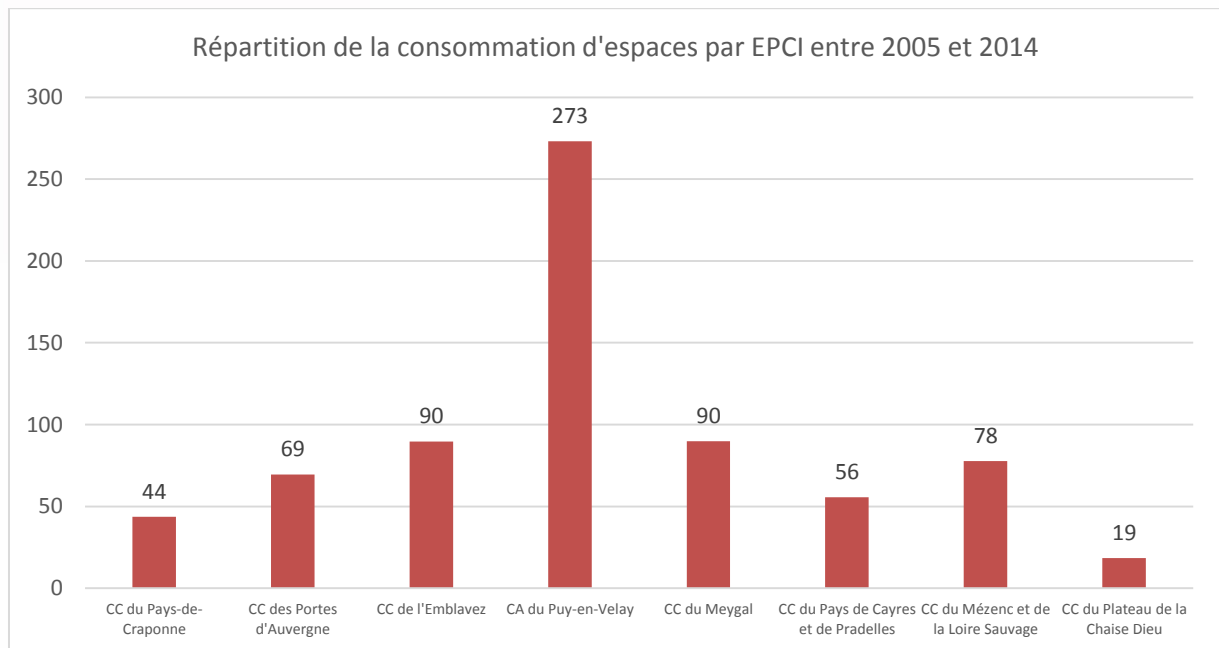
## Consommation d'espace 2005 - 2014

SCoT du Velay - Janvier 2017



### 4.3. La déclinaison par EPCI

L'analyse par Communautés de communes est nécessaire pour permettre de soulever les grandes tendances de développement des infra-territoires au cours des 10 dernières années.



	Consommation d'espaces (en ha)	Part dans la consommation d'espaces du SCoT(en %)	Moyenne par an et par commune (en ha)
<b>CC du Pays-de-Craponne</b>	<b>43,61</b>	<b>6,08%</b>	<b>0,55</b>
dont habitat	24,07	5,01%	0,30
dont activités	18,86	8,68%	0,24
dont équipements	0,68	3,38%	0,01
<b>CC des Portes d'Auvergne</b>	<b>69,47</b>	<b>9,68%</b>	<b>0,58</b>
dont habitat	42,93	9,84%	0,36
dont activités	24,93	11,48%	0,21
dont équipements	1,61	8%	0,01
<b>CC de l'Emblavez</b>	<b>89,72</b>	<b>12,50%</b>	<b>0,82</b>
dont habitat	76,65	15,95%	0,70
dont activités	11,30	5,20%	0,10
dont équipements	1,76	8,77%	0,02
<b>CA du Puy-en-Velay</b>	<b>273,20</b>	<b>38,06%</b>	<b>1,01</b>
dont habitat	195,48	40,69%	0,72
dont activités	68,98	31,75%	0,26
dont équipements	8,74	43,48%	0,03
<b>CC du Meygal</b>	<b>89,93</b>	<b>12,53%</b>	<b>1,28</b>
dont habitat	62,59	13,03%	0,89
dont activités	27,13	12,49%	0,39
dont équipements	0,21	1,05%	0,00
<b>CC du Pays de Cayres et de Pradelles</b>	<b>55,53</b>	<b>7,74%</b>	<b>0,31</b>
dont habitat	21,80	4,54%	0,12
dont activités	33,11	15,24%	0,18
dont équipements	0,62	3,07%	0,00
<b>CC du Mézenc et de la Loire Sauvage</b>	<b>77,75</b>	<b>10,83%</b>	<b>0,49</b>
dont habitat	48,04	10%	0,30
dont activités	27,92	12,85%	0,17
dont équipements	1,79	8,90%	0,01
<b>CC du Plateau de La Chaise Dieu</b>	<b>18,52</b>	<b>2,61%</b>	<b>0,19</b>
dont habitat	8,81	1,83%	0,09
dont activités	5,02	2,31%	0,05
dont équipements	4,70	23,36%	0,05
<b>SCoT Pays du Velay</b>	<b>717,73</b>		<b>0,64 par an et par commune en moyenne</b>



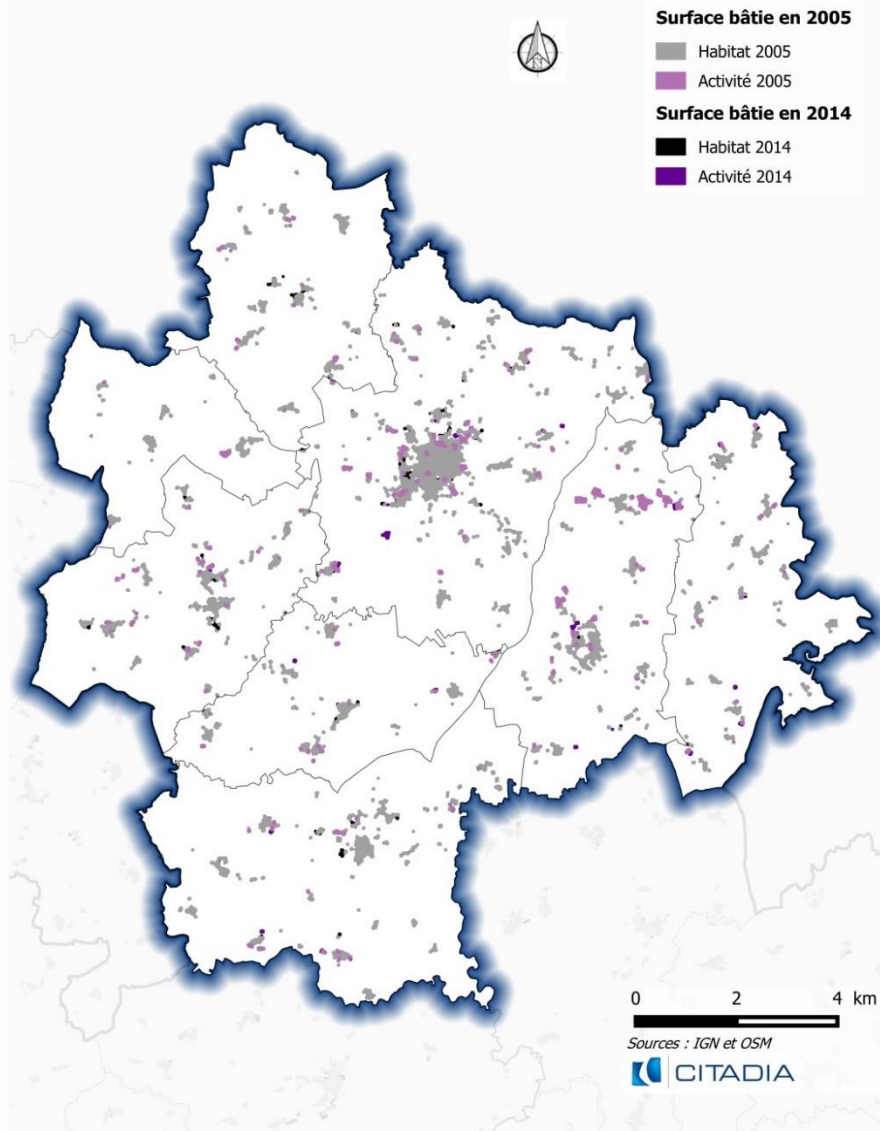
La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay est l'intercommunalité qui a le plus consommé d'espace (273ha consommés), avec près de 40% de l'espace consommé à l'échelle du Pays entre 2005 et 2014. Cependant, en rapportant la consommation d'espace par année et par commune, c'est la Communauté de Communes du Mézenc Loire Meygal qui a plus consommé d'espace, avec en moyenne 1,28ha consommé chaque année par commune en moyenne, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay consommant en moyenne environ 1ha par an et par commune. La Communauté de Communes de l'Emblavez est également au dessus des moyennes du SCoT (0,64ha/an/commune), avec une consommation foncière annuelle de l'ordre de 0,82ha par commune. Situées dans l'aire de desserrement de l'agglomération du Puy-en-Velay, ces trois EPCI ont enregistré des dynamiques de développement résidentiel et économique nettement plus marquées que les autres intercommunalités, impliquant une consommation d'espaces supérieure à la moyenne du SCoT au cours des 10 dernières années.

La Communauté de Communes du Plateau de La Chaise Dieu est l'intercommunalité ayant le moins consommé d'espaces entre 2005 et 2014, avec 2,6% de la consommation d'espace totale du SCoT au cours des 10 dernières années et un rythme annuel de 0,19 ha en moyenne. La Communauté de Communes du Pays de Craponne a également peu consommé d'espaces entre 2005 et 2014, en comparaison avec les autres Communautés de communes, avec 6% de la consommation d'espace totale du SCoT au cours des 10 dernières années. La Communauté de Communes du Pays de Cayres et de Pradelles possède une faible consommation foncière annuelle par commune, avec en moyenne 0,31ha consommé chaque année pour chaque commune pour près de 8% de la consommation d'espaces totale et près de deux fois moins que la moyenne du SCoT par an et par commune (0,64ha). Les Communautés de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage (0,49ha/an/commune) et des Portes d'Auvergne (0,58ha/an/commune) affichent également des moyennes de consommation d'espaces en dessous des moyennes du SCoT.



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC du Pays-de-Craponne - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>15 942ha</b>	<b>100%</b>	<b>15 942ha</b>	<b>100%</b>	<b>+44ha</b>	<b>+5,56%</b>
<i>Habitat</i>	656,26	4,12%	680,32	4,27%	24,07	3,07%
<i>Activité économique</i>	102,54	0,64%	121,40	0,76%	18,86	2,40%
<i>Équipement</i>	25,78	0,16%	26,46	0,17%	0,68	0,09%
<b>Enveloppe urbaine</b>	<b>785ha</b>	<b>4,92%</b>	<b>828ha</b>	<b>5,19%</b>		

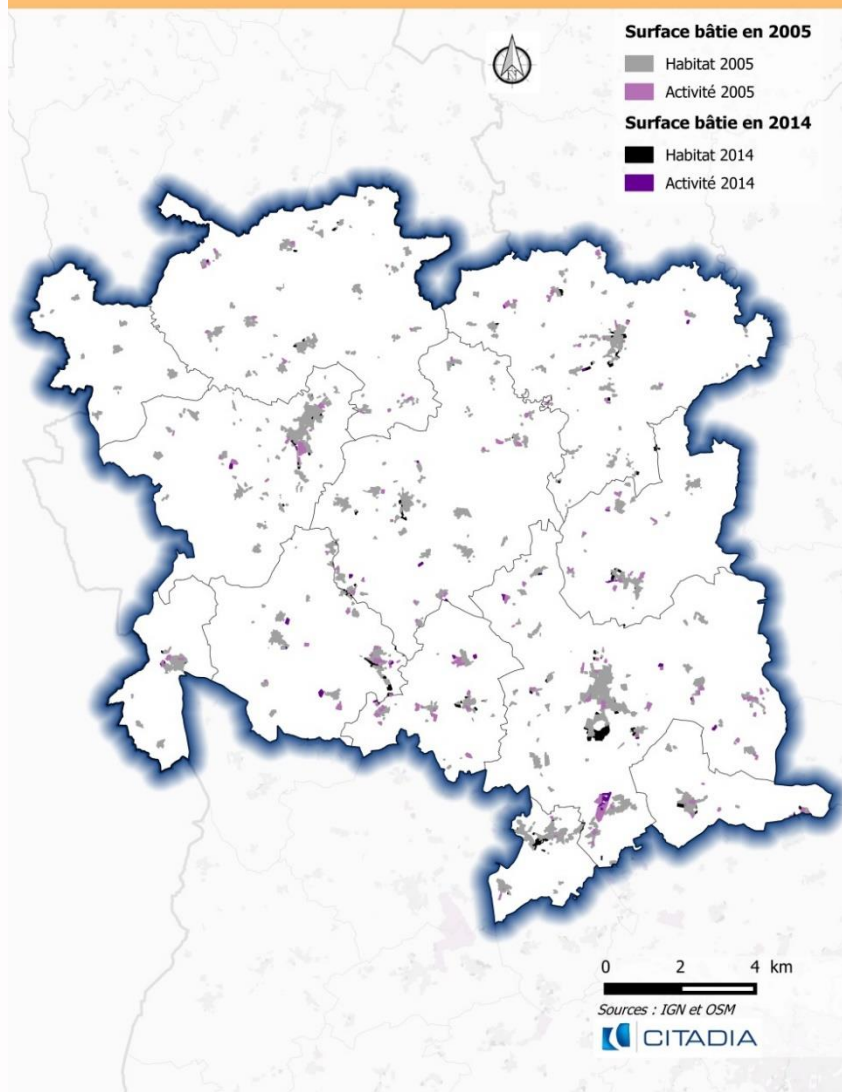
**44ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 55% pour l'habitat (24,07ha)
- 43% pour l'activité économique (18,86ha)
- 2% pour les équipements (0,68ha)



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC des Portes d'Auvergne - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>24 826ha</b>	<b>100%</b>	<b>24 826ha</b>	<b>100%</b>	<b>+69ha</b>	<b>9%</b>
<i>Habitat</i>	635,53	2,56%	678,46	2,73%	42,93	5,76%
<i>Activité économique</i>	92,10	0,37%	117,03	0,47%	24,93	3,34%
<i>Equipement</i>	18,11	0,07%	19,72	0,08%	1,61	0,22%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>746ha</b>	<b>3%</b>	<b>815ha</b>	<b>3,28%</b>		

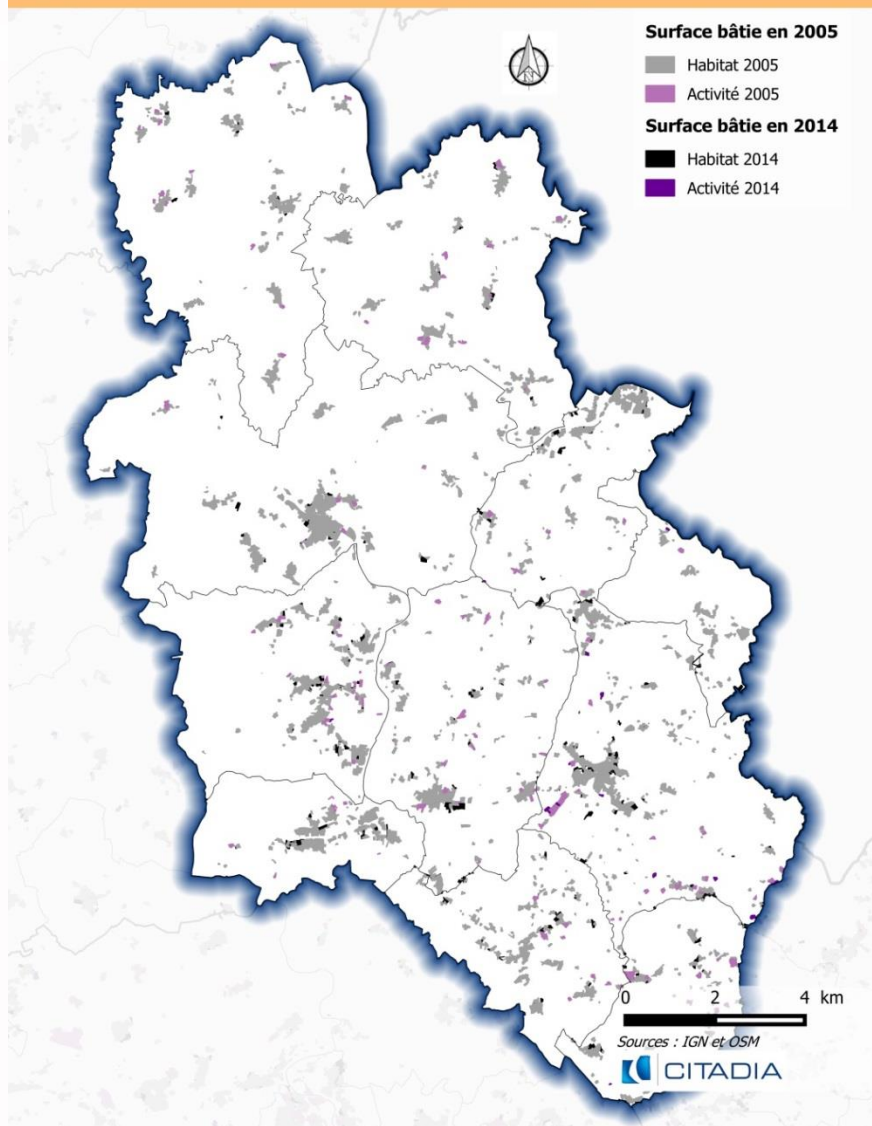
69ha consommés entre 2005 et 2014, dont :

- 62% pour l'habitat (42,93ha)
- 36% pour l'activité économique (24,93ha)
- 2% pour les équipements (1,61ha)



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC de l'Emblavez - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>22 354ha</b>	<b>100%</b>	<b>22 354ha</b>	<b>100%</b>	<b>+90ha</b>	<b>+8,68%</b>
Habitat	933,50	4,18%	1010,16	4,52%	76,65	7,45%
Activité économique	69,76	0,31%	81,07	0,36%	11,30	1,10%
Equipement	25,80	0,12%	27,56	0,12%	1,76	0,17%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>1029ha</b>	<b>4,60%</b>	<b>1119ha</b>	<b>5%</b>		

**90ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

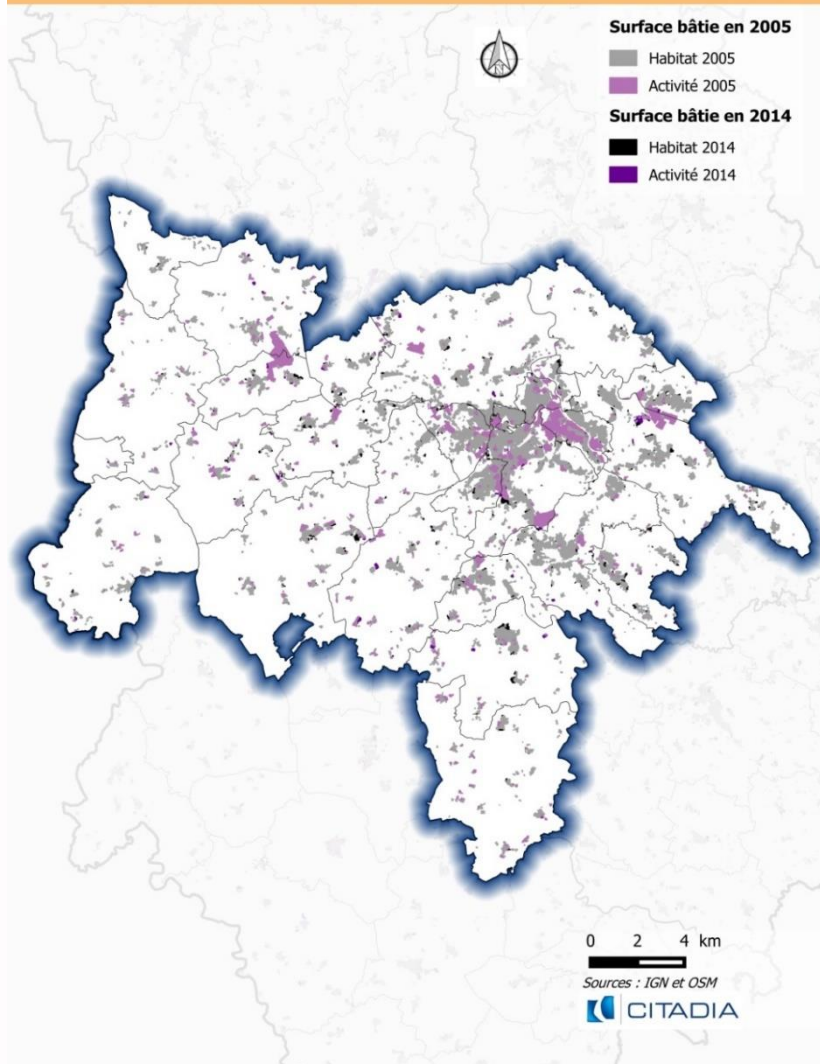
- 86% pour l'habitat (76,65ha)
- 13% pour l'activité économique (11,3ha)



- 1% pour les équipements (1,76ha)

**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CA du Puy-en-Velay - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>45380</b>	<b>100%</b>	<b>45380</b>	<b>100%</b>	<b>+270ha</b>	<b>+7,38%</b>
<i>Habitat</i>	2991,59	6,59%	3187,07	7,02%	195,48	5,36%
<i>Activité économique</i>	426,47	0,94%	495,45	1,09%	68,98	1,89%
<i>Équipement</i>	228,82	0,50%	237,56	0,52%	8,74	0,24%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>3657ha</b>	<b>8,04%</b>	<b>3920ha</b>	<b>8,64%</b>		

**270ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

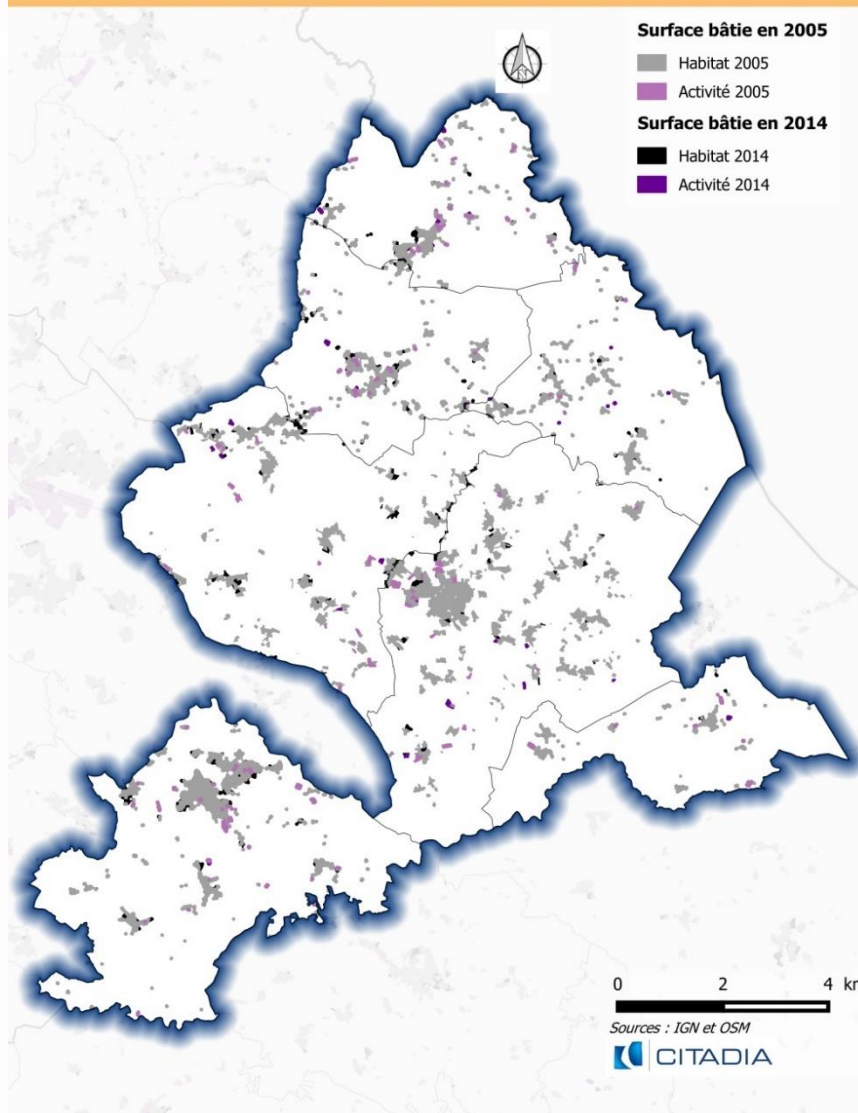
- 72% pour l'habitat (195,48ha)
- 26% pour l'activité économique (68,98ha)
- 2% pour les équipements (8,74ha)





**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC du Meygal - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>12487</b>	<b>100%</b>	<b>12487</b>	<b>100%</b>	<b>+90ha</b>	<b>+11,54%</b>
<i>Habitat</i>	696,05	5,57%	758,64	6,08%	62,59	8,03%
<i>Activité économique</i>	58,80	0,47%	85,93	0,69%	27,13	3,48%
<i>Equipement</i>	24,70	0,20%	24,91	0,20%	0,21	0,03%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>780ha</b>	<b>6,24%</b>	<b>869ha</b>	<b>6,96%</b>		

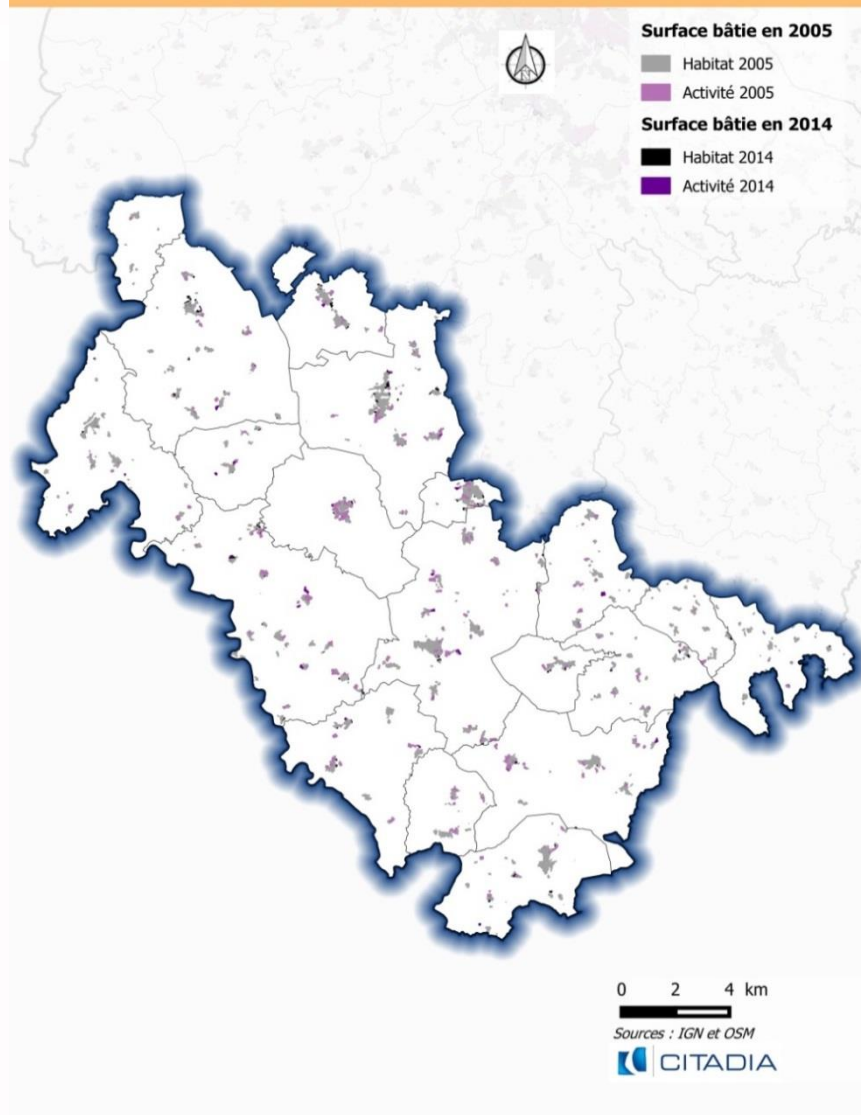
**90ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 70% pour l'habitat (62,59ha)
- 30% pour l'activité économique (27,13ha).



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC du Pays de Cayres et de Pradelles - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>32 318ha</b>	<b>100%</b>	<b>32 318ha</b>	<b>100%</b>	<b>+55ha</b>	<b>+7,53%</b>
<i>Habitat</i>	572,66	1,77%	594,46	1,84%	21,80	2,96%
<i>Activité économique</i>	135,67	0,42%	168,79	0,52%	33,11	4,49%
<i>Equipement</i>	29,23	0,09%	29,85	0,09%	0,62	0,08%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>738ha</b>	<b>2,28%</b>	<b>793ha</b>	<b>2,45%</b>		

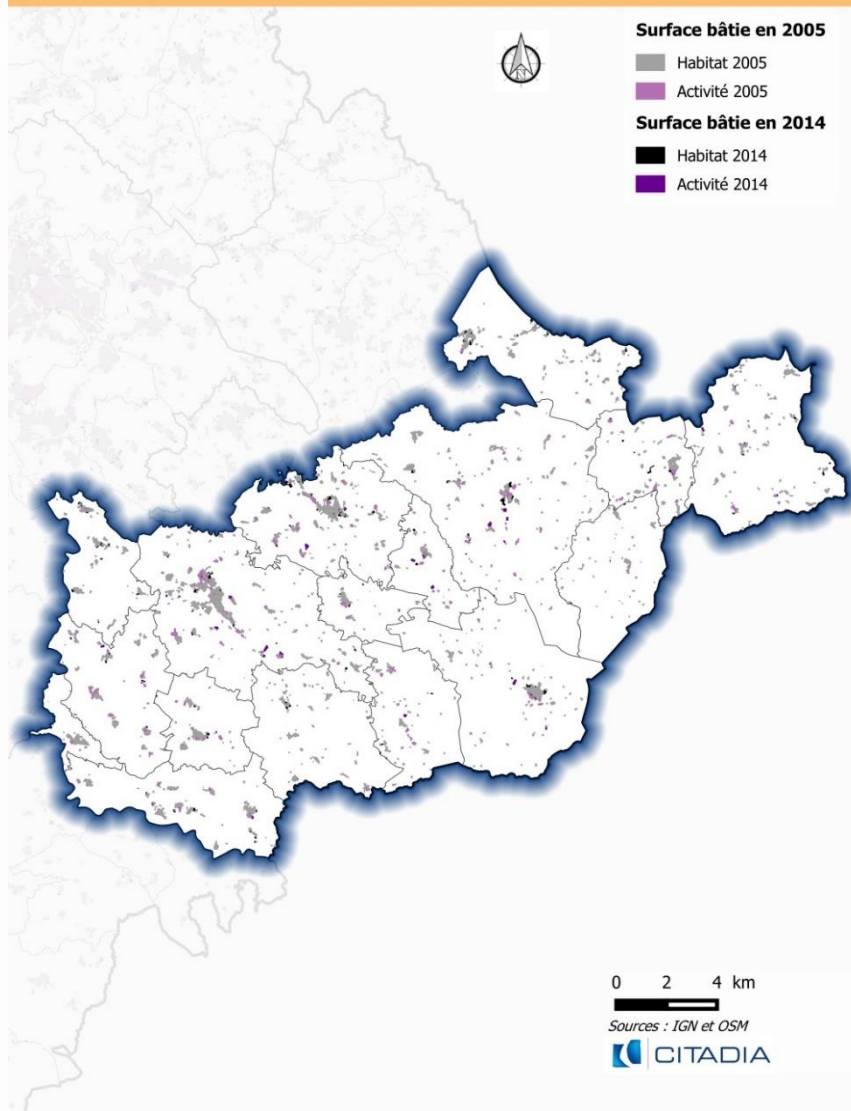
**50ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 34% pour l'habitat (21,8ha)
- 65% pour l'activité économique (33,11ha)
- 1% pour les équipements (0,62ha)



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC du Mézenc et de la Loire Sauvage - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>36 272ha</b>	<b>100%</b>	<b>36 272ha</b>	<b>100%</b>	<b>+78ha</b>	<b>+9,89%</b>
<i>Habitat</i>	650,84	1,79%	698,88	1,93%	48,04	6,26%
<i>Activité économique</i>	91,48	0,25%	119,39	0,33%	27,92	3,64%
<i>Equipement</i>	25,01	0,07%	26,80	0,07%	1,79	0,23%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>767h</b>	<b>2,12%</b>	<b>845ha</b>	<b>2,33%</b>		

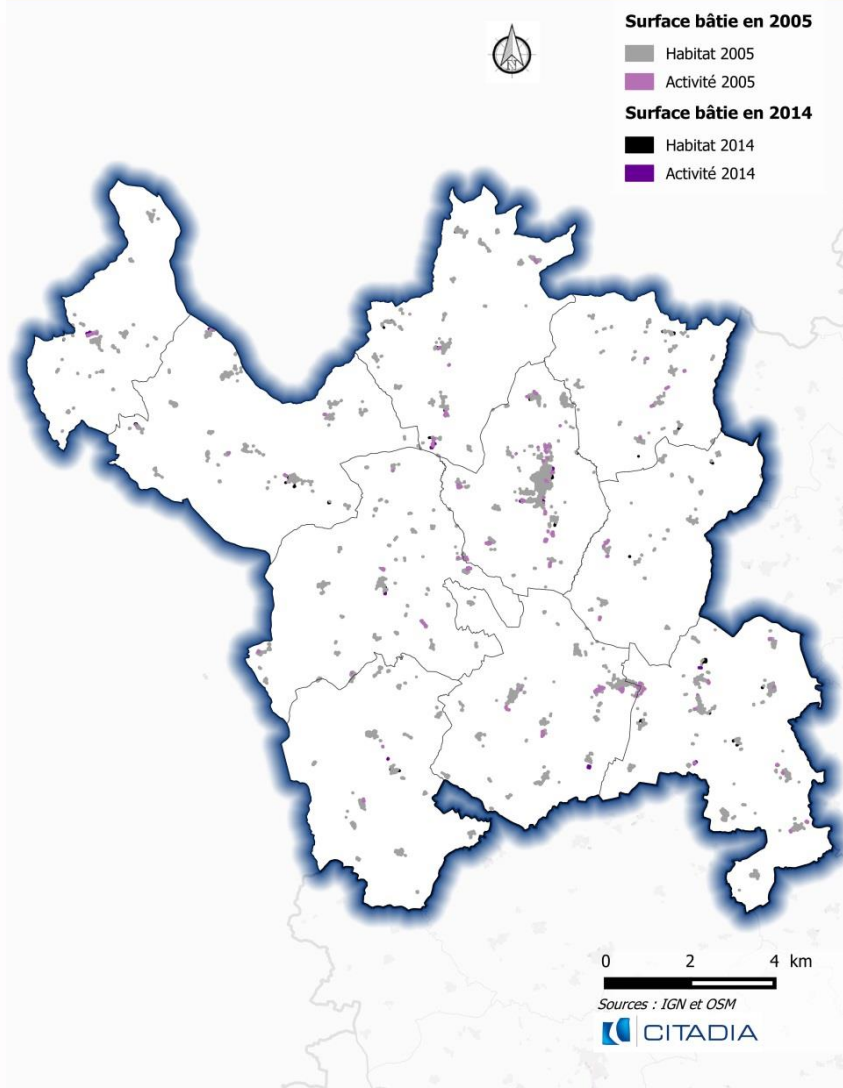
**76,08ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 62% pour l'habitat (48,04ha)
- 36% pour l'activité économique (27,92ha)
- 2% pour les équipements (1,79ha)



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC du Plateau de la Chaise Dieu - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>16 430ha</b>	<b>100%</b>	<b>16 430ha</b>	<b>100%</b>	<b>+19ha</b>	<b>3,92%</b>
<i>Habitat</i>	417,35	2,54%	426,16	2,59%	8,81	1,86%
<i>Activité économique</i>	43,05	0,26%	48,07	0,29%	5,02	1,06%
<i>Équipement</i>	12,04	0,07%	16,74	0,10%	4,70	0,99%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>472ha</b>	<b>2,88%</b>	<b>491ha</b>	<b>2,99%</b>		

**19ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 47% pour l'habitat (8,81ha)
- 27% pour l'activité économique (5,02ha)
- 26% pour les équipements (4,70ha)



#### 4.4. La répartition de la consommation d'espaces à l'échelle des EPCI après fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017

La fusion des Communautés de communes réduit le nombre d'EPCI sur le territoire qui passe de 8 à 3. La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay absorbe la Communauté de communes des Portes d'Auvergne, celle du Plateau de La Chaise Dieu, celle du Pays de Craonne et celle de l'Emblavez. Elle concentre 73% soit 522 ha de la consommation d'espaces entre 2005 et 2014 en majorité à destination du développement résidentiel (60%).

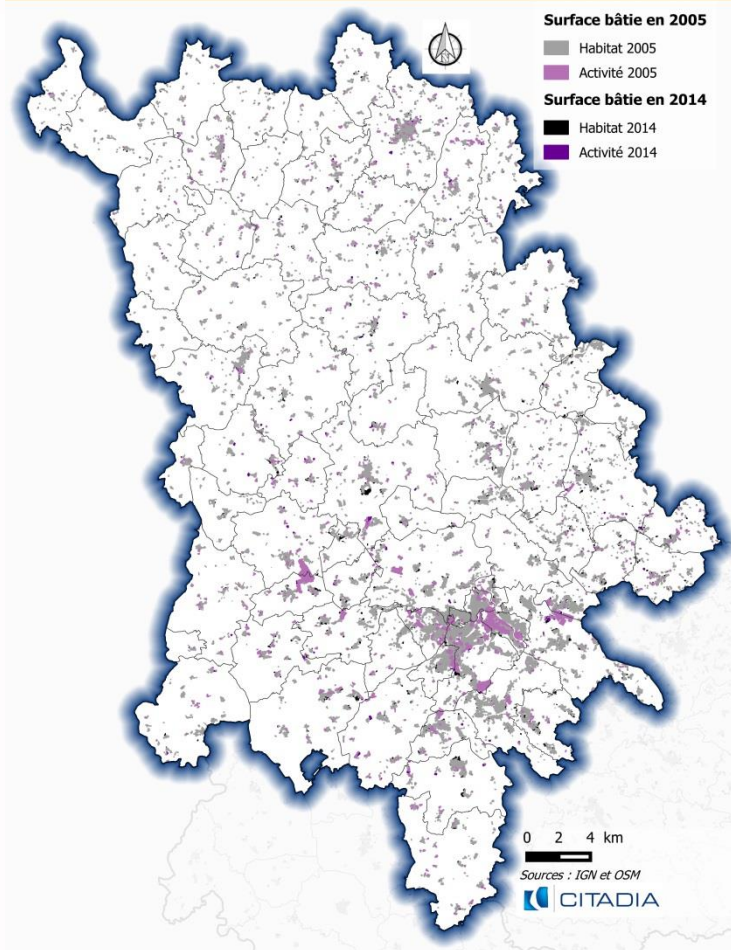
La Communauté de communes du Meygal et du Mézenc et de la Loire Sauvage forme une seule EPCI et représente 19% de la consommation d'espace du territoire avec 140 ha dont 90 pour l'habitat, 47 pour les activités et moins de 2 pour les équipements.

La Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles a consommé 55 ha entre 2005 et 2014 soit 8% de la consommation totale du territoire .



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CA Puy en Velay - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>124 932ha</b>	<b>100%</b>	<b>124 932ha</b>	<b>100%</b>	<b>+522ha</b>	<b>7,64%</b>
<i>Habitat</i>	5774,52	4,62%	6142,58	4,92%	368,06	5,38%
<i>Activité économique</i>	750,22	0,60%	886,85	0,71%	136,63	2,00%
<i>Equipement</i>	315,98	0,25%	333,68	0,27%	17,70	0,26%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>6 841ha</b>	<b>5,48%</b>	<b>7363ha</b>	<b>5,89%</b>		

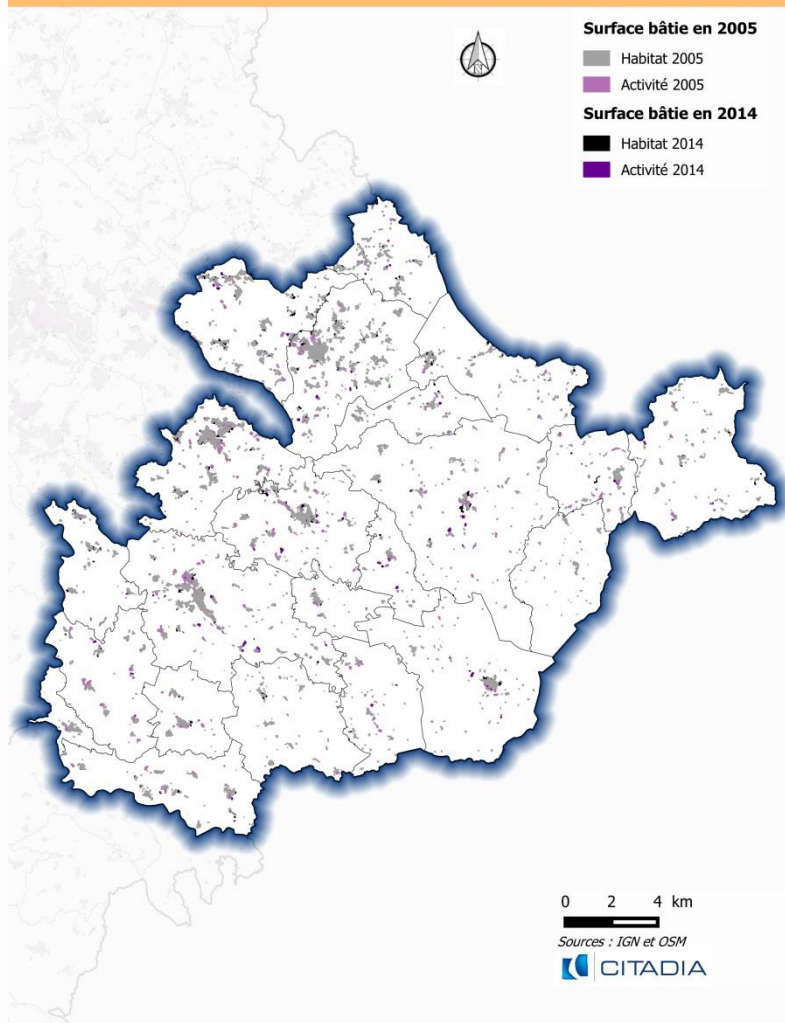
**522ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 70% pour l'habitat (368,06ha)
- 26% pour l'activité économique (136,63ha)
- 3% pour les équipements (17,70ha)



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC Meygal - Mézenc - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>48 759ha</b>	<b>100%</b>	<b>48 759ha</b>	<b>100%</b>	<b>+140ha</b>	<b>10,10%</b>
<i>Habitat</i>	1206,59	0,97%	1297,11	1,04%	90,51	1,32%
<i>Activité économique</i>	133,97	0,11%	181,48	0,15%	47,51	0,69%
<i>Equipement</i>	44,29	0,04%	46,08	0,04%	1,79	0,03%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>1 385ha</b>	<b>1,11%</b>	<b>1 524ha</b>	<b>1,22%</b>		

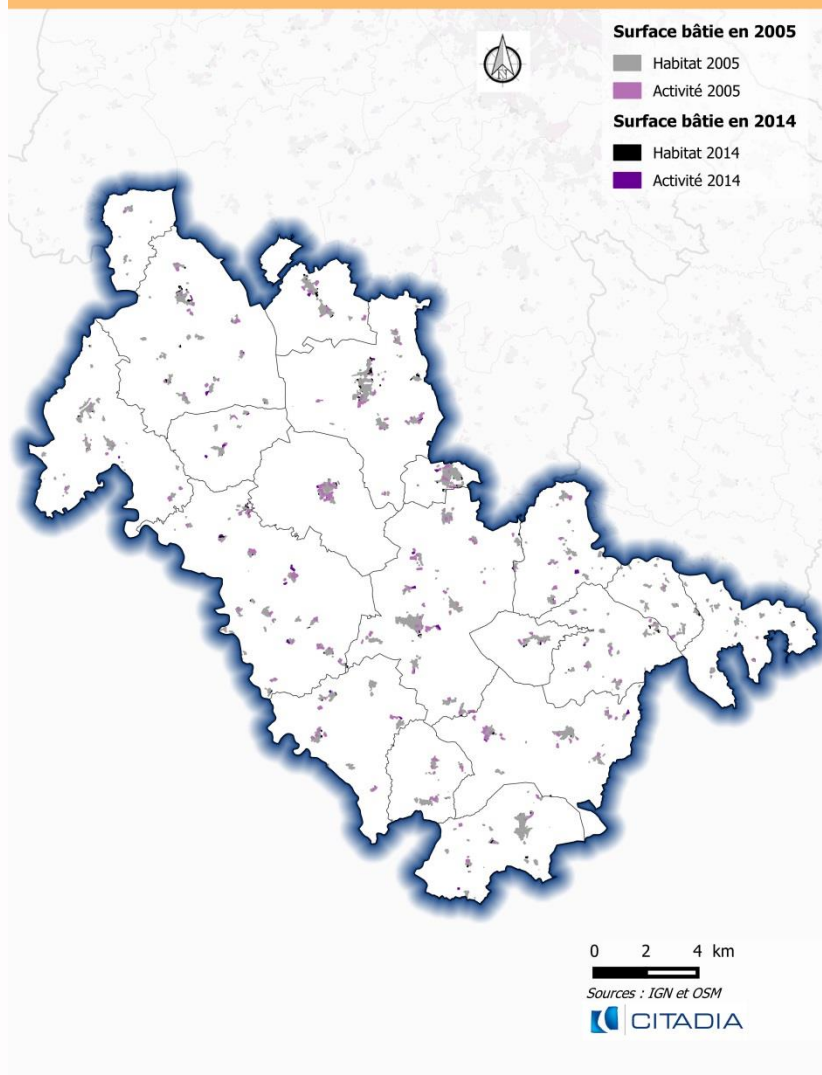
**140ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 65% pour l'habitat (90,51ha)
- 34% pour l'activité économique (47,51ha)
- 1% pour les équipements (1,79ha)



**Consommation d'espace 2005 - 2014**

SCoT du Pays du Velay - CC des Pays de Cayres et de Pradelles - Décembre 2016



	Occupation du sol				Consommation d'espaces	
	2005 (ha)	2005 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2005-2014 (ha)	2005-2014 (%)
<b>Superficie du territoire</b>	<b>32 318ha</b>	<b>100%</b>	<b>32 318ha</b>	<b>100%</b>	<b>+55ha</b>	<b>+7,53%</b>
<i>Habitat</i>	572,66	1,77%	594,46	1,84%	21,80	2,96%
<i>Activité économique</i>	135,67	0,42%	168,79	0,52%	33,11	4,49%
<i>Equipement</i>	29,23	0,09%	29,85	0,09%	0,62	0,08%
<b>Enveloppe agglomérée</b>	<b>738ha</b>	<b>2,28%</b>	<b>793ha</b>	<b>2,45%</b>		

**50ha consommés entre 2005 et 2014, dont :**

- 34% pour l'habitat (21,8ha)
- 65% pour l'activité économique (33,11ha)
- 1% pour les équipements (0,62ha)





#### 4.5. La comparaison de la consommation d'espaces selon les bassins de vie

L'analyse de la consommation d'espace par bassin de vie permet d'observer les dynamiques de développement au regard d'une troisième échelle de territoire. En effet, le territoire du SCoT du Pays du Velay est structuré autour de deux bassins de vie, le bassin de vie du Puy-en-Velay (104 communes) et celui de Craponne-sur-Arzon (8 communes). Bien que regroupés au sein du Pays du Velay, ces deux territoires disposent de logiques de développement qui leur sont propres, malgré une interdépendance avérée. Il apparaît donc intéressant d'analyser la consommation d'espaces selon les deux bassins de vie du territoire, afin d'analyser leurs dynamiques de développement respectives entre 2005 et 2014.

	Consommation d'espaces (en ha)	Part dans la consommation d'espaces (en %)	Moyenne par an et par commune (en ha)
<b>Bassin de vie du Puy-en-Velay (106 communes)</b>	<b>+674,13</b>	<b>+93,92%</b>	<b>0,65</b>
<i>dont habitat</i>	456,41	63,58%	0,44
<i>dont activités</i>	198,38	27,64%	0,19
<i>dont équipements</i>	19,43	2,71%	0,02
<b>Bassin de vie de Craponne-sur-Arzon (8 communes)</b>	<b>+43,61</b>	<b>+6,08%</b>	<b>0,55</b>
<i>dont habitat</i>	24,07	3,35%	0,30
<i>dont activités</i>	18,86	2,63%	0,24
<i>dont équipements</i>	0,68	0,09%	0,01
<b>SCoT Pays du Velay</b>	<b>+717,73</b>		<b>0,64ha en moyenne par an et par commune</b>

Les 104 communes localisées au sein du bassin de vie du Puy-en-Velay ont consommé 674ha entre 2005 et 2014, soit près de 94% de la consommation d'espace totale du territoire. Parallèlement, le bassin de vie de Craponne-sur-Arzon (8 communes) a consommé 43ha de foncier en 10 ans, soit un peu plus de 6% de la consommation d'espaces totale du SCoT. En analysant la consommation d'espace annuelle moyenne par commune, on constate que les communes du bassin de vie du Puy-en-Velay consomment en moyenne 0,65ha par an, tandis que les communes du bassin de vie de Craponne-sur-Arzon ont une consommation foncière annuelle de 0,55ha, inférieure à la moyenne du SCoT (0,64ha). Cette analyse témoigne d'une plus forte attractivité du bassin de vie du Puy-en-Velay. Cette attractivité est essentiellement résidentielle : en moyenne, les communes du bassin de vie du Puy-en-Velay consomment 0,44ha par an pour le développement résidentiel, tandis que les communes du bassin de vie de Craponne-sur-Arzon en consomment 0,3ha chaque année.



# **PARTIE 2/ UN PROFIL FONCTIONNEL QUI DICTE LES PRATIQUES DES HABITANTS DU TERRITOIRE**



# 1. Les équipements et les services structurés autour de pôles

## 1.1. Un bon niveau d'équipements sportifs et culturels

Un territoire se structure autour des divers équipements dont il dispose et les services qu'il propose. Ils jouent un rôle déterminant dans son développement. Les équipements présents sur le territoire du Pays du Velay ont été regroupés en trois gammes : de proximité, intermédiaire ou supérieure selon la classification INSEE.

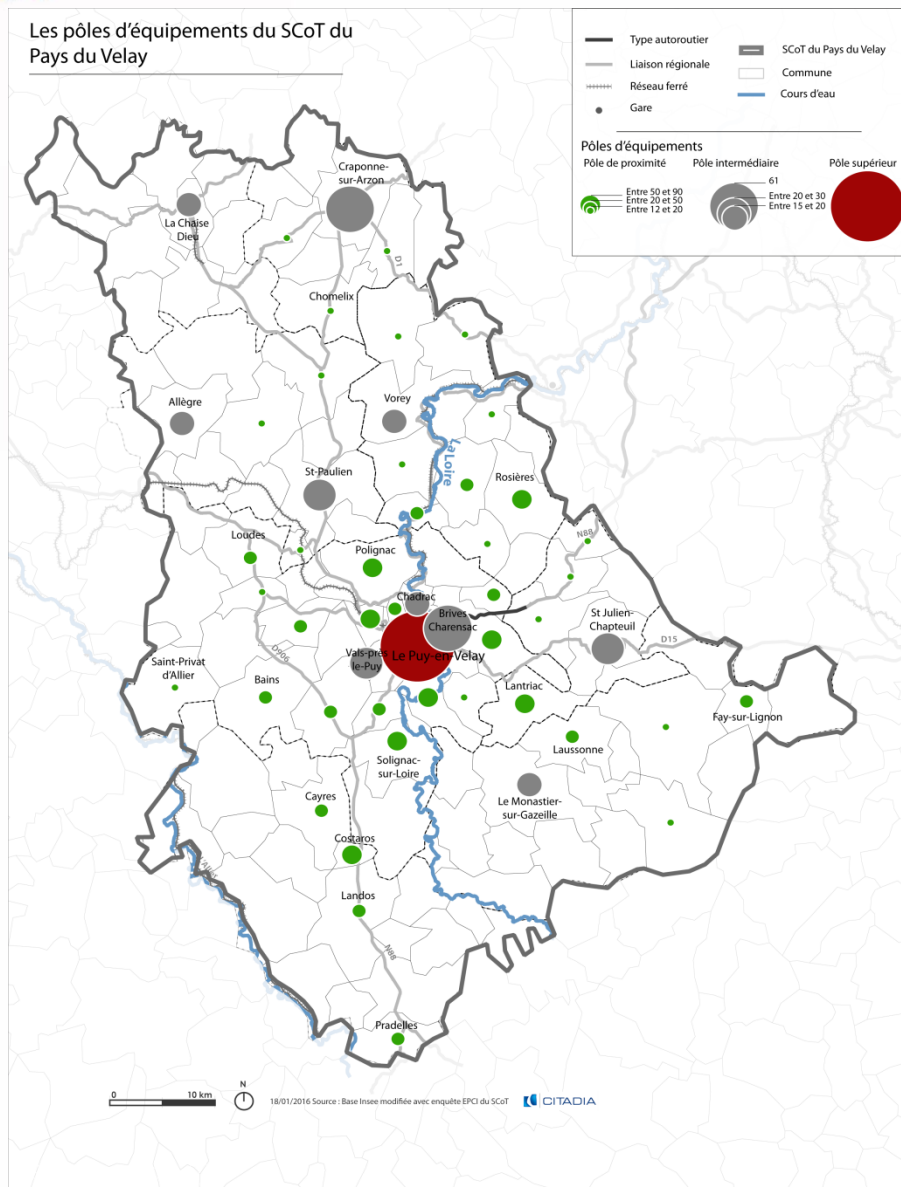
**Exemple :**

Gamme de proximité : banque, bureau de poste, épicerie, boulangerie, boucherie, école élémentaire, médecin, dentiste, pharmacie.

Gamme intermédiaire : pompes funèbres, vétérinaire, blanchisserie, supermarché, station-service, salle ou terrain de sport spécialisé, hôtel, camping.

Gamme supérieure : pôle emploi, hypermarché, poissonnerie, lycée, établissement de santé, urgences, maternité, gare, aéroport, cinéma, théâtre, musée.





Plusieurs pôles d'équipements et de services structurent le territoire. Seul le pôle du Puy en Velay possède une gamme d'équipements et de services de rayonnement départemental mais plusieurs communes possèdent une offre d'équipements et de services de rayonnement intercommunal tels lycée, collège, service d'urgence, piscine, centre d'imagerie médicale...Par ailleurs, le territoire est irrigué par de nombreux pôles de proximité permettant de répondre aux besoins de commerces et de services quotidiens des habitants (boulangerie, école maternelle, école élémentaire, banque, bureau de poste, médecin généraliste, pharmacie, etc.).



*a) Les équipements sportifs*

Les équipements sportifs et de loisirs sont répartis de façon homogène sur le territoire. Une concentration d'équipements se situe dans l'agglomération du Puy-en-Velay. Certaines communes sont bien pourvues à la fois quantitativement et en termes de diversité de l'offre dont l'agglomération vellave, Saint-Julien-Chapteuil, Pradelles, Allègre et Craponne-sur-Arzon. Les petites communes moins dotées disposent néanmoins des équipements de base tels que terrains de tennis et terrain de grands jeux.

Quelques communes du territoire du SCoT sont dotées d'un bassin de natation de type piscine municipale. C'est le cas de Lavoute-sur-Loire, Vorey, Saint-Paulien, Brives-Charensac, Saint-Julien-Chapteuil, Le Monastier-sur-Gazeille, Pradelles et Craponne. Ainsi, les habitants du Pays en Velay peuvent accéder à des points d'eau, chaque EPCI possédant au moins une piscine sur son territoire hormis celle du Plateau de La Chaise Dieu. Toutefois certaines ne sont pas couvertes donc fermées en hiver. Les communes à l'ouest du territoire du SCoT sont les plus éloignées de ce type d'équipement.

La commune du Puy-en-Velay possède un tissu associatif important dans le domaine du sport. Une centaine d'associations sportives présentes sur la commune engendrent une dynamique de vie indéniable pour ses habitants et notamment les jeunes. C'est une caractéristique que l'on retrouve dans les communes des différentes intercommunalités du Pays.

La Communauté de communes de l'Emblavez possède également une vie associative dense et active. Elle offre un éventail d'équipements sportifs. Elle abrite notamment un centre aquatique labellisé Tourisme et Handicap à Lavoûte-sur-Loire et un stand de tir à Beaulieu, siège du Comité Départemental de Tir.

Le territoire de la Communauté de communes du Meygal est doté d'une piscine ouverte à Saint-Julien-Chapteuil et d'un parcours de golf à Lantriac. De plus la gare de Lantriac sera transformée en patinoire. C'est un projet porté par la Communauté de communes. Pour les sports d'hivers, le Domaine Nordique du Meygal possède 44 kilomètres de pistes de ski de fond. La Communauté de communes offre des équipements de sport et de loisirs de qualité à ses habitants mais propose également une offre diversifiée pour les touristes des différentes saisons. Le tissu associatif y est important et diversifié.

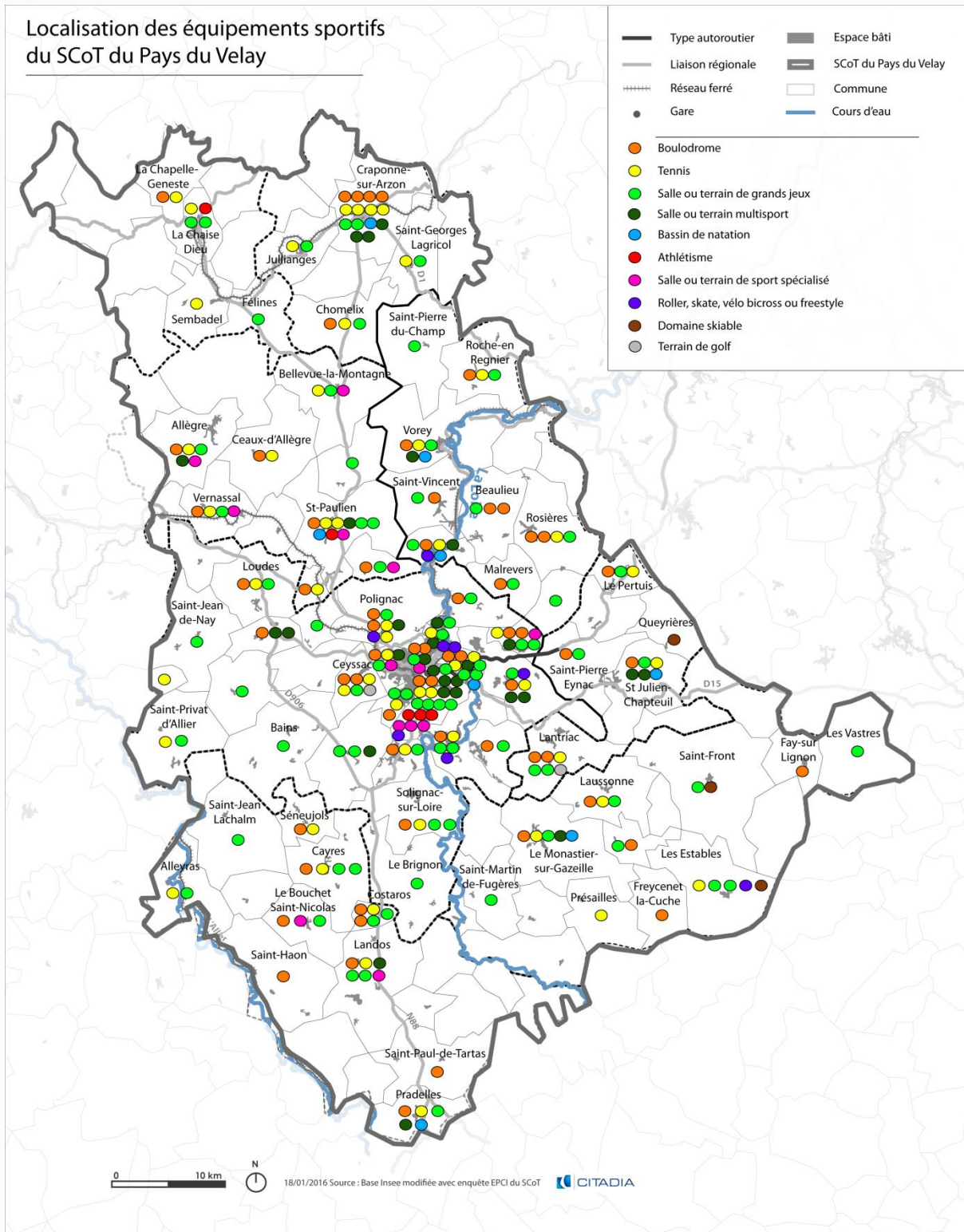
La Communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu est doté d'un gymnase, de nombreux sentiers de randonnée et VTT. Elle concentre de nombreuses activités de plein air et en lien avec la nature.

Le plateau du Mézenc concentre une majorité des sports et des activités de pleine nature du département de Haute-Loire : randonnées pédestre, VTT, escalade, ski. Le niveau d'équipement est bon mais il doit être renforcé avec l'appui du monde associatif dense, présent dans chaque commune.

L'éloignement géographique du Pays de Craponne de l'agglomération du Puy-en-Velay permet au territoire de conserver ses équipements. Toutefois la vie associative dense et variée ne se renouvelle pas entraînant un déclin de dynamisme dans le centre-bourg. L'intercommunalité accueille le seul hippodrome du département lui donnant un atout supplémentaire et une importance particulière dans le domaine des sports hippiques au regard de l'échelle départementale.



Localisation des équipements sportifs du SCoT du Pays du Velay



b) *Les équipements culturels*

Trois EPCI compris dans le périmètre du SCoT ont signé une convention triennale de développement culturel avec le Département de Haute-Loire, la CC de l'Emblavez, la CC de Cayres Pradelles et la CC du Pays de Craponne. Elles ont souhaité intégrer la culture comme levier du développement local.<sup>3</sup>

Une offre diversifiée et complémentaire est assurée au cœur du territoire avec des dynamiques en milieu rural. Une forte présence artistique se développe dans les communes. Le nombre important d'artistes installés sur le Pays, toutes disciplines confondues, est supérieur à la moyenne régionale.

L'offre d'équipement culturel sur la thématique de la musique est particulièrement riche. Un conservatoire à rayonnement départemental est basé au Puy-en-Velay. La synergie entre l'enseignement musical et les acteurs culturels est une force pour le territoire avec de nombreuses salles de spectacle, des cafés concerts, des lieux de résidences pour les formations musicales mais aussi pour les compagnies de danse ou de théâtre. Quatre lieux structurent le territoire du Pays du Velay : le théâtre du Puy-en-Velay (théâtre à l'italienne de 600 places), le Centre Culturel de Vals (salle de spectacle de 800 places assises avec une scène de 140m<sup>2</sup>), l'auditorium des ateliers des Arts au Puy (300 places et un traitement acoustique pour les concerts de musique classique) et l'Embarcadère à Vorey (salle de spectacle de 230 places assises). Les programmations sont portées par des structures associatives.

L'agglomération du Puy-en-Velay possède un tissu associatif particulièrement riche. Les maisons pour tous, les maisons des jeunes et de la culture contribuent à proposer une offre riche et diversifiée. La maison pour tous de Chadrac est une structure porteuse d'activités sur le territoire du SCoT.

En 2013, a été inauguré le nouveau centre socio-culturel et commercial du Puy-en-Velay. D'une surface de 414m<sup>2</sup>, le centre Guitard regroupe les activités du centre social, un espace d'information et d'exposition, une salle multimédia, plusieurs salles d'activités pour les arts plastiques, l'artisanat, la musique et la danse, une salle polyvalente. La structure est une véritable passerelle intergénérationnelle à l'échelle de l'agglomération vellave.

En parallèle de l'offre en équipement, des manifestations culturelles majeures ponctuent l'année avec près d'une trentaine de festivals et de manifestations littéraires sur l'ensemble du territoire. Certains permettent de mettre en valeur le patrimoine historique, bâti et paysager. Ces manifestations permettent également d'attirer à une plus grande échelle une population large, profane et spécialiste notamment avec trois festivals d'envergure : *Les Fêtes du Roi de l'Oiseau* au Puy, le festival *Country Rendez-vous* à Craponne et le festival de *musique de La Chaise Dieu*. Ces manifestations sont des opérations très attractives à l'échelle régionale voir même au-delà. A contrario, les musées locaux paraissent peu attractifs malgré la présence du Musée Crozatier bénéficiant de l'appellation « Musée de France », seul musée de cette importance dans le département de Haute-Loire.

Cependant, l'essentiel des équipements culturels et socio-culturels se concentrent dans l'agglomération du Puy-en-Velay et sur une ligne nord-sud de Craponne-sur-Arzon à Landos - Rauret.

En ce qui concerne l'offre de proximité, 27 communes, dont le Puy-en-Velay, disposent d'une bibliothèque municipale ou d'une médiathèque. La ville-centre bénéficie aussi d'une médiathèque départementale de prêt et d'une ludothèque. Certaines communes ne disposant pas de bibliothèque municipale possèdent un dépôt (38 au total) ou un point lecture (14) desservis par la bibliothèque départementale de prêt (BDP) de Haute-Loire.

L'offre de cinéma est limitée sur le territoire du SCoT puisqu'elle ne compte qu'un cinéma comprenant 6 salles au Puy-en-Velay et une salle de cinéma à Craponne-sur-Arzon. Pour compléter cette offre, un cinéma itinérant Cinévision est basé à Blavozy. Tout le département de Haute-Loire en bénéficie grâce au soutien du Département et du Conseil régional qui subventionnent le matériel. Il s'agit du cinéma itinérant rural, association à but non lucratif. Craponne-sur-Arzon et La Chaise-Dieu bénéficie d'un second cinéma itinérant : Cinéparc du Livradois-Forez.

<sup>3</sup> Pays du Velay, Diagnostic culturel – Le TRANSFO, Art et culture en Région Auvergne – Juin 2011



## c) Zoom sur le projet culturel de territoire du Pays du Velay (Janvier 2012)

Le projet culturel de territoire est un document stratégique qui confirme l'engagement du Pays du Velay à œuvrer en faveur du développement culturel du territoire comme indiqué dans sa Charte.

C'est dans le cadre du contrat Auvergne + 2<sup>ème</sup> génération (signé avec le Conseil régional d'Auvergne en 2011) qu'intervient le projet culturel de territoire. Jusqu'alors, le Pays du Velay, via son Conseil culturel de territoire, se prononçait sur l'attribution de subventions régionales aux acteurs locaux. Il tend désormais à se positionner aussi en tant que coordinateur et animateur culturel du territoire sans pour autant se substituer ni aux intercommunalités, ni aux collectivités territoriales, ni aux acteurs privés de la culture.

Au travers de ce projet, il s'agit de passer d'une logique d'offre culturelle conçue individuellement à une offre appréhendée globalement. Cette nouvelle feuille de route doit permettre de penser la culture à l'échelle Pays et promouvoir les nombreuses initiatives du territoire dans un souci de complémentarité et de cohérence. La stratégie culturelle s'inscrit donc dans une perspective de développement local harmonieux et durable.

Le projet culturel du Pays du Velay propose une offre culturelle ambitieuse, de qualité, qui s'adresse à toutes les composantes du territoire : les milieux urbains, semi-urbains et ruraux. Il est organisé autour de trois axes prioritaires :

- Articuler culture et patrimoines
- Structurer l'activité culturelle et valoriser l'existant
- Inscrire la culture dans un projet global de développement

Afin de relever les défis qui lui sont posés, le Pays du Velay s'appuie sur ses atouts et souhaite « développer ses potentialités ». Les potentiels énoncés sont à la fois un patrimoine naturel exceptionnel propice à la qualité du cadre de vie, à la pratique sportive et aux loisirs touristiques, et une offre culturelle favorable à l'innovation et à la créativité, à l'intégration sociale, à l'installation de nouveaux résidents, au développement touristique.

L'état des lieux réalisé par Le Transfo révèle une forte vitalité culturelle qui repose sur :

- une forte identité autour du patrimoine bâti et paysager ;
- des populations très attachées à leur territoire ;
- une volonté des acteurs culturels de rester sur place, de créer, d'initier des projets ;
- une dynamique et un ancrage autour des musiques actuelles ;
- une forte marge de progression sur le plan culturel ;
- une forte dynamique associative qui se développe particulièrement en milieu rural ;
- un engagement fort des acteurs culturels et socioculturels ;
- des acteurs culturels inventifs en milieu rural ;
- un rôle prépondérant joué par le Département 43 ;
- un public curieux pour les propositions artistiques ;
- un fort dynamisme autour des festivals d'été ;
- un tissu associatif dynamique autour du livre et de la lecture en milieu rural.

Les éléments contraignants avec lesquels devra compter le projet culturel sont listés comme suit :

- des contraintes géographiques et climatiques qui ont un impact sur l'organisation sociale ;
- un manque de mise en réseau des acteurs, de lien entre les structures culturelles ;
- la ville du Puy-en-Velay insuffisamment reliée à l'ensemble du territoire et identifiée comme une « île » jusqu'à une époque récente ;
- un manque d'efficacité en termes de communication.





## 1.2. Une offre de services bien développée mais des difficultés dans certains secteurs (santé et services publics)

### a) Les équipements administratifs

Préfecture du département de la Haute-Loire, la ville du Puy-en-Velay concentre la majorité des équipements et services administratifs du territoire du SCoT du Pays du Velay. Les trois quarts de la population sont regroupés dans l'aire urbaine du Puy-en-Velay, avec la ville-centre bien équipée et des pôles urbains tels que Brives-Charensac, Vals-Près-le-Puy ou Ceyszac.

A contrario, de nombreuses communes rurales du territoire n'ont pas ou peu d'équipements et de services au regard du nombre d'habitants dans certaines.

La ville du Puy-en-Velay regroupe les équipements administratifs présents dans les grands centres urbains. :

- une antenne du Conseil régional de la Région Auvergne ;
- la préfecture et le Département de la Haute Loire ;
- le siège du Centre des Finances Publiques de la Haute-Loire ;
- les tribunaux d'Instance, de Grande Instance, de Commerce et pour Enfants ;
- les services sociaux tels que la DDCSPP, l'URSSAF, etc ;
- la Chambre de métiers et de l'artisanat de Haute Loire ;
- la Chambre de commerce et d'industrie de Haute Loire ;
- la Chambre d'agriculture de Haute Loire ;
- la Direction départementale des Territoires.

Les autres communes du territoire du SCoT bénéficient de certaines administrations publiques. 43 communes sont équipées d'un bureau de poste, d'une agence postale communale ou d'un relais poste. Des Centres des Finances Publiques sont également présents dans certains pôles intermédiaires ou de proximité comme Saint-Paulien, Vorey, Saint-Julien-Chapteuil, Fay-sur-Lignon, Le Monastier-sur-Gazeille, Cayres, Pradelles et Craponne-sur-Arzon.

Par ailleurs, le périmètre du SCoT compte 14 brigades de gendarmerie déployées sur tout le territoire du Pays du Velay. Les services de secours et d'incendie sont assurés par le service départemental d'incendie et de secours de Haute Loire (SDIS), présents dans cinq communes.

Le territoire est relativement bien pourvu en équipements de services. Les pôles secondaires permettent à la population d'accéder aux équipements et services administratifs sans se déplacer dans la ville-centre.

### b) Améliorer l'accès aux soins et aux services élémentaires sur l'ensemble du territoire

La ville du Puy-en-Velay constitue un pôle de santé important sur le territoire du SCoT, incluant médecine généraliste et de nombreux spécialistes.

L'analyse des temps d'accès aux soins et aux services élémentaires révèle que **certaines communes restent relativement éloignées** (certaines communes ne disposent d'aucun service en matière médicale).

Concernant l'offre ambulatoire de premier recours, **la fragilité pour certaines professions et certains bassins de santé de proximité comme ceux d'Allègre, de Craponne-Sur-Arzon et du Monastier-sur-Gazeille est à relever.**

**La densité de médecins généralistes** de premier recours **est de bon niveau** et les praticiens présentent des caractéristiques d'âge proches de la moyenne régionale mais ce constat global masque cependant des



difficultés pour certains territoires. Ainsi, une étude réalisée par l'ARS en 2011 sur la fragilité de l'offre médicale de premier recours par bassin de santé de proximité (BSP), ainsi :

-le BSP de Saint-Paulien (près de 3 400 habitants) est classé potentiellement fragile ;

- les 3 BSP d'Allègre, de Craponne-sur-Arzon et du Monastier-sur-Gazeille (15 500 habitants) sont classés en zone fragile.

Les départs en retraite de médecins qui ne trouvent pas de successeurs conjugués à l'accroissement de la demande de soins, corollaire au vieillissement de la population (forte proportion de personnes âgées de 75 ans et plus sur les territoires les plus ruraux), laissent présager une montée en puissance des problématiques d'accès aux soins. Une politique de relance de l'installation de professionnels de santé sur les secteurs les moins bien dotés paraît plus que nécessaire pour répondre aux besoins des populations locales et à un meilleur maillage du territoire.

En matière de spécialistes, 6 spécialités sont à renforcer : anesthésie-réanimation, cardiologie, gynécologie-obstétrique, ophtalmologie, pédiatrie, psychiatrie.

L'Auvergne manque globalement de médecins spécialistes. Le bassin s'inscrit dans cette tendance de façon encore plus prononcée, avec des écarts très marqués pour certaines disciplines. Les spécialistes du bassin sont également confrontés au vieillissement de leurs effectifs. Dans le secteur hospitalier, le taux de vacance statutaire des postes de praticiens hospitaliers (situation à septembre 2013) est important pour certaines spécialités.

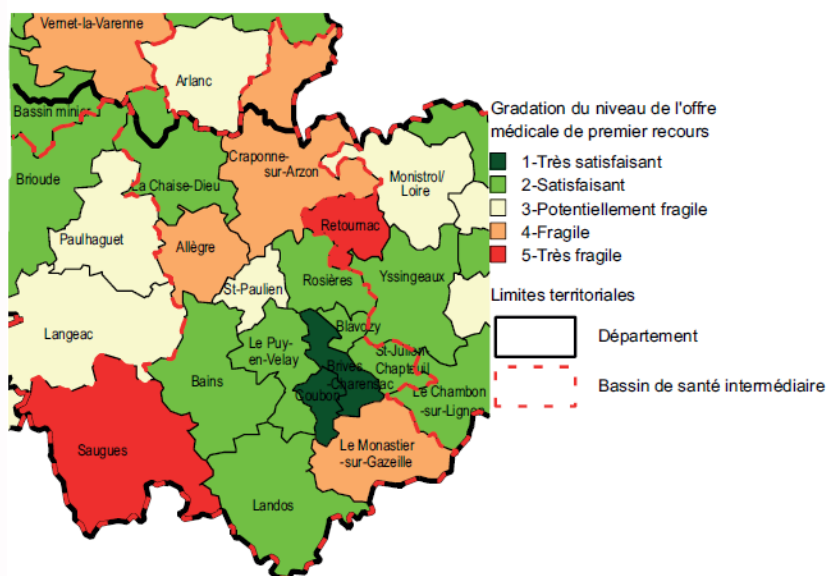
Le territoire bénéficie de la présence de deux établissements de santé (la Clinique Bon secours et le Centre hospitalier du Puy Émile Roux) exerçant les activités de médecine et chirurgie (y compris chirurgie ambulatoire). Un troisième établissement sur le territoire (le Centre hospitalier de Craponne-sur-Arzon) exerce uniquement l'activité de médecine. Quelle que soit la discipline, l'établissement public Émile Roux est l'acteur majoritaire du bassin.

Environ 10 % de la population du Pays du Velay vit dans une communes éloignées de 30 minutes ou plus des soins urgents (7,0 % au plan régional). Les BSP de Craponne-sur-Arzon, le Monastier-sur-Gazeille et Landos sont les plus concernés.

**Hébergement permanent pour personnes âgées** : un taux d'équipement de très bon niveau. Rapporté à la population l'offre est de l'ordre de 1 place pour 2 personnes de plus de 75 ans soit un taux d'équipement supérieur au taux régional.

Sur le bassin du Puy-en-Velay, proche de la Loire et de l'agglomération stéphanoise, les personnes de 85 ans et plus seraient, en 2040, 2,4 fois plus nombreuses qu'aujourd'hui (7 700 en 2040, selon les projections démographiques de l'Insee - Omphale 2010, scénario central, contre 3300 en 2009). L'offre existante pourrait ainsi s'adapter pour faire face aux besoins futurs.

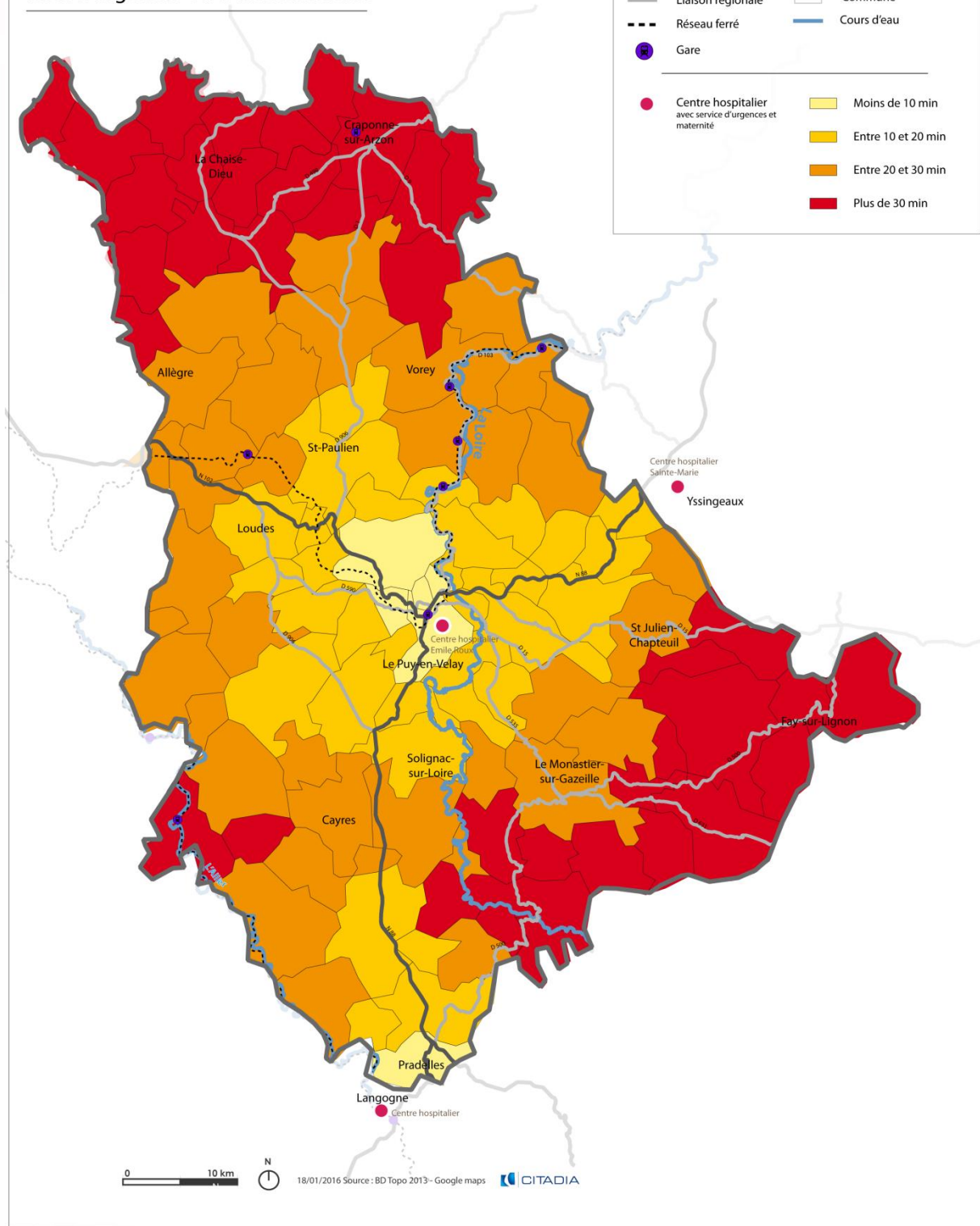
Gradation de l'offre médicale de premier recours  
Bassin de santé intermédiaire du Puy-en-Velay

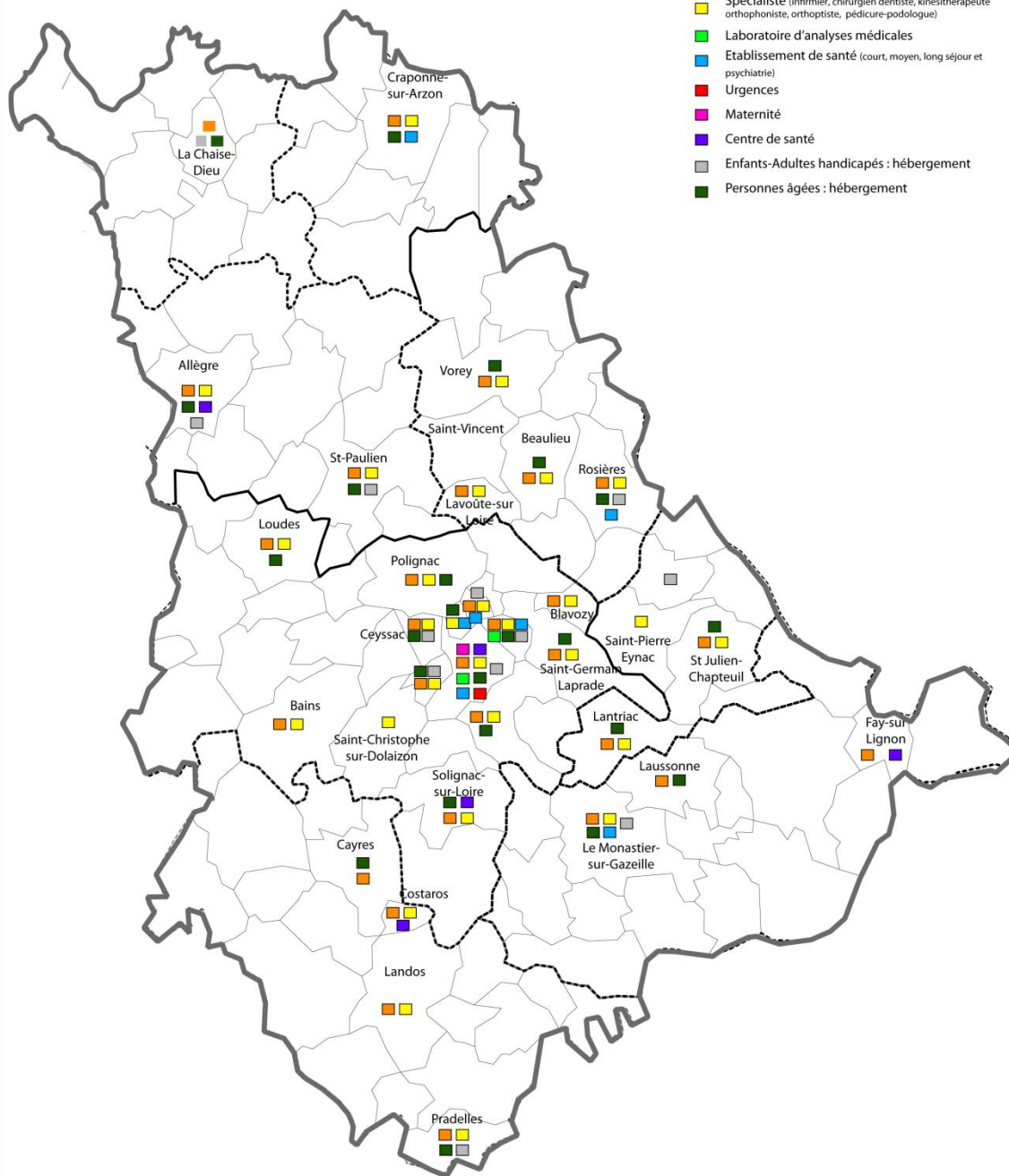


Sources : Snir 2010, Insee, RP 2008

Exploitation ARS d'Auvergne

Temps d'accès à un centre hospitalier  
doté d'urgences ou d'une maternité



Localisation des équipements de santé  
du SCoT du Pays du Velay

0 10 km



18/01/2016 Source : INSEE - Equête EPCI



## 2. L'offre commerciale du SCoT du Pays du Velay

### 2.1. Une organisation et évolution des surfaces commerciales

#### a) Des surfaces commerciales révélant une structuration du territoire

En 2007, le SCoT du Pays du Velay comptait 865 établissements commerciaux pour 135 998m<sup>2</sup> de surfaces commerciales. Entre 2007 et 2011, environ 41 680m<sup>2</sup> commerciaux supplémentaires ont été commencés. En 2011, les surfaces commerciales du Pays du Velay représentent près de 177 690 m<sup>2</sup>.

	1997		2001		2005		2007	
	Etablissements	m <sup>2</sup>	Etablissements	m <sup>2</sup>	Etablissements	m <sup>2</sup>	Etablissements	m <sup>2</sup>
CA Puy-en-Velay	658	100 539	632	105 910	618	113 673	608	114 307
CC Cayres et Pradelles	47	3 049	40	2 832	40	2 894	37	2 619
CC Mezenc	62	3 464	52	3 072	49	2 840	49	2 878
CC Meygal	32	2 506	30	2 343	27	2 040	28	2 045
CC Emblavez	48	3 011	39	2 697	34	2 671	33	2 633
CC Craponne	63	6 934	67	7 998	67	7 858	64	7 482
CC Portes d'Auvergne	59	4 556	48	3 980	47	4 068	46	4 034
<b>TOTAL</b>	<b>969</b>	<b>124 059</b>	<b>908</b>	<b>128 832</b>	<b>882</b>	<b>136 044</b>	<b>865</b>	<b>135 998</b>

Source : Observatoire Régional du Commerce de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne

La densité commerciale par habitant a augmenté depuis 2007. En effet, elle est passée de 1 442m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants en 2007 à 1 861m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants en 2011. Cet indicateur a augmenté de 29% en l'espace de 5 ans, traduisant le dynamisme commercial du SCoT du Pays du Velay. A titre de comparaison, en 2007, la densité commerciale en Auvergne était de 1 320m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants et de 1 171m<sup>2</sup> en Haute-Loire. En 2007, la densité d'établissements commerciaux du SCoT est de 9,2 commerces pour 1 000 habitants.

L'analyse de la densité commerciale en m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en 2011 par commune montre que douze communes ont une densité commerciale supérieure à celle du SCoT :

- Solignac-sur-Loire, Fix-Saint-Geney, Saint-Paulien présentent une densité commerciale comprise entre 1 930 et 1 950m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants ;
- Costaros, Le Puy-en-Velay, Aiguilhe, Chadrac, Vazeilles-Limandre et Cussac-sur-Loire présentent une densité commerciale comprise entre 2 200 et 2 800 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants ;
- La commune de Craponne-sur-Arzon possède une densité commerciale égale à 4 440 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants ;
- Vals-près-le-Puy et sa zone d'activité des Portes Occitanes : 5 470m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants (présence du plus grand hypermarché de l'agglomération, Géant Casino);
- Brives-Charensac et la zone d'activité de Corsac : 11 315 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants.

Pour caractériser les commerces du Pays du Velay, il convient de les hiérarchiser en fonction de leur localisation. Trois localisations préférentielles ont été définies : les commerces de centre-ville, les pôles commerciaux de proximité et les commerces périphériques en zone d'activité.

#### Centre-ville

Les commerces en centre-ville se situent en centre urbain, dans les centres villes historiques. Le tissu urbain se caractérise par une mixité des fonctions urbaines : logements, équipements, services, ect. Le paysage et l'architecture sont caractéristiques des centres villes historiques.



*Pôle commercial de proximité*

Les pôles commerciaux de proximité sont composés de surfaces commerciales généralement réduites situées dans une zone d'habitation et dont la zone de chalandise<sup>4</sup> est limitée pour l'essentiel à quelques centaines de mètres. Ils permettent aux habitants d'avoir accès à une offre commerciale de première nécessité.

*Périphérie*

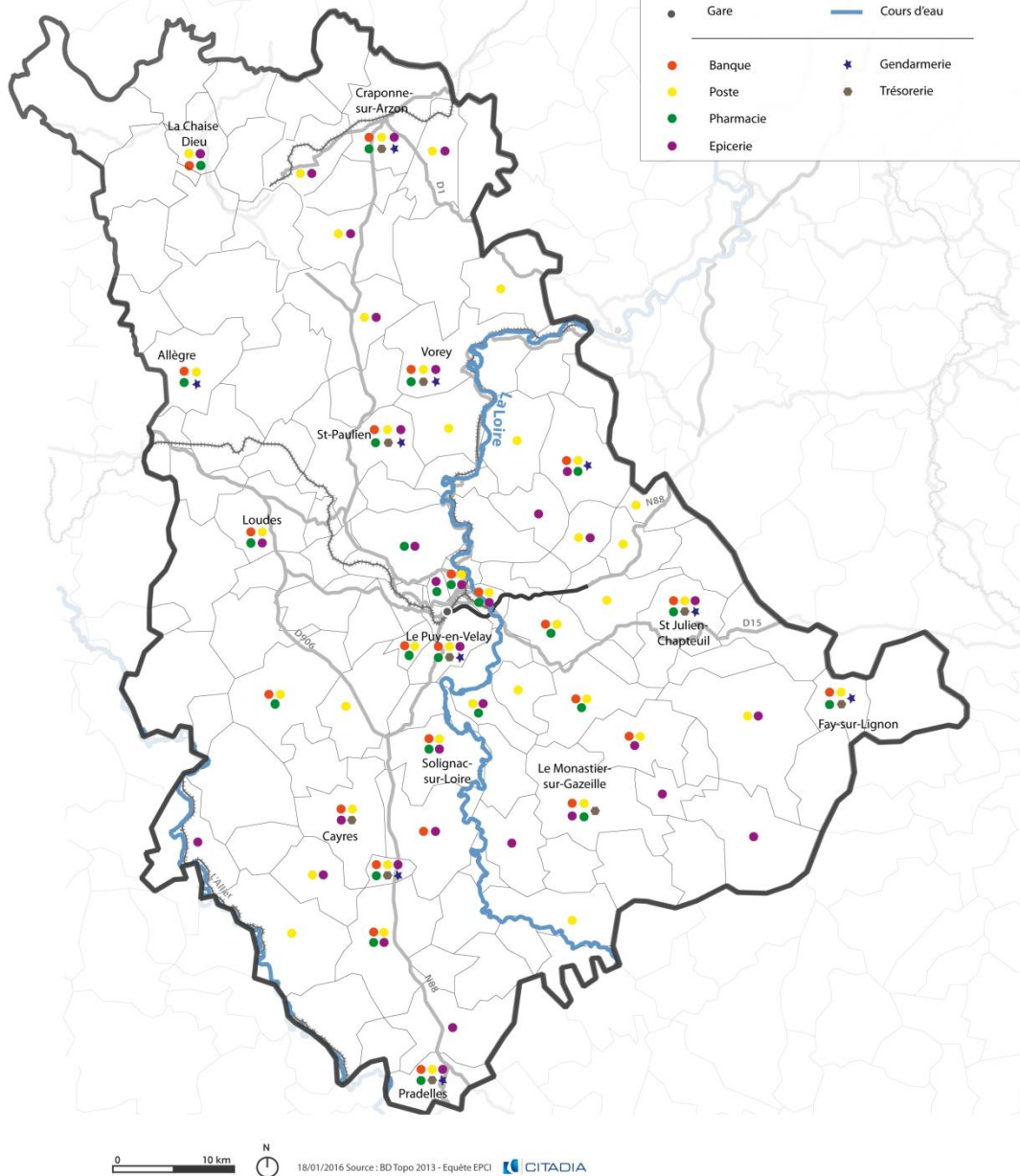
Les commerces en sites périphériques sont situés en entrée de ville. Une entrée de ville est située nécessairement le long d'un axe de transport structurant. L'occupation des sols n'est pas caractérisée par une mixité des fonctions urbaines contrairement aux commerces de centre urbain. Le paysage et l'architecture sont caractéristiques des entrées de ville.

---

<sup>4</sup> La zone de chalandise d'un point de vente est la zone habituelle ou prévisionnelle (en cas d'ouverture) de provenance de l'essentiel des clients de ce point de vente.



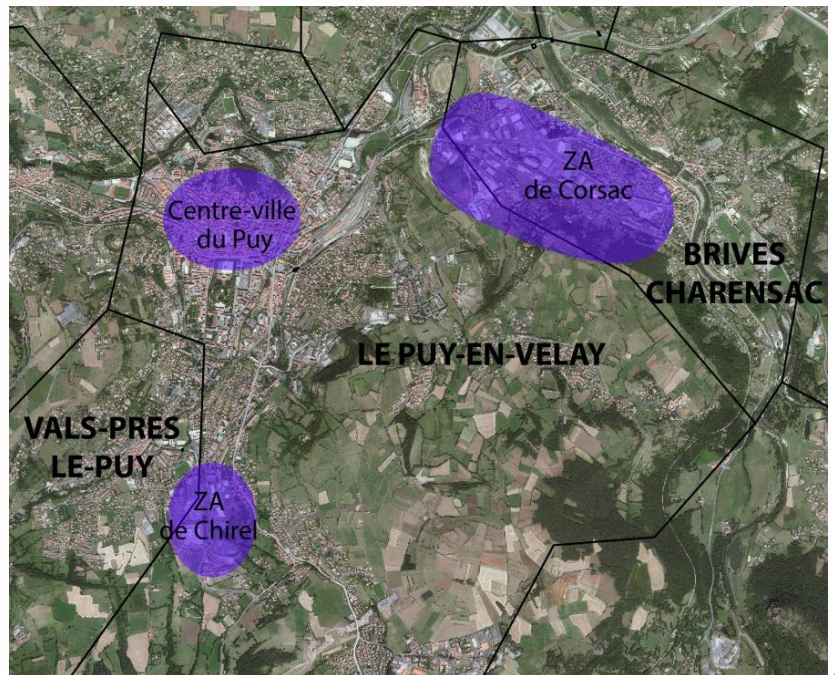
## Principaux services de proximité



**Le Puy-en-Velay : le pôle commercial majeur du territoire**

La commune du Puy-en-Velay concentre l'offre commerciale la plus riche et diversifiée du SCoT. Elle compte deux pôles commerciaux principaux et le centre-ville.

- **Le centre-ville du Puy-en-Velay** comporte plus de 500 boutiques qui dégagent 51,6 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- **La ZAC de la Plaine de Corsac** (Le Puy-en-Velay / Brives-Charensac) : située à 5 minutes du centre-ville du Puy-en-Velay, cette zone commerciale présente des enseignes nationales, dont la locomotive est l'hypermarché Auchan d'une surface de 4 871m<sup>2</sup>. Ce pôle représente un poids économique de 69 millions d'euros.
- **La zone commerciale de Chirel** (Le Puy-en-Velay / Vals-près-le-Puy) : cette zone compte le plus grand hypermarché de l'agglomération, GEANT CASINO de 7 065m<sup>2</sup>. Le chiffre d'affaires de ce pôle est de 33,4 millions d'euros.

**Les zones commerciales du Puy-en-Velay**



## 2.2. Les tendances de développement de l'appareil commercial

### a) Le poids du commerce dans le département de la Haute-Loire

Les commerces de la Haute-Loire ont enregistré la plus forte progression de chiffre d'affaires de la région en 2011. La Haute-Loire est divisée en trois arrondissements : l'arrondissement de Brioude, du Puy-en-Velay et d'Yssingaux. A cette échelle, l'activité économique est inégalement répartie.

Pour rappel, la communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu fait partie de l'arrondissement de Brioude.

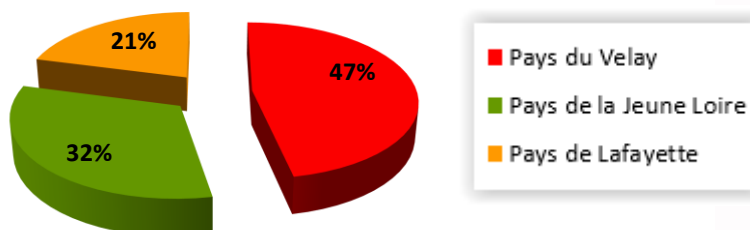
Avec 40% des établissements et 46% des emplois du département, l'arrondissement du Puy-en-Velay est le pôle d'emploi le plus important de la Haute-Loire. Alors que les arrondissements de Brioude et Yssingaux sont axés sur l'industrie, l'arrondissement du Puy-en-Velay s'oriente sur les services et le commerce : 52% des emplois de services et 51% des emplois commerciaux de la Haute-Loire se situent sur ce territoire. L'arrondissement du Puy-en-Velay compte 1 197 établissements commerciaux et 5 442 emplois dans le secteur du commerce en 2012.

Selon la base de données Sitadel, entre 2002 et 2011, 194 508 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux ont été commencés en Haute-Loire. 49% de cette réalisation est concentrée sur cinq villes :

- **Le Puy-en-Velay (21 390m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011) ;**
- **Brives-Charensac (19 663m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011) ;**
- **Brioude (19 552m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011) ;**
- **Monistrol-sur-Loire (19 479m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011) ;**
- **Yssingaux (15 430m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011).**

Parmi les trois Pays que compte le département, 47% de surface de locaux commerciaux a été commencée au sein de l'arrondissement du Puy-en-Velay soit plus de 91 300m<sup>2</sup>.

Nombre de m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011 par Pays de Haute-Loire



Sitadel – données en date réelle

### Focus Communauté de Communes du Plateau de La Chaise Dieu

La production de locaux commerciaux sur la communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu est marginale à l'échelle de la Haute-Loire mais aussi du Pays du Velay. En effet, 22 m<sup>2</sup> ont été commencés entre 2005 et 2014 sur l'ensemble de la Communauté de communes.

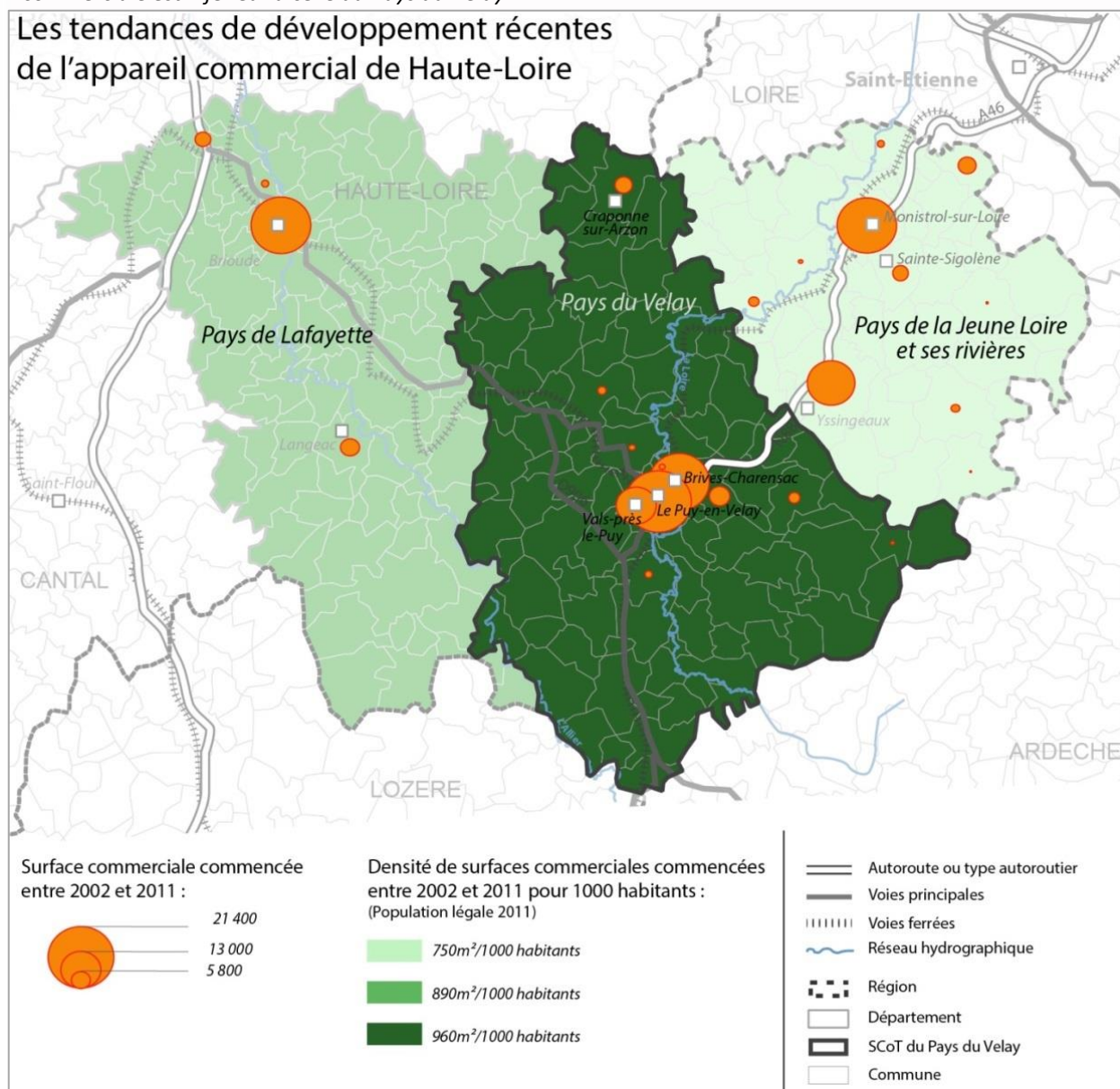


En s'intéressant à la densité de surfaces commerciales commencées pour 1 000 habitants, le SCoT Pays du Velay s'avère avoir une plus forte densité (cf. carte ci-après) :

- Pays du Velay : 960m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011 pour 1 000 habitants ;
- Pays de Lafayette : 890m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011 par commune pour 1 000 habitants ;
- Pays de la Jeune Loire : 750m<sup>2</sup> de locaux commerciaux commencés entre 2002 et 2011 pour 1 000 habitants.

Pour rappel, la Communauté de communes de La Chaise-Dieu fait partie du Pays Lafayette dont la densité de surface commerciale est inférieure à celle du Pays du Velay.

### Les tendances de développement récentes de l'appareil commercial de Haute-Loire



b) Les principaux projets commerciaux

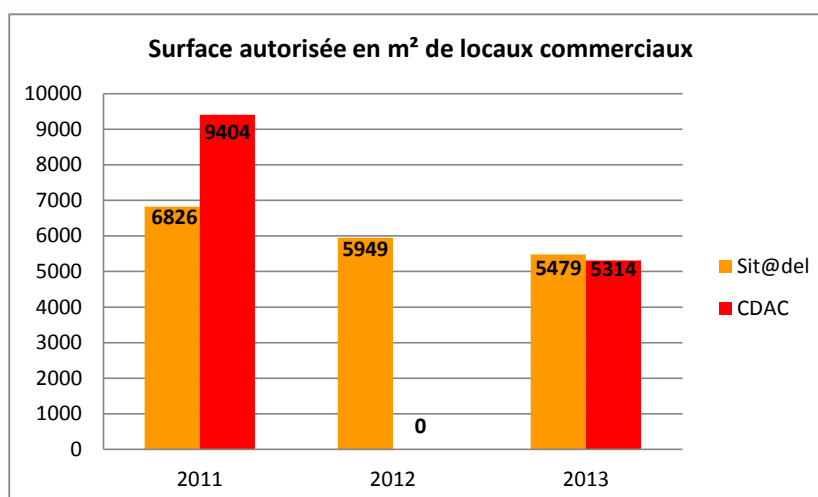
Les projets de création ou d'extension de magasin de commerce de détail ou d'ensemble commercial de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale et de création ou d'extension d'établissement de spectacles cinématographiques de plus de 300 places énumérés par l'article L.752-1 du code de commerce sont soumis à autorisation de la commission départementale d'équipement commercial (CDAC). Ainsi, l'analyse des dossiers soumis à autorisation de la CDAC permet d'identifier la nature des projets commerciaux de plus de 1 000m<sup>2</sup> autorisés. Entre 2011 et 2013, 14 718m<sup>2</sup> de surfaces commerciales ont été autorisés par la CDAC.

Il s'agit notamment en 2013 de:

- La création d'un ensemble commercial au Puy-en-Velay (ZAC Chirel – Les Portes Occitanes) de 2 480m<sup>2</sup> ;
- La création d'un magasin de bricolage « Bricomarché » à Brives-Charensac de 2 834m<sup>2</sup>.

(source : préfecture de Haute-Loire)

La base de données Sitadel permet de prendre en compte l'ensemble des autorisations de surfaces de vente. En 2011, 2012 et 2013, 18 254m<sup>2</sup> de locaux commerciaux ont été autorisés au sein du SCOT du Pays du Velay. Ainsi entre 2011 et 2013, 80% des autorisations de surfaces commerciales ont concerné des surfaces de plus de 1 000 m<sup>2</sup> relevant donc de la grande distribution. Le nombre de mètres carrés autorisés évolue à la baisse entre 2011 et 2013.



Source : Sitadel – Préfecture de Haute-Loire<sup>5</sup>

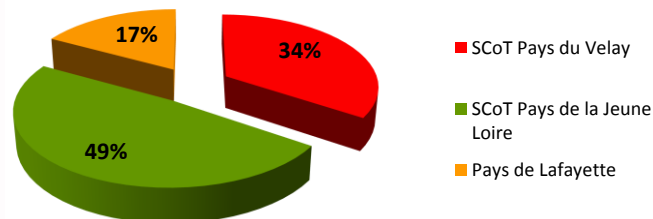
<sup>5</sup> Les m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés en CDAC sont plus importants que ceux recensés dans la base Sit@del en 2011. Cela peut s'expliquer par le fait que certains m<sup>2</sup> autorisés en CDAC en 2011 ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme qu'en 2012. Les autorisations CDAC en 2012 sont d'ailleurs nulles.



## c) Tendances de développement futures : un accroissement de l'offre

Concernant les tendances de développement futures, 33 220m<sup>2</sup> de locaux commerciaux ont été autorisés entre 2012 et 2013 en Haute-Loire. Près de la moitié de ces autorisations sont localisées au sein du SCoT Pays de la Jeune Loire, soit 16 136m<sup>2</sup>.

Nombre de m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013 par Pays de Haute-Loire



Source : Sitadel – données en date de prise en compte

Entre 2012 et 2013, 68,3% des autorisations de surfaces commerciales sont concentrées sur seulement quatre communes de Haute-Loire :

- **Monistrol-sur-Loire** (6 785m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013)
- **Le Puy-en-Velay** (6 304m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013)
- **Yssingaux** (5 334m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013)
- **Brioude** (4 262m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013)

Le nombre moyen de mètre carré de locaux commerciaux autorisés par commune montre des écarts de densités commerciale significatif entre les Pays du département :

- SCoT Pays de la Jeune Loire : en moyenne 366,7m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013 par commune
- SCoT Pays du Velay : en moyenne 110,9m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013 par commune
- Pays de Lafayette : en moyenne 50,5m<sup>2</sup> de locaux commerciaux autorisés entre 2012 et 2013 par commune.



d) Flux de consommation : une faible évasion commerciale pour l'unité urbaine du Puy-en-Velay

Plus de 80% du potentiel de consommation se concentre sur le centre-est du département à savoir les zones du Puy-en-Velay et d'Yssingaux. 60% du potentiel de consommation de la Haute-Loire est dépensé dans les grandes surfaces, notamment pour les achats alimentaires (66%) alors que pour le non alimentaire cette part est plus faible.

Toutes catégories de produits confondues (alimentaire et non alimentaire) :

- 81% de la dépense des ménages de Haute-Loire restent dans le département ;
- 2% vont sur les autres départements de la région ;
- 12% s'échappent hors de l'Auvergne ;

		Lieux d'achat (tous produits) : vers quels départements ?							
		Haute-Loire (sous-secteurs)					Puy-de-Dôme	Hors Auvergne	VAD
		Allier	Cantal	Zone de Brioude	Zone du Puy-en-Velay	Zone d'Yssingaux			
Lieux de résidence	Haute Loire			81%			2%	12%	5%
	Zone de Brioude	0%	1%	76%	6%	0%	10%	2%	5%
	Zone du Puy-en-Velay	0%	0%	2%	86%	3%	1%	4%	4%
	Zone d'Yssingaux	0%	0%	0%	5%	63%	0%	27%	5%

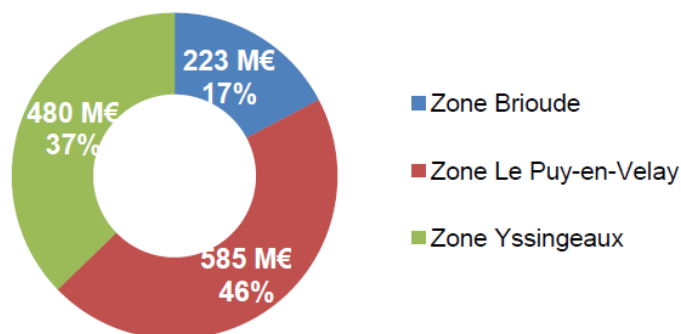
- 5% partent sur de la vente à distance (VAD)

Source : CCI Auvergne - Observatoire économique, études et prospectives – Flux de consommation – septembre 2013

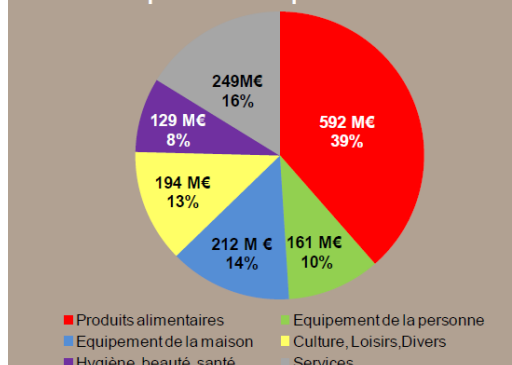
La Haute-Loire est le département d'Auvergne où l'évasion commerciale est la plus forte (19% contre 9% en moyenne sur la région), notamment pour les dépenses non alimentaires. La proximité d'une offre attractive dans le Puy-de-Dôme pour les ménages de Brioude, et sur Saint-Etienne pour ceux d'Yssingaux, y contribue fortement.

L'unité urbaine du Puy-en-Velay arrive néanmoins à attirer une part significative des dépenses des ménages altiligériens grâce à une offre diversifiée et assez bien adaptée aux attentes de ces ménages.

Répartition de la dépense commercialisable par territoire



Répartition de la dépense commercialisable (DC) par famille de produits

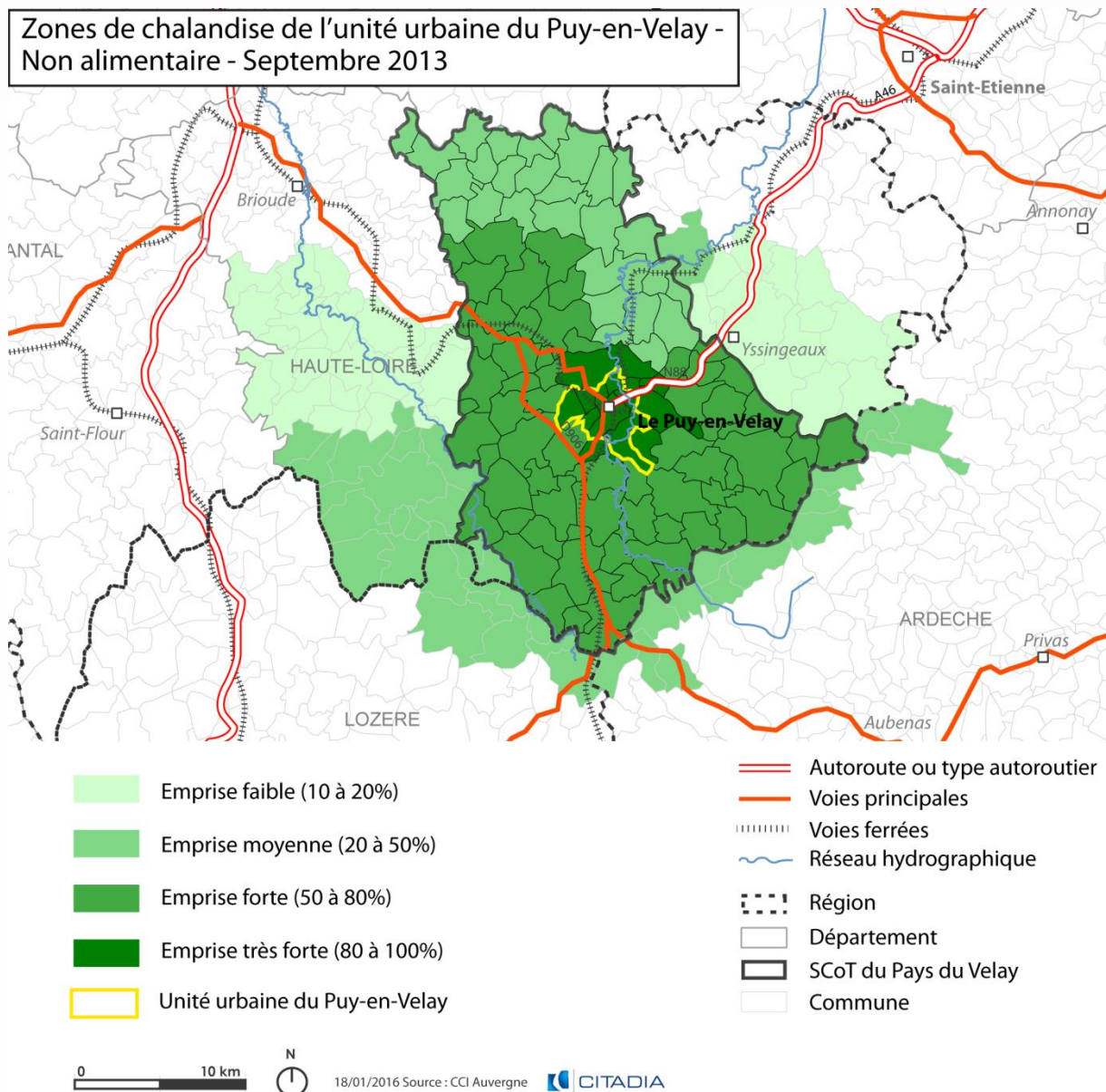


Source : CCI Auvergne - Observatoire économique, études et prospectives – Flux de consommation – septembre 2013



La zone de chalandise d'un point de vente est la zone habituelle ou prévisionnelle (en cas d'ouverture) de provenance de l'essentiel des clients de ce point de vente. La zone de chalandise de l'unité urbaine du Puy-en-Velay<sup>6</sup> pour les commerces non alimentaire combine une emprise forte sur un territoire étendu. En effet, la zone de chalandise des commerces non alimentaire du Puy-en-Velay s'étend sur l'ensemble des communes du SCoT et va même au-delà.

Toutefois, l'emprise sur les communautés de communes Pays de Craponne et Emblavez est plus faible (20 à 50%) que sur le reste du territoire du SCoT.



<sup>6</sup> Unité urbaine du Puy-en-Velay : Le Puy-en-Velay, Aiguilhe, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Coubon, Espaly, Le Monteil, Vals-près-le-Puy



## 2.3. Une offre commerciale de proximité en difficulté

### Eléments de définition

Le commerce de proximité se compose de commerces de quotidienneté, dans lesquels le consommateur se rend fréquemment, voire quotidiennement ; mais il inclut également, à la différence du rural et par définition, des commerces implantés dans certaines rues ou quartiers commerçants des villes, quartiers que l'on qualifie ici de pôles de vie. En 2008, près de 600 000 commerces de proximité sur 830 000 relèvent du commerce de proximité ainsi défini en France. Ils emploient 1 200 000 salariés, soit la moitié des salariés du secteur commercial.

Les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, poissonneries,...), les alimentations générales, les supérettes, les commerces sur éventaires et marchés, les traiteurs, les cafés-tabacs, les commerces de livres, journaux et papeteries et les pharmacies sont tous, par définition, des commerces de proximité ; ils proposent des produits et des services consommés et renouvelés fréquemment par les ménages.<sup>7</sup>

Sur l'ensemble du SCoT plus de 400 commerces de proximité ont été recensés.

La répartition spatiale de cette offre à l'échelle communale fait apparaître plusieurs constats :

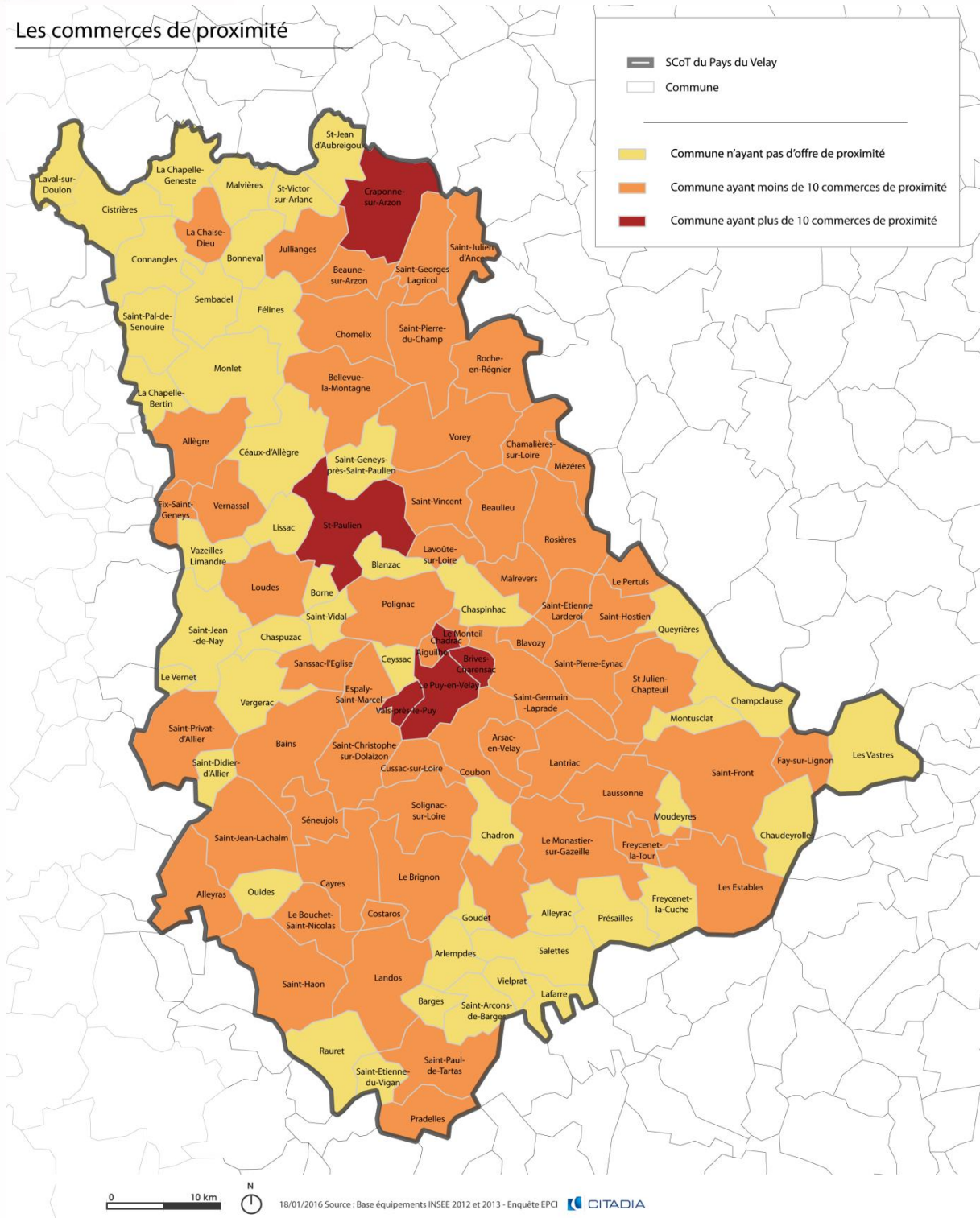
- Seule la commune du Puy-en-Velay dispose d'une offre complète en commerces de proximité à savoir la présence d'au moins une boulangerie-pâtisserie, une boucherie-charcuterie, une poissonnerie, un commerce de fruits et légumes, un tabac, une supérette, un marché, un traiteur, un café-tabac, une librairie- marchand de journaux-papeterie et une pharmacie ;
- Les communes de Brives-Charensac et Craponne-sur-Arzon dispose d'une offre quasi-complète : chacune de ces deux communes dispose de plus de 20 commerces de proximité ;
- La Chaise Dieu est la seule commune de la Communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu à bénéficier de commerces de proximité (9 commerces de proximité).<sup>8</sup>
- L'absence de commerce de proximité sur 47 communes (aucun commerce).

<sup>7</sup> Source : Solard Gwennaël, « Le commerce de proximité », *INSEE Première*, n° 1 292, mai 2010

<sup>8</sup> Selon la base permanente des équipements de l'INSEE, 2013



Les commerces de proximité





a) Un nombre de commerces de proximité en baisse dans le rural

### Le contexte national

En France, entre 2002 et 2008, le nombre de commerces de proximité a augmenté moins vite que le nombre total de commerces : respectivement + 0,6 % et + 1,4 % en moyenne par an.

La proportion de commerces de proximité a par conséquent baissé en six ans pour passer de 75 % en 2002 à 72 % en 2008. Cette diminution résulte, en partie, de la légère diminution du nombre de commerces de proximité dans le rural (- 0,5 % par an entre 2002 et 2008), alors que le nombre total de commerces dans le rural a augmenté : + 1,2 % en moyenne par an. Les cafés-tabacs et les alimentations générales sont en effet de moins en moins nombreux dans le rural.

### Le nombre de commerces de proximité croît de 0,6 % par an en moyenne entre 2002 et 2008

Type de commune*	Commerces de proximité		Ensemble du commerce	
	Nombre en 2008	Évolution moyenne annuelle sur 2002-2008 (en %)	Nombre en 2008	Évolution moyenne annuelle sur 2002-2008 (en %)
Grandes communes	375 100	0,3	463 900	0,8
Autres communes en unité urbaine	162 900	1,5	236 500	2,8
Communes hors unité urbaine	55 900	- 0,5	127 100	1,2
<b>France métropolitaine</b>	<b>593 900</b>	<b>0,6</b>	<b>827 500</b>	<b>1,4</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene 2002 et 2008).

### Zoom sur les communes rurales

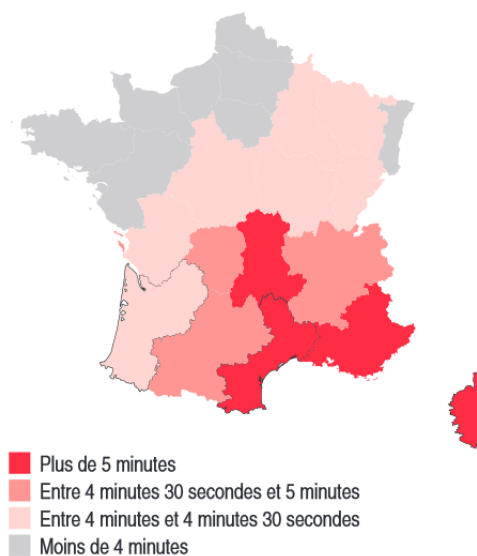
Dans les communes rurales françaises, le commerce de proximité représente 44% des commerces, une proportion supérieure à celle que l'on constate dans les unités urbaines (34%). Ces commerces permettent aux habitants des communes rurales de s'approvisionner en biens consommés et renouvelés fréquemment. Néanmoins, plus de la moitié des communes rurales métropolitaines ne disposent d'aucun commerce de proximité : dans ces communes, résident 25% de la population rurale et 6% de la population métropolitaine.

L'accessibilité aux commerces de proximité dans le rural est très hétérogène selon la région. Un ménage ne disposant pas de commerce de quotidienneté dans sa commune, met en moyenne un peu plus de quatre minutes en voiture (aller-simple) pour se rendre dans le commerce de proximité le plus proche.<sup>9</sup>

Un ménage auvergnat qui ne possède pas de commerces de proximité dans sa commune, met en moyenne plus de cinq minutes en voiture pour se rendre dans le commerce le plus proche.

**En 2012, un ménage du Pays du Velay qui ne possède pas de commerces de proximité dans sa commune met en moyenne plus de 7 minutes en voiture pour se rendre aux commerces de proximité le plus proche.**

### Temps d'accès moyen à un commerce de proximité pour la population résidant dans une commune rurale sans commerce de proximité



Champ : France métropolitaine.

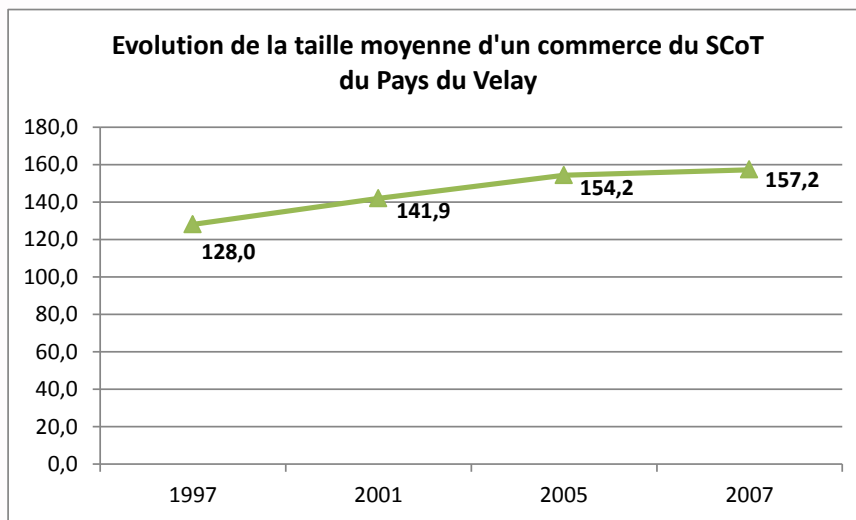
Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), recensement de la population 2006 ; Inra, distancier Odomatix.

<sup>9</sup> Source : Solard Gwennaël, « Le commerce de proximité », INSEE Première, n° 1 292, mai 2010

### Évolution de l'offre en commerces de proximité du Pays du Velay

Au sein du SCoT du Pays du Velay, la taille des commerces de détails évolue à la hausse. En effet, en 1997 la taille moyenne d'un commerce était de 128m<sup>2</sup> alors qu'en 2007 elle est de 157,2m<sup>2</sup>. Cette évolution s'explique par le fait que le nombre de commerces a diminué entre 1997 et 2007 alors que le nombre de mètres carrés a augmenté. Les commerces sont donc moins nombreux mais plus grands.

Ce constat reflète notamment le poids des zones commerciales du SCoT dans l'offre, qui proposent des surfaces importantes pour un nombre d'enseignes restreint au détriment du petit commerce de proximité.



Source : Observatoire Régional du Commerce de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne

### Une forte présence de locaux vacants dans certains bourgs centres

De nombreux centres anciens rencontrent des difficultés pour maintenir leurs commerces de proximité comme en témoignent les quelques photos ci-dessous.

#### Exemple de commerces de proximité vacants



Source : Citadia Conseil



138

b) Une diversité de l'offre commerciale à renforcer

## Nombre d'établissements commerciaux par secteur d'activités et par EPCI

	Alimentaire	Tabacs-Journaux-Santé	Equip. De la personne	Equip. Du foyer	Culture-Loisirs-Divers	TOTAL
CA du Puy-en-Velay	175	65	163	102	103	608
CC des Portes d'Auvergne	21	7	4	5	9	46
CC Pays de Craonne	24	5	11	11	13	64
CC Emblavez	21	5	1	3	3	33
CC Meygal	16	4	4	2	2	28
CC du Mezenc	34	4	1	5	5	49
CC Pays Cayres-Pradelles	22	5	2	4	4	37
<b>TOTAL</b>	<b>313</b>	<b>95</b>	<b>186</b>	<b>132</b>	<b>139</b>	<b>865</b>

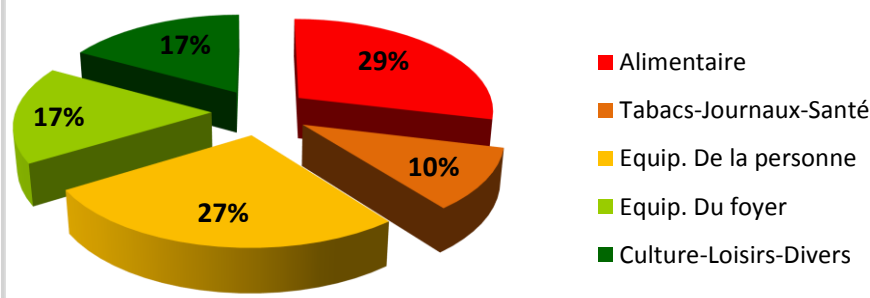
Source : CCI Auvergne

**Focus sur la CC du Plateau de La Chaise-Dieu :** Elle dispose quasi exclusivement une offre alimentaire complétée par un commerce de tabac/presse et un fleuriste (9 commerces recensés au total - base de données INSEE 2015).

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay présente une offre commerciale diversifiée, où l'ensemble des secteurs d'activités sont représentés. Le secteur alimentaire et le secteur de l'équipement de la personne représentent chacun près de 30% des commerces de la Communauté d'agglomération.

À l'échelle de la Communauté d'agglomération, 67% des établissements commerciaux sont localisés sur la commune du Puy-en-Velay et 13% sur la commune de Brives-Charensac.

## Répartition du nombre de commerces par type d'activités de la CA du Puy-en-Velay



La CA apparaît spécialisée dans les secteurs de l'équipement de la personne (88% des établissements commerciaux du SCoT), de l'équipement du foyer (77% des établissements du SCoT) et de la culture-loisirs-divers (74% des établissements du SCoT).

	Alimentaire	Tabacs-Journaux-Santé	Equip. De la personne	Equip. Du foyer	Culture-Loisirs-Divers
Nombre d'établissements commerciaux du SCoT	313	95	186	132	139
Part d'établissements commerciaux du SCoT localisés sur la CA	56%	68%	88%	77%	74%



*Un pôle relais présentant une diversité commerciale*

La **CC du Pays de Craponne** présente une offre commerciale diversifiée. L'ensemble des secteurs d'activités sont représentés. Seul le secteur « Tabacs-Journaux-Santé » est en-dessous des 10% (seulement 5 établissements de ce type). Avec 64 établissements commerciaux, le Pays de Craponne est l'EPCI qui compte le plus d'établissements commerciaux du SCoT, après la Communauté d'Agglomération (7% des établissements commerciaux du SCoT). L'ensemble de cette offre commerciale est concentrée au sein de la commune de Craponne sur Arzon (89% des établissements commerciaux de la CC).

*Des pôles de proximité à dominante alimentaire*

La **CC du Mézenc** compte 70% de ses établissements dans le secteur alimentaire. En comparaison avec les autres EPCI, c'est la plus forte part d'établissements commerciaux en alimentaire. L'offre commerciale est bien répartie sur le territoire avec 33% des établissements commerciaux localisés au Monastier-sur-Gazeille, 16% à Fay-sur-Lignon, 14% aux Estables et 14% à Laussonne. Au total, 6% des établissements commerciaux du SCoT se localisent au sein de la CC du Mézenc.

La **CC des Portes d'Auvergne** possède près de la moitié de ses commerces dans le secteur alimentaire, notamment présents à Saint-Paulien et Allègre. Ce sont principalement de petites surfaces de proximité en centre-ville. L'offre commerciale des Portes d'Auvergne représente seulement 5% de l'offre commerciale du SCoT en nombre d'établissements commerciaux. Spatialement, 46% des établissements commerciaux se localisent à Saint-Paulien et 30% à Allègre.

La **CC de l'Emblavez** dispose de 64% d'établissements commerciaux dans le secteur alimentaire. L'offre commerciale est majoritairement concentrée sur deux communes : Vorey-sur-Arzon (46% des établissements commerciaux de la CC) et Rosières (30% des établissements). La CC de l'Emblavez compte 4% des établissements commerciaux du SCoT sur son territoire.

La **CC des Pays de Cayres-Pradelles** est prédominée par l'offre alimentaire avec 59% de ses établissements dans ce secteur. L'offre en « Tabacs-Journaux-Santé » est relativement importante avec 14% des établissements de la CC dans ce secteur. Spatialement, l'offre commerciale est bien répartie avec 38% des établissements commerciaux localisés à Costaros, 16% à Cayres, 16% à Landos et 14% à Pradelles. La CC des Pays de Cayres-Pradelles compte 4% des établissements commerciaux du SCoT sur son territoire.

L'offre commerciale de la **CC du Mézenc Loire Meygal** est également dominée par l'alimentaire avec 57% de ses établissements dans ce secteur. Toutefois, elle présente une diversité plus marquée avec 15% de ses établissements commerciaux dans le secteur « Tabacs-Journaux-Santé » et 14% dans l'équipement de la personne. L'offre commerciale est bien répartie sur le territoire avec 54% des commerces localisés sur le pôle de Saint-Julien-en-Chapteuil, 21% à Lantriac et 11% à Le Pertuis. Avec 28 établissements commerciaux, la CC compte seulement 3% des établissements commerciaux du SCoT, soit la plus faible part.

L'offre commerciale de la **CC du Plateau de La Chaise Dieu** est également prédominée par des commerces tournés vers l'alimentaire : une boucherie, deux boulangeries, une pâtisserie, un casino, plusieurs épiceries, un commerce de spécialités régionales... Les commerces sont centralisés sur la commune de La Chaise-Dieu.



c) *Le rôle du e-commerce*

Le e-commerce représente une forme de distribution susceptible d'influer sur les comportements des ménages et de ce fait sur l'aménagement commercial de par l'ampleur du phénomène. Il convient donc de prendre en compte cette donnée dans l'établissement du volet commerce.

Le commerce sur Internet représentait, en 2005, moins de 1% du total des ventes de détail grand public en France (Ministère de l'Équipement, 2005). Depuis le phénomène s'amplifie. La Fevad (Fédération e-commerce et vente à distance), note une progression d'environ 25% du chiffre d'affaires par an atteignant en 2010 plus de 30 milliards d'euros. L'étude du CREDOC s'intitulant : « Quel commerce pour demain ? », menée en 2010 par Philippe MOATI auprès d'un échantillon d'une centaine de décideurs d'entreprises de distribution et de responsables d'organisations professionnelles, montre que les répondants sont optimistes quant au devenir du e-commerce. En moyenne, ils estiment que le poids du e-commerce dans le commerce de détail s'établira, en 2020, à 24 % (soit une multiplication par 5 par rapport à son poids actuel). L'informatique (PC, logiciels, câbles, composants), le voyage, la billetterie bénéficient pleinement du nouveau canal de distribution sur Internet avec des ventes en croissance importante mais l'alimentaire, les vêtements et les articles de sport devraient connaître une des plus fortes progressions des ventes au cours des prochaines années.



Les français sont toujours plus nombreux à acheter en ligne (+12% entre 2009 et 2010) pour atteindre 28 millions en 2010 et les "cyberconsommateurs" se diversifient grâce notamment à l'arrivée d'internautes de plus de 65 ans (+73% entre 2009 et 2010).

Néanmoins ce constat est à relativiser. Le e-commerce est voué à remplacer ou plutôt à limiter "l'achat corvée" (la livraison et les drive répondent à cette demande). Il porte également sur certaines niches de marché. Le commerce électronique est un canal de commercialisation intéressant pour les produits rares, vendus à bas prix ou mal desservis par la distribution (produits de fin de série). Il facilite la rencontre de l'offre et de la demande. La demande des cyberconsommateurs est jusqu'à présent concentrée sur l'équipement informatique et les biens culturels (livres, billets de spectacles, voyage,...), des produits standardisés facilement transportables. Certains produits "rares" ou locaux qui ne rencontrent pas une clientèle suffisante dans un point de vente physique trouvent une place de choix dans le monde du commerce électronique (produits de fin série, déstockés, produits rares, gastronomiques, ...) ainsi que les produits mis aux enchères.

En Auvergne, les achats par la vente à distance sont relativement limités. La sociologie des ménages de la région (plus âgés et davantage de retraités que la moyenne française) explique en partie cette situation.

Tous produits confondus (alimentaire et non alimentaire), cette forme de distribution ne représente que 4 points de parts de marché (6% en non alimentaire), soit un montant de 320 millions d'euros.

Entre 2007 et 2012 (dates des deux dernières enquêtes « flux de consommation » de la CCI Auvergne), la part de la VAD est restée relativement stable. En revanche sa structure a évolué, voyant l'emprise d'Internet progresser au détriment de celle de la VAD traditionnelle (courrier et téléphone). A ce titre, l'Auvergne ne déroge pas à la tendance nationale.

Dans la vente à distance, la part d'Internet est passée de 39% à 74% des produits non alimentaires.

Aujourd'hui, 44% des ménages d'Auvergne achètent sur Internet. Un sur cinq effectue des achats sur le net au moins une fois par mois.

Ainsi, les zones commerciales ne vont pas disparaître, elles vont sans aucun doute se réorganiser mais auront toujours leur rôle à jouer dans la mobilité des ménages. Il demeure donc toujours un besoin de rapprocher les commerces des consommateurs potentiels et de revitaliser les centres dans le but de limiter le flux des consommateurs ou des marchandises.



Zoom sur une initiative e-commerce : « achetezaupuy.com »

Face au développement de la grande distribution et à la mise en place de drive, les artisans et commerçants de l'agglomération du Puy-en-Velay, sous l'égide de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, se sont réunis pour créer leur propre drive. Véritable première nationale, le site internet permet de faire ses achats en ligne et de venir les chercher en magasin ou de se les faire livrer dans les 28 communes de l'agglomération.

Pour son lancement le site compte 300 commerçants aux types d'activités variés (Alimentation, Prêt-à-porter, Maison déco, Beauté soins, Auto-Moto, Loisirs Culture Tourisme, Services, Restaurant hébergement, Bijoux horlogerie).

Zoom sur la loi Alur

La loi ALUR intègre la création de drive « *point de retrait automobile d'achat au détail commandé par voie télématique* » à l'autorisation préalable de la commission départementale d'aménagement commercial. Les autorisations seront accordées « par piste de ravitaillement et par mètre carré d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises ». Une petite permissivité est néanmoins laissée aux magasins de détail existants pour la création d'un drive accolé de moins de 20 m<sup>2</sup>.

Cinq drives de grandes surfaces sont recensés au sein du SCoT du Pays du Velay (Super U à Aiguilhe, E.LECLERC DRIVE et AUCHAN DRIVE à Brives-Charensac, Intermarché à Saint-Paulien et GEANT CASINO DRIVE à Vals-près-le-Puy).

À l'échelle du département, la Haute-Loire possède aussi sa plateforme de e-commerce. *Terroirs de Haute-Loire* est un site de vente en ligne de produits locaux. À la demande des clients un drive a vu le jour dans la commune du Puy-en-Velay afin de limiter les coûts pour la population locale.



## 3. Les zones d'activités du Pays du Velay

### 3.1. Des zones d'activités concentrées au centre du territoire du SCoT

Les principales zones d'activités sont concentrées au centre du territoire du SCoT du Pays-du-Velay et particulièrement sur la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le Pays du Velay compte environ 700 hectares de zones d'activités dont :

- 66% se localisent au sein de la CA du Puy-en-Velay
- 8% au sein de la CC des Portes d'Auvergne
- 8% au sein de la CC du Pays de Craponne
- 7% au sein de la CC du Mézenc Loire Meygal
- 5% au sein de la CC de l'Emblavez
- 4% au sein de la CC du Mézenc et de la Loire Sauvage
- 2% au sein de la CC Pays de Cayres Pradelles
- - de 1% au sein de la CC du Plateau de La Chaise Dieu

La ZAE Laprade est la plus grande zone d'activités du SCoT (environ 180 hectares). On y recense notamment les entreprises Michelin, Pagès et Fromagerie du Velay.

Le territoire du Pays du Velay dispose de trois zones à vocation commerciale, dont deux se localisent au sein de la communauté d'Agglomération :

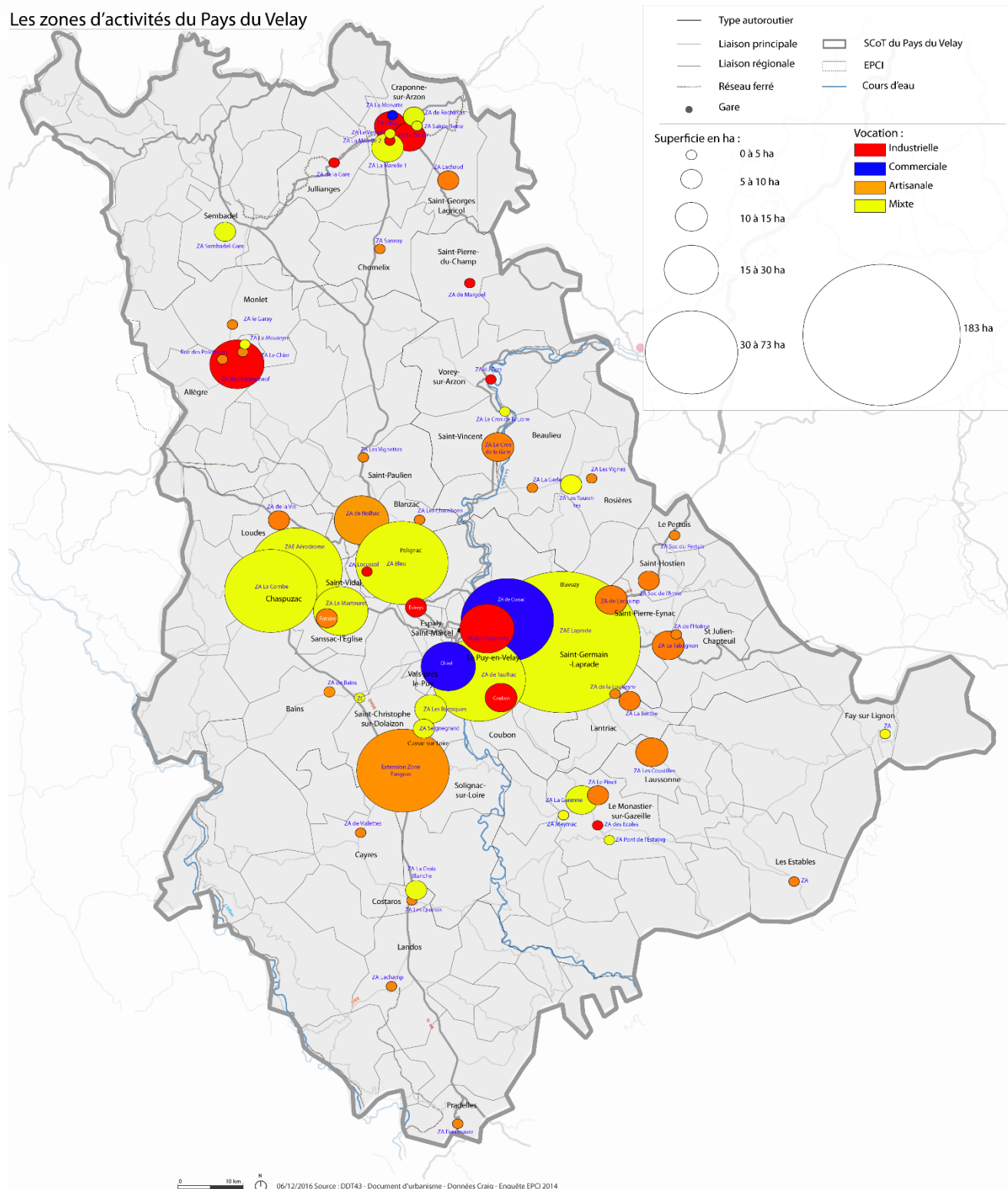
- la ZA de Corsac à Brives-Charensac
- la ZA de Chirel au Puy-en-Velay
- la ZA La Monatte à Craponne-sur-Arzon.

Douze zones industrielles sont recensées sur le territoire du SCoT :

- Za de Chateauneuf à Allègre
- ZA Le travers – Route de Retounac, ZA Ollias et ZA La Marelle 2 à Craponne-sur-Arzon
- ZA La Gare à Jullianges
- ZA de Chassende au Puy-en-Velay
- ZI des Estreys à Espaly-Saint-Marcel
- ZA Locussol à Saint-Vidal
- ZA de Coubon à Coubon
- ZA des Ecoles au Monastier-sur-Gazeille
- ZA de Sembadel
- ZA du Fort à Vorey-sur-Arzon.



Les zones d'activités du Pays du Velay



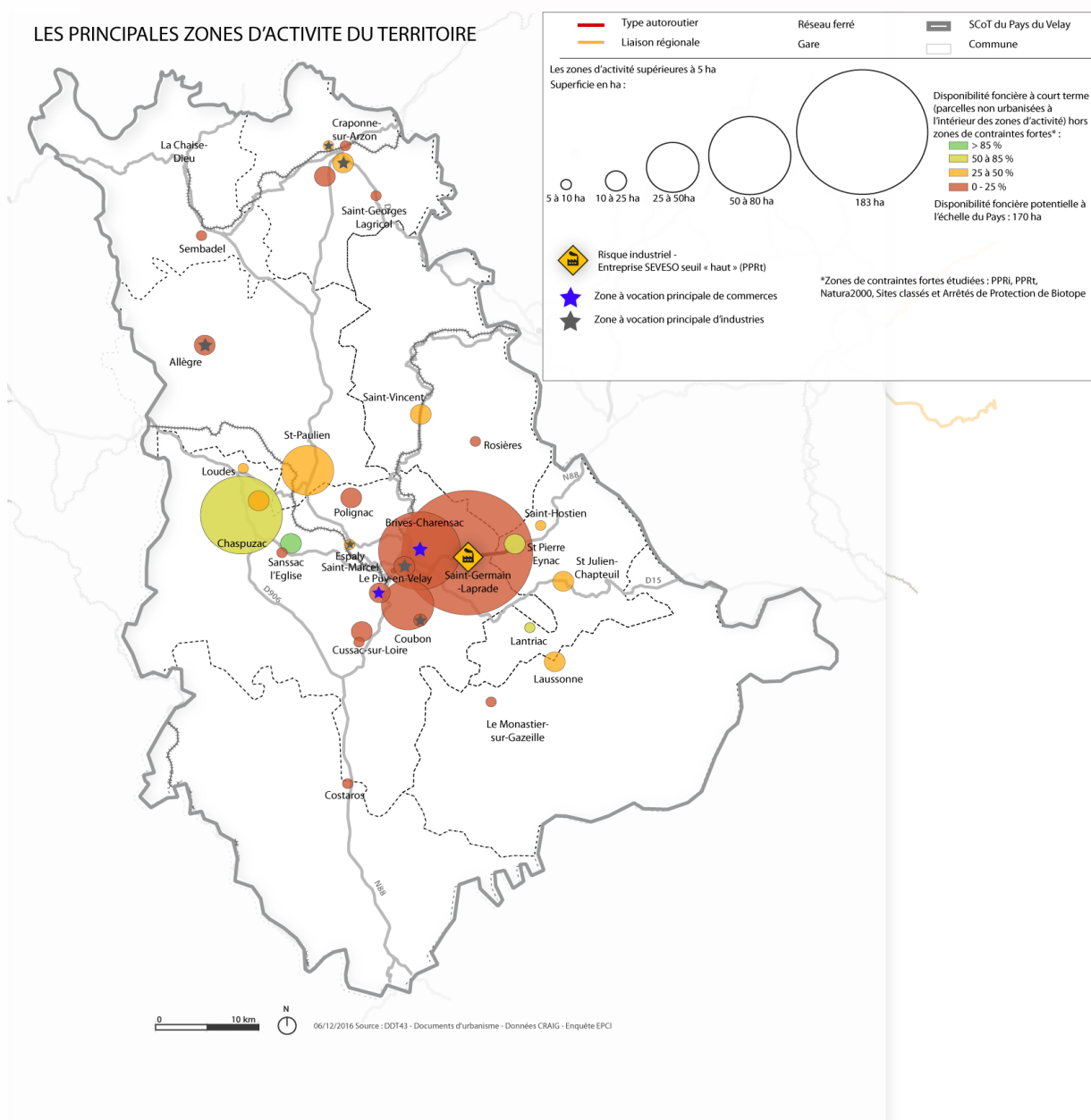


## 3.2. L'offre de foncier économique

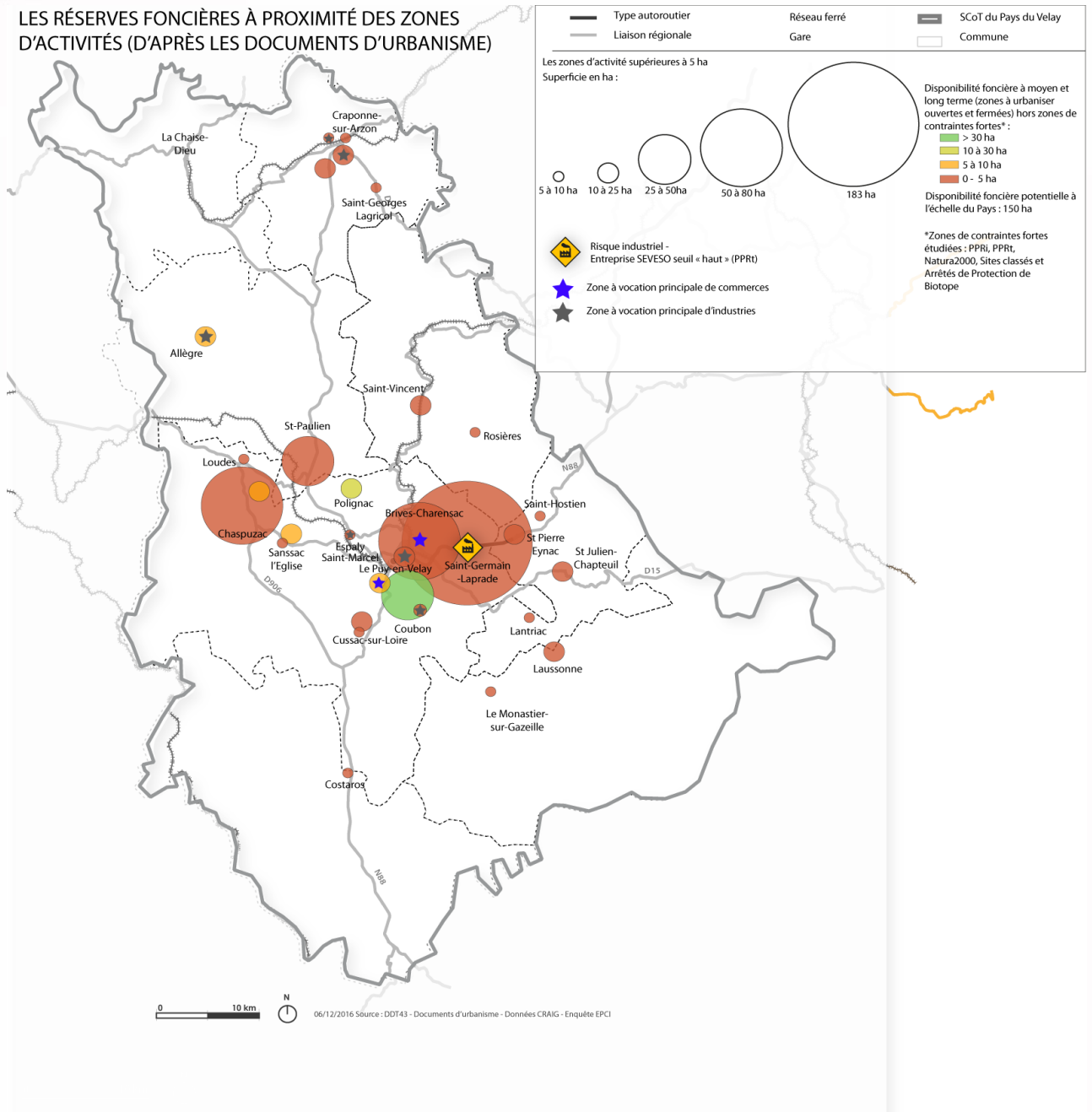
**Point méthodologique :** le travail d'identification des zones d'activités a comme base les zones d'activités identifiées par le CRAIG en 2008. Ensuite, via le questionnaire envoyé aux EPCI, ces zones d'activités ont été mises à jour.

Les disponibilités foncières identifiées correspondent à des parcelles non urbanisées au sein du périmètre des zones d'activités. Elles ont été recensées par photointerprétation puis mises à jour avec le questionnaire EPCI.

**Point méthodologique :** cette deuxième carte vient en complément de la carte précédente. Elle introduit la notion de « réserves foncières », qui correspond à de la disponibilité foncière à moyen et long terme. Les réserves foncières ont été identifiées via les documents d'urbanisme des communes. Elles correspondent à des zones à urbaniser à vocation d'activités ouvertes et fermées.



LES RÉSERVES FONCIÈRES À PROXIMITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS (D'APRÈS LES DOCUMENTS D'URBANISME)



En 2014, le territoire du SCoT du Pays du Velay dispose d'environ 700 hectares de zones d'activité. Les disponibilités foncières représentent près de 25% de la superficie des zones d'activité du SCoT.

La **Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** dispose de 23% de foncier économique disponible au sein de ses zones d'activité soit environ 110 hectares :

- dont 33% se localisent au sein de la ZAE Laprade ;
- 28% ZA de la Combe.

Certaines zones d'activité ne possèdent plus de disponibilités foncières telles que la ZA de Corsac à Brives-Charensac ou la ZA de Coubon.



*Zi de Saint Germain – Blavozy : disponibilités foncières*

La **Communauté de communes des Portes d'Auvergne** présente 29% de foncier disponible en zone d'activité soit près de 17 hectares où :

- 57% des disponibilités foncières en ZA de la CC se localisent au sein de la ZA de Nolhac à Saint-Paulien.

Plusieurs projets d'ouverture de zones d'activité sont à l'étude :

- L'extension de la ZA du Garay à Monlet avec projet de révision de la carte communale ;
- Création d'une zone artisanale sur une superficie de 3 ha à Ceaux d'Allègre ;
- Création d'une zone artisanale de la Croix de la Dame de 30 ha environ (sur les communes de Saint-Paulien et Borne) par la Communauté de Communes ;
- Zones d'activité Le Chier en cours d'aménagement à Allègre ;
- Projets d'ouverture d'une zone d'activité Fonds du Breuil (en zone 2AUi) à Allègre.

La **Communauté de communes du Pays de Craponne** dispose de 16% de disponibilités foncières au sein de ses zones d'activité soit environ 9 hectares où :

- 34% des disponibilités foncières se trouvent au sein de la ZA Le Traver – Route de Retournac à Craponne-sur-Arzon ;
- 30% au sein de la ZA d'Ollias à Craponne-sur-Arzon.

Certaines zones d'activité ne possèdent plus de disponibilités foncières. C'est le cas pour les zones d'activité la Marelle 1 et ZA Lachaud.

Les ZA de la Marelle 2 et de Rechimas sont en fin d'aménagement.

Concernant les projets et pour répondre à la demande, la Communauté de Communes est toujours en recherche de secteur de zones d'activités sur le territoire.

La **Communauté de communes de l'Emblavez** dispose de 19% de disponibilités foncières en zones d'activité soit environ 7 hectares dont 50% se localisent au sein de la ZA le Cros de la Gare à Saint-Vincent.

La **Communauté de communes du Mézenc** dispose de 25% de disponibilités foncières en zones d'activité, soit près de 7 hectares. 60% de ces disponibilités foncières se trouvent au sein de la ZA Les Coustilles à Laussonne.

**Z.A. Le CROS**  
39550 m<sup>2</sup>

Communauté de Communes de l'Emblavez

1
2
3 Fabien DEYDIER Maçonnerie
4
5 Maurice LAURENT Dépôt Fuel
6 CAVE Pierre GALLIEN
7 BPSC Océane
8 Les Ambulances de l'Emblavez
9 SCI C.V.S.
10 SCI Le Soleil du Puy

**LOTS A VENDRE**  
Contact: 04.71.03.79.72

*Vincent disponibilités foncières*



La **Communauté de communes du Mézenc Loire Meygal** possède 50% de disponibilités foncières au sein de ses zones d'activité soit près de 24 hectares où :

- 40% des disponibilités foncières en zones d'activité de la CC se localisent ZA communautaire de Lachamp ;
- 22% au sein de la ZA Le Tabagnon à Saint-Julien-en-Chapteuil ;
- 21% au sein de la ZA La Berthe à Lantriac.

Enfin, la **Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles** possède 9% de disponibilités foncières au sein de ses zones d'activité soit environ 1 hectare localisé uniquement sur une seule zone d'activité : la ZA de Violettes à Cayres.

Plusieurs projets d'ouverture de zones d'activité sont à l'étude :

- Projet d'ouverture d'une ZAD de 8 hectares à Costaros ;
- Création d'une unité de méthanisation avec des activités industrielles pour utiliser la chaleur à Saint-Jean-Lachalm ;
- Projet encore non défini sur un terrain de 9 hectares à faible valeur agricole à Séneujols (par exemple pour du développement éolien ou photovoltaïque,...)



Concernant les projets d'extension de zones d'activité au sein de la CC :

- Projet d'extension de la ZA de Violettes à Cayres (environ 1 hectare) ;
- Projet d'extension de la ZA Lachamp à Landos (de 2 hectares au niveau de la déchetterie).



## 4. L'accessibilité du territoire

### 4.1. Un territoire qui reste enclavé

Le territoire du Puy-en-Velay est **un territoire relativement enclavé, à l'écart des grands axes routiers et ferroviaires (autoroutes, TGV)**, traversant préférentiellement la vallée du Rhône, au niveau de Saint-Etienne et Lyon ; et au nord-ouest Clermont-Ferrand. Les futurs projets ne concernent pas le territoire du SCoT (liaison TGV Paris-Clermont, ...);

Ainsi :

- l'accessibilité ferroviaire est limitée, avec la circulation de trains TER uniquement et une desserte absente sur certains secteurs ;
- un seul accès 2x2 voies dessert le territoire, le reste s'effectue par voies simples départementales ou nationales ; le relief y accroissant les temps de trajets et un contexte climatique limitant l'accessibilité sur certains secteurs ;
- l'accès aérien qui reste quant à lui peu développé.

De nombreux signes indiquent **une ouverture croissante** de l'agglomération du Puy-en-Velay **vers la région urbaine de Lyon-Saint-Etienne**. Cette ouverture est la résultante d'un **désenclavement progressif** de l'agglomération, facilité par la mise à 2 x 2 voies progressives de la RN 88. Ceci alors qu'elle se positionnait dans un rapport avec la région de Lyon-Saint-Etienne « à sens unique » et centré sur les mobilités domicile-travail.

La Communauté d'agglomération du Puy en Velay est dotée d'un **Plan de déplacements urbains et communautaires**, approuvé le 15 juin 2006. Il concerne 28 communes. Le SCoT doit le prendre en compte dans son diagnostic. Toutefois, le PDU doit être en compatibilité avec le SCoT.

### 4.2. Une desserte routière qui s'est considérablement améliorée

a) *Un réseau principalement de niveau départemental et national*

Le Pays du Velay est desservi par un réseau routier **de niveau principalement départemental et national**. Les routes D1, D13, D103, D906, N102 (Le Puy- Lempdes sur Allagon) et N88 entre Le Puy et Pradelles, quadrillent globalement l'ensemble du territoire. Elles assurent la liaison entre les communes du SCoT et entre le territoire et les grandes agglomérations alentours.

La typologie de ce réseau, associé au relief qui favorise les tracés sinueux, en fait un territoire enclavé, du fait de l'éloignement « temps » qui est important, alors que les agglomérations alentours sont situées à moins de 150 km :

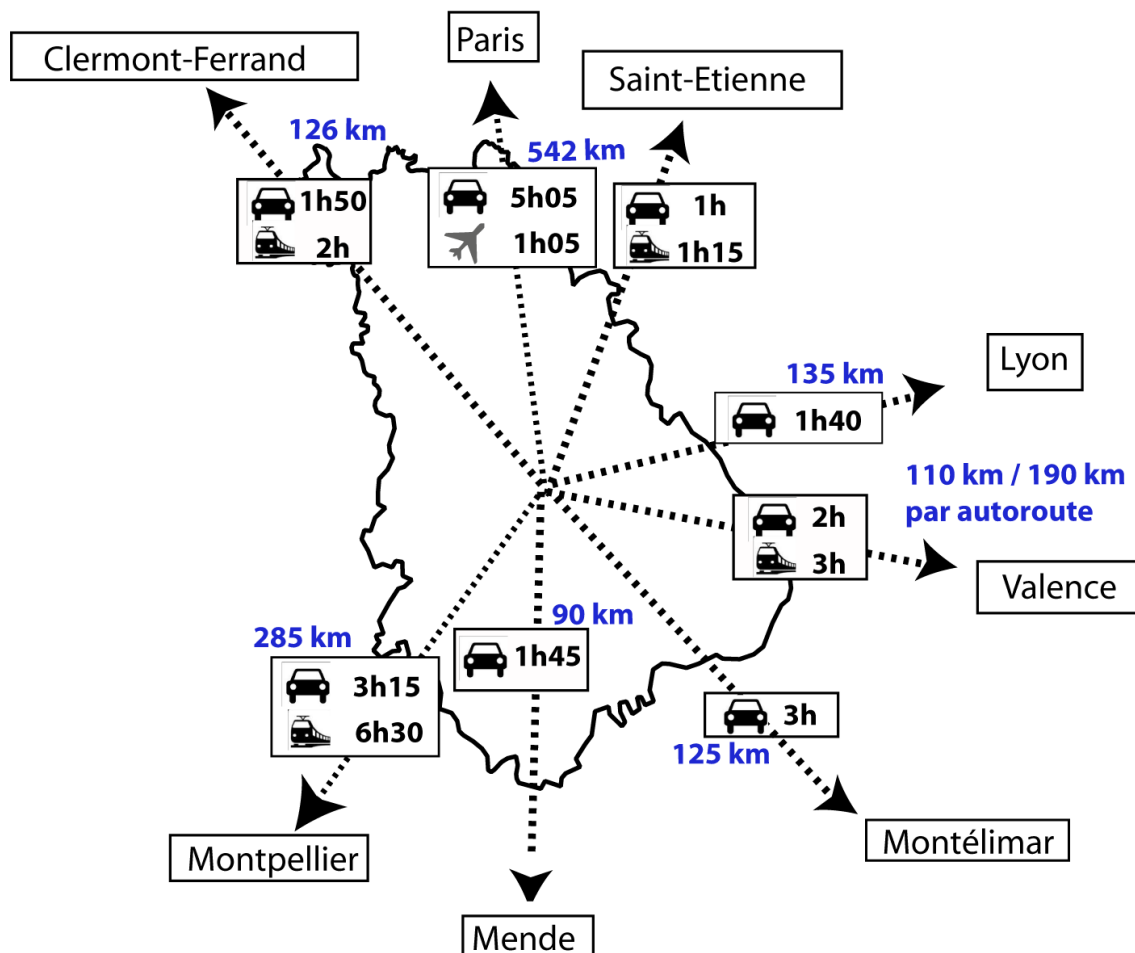
- Clermont-Ferrand est accessible **en 1h50, dont 75% du temps sur la N102**, entre Le Puy et Lempdes-sur-Allagnon, alors que ce tronçon ne représente que 55% du linéaire ;
- Saint Etienne, accessible en 1h15 via la N88, puis **Lyon** en 1h45
- Valence est accessible en plus de 2h ; la traversée par Saint-Agrève se révèle être la plus courte en terme de linéaire mais la plus longue en temps (D533 - 2h25) ; le tracé le plus rapide consiste à remonter sur Lyon, via Saint-Etienne (N88 et autoroute du Rhône – 2h20) alors qu'il nécessite plus de 80 km supplémentaires ;



- Montélimar (accès vers le sud de la France) est accessible via Pradelles (N88 puis N102) **en 3h alors que seuls 125 km la séparent du Puy** ;
- Mende, localisé à 90 km, n'est accessible qu'en 1h45.
- Montpellier, accessible en 4h via Pradelles

Cet enclavement limite aujourd'hui l'ouverture économique et touristique du territoire ainsi que son attractivité résidentielle. Aujourd'hui, la sécurisation du temps de parcours (du fait du trafic et des conditions météo) est le premier enjeu du territoire sur cette thématique.

### Accessibilité : les distances temps en voiture et en train depuis l'Agglomération du Puy-en-Velay



CITADIA

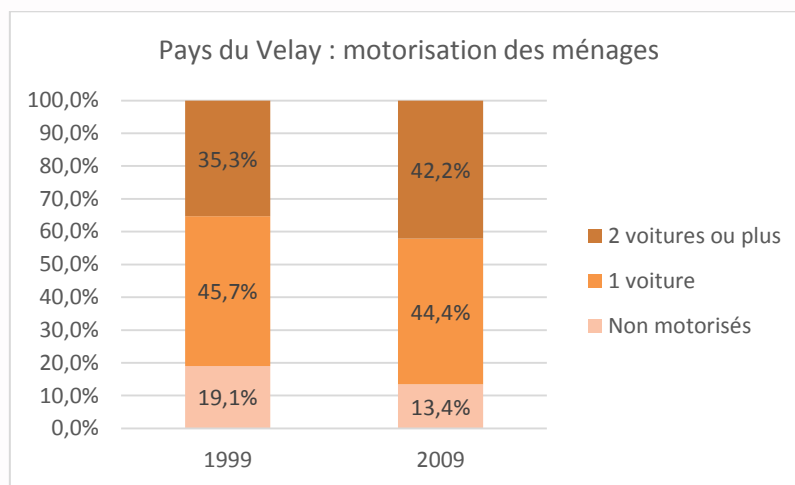
La typologie du réseau routier impacte également les trajets intra-SCoT. En effet, plus de 91% des habitants du territoire utilise le mode de transport automobile, du fait d'un manque de dessertes alternatives :

- en direction du Puy-en-Velay, par des liaisons domicile/travail, pour l'accès aux services, équipements et commerces de la Communauté d'agglomération, et pour l'accès au pôle culturel du Puy.



- en direction des communes alentours : 15% des actifs habitant sur la Communauté d'agglomération travaille à l'extérieur de celle-ci. La majorité des communes d'emploi sont bien desservies, **hormis le Sud-Est du territoire (Le Monastier, Laussonne, ...), qui reste éloigné du réseau primaire**, desservi par des voies plus secondaires.

En moyenne, il faut 16 minutes aux habitants du Pays-du-Velay pour accéder à l'ensemble des services ou à leur emploi. Ce temps d'accès est identique à celui constaté dans les bassins de vie métropolitains centrés sur les bourgs et petites villes. Les habitants les plus privilégiés sont ceux de l'aire urbaine. Ils mettent en moyenne 13 minutes pour accéder à l'ensemble des services. L'isolement des bassins ruraux reste cependant modéré : en moyenne, aucun habitant ne se trouve à plus d'une demi-heure des services les plus structurants<sup>10</sup>. Pour l'emploi et les services de proximité, **grâce au réseau de bourgs-centres**, les temps d'accès se rapprochent alors des moyennes nationales de référence.



En 2009, plus de 85% des ménages bénéficiaient d'une ou de deux voitures, chiffre plus important qu'en 1999 ; et un peu plus important que la moyenne nationale (80%) et celle du département de la Haute-Loire (85%). Cette part est quasi-équivalente à l'échelle uniquement de l'agglomération du Puy en Velay, alors que c'est sur ce secteur que l'offre en transports collectifs est la plus importante.

#### Zoom sur le trafic routier au sein de l'agglomération du Puy-en-Velay :

Environ 125 000 mouvements de véhicules, dont 5 000 poids lourds, sont recensés quotidiennement dans « l'ancien District » (ancienne forme de l'intercommunalité du Puy-en-Velay). En 12 ans, le trafic a augmenté de 30%. Cette hausse, qui a tendance à s'accroître, est uniquement due au trafic généré par la Communauté d'agglomération. Les échanges entre le Puy et les communes périphériques ont augmenté de 45%, tandis que le transit diminuait de 10%. D'après le diagnostic du Plan de déplacement urbain de l'agglomération du Puy-en-Velay, approuvé en 2003, « cette augmentation du trafic automobile ne peut se prolonger, car le rythme actuel conduirait à un doublement tous les 25 ans ».

<sup>10</sup> Données INSEE - [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/auvergne/themes/dossier/elect5/elect5.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/dossier/elect5/elect5.pdf); 2005



b) *Le désenclavement par la requalification de la N88 en 2x2 voies*

Le territoire du Velay s'est peu à peu désenclavé avec la transformation de la route nationale 88 en 2x2 voie sur le tronçon Saint-Etienne/Le Puy-en-Velay, qui a permis de réduire le temps de trajet en direction de Saint-Etienne, Lyon, et la vallée du Rhône (même si cette dernière bénéficie encore d'un accès limité). L'intégralité de cette voie a été reconnue Grande Liaison d'Aménagement du Territoire en 1993 (axe Toulouse – Lyon). Un projet de transformation en 2x2 de cet axe a été lancé depuis cette date, bien qu'aujourd'hui très peu formalisé (uniquement sur certains secteurs). L'opération a pour objectif de permettre aux territoires traversés d'intégrer plus aisément les grands itinéraires d'échanges et de flux économiques.



Sur le territoire du SCoT, le linéaire concerne donc l'ensemble de la RN88, soit l'axe Langogne, Le Puy-en-Velay, Yssingeaux.

S'agissant des opérations à venir, des travaux doivent permettre à court terme de finaliser l'ensemble du linéaire entre Yssingeaux et Saint-Etienne-Ladeyrol. De plus, la réalisation de la rocade du Puy-en-Velay figure dans les programmes de modernisation des itinéraires de la région Auvergne. Maillon essentiel de l'itinéraire, le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay contribuera à l'attractivité de la ville en offrant des gains de temps importants sur les destinations locales, régionales et nationales. Par sa fonction de rocade, il permet aussi de désengorger le Puy-en-Velay traversé en plein centre par l'actuelle RN88, en contournant la commune par l'Est. Le projet permettra en outre de faciliter l'accessibilité aux zones d'activités économiques et industrielles de Chassende et Corsac (Brives-Charensac), ainsi que celle de Taulhac (Le Puy) et des Barraques (Cussac-sur-Loire).

Déclarée d'utilité publique le 27 décembre 2001, la section du Contournement du Puy-en-Velay entre l'échangeur du Monteil et le raccordement aux Baraques est entrée dans sa phase de réalisation en 2010. La mise en service de cette rocade est prévue en 2019.

#### **Les chiffres clefs du projet de contournement du Puy-en-Velay**

- 9,4 km de travaux dont 8,7 km à 2 x 2 voies, et 4 points d'échanges ;
- 3 ouvrages exceptionnels : le doublement du pont sur la Loire, la tranchée couverte d'Ours-Mons, le viaduc de Taulhac ; et 11 ouvrages d'art courants.

Le prolongement du contournement du Puy-en-Velay jusqu'aux Fangeas avec une section neuve de RN 88 bidirectionnelle est également en projet. Les documents d'urbanisme des communes de Cussac-sur-Loire et de Saint-Christophe-sur-Dolaizon devront intégrer le fuseau acquis par l'État pour cette opération.





Les aménagements ultérieurs de la RN88, validés avec l'Etat dans le cadre de la Charte pour un aménagement et un développement durable, concernent les tronçons du SCoT suivants : **contournement de Langogne et Pradelles, contournement de Costaros, aménagement entre Pradelles et Le Puy-en-Velay. Toutefois, ces projets sont aujourd'hui en stand-by et non formalisés.**

Ils iraient dans le sens d'un désenclavement progressif du territoire, en facilitant son accessibilité routière, moyen de transport bénéficiant de peu d'alternatives au regard des contraintes géographiques locales.

Aujourd'hui, les travaux déjà réalisés ont essentiellement bénéficié à l'Est du territoire et favorisé en priorité le désenclavement de ce secteur. Ceci en matière d'attractivité résidentielle essentiellement. En attestent le taux de croissance démographique, qui apparaît dans l'ensemble de la Haute-Loire directement proportionnel à la proximité du département de la Loire ; ainsi que la consommation foncière beaucoup plus importante que sur le reste du Velay.

**Un autre projet est en cours de réflexion concernant la RN102** : un avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI) a été étudié par le CETE de Lyon et piloté par la DREAL Auvergne pour des aménagements localisés entre Brioude et le carrefour de Coubladour (carrefour RN102/RD906 sur le territoire de la commune de Loudes). Toutefois, aucun aménagement n'est actuellement à l'étude sur le périmètre du SCOT, c'est-à-dire sur la section comprise entre Fix-Saint-Geney et le Puy-en-Velay.

Deux opérations de modernisation et de sécurisation de la RN 102 entre Coubladour et le Puy-en-Velay, pilotées par la DIR Massif Central sont prévues.

*c) Des secteurs qui restent enclavés*

Quatre grands secteurs restent enclavés du fait de leur éloignement aux principaux axes routiers secondaires et donc des distances d'accès aux pôles urbains qui restent importantes. Il s'agit en particulier des communes du Devès, du Mézenc et du secteur de Craponne et de La Chaise-Dieu. Sur ces territoires, cette problématique s'ajoute à des difficultés liées aux contraintes climatiques (enneigement notamment), rencontrées également sur le plateau de Craponne.

La question de l'accessibilité au pôle urbain de Clermont Ferrand constitue également un enjeu fort du territoire. La distance d'accès et l'absence de voie express limitent les échanges économiques avec le Pays du Velay.

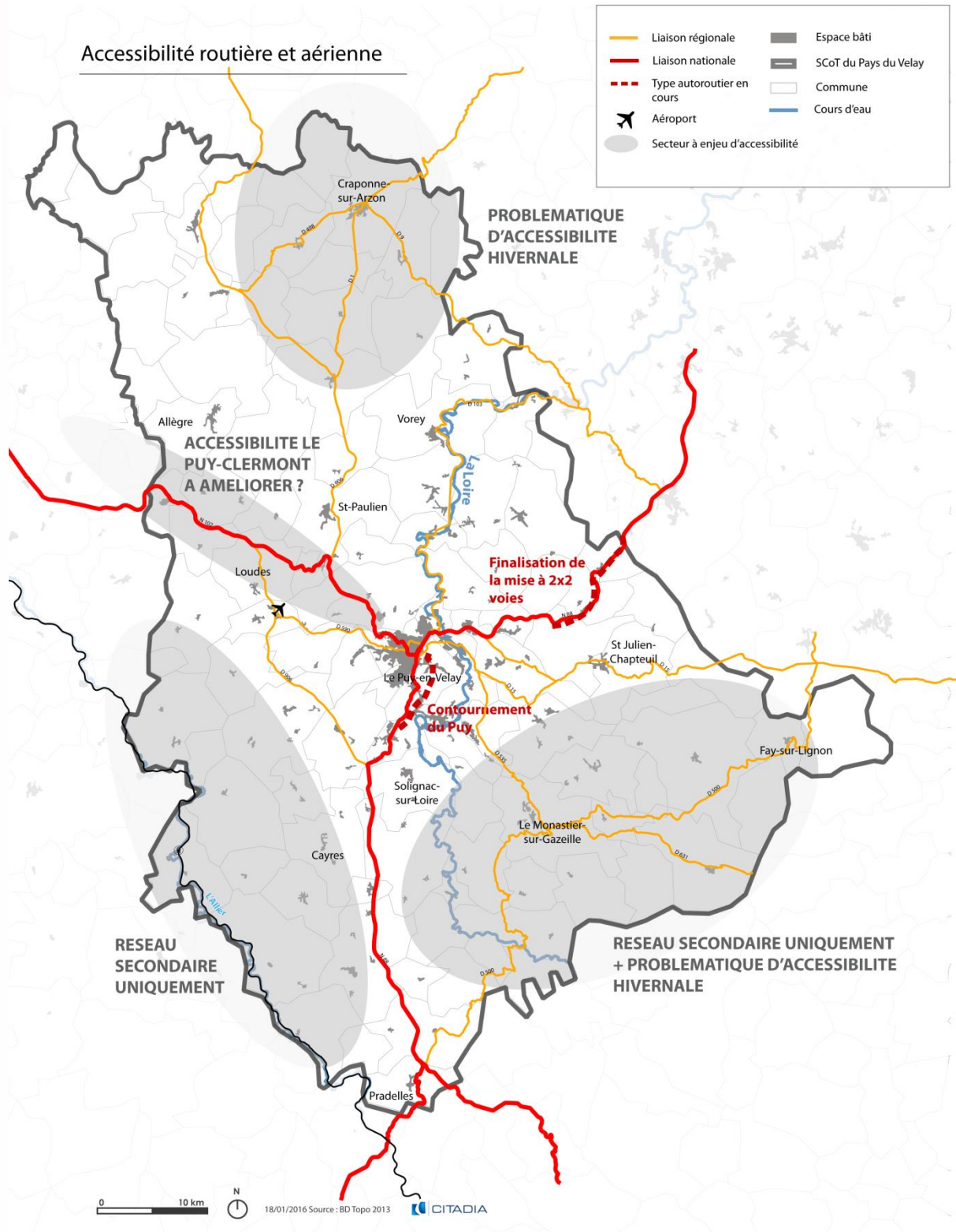
*d) Un territoire relativement préservé des flux de transit*

L'absence de grandes infrastructures de déplacements de type autoroute limite les phénomènes liés aux flux de transit. Néanmoins, sur le territoire du SCoT, l'ensemble des infrastructures viaires et ferroviaires convergent en direction de la ville centre, le Puy-en-Velay. Cette situation peut engendrer des dysfonctionnements en termes de sécurité routière et de fluidité du trafic. La centralisation des activités dans l'agglomération entraîne des déplacements motorisés importants et peu cohérents avec l'enjeu de préservation de la qualité de vie et du cadre naturel.

Les nuisances sonores sont essentiellement centrées sur l'entrée de l'agglomération et le contournement du Puy-en-Velay et concernent les RN 88 et RN 102. Sur l'axe le Puy-en-Velay – Pradelles de la RN 88, la nuisance est de catégorie 3 atteignant les 73 dB en journée et 68 dB la nuit. Il en est de même sur l'axe le Puy-en-Velay – Saint-Paulien de la RN102.



Accessibilité routière et aérienne



### 4.3. Une offre ferrée « inégale »

#### a) Une offre ferroviaire peu attractive ...

Le territoire est desservi par quatre lignes ferroviaires régionales (TER) au départ du Puy-en-Velay. Elles relient le territoire du SCoT à **Saint-Etienne/Lyon, Clermont-Ferrand et Langogne/Mende**.

Toutefois, ce moyen de transport reste encore peu attractif.

#### ▪ Des temps de trajets supérieurs à la route

La Communauté d'agglomération a fait réaliser en 2008 une enquête auprès des visiteurs du Puy concernant leurs pratiques et leurs attentes en matière de transport. 3304 visiteurs du Puy-en-Velay ont été interrogés, avec pour objectif notamment de déterminer s'il y a des possibilités de report modal (voiture vers train, avion,...) et quelles améliorations sont nécessaires.

Le bilan de cette étude a mis en avant que plus de 90% des visiteurs arrivent sur le territoire du SCoT par moyens de transport motorisés. **Le train est utilisé comme dernier moyen de transport** et utilisé essentiellement par les personnes voyageant seules (28%), celles dont la durée de séjour est de plus de 3 jours, les scolaires et étudiants (22%).

**Le temps de trajet est le motif principal de renonciation au train (49% des personnes). En effet**, les temps de parcours moyens rendent l'offre ferroviaire peu attractive par rapport à la voiture particulière : du fait de l'amélioration constante des infrastructures routières et de la vétusté de certaines lignes, les temps de parcours sont supérieurs de 20 à 75% aux parcours automobiles.

Pour la ligne le Puy/Saint-Étienne, le temps de parcours en train est de 1 heure 20, contre environ 1 heure en voiture, alors que la gare bénéficie de 10 arrivées quotidiennes depuis Saint-Etienne dont 6 en correspondance avec le TGV. Le nombre de départ du Puy reste également limité. **Ces différents constats expliquent que la gare du Puy-en-Velay est globalement peu fréquentée (10ème gare d'Auvergne en termes de fréquentation en 2003).**

**A noter aussi que 31% des personnes ne prennent pas le train en raison du manque de transports locaux pour se déplacer ultérieurement et 20% citent le prix trop élevé des trajets.**

Aucun projet de ligne TGV n'est actuellement en cours sur le territoire du SCoT, qui est relié à la gare de Saint-Etienne pour un accès TGV au reste de la France. Un projet de création d'une ligne Paris-Clermont-Lyon a été défini, mais reporté à l'horizon 2030.

#### ▪ Quatre lignes ferroviaires régionales (TER) mais un nombre limité de gares desservies

Les quatre lignes ferroviaires régionales (TER) au départ du Puy-en-Velay permettent de desservir plusieurs communes locales. Toutefois, l'offre reste **très limitée** :

- **les lignes Le Puy/Clermont ne desservent que la commune de Darsac par train.** Le reste des communes situées sur le trajet du TER est desservie par car SNCF, plus fréquents (Borne, Fix). 6,5 allers/retours quotidiens sont effectués sur la ligne Le Puy-Clermont, dont 4 directs. La ligne Le Puy-La Chaise-Dieu est desservie uniquement par car.
- **la ligne Le Puy/Saint Etienne-Lyon** est la plus dynamique de toutes les lignes, avec 10,5 allers/retours quotidiens en semaine, et 3400 voyageurs hebdomadaires (source SNCF 2008). Elle dessert les gares de Lavoûte, Saint-Vincent, Vorey et Chamalières.



- **La ligne Le Puy-Mende n'existe en train que sur le tronçon Langogne-Mende.** Les communes de Costaros et Pradelles sont desservies par car SNCF uniquement, avec seulement un aller et un retour par jour, sauf le dimanche (pas de desserte).
- Le sud du territoire est desservi par la ligne TER Nîmes/ Langogne/Clermont Ferrand, qui dessert la gare d'Alleyras.

De plus, plus de la moitié des communes sont localisées à plus de 15 km de l'une des gares desservies. Les communes telles que La Chaise Dieu, Saint-Julien de Chapeuil, Craponne, Le Monastier-sur-Gazeille, Fay-sur Lignon et Cayres sont considérablement **éloignées de ces infrastructures ou bénéficient d'une desserte par car** (limitée en terme de fréquence ou plus longue en trajet). La commune de Cayres est toutefois desservie par le réseau de transport inter-urbain du Département, bénéficiant de plusieurs dessertes quotidiennes.

- **Des axes et gares fermés**

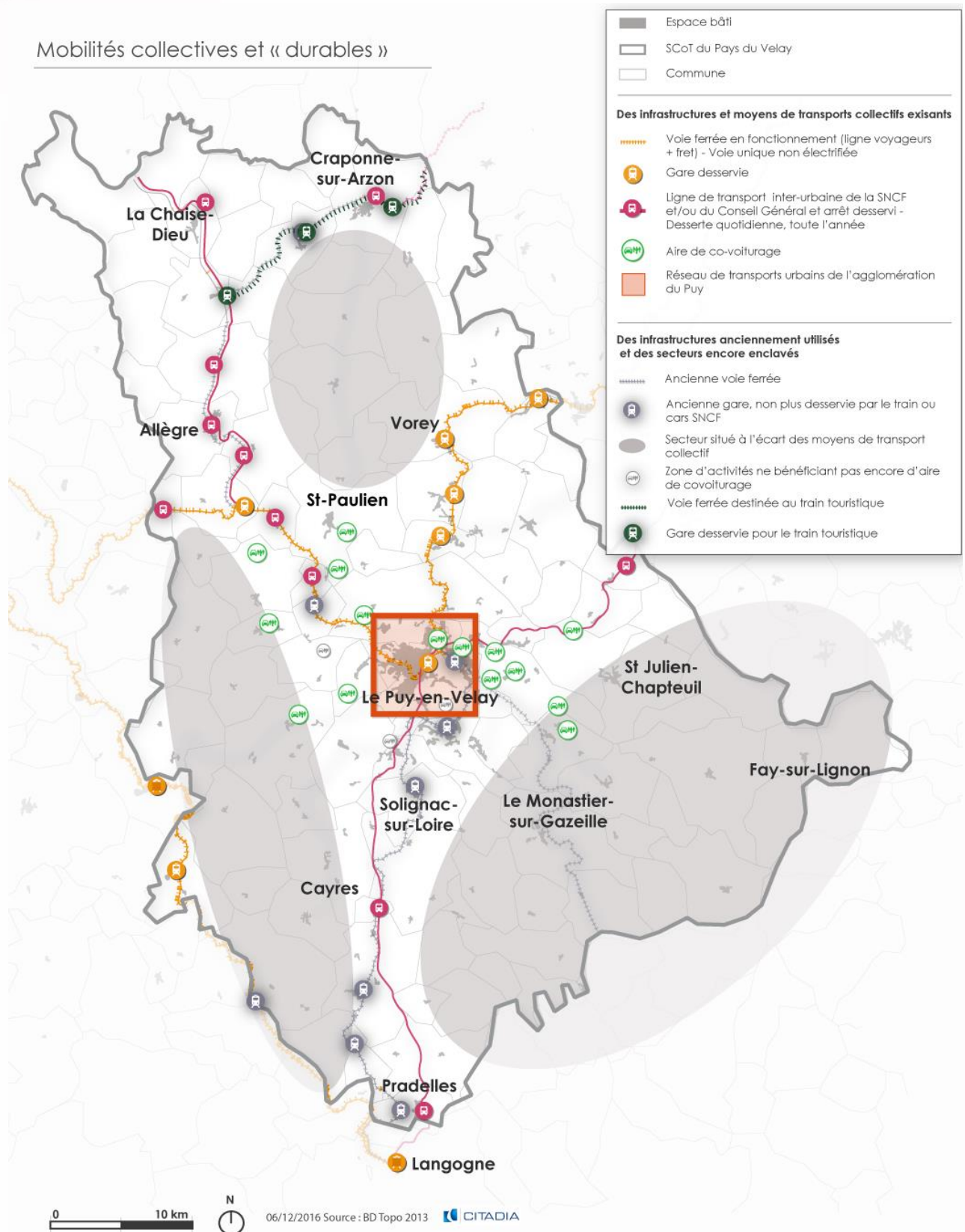
Plusieurs lignes ferroviaires ont disparues, desservant auparavant mieux le territoire du SCoT :

- **La ligne Le Puy-Langogne**, ancienne ligne de chemin de fer à voie unique, déclarée d'utilité publique le 24 mars 1879 et mise en service le 1er juillet 1912. Elle desservait, outre les gares extrêmes du Puy et de Langogne, huit gares intermédiaires. Progressivement, à partir de 1988, les sections sont fermées, des tronçons sont déferés. La section comprise entre Landos et Langogne est devenue un vélo-rail. Une voie verte a été aménagée de Brives-Charensac à Solignac-sur-Loire. En 2010, la destruction du pont-rail de Tireboeuf, sur la commune de Brives-Charensac, a définitivement interrompu la continuité de la ligne<sup>2</sup>.
- **La ligne transcévenole**, couplée sur ses trois premiers kilomètres avec la ligne Le Puy - Langogne. Elle devait traverser Laussonne et atteindre le Monastier et Présailles, dernière gare du parcours. Cette ligne n'a jamais été mise en fonctionnement. Aujourd'hui, cet axe a fait l'objet d'aménagements sur certains tronçons : voie piétonne, transformation en voie automobile, ...
- **La ligne La Chaise-Dieu – Estivareilles**, longue de 40 km et desservant autrefois les gares de Craponne et Julliangues notamment. Cette ligne accueille aujourd'hui un train touristique, le « Chemin de Fer du Haut Forez ».
- **Des « correspondances » très limitées**

Les solutions à l'arrivée du Puy se révèlent très limitées en termes d'offre de taxi, de location de véhicules et surtout de réseau de bus.



## Mobilités collectives et « durables »



## b) Des améliorations en cours

La Région Auvergne et la SNCF ont conduit une réflexion sur les améliorations possibles de l'offre qui a notamment débouché sur l'inscription de projets dans le Contrat de Projets Etat-Région. Le Plan Rail Auvergne 2009-2013 a défini plusieurs travaux visant à lever les ralentissements existants, prévenir l'apparition de nouveaux ralentissements et moderniser voies et ouvrages d'art. Sur le territoire du SCoT, ils concernent :

- **Un programme de rénovation complète** (en cours) spécifique de la ligne Le Puy/Firminy/Saint-Etienne, deuxième plus fréquentée d'Auvergne, après l'axe Moulins <> Clermont <> Arvant et qui semble avoir un très fort potentiel à la fois au regard de la croissance démographique de la Haute-Loire, mais également en termes d'attractivité touristique ;
- **Un programme de mise à niveau** : travaux sur les ouvrages d'art, tunnels, ponts, remblais et tranchées de la ligne Clermont-Ferrand /Le Puy ;
- **Un programme de sauvegarde** : chantiers sur la ligne St-Georges d'Aurac/Langogne (partie de la ligne Clermont-Ferrand /Nîmes).

L'actuel Plan de déplacements urbains et communautaires souligne quant à lui la nécessité de **créer 7 haltes ferroviaires sur l'agglomération** sur les deux lignes Brives-Charensac/Le Puy-en-Velay/Espaly et Chadrac/Le Puy-en-Velay/Espaly : ces haltes concerneraient Chadrac, Corsac, Brives-Charensac, Le Puy-en-Velay, Boulevard Bertrand, Capucins et Espaly.

L'ensemble de ces travaux portent toutefois quasi-exclusivement sur les besoins et les attentes des « usagers pendulaires », à savoir les actifs, les élèves et les étudiants.

Les déplacements liés au tourisme et aux loisirs, rarement abordés, sont appréhendés comme des flux « à sens unique », positionnant l'Agglomération du Puy comme une ville de départ et non comme un territoire attractif, à fort potentiel touristique. En effet, les réflexions portent sur une amélioration des correspondances à Lyon et à Saint-Étienne entre les trains en provenance du Puy et les TGV, pour permettre aux « locaux » de se rendre plus facilement à Marseille et à Paris (*étude Accessibilité et Transports – 20 villes moyennes témoins*).

#### 4.4. Une offre de transport routière collective plus ou moins attractive

##### a) Une offre de transport par car globalement bien quadrillée mais réservée essentiellement aux scolaires

Le Département de la Haute-Loire assure la gestion d'une dizaine de lignes de transport par car sur le territoire du SCoT, qui est globalement bien quadrillé en termes de desserte. La majorité de la clientèle est toutefois composée de scolaires, ces lignes fonctionnent pour la plupart, quotidiennement en période scolaire. Elles constituent un complément « modes alternatifs » pour les territoires non desservis par le train. **Toutefois, seules 2 lignes fonctionnent également pendant les vacances scolaires et quotidiennement, limitant ainsi l'accès aux autres usagers** alors que ces lignes ne sont pas réservées aux seuls scolaires bien qu'ils représentent une écrasante majorité.

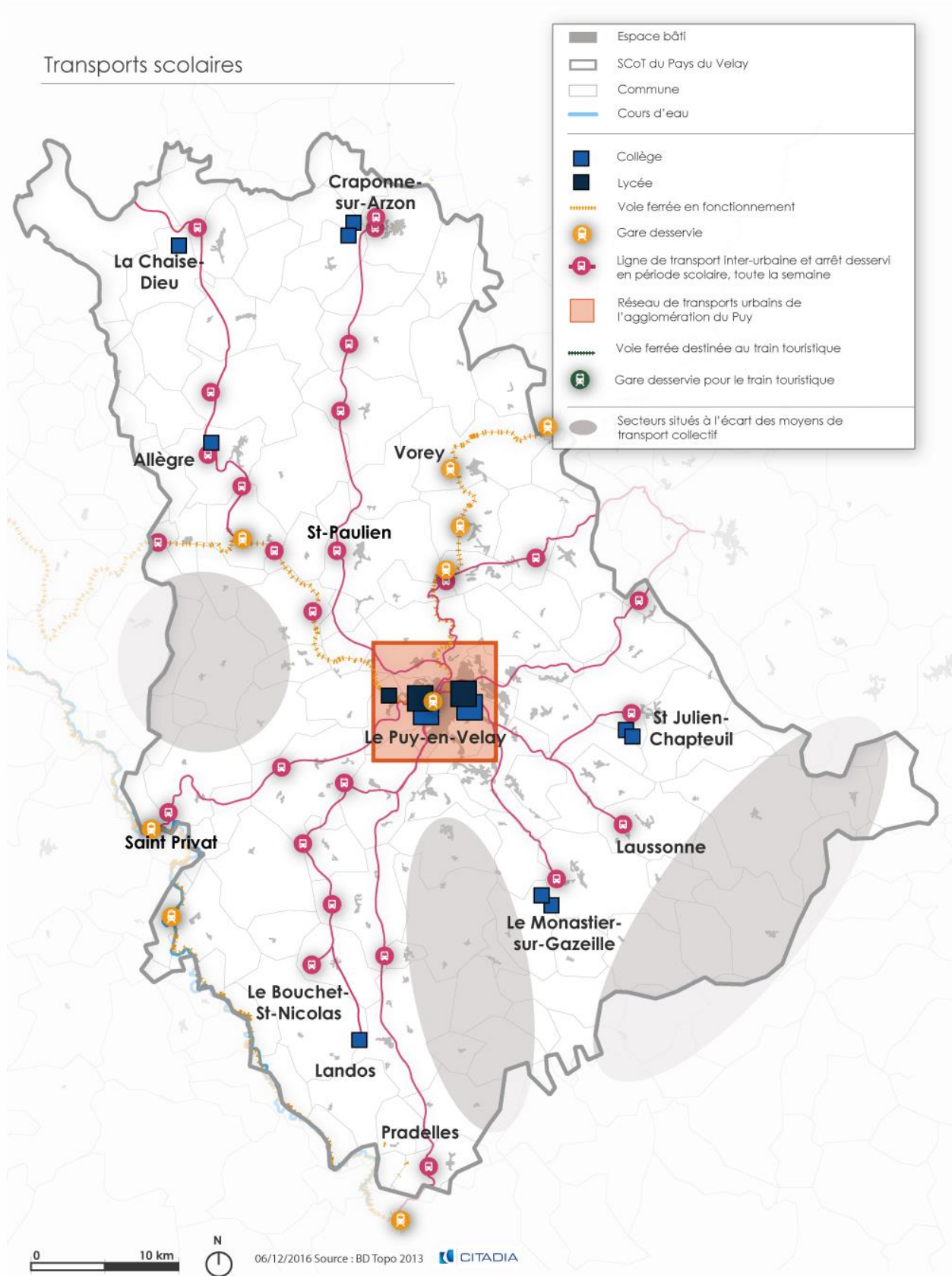
Plusieurs secteurs du territoire, à l'écart de gares SCNF desservies, restent également éloignés de ces moyens de transport collectif interurbains, en particulier le Devès et le Mézenc, ainsi qu'entre Le Puy-en-Velay et Craponne.

La commune de Craponne est également desservie par une ligne du réseau de car de la Loire. La ligne relie Craponne-sur-Arzon à Saint-Etienne en 1h30.

En ce qui concerne l'accessibilité des scolaires aux collèges et lycées, le Mézenc, les communes du sud de la vallée de la Loire ainsi que les environs de Vergezac/St Jean de Nay, ne sont aujourd'hui pas desservis. De plus,



seulement 40% des collégiens et lycéens habitant dans les communes périphériques du Puy-en-Velay empruntent les transports publics.



*b) Des lignes urbaines de l'agglomération de plus en plus attractives*

Le réseau de transport public urbain communautaire est exploité par la régie des transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (Tudip), qui transporte, chaque année environ 2 millions de personnes, sur **12 lignes**.

L'utilisation des lignes représentent actuellement **3 % des déplacements** des habitants de la communauté d'agglomération, alors qu'elles représentent de 10 à 15% dans des agglomérations de taille comparable (source : porter à connaissance de l'Etat).

**Toutefois, une hausse de la fréquentation est identifiée depuis 2008.** En effet, le bilan statistique sur les trois années 2008 / 2009 / 2010 fait apparaître une fréquentation en hausse des TUDIP de plus de 10,60 % en trois ans, soit 2,31 % entre 2009 et 2008 et 8,10 % entre 2010 et 2009. Ces bons résultats sont les fruits de la **nouvelle politique de transports en commun**, impulsée en 2008 par les élus de la Communauté d'agglomération, avec notamment la création, en 2010, d'une nouvelle ligne qui dessert notamment Brives-Charensac, Vals-près-le Puy, la zone de Chirel et le quartier du Val-Vert, toutes les 15 minutes. La desserte journalière du bourg d'Orzilhac a également été mise en place pour faciliter les déplacements scolaires, domicile-travail et de loisirs. Le prix du ticket (1,30 €, 9 € le carnet de 10) et de l'abonnement (14 €/mois jeunes, 30 € actifs) participent également à l'attractivité de ce réseau de bus car moins élevés que sur d'autres régions.

**Ainsi, en 2010, on compte 875 000 kilomètres parcourus pour 1 530 000 voyageurs transportés.** Le réseau bénéficie de 18 autobus standards, 3 autobus de moyenne capacité, 1 autobus interurbain et deux véhicules pour personne à mobilité réduite (PMR).

Pour poursuivre cette dynamique et augmenter encore la part d'utilisation des transports en commun dans les déplacements communautaires, des améliorations significatives ont été proposées par le **plan de déplacement urbain et communautaire (PDUC)** :

- étendre le réseau urbain sur les principales communes de l'agglomération, comme Blavozy, Coubon, Cussac-sur-Loire, Le Monteil, Pognac et Saint-Germain-Laprade ;
- augmenter les fréquences de 12 minutes en centre urbain à 20 à 40 minutes sur les autres lignes ;
- étendre les horaires de fonctionnement ;
- maintenir une offre identique vacances scolaires/hors vacances ;
- réduire le temps de parcours et la fiabilité horaire (en site propre) ;
- offrir une tarification adaptée à la population ;
- améliorer l'information.

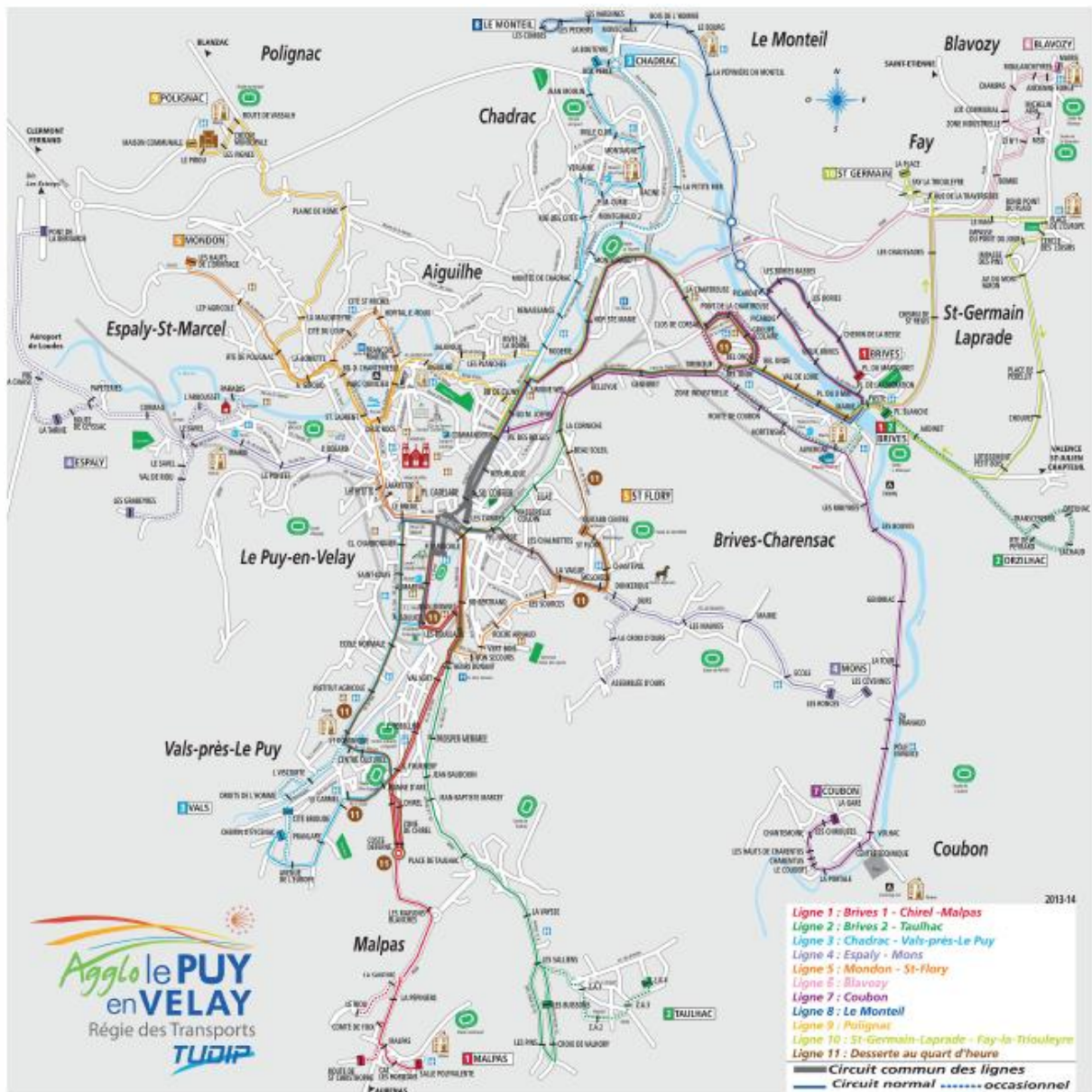
En raison d'une forte affluence de voyageurs en gare SNCF et l'achèvement du contournement qui va bouleverser l'accès au centre-ville, la Communauté d'agglomération a décidé de créer un **Pôle d'Echanges Intermodal de transports (PEI) sur le site de la gare du Puy-en-Velay**. Cette initiative permettra de favoriser l'usage des transports collectifs, mais également d'améliorer la complémentarité entre les différents modes de transports. Le projet, en cours de finalisation, consiste en :

- **la réorganisation du site de la gare SNCF** : réalisation d'un Pôle d'Echanges Intermodal qui permettra une vraie liaison entre les quartiers, la création d'un parc public relais, la création d'un parc pour les agents et les clients de la SNCF, la création d'une voie de désenclavement et d'une gare routière.
- la construction d'une **passerelle** pour faciliter l'accès aux transports en commun et permettre aux habitants des quartiers de Coloin et Guitard de rallier le centre-ville plus facilement
- **l'aménagement du parking Bertrand de Doue**, un parking à la barrière de 180 places
- la création d'une **voie de désenclavement** du site ferroviaire à partir du contournement
- la réalisation d'une **gare routière**





- la desserte du site par les transports urbains
- l'aménagement d'un parking public
- l'aménagement du parvis de la gare



c) Une dynamique de développement d'aires de covoiturage en cours

Au regard de l'offre en matière de transports alternatifs à la voiture, le covoiturage constitue l'une des réponses les plus pertinentes pour répondre aux enjeux de développement durable du territoire.

Plusieurs aires de covoiturage se sont progressivement implantées sur le territoire du SCoT, **principalement autour de l'agglomération du Puy-en-Velay**. Elles sont notamment utilisées dans le cadre de déplacements domicile-travail vers le Puy-en-Velay.

d) Des transports « à la demande » sur l'ensemble du territoire

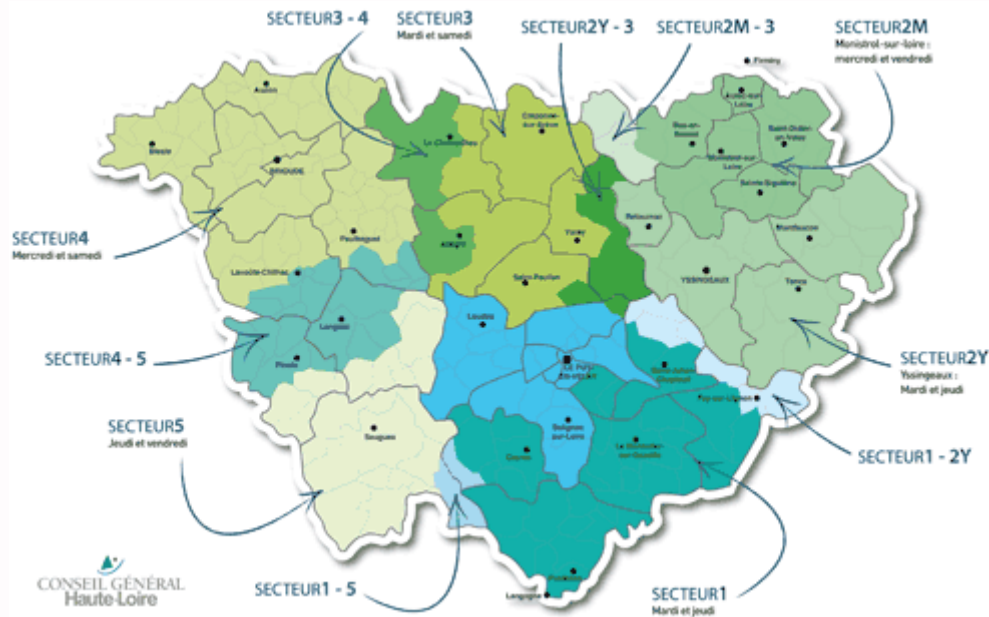
Ce service rentre dans le cadre de la politique menée par le Département de la Haute-Loire en faveur des personnes en situation de handicap ou de dépendance. Il leur permet de se déplacer à l'intérieur de l'un des



secteurs définis, de se rendre à l'intérieur de la communauté d'agglomération du Puy en Velay, ainsi qu'à sa sous-préfecture, ou à des manifestations sportives ou culturelles.

Desservant chacun des secteurs deux fois par semaine, ce service est aujourd'hui performant. Il reste toutefois ouvert uniquement aux titulaires de la carte d'invalidité, aux attributaires de la Prestation Compensation du Handicap (PCH) et aux attributaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA). Ceci est justifié par l'impossibilité pour le réseau de cars du département d'assurer l'accessibilité des secteurs concernés.

#### Les secteurs desservis par le transport à la demande



### 4.5. Une desserte aérienne « d'affaire »

L'offre aérienne du territoire est concentrée sur trois aéroports : celui de Loudes, de Clermont-Ferrand et celui de Lyon St-Exupéry. Les deux derniers pouvant être associé à une location de voiture.

Situé à 10 km du Puy-en-Velay, l'aérodrome de Loudes est classé en catégorie C, c'est à dire essentiellement tourné sur des **courts courriers** (< 1000 km). Il est relié quotidiennement à l'aéroport de Paris-Orly (2 vols quotidien du lundi au vendredi). Les vols sont gérés par la compagnie HEX'AIR.

#### LE PUY-EN-VELAY > PARIS ORLY SUD

N° Vol	HLE*	Départ	Arrivée	Jours
UD 450	06H30	07H00	08H10	du lundi au vendredi
UD 454	16H55	17H15	18H25	du lundi au vendredi

#### PARIS ORLY SUD > LE PUY-EN-VELAY

N° Vol	HLE*	Départ	Arrivée	Jours
UD 451	08H00	08H30	09H35	du lundi au vendredi
UD 457	18H25	18H55	20H00	du lundi au vendredi

La desserte aérienne est principalement conçue comme une desserte « d'affaires ». L'étude Transport « 20 villes moyennes témoins - Le Puy-en-Velay : ville moyenne et inter-régionale, octobre 2009 », identifie plusieurs constats significatifs :

- une desserte ralentie en été, pendant la période touristique, alors que la demande de transport se caractérise avant tout par un tourisme estival « de halte » lié à l'événementiel ;



- une offre tarifaire élevée (environ 440 € aller/retour sans abonnement ; 238 € tarif week-end ; prix réduits pour jeunes/séniors/couples), non combiné avec un produit touristique autre qu'hôtel ;
- une absence de possibilités de véritables « correspondances » vers Le Puy-en-Velay (pas de locations de voiture notamment).

La part de l'avion comme moyen de transport reste donc aujourd'hui très faible sur le territoire. Moins de 10 000 personnes transitent par cet aéroport chaque année. C'est l'aéroport de Lyon qui est le plus attractif : un nombre croissant de touristes fréquente cet aéroport pour se rendre sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Voitures particulières et taxis sont les seuls moyens de transport pour accéder à l'aéroport, situé à 10 minutes environ du centre-ville du Puy-en-Velay.

En vue de desservir la préfecture de la Lozère, une navette relie depuis 2007 l'aéroport à la ville de Mende, située à moins d'une heure trente minutes de la plateforme vellave. Cette navette est soutenue par le Conseil Général de la Lozère depuis l'abandon de toute liaison aérienne régulière depuis l'aérodrome de Mende-Brenoux.

**Malgré une fréquentation qui reste aujourd'hui encore limitée mais qui se maintient et les contraintes rencontrées, l'offre aérienne reste indispensable pour l'attractivité du territoire et le développement économique du territoire, avec un important potentiel d'évolution.**

Passagers/Année	2012	2013	2014	2015	2016
Locaux	7 319	6 741	7 491	7 216	7 571
Internationaux	0	0	0	0	0
Nationaux	0	0	0	0	0
TOTAL	7 319	6 741	7 491	7 216	7 571

*Evolution du nombre de passagers sur l'aéroport de Loudes –  
Source : site de l'Union des Aéroports Français - www.aeroport.fr*



## 5. Les formes urbaines et les modes d'urbanisation

### 5.1. Les typologies d'habitat

L'habitat dans le SCoT du Pays du Velay est marqué par une prédominance de la maison individuelle, qui représente **69% des logements construits entre 2007 et 2011**, soit un peu plus que la moyenne régionale (61%) mais moins que la moyenne départementale (75%).

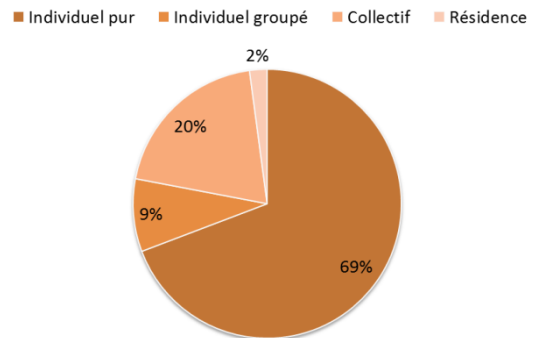
Il est toutefois identifié une forte différence entre les constructions réalisées à l'échelle de l'Agglomération du Puy-en-Velay et celle des autres EPCI du SCoT. En effet, la part de « l'individuel pur » ne représente que 54% des nouvelles constructions au sein de l'agglomération alors qu'elles représentent entre 81 et 93% de celles des autres EPCI.

Cette distribution du parc induit une prédominance des grands logements d'au moins 5 pièces qui représentent 41% des résidences principales, alors que les typologies moyennes (T2-T3) ne pèsent que 26,4% (données sur l'ensemble des logements et non pas ceux uniquement construits entre 2007 et 2011). De 5 points inférieure à la moyenne nationale, la part de logement de grande taille reste équivalente à celle rencontrée à l'échelle du département et de la région. Cette répartition est également quasi-équivalente entre l'agglomération du Puy-en-Velay et les autres EPCI.

**La sur-représentation du mode individuel est un facteur déterminant de l'insuffisance de diversité de l'habitat constatée sur le territoire et de consommation foncière. En effet, sur les 20 dernières années la surface moyenne des terrains est d'environ 2000m<sup>2</sup> par logement (source : SITADEL et DDT Haute-Loire).**

Cependant, malgré une faible part du collectif et de l'individuel groupé dans les nouvelles constructions, il est important de noter que la majorité des communes bénéficie d'une typologie ancienne majoritairement agglomérée (bourgs-centre et hameaux), où les constructions sont de type habitat individuel groupé. Celle-ci reste majoritairement présente dans certaines communes (bien que de l'habitat individuel isolé s'y conjugue souvent). Les constructions individuelles se sont progressivement répandues comme nouveau mode d'habitat depuis les années 1970 (dynamique connue à l'échelle nationale).

Typologie d'habitat à l'échelle du Pays du SCoT



## 5.2. Vers une diversification des formes d'habitat dans la Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a approuvé son Programme Local de l'Habitat le 22 juin 2012. Le PLH détaille les objectifs en termes de production de logements sur les 28 communes de la communauté d'agglomération. Les objectifs sont définis par couronnes autour de la ville centre du Puy. 15 actions ont été définies. « **Rééquilibrer la typologie des logements neufs pour mieux répondre aux besoins** » et « **Utiliser l'ensemble des outils pour [...] réduire la consommation foncière** » sont les deux actions liées aux typologies d'habitat.

Le PLH a ainsi imposé une répartition des constructions par typologie d'habitat, permettant d'augmenter la part du collectif et de l'individuel groupé dans les nouvelles opérations.

	Le Puy	1 <sup>ère</sup> couronne	2 <sup>e</sup> couronne
<b>Individuel pur</b>	25%	55%	85%
<b>Individuel groupé</b>	30%	20%	10%
<b>Collectif</b>	50%	25%	5%
<b>T1/T2</b>	20%	5%	5%
<b>T3</b>	25%	15%	12%
<b>T4</b>	35%	40%	35%
<b>T5</b>	20%	40%	48%

### Exemples de typologie d'habitat et de densité rencontrés sur le territoire du SCoT :

#### Entre 5 et 6 logements / hectare

Sembadel, CC de La Chaise Dieu – Habitat individuel



#### Entre 10 et 12 logements / hectare

Le Puy-en-Velay, rue Louis Pasteur (proche rue de Compostelle) – Habitat individuel



Le Monastier-sur-Gazeille, Lotissement de la Chenevette – Habitat individuel



Vals-près-le-Puy, rue des Aubépines (proche du stade) – Habitat individuel groupé

**Entre 25 et 30 logements / hectare**

Le Puy-en-Velay, rue de Chirel (proche zone commerciale de Chirel) – Habitat individuel groupé



Le Bouchet-Saint-Nicolas, Centre village – Habitat individuel plus ou moins groupé



Entre 60 et 70 logements / hectare

Le Puy-en-Velay, Avenue du Val vert – Habitat collectif



Entre 85 et 100 logements / hectare

Allègre, Rue Notre Dame de l'Oratoire (centre ancien) – Habitat individuel groupé



Entre 100 et 110 logements / hectare

Le Puy-en-Velay, Avenue du Val vert – Habitat collectif





## 6. Un développement numérique en cours

L'expression technologies de l'information et de la communication (TIC), désigne tout ce qui relève des techniques, logiciels et matériels, utilisés dans la transmission, le traitement et le stockage de données et d'informations, principalement l'informatique, l'internet et les télécommunications (source Insee).

### 5.3. Un accès aux technologies numériques de qualité pour tout le territoire qui ne cesse de s'améliorer

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique et défini à l'échelle du département au minimum, présente une stratégie de développement des réseaux. Il vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés afin de répondre aux trois enjeux suivants :

- couverture : résorber les zones blanches ;
- concurrence : le choix parmi plusieurs offres, favoriser le dégroupage ;
- innovation : montée en débit et les débits en situation de mobilité.

**Le SCoT se doit de décliner au plan local les orientations du SDTAN. L'enjeu pour le SCOT du Velay est d'être coordonnateur et facilitateur sur son territoire. Il se doit de repérer les besoins au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du projet de très haut débit. Le SCOT définit les secteurs dans lesquels l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructure et réseaux de communication électroniques.**

### 5.4. L'accès aux nouvelles technologies

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent des enjeux majeurs, tant économiques et sociaux que culturels. Les TIC sont perçues comme des outils de lutte contre la distance. La présence des réseaux permet le désenclavement du territoire. Il convient désormais de considérer les **TIC comme des équipements nécessaires au développement** au même titre que les réseaux routiers et ferrés.

L'enjeu numérique est d'autant plus fort sur ce territoire qui est enclavé en termes d'infrastructures routières et ferroviaires. L'hiver certaines communes sont difficiles d'accès d'où l'importance de ces nouvelles technologies et une couverture totale sur le territoire du SCOT du Pays du Velay.

Dès l'an 2000, le Département de la Haute-Loire a pris l'initiative de développer le haut débit sur son territoire. En 2004, la charte « Département innovant » signée avec France Telecom a permis d'atteindre un taux de couverture de 96% du département en haut-débit en 2006, taux exceptionnel pour un département rural. En France, en 2012, c'est 78% de la population qui a accès à Internet.

Le programme national Très Haut Débit du 14 juin 2010, fixe un objectif de 100% de la population française desservie à l'horizon 2025. En juillet 2013, la région Auvergne a signé, avec Orange, un partenariat public-privé afin de fournir une couverture complète du territoire en haut débit à l'horizon 2017 avec une connexion internet supérieure à 8Mbit/s pour l'ensemble de la population grâce notamment à l'installation de la fibre optique.

Le très haut débit est utile au quotidien pour les habitants, les entreprises mais aussi les étudiants. L'IUT du Puy-en-Velay dispose d'un département Imagerie Numérique. Les dispositifs et le matériel utilisés nécessitent de gros volumes de bande passante.

L'ensemble des communes du SCoT du Pays du Velay a accès à l'ADSL haut débit. Toutefois le dégroupage n'est pas effectif sur tout le territoire : les utilisateurs de l'internet n'ont pas tous le choix de leur opérateur.



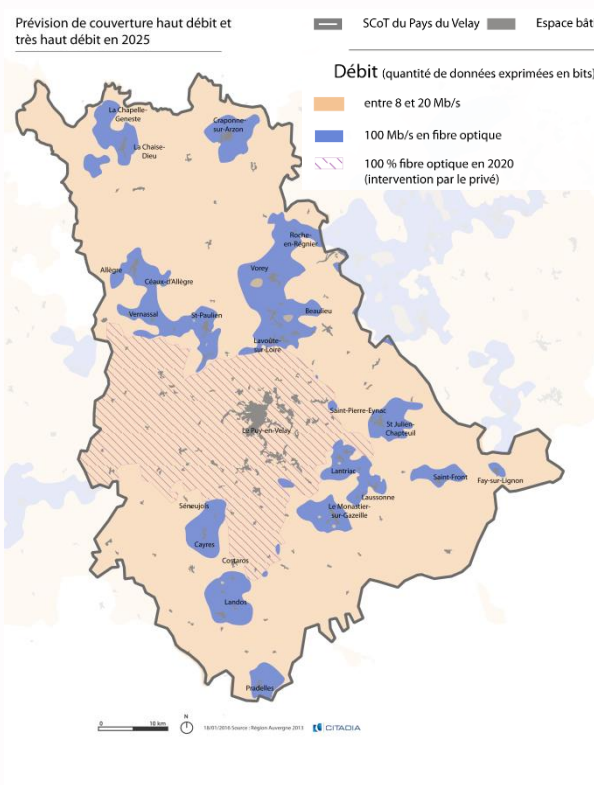
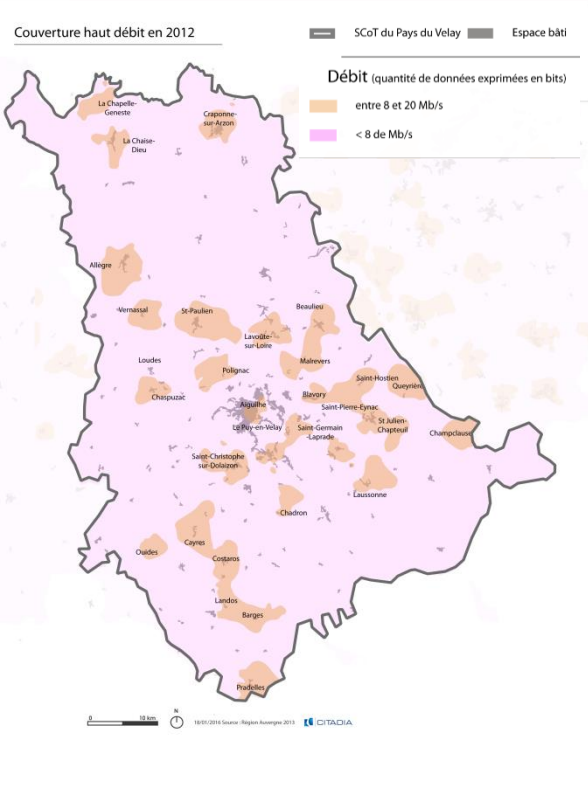
Il est important de compléter l'offre différenciée de réseaux numériques afin d'éviter le risque de « fossé numérique » sur le territoire entre les individus et les entreprises. Les nouvelles technologies sont au cœur du développement économique. Les entreprises ont tendance à s'implanter là où l'offre numérique est accessible et la moins coûteuse en termes de services. Pour les individus, la souscription à une offre internet est d'autant plus attractive s'ils ont le choix de l'opérateur afin de choisir la moins onéreuse et la plus qualitative en termes de besoins.

Le plan de couverture des « zones blanches » en téléphonie mobile, signé par le Département en janvier 2004, a permis la résorption de zones blanches dans certaines communes du Pays du Velay :

- à la charge du département pour les communes de : La Chapelle-Geneste, La Chapelle-Bertin, Malvières, Bonneval, Félines, Beaune-sur-Arzon, Chomelix, Monlet et Bellevue-La-Montagne ;
- à la charge des communes: Cistrières, Laval-sur-Doulon, Goudet, Arlempe, Salettes, Saint-Arcon-de-Barges et Lafarre.

Un groupement d'établissements publics d'enseignement (Greta) est présent au Puy-en-Velay. Le Greta du Velay s'appuie sur les moyens de l'Éducation Nationale afin de développer la formation continue pour adultes sur une zone géographique définie. Le Greta est une association non subventionnée. En Haute-Loire, il regroupe 21 établissements scolaires et dispense des formations dans de nombreux domaines. Sur le Puy-en-Velay, le CRI (Conseil, Recherche, Innovation) est le laboratoire pédagogique du Greta du Velay spécialisé dans les nouvelles technologies.

Il serait intéressant d'intégrer le Greta du Velay au projet du SCOT sur le développement des TIC et de l'information au public sur son territoire.



## 5.5. L'accès public à internet

Le territoire du SCoT comprend des espaces publics numériques (EPN) offrant la possibilité à la population de se servir de l'ensemble des services et des contenus qui passent par internet sans avoir besoin de s'équiper d'un ordinateur et d'une connexion. Six lieux d'accès public à internet sont présents sur le territoire: Rosières, Vorey, Rauret, Brives-Charensac et deux au Puy-en-Velay. Ce sont soit des points infos jeunesse ou des associations proposant des services liés à l'informatique. À Brives-Charensac c'est une cyber-base. Un lieu d'accès labellisé.

Un espace Cyber-base est un espace public pour l'initiation aux TIC. Des professionnels formés aux nouvelles technologies animent des ateliers. La vocation de cette structure est d'aider tous les publics à s'approprier les usages numériques dans un cadre personnel ou professionnel.

La Caisse des Dépôts et Consignations est à l'origine du concept. Cet espace public est porté par une structure publique pérenne, telle qu'une collectivité locale, et géré par une équipe d'animateurs professionnels. Cet espace est également un outil au service du développement du territoire, capable de soutenir des projets locaux, en cohérence avec les politiques publiques locales. Il contribue à combler le manque d'équipement des foyers en milieu rural.

*Le concept Cyber-base repose sur une charte de labellisation qui couvre à la fois le processus de création et le fonctionnement de l'espace. Elle vise à conférer une identité forte au dispositif et à garantir sa pérennité. Cette charte répond pleinement aux caractéristiques du label NetPublic de la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI).*

## 5.6. L'accès aux services publics en ligne : le PVP (source conseil départemental 43)

Le département de la Haute-Loire se mobilise pour les usages innovants en matière de numérique et notamment en termes d'accessibilité. Le Département a mis en place sur son territoire le dispositif Point Vision Public (PVP), en partenariat avec l'État, l'Europe et la Région. Ce dispositif se matérialise par des bornes de visioconférence permettant de conduire un entretien en face à face dans des conditions proches du réel et l'échange de documents. Cela contribue à faciliter l'accès aux services publics pour les citoyens ruraux. Ce dispositif est encore peu utilisé par les organismes.

Sur le territoire du SCoT du Pays du Velay, sept bornes ont été mises en place avec différents services accessibles :

- Craponne-sur-Arzon : pôle emploi, MSA, EDF, URSSAF, CAF, CPAM, CRAM, MDPH, Banque de France, CNAM
- Vorey : pôle emploi, MSA, URSSAF, CAF, CPAM, MDPH, Banque de France, CNAM
- Rosières : pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM, CRAM, MDPH, Banque de France
- Fay-sur-Lignon : MSA, EDF, URSSAF, CAF, CPAM, MDPH, Banque de France, CNAM
- Le Monastier-sur-Gazeille : pôle emploi, MSA, URSSAF, CAF, CPAM, MDPH, Banque de France, CNAM
- Costaros : pôle emploi, MSA, URSSAF, CAF, CPAM, CRAM, Banque de France, CNAM
- Saint-Privat-d'Allier : URSSAF, CAF, CPAM, MDPH, Banque de France, CNAM

Le territoire du SCOT Pays du Velay, sur le volet numérique, possède tous les atouts pour le développement des équipements, des activités et pour la qualité de vie de ses habitants.



## 5.7. Les autres formes de communication numérique

### a) Le télétravail

Le territoire du SCoT n'a pas d'espace de télétravail à proposer à la population. Toutefois, la région possède un centre de télétravail dans le Pays de Murat. Entreprise en développement, le dispositif peut être reproduit dans le périmètre du SCoT du Velay. L'enjeu du travail à distance pour garder une qualité de vie est primordial à l'heure du développement des nouvelles technologies et sur un territoire bien doté en dispositifs numériques.

### b) L'accès à la TNT

L'équipement des foyers français en termes de numérique s'est fait en plusieurs phases. La région Auvergne est passée au tout numérique en mai 2011. Le territoire du Pays du Velay a pu ainsi profiter de toutes les chaînes de télévision par décodeur TNT ou satellite. Depuis décembre 2012 de nouvelles chaînes sont déployées dans les régions françaises. L'accès aux 6 nouvelles chaînes de la TNT dans le département de la Haute Loire est effectif depuis le 8 avril 2014.

### c) La formation en ligne ou e-formation

L'apprentissage en ligne désigne l'ensemble des solutions et moyens permettant d'apprendre par des moyens électroniques. Cela inclut les sites web éducatifs, l'enseignement à distance ou l'utilisation du réseau internet pendant les cours

Les TICE (TIC + Enseignement) recouvrent les outils et produits numériques pouvant être utilisés dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement. Ainsi les TICE regroupent un ensemble d'outils conçus et utilisés pour produire, traiter, entreposer, échanger, classer, retrouver et lire des documents numériques à des fins d'enseignement et d'apprentissage.



AR PREFECTURE

043-201063045-20180903-CS\_2018\_14-DE  
Regu le 11/09/2018

Velay!  
SCoT



## En bref

### Atouts

- Un territoire attractif dans son ensemble (solde migratoire positif) ;
- Un taux de création d'emploi supérieur à la moyenne régionale ;
- Un équilibre entre offre emploi et actifs ayant un emploi ;
- Une Communauté d'agglomération véritable moteur économique (Le Puy-en-Velay : 5e pôle d'emploi de la région Auvergne) ;
- La présence de grands groupes industriels ;
- Un secteur tertiaire dynamique, en particulier en matière de services ;
- Des productions agricoles et artisanales de qualité ;
- La présence d'un important patrimoine naturel, paysager, et culturel ;
- Des équipements sportifs performants et nombreux portés par un tissu associatif dynamique ;
- Une offre culturelle diversifiée ;
- Des services publics présents sur l'ensemble du territoire grâce aux pôles secondaires ;
- Un accès par train depuis Lyon et Saint-Etienne en amélioration ;
- Des moyens alternatifs à la voiture individuelle en développement : le covoiturage.

### Faiblesses

- Une population vieillissante à l'échelle du SCoT ;
- Une dynamique démographique en panne sur certains secteurs du territoire ;
- Un revenu net moyen par foyer fiscal faible ;
- Un recul de l'emploi industriel et agricole ;
- Des difficultés du maintien des commerces de proximité dans les communes rurales ;
- Un manque de notoriété touristique ;
- Des équipements de santé difficile d'accès pour les communes les plus rurales ;
- Un parc de logements vacants important ;
- Une prédominance de l'habitat individuel (également dans la construction neuve) ;
- Une offre de logements en décalage avec la taille des ménages ;
- Une consommation foncière excessive comparativement au développement démographique en 10 ans ;
- Une desserte locale par TER limitée, hormis sur la liaison Le Puy-St Etienne ;
- Un territoire qui reste globalement enclavé, en particulier sur certains secteurs ;
- Un manque de desserte alternative à la voiture : transport en commun, train ;
- En matière numérique : quelques zones



## Armature du territoire : un cœur urbain, des pôles d'équilibre et des bourgs centres relais

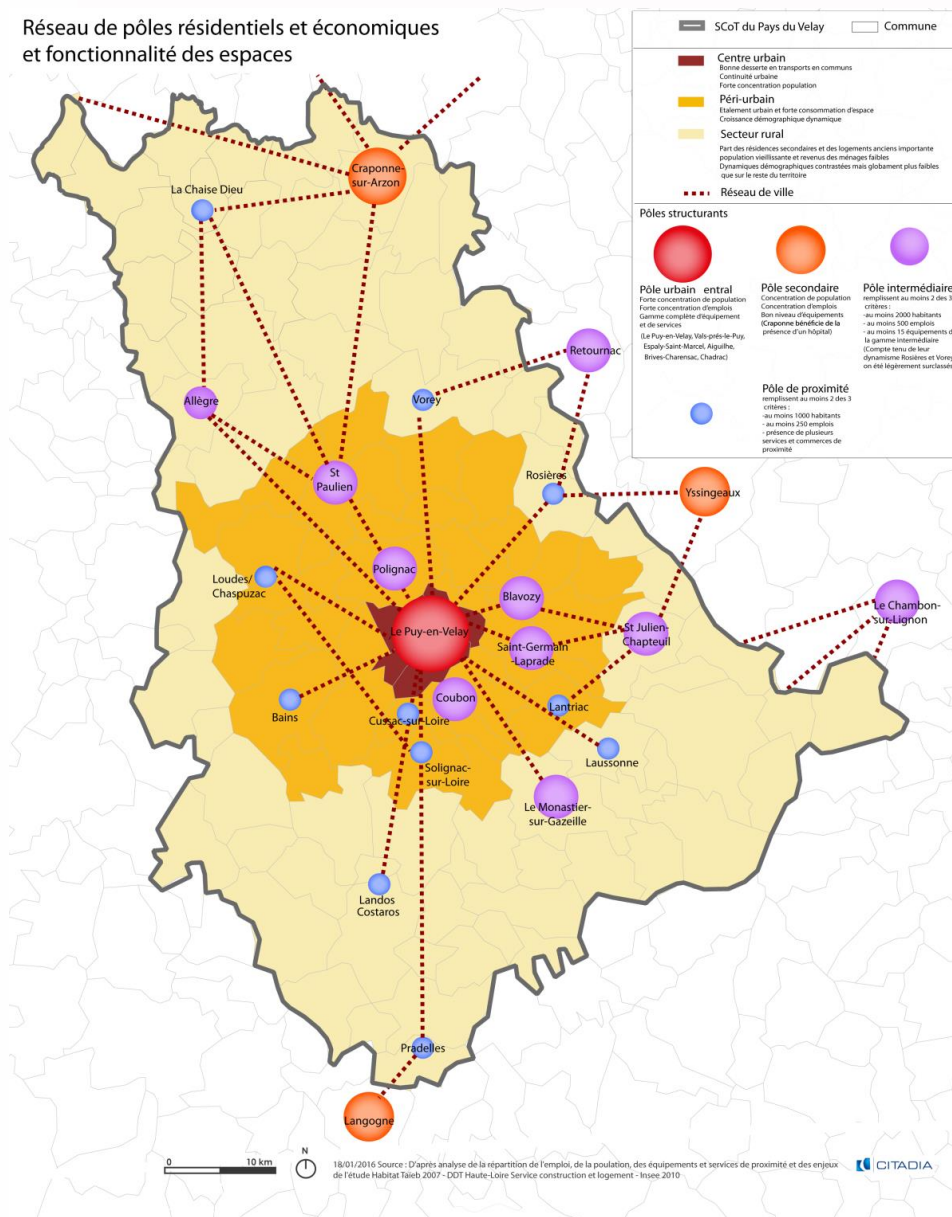
L'analyse de la répartition de la population, des emplois, des services et des équipements met en évidence un certain nombre de pôles qui structurent le fonctionnement du territoire :

**Un pôle urbain central** : Forte concentration de population/ forte concentration d'emplois/gamme complète d'équipements et de services

**Un pôle secondaire** : Concentration de population/concentration d'emplois/ bon niveau d'équipements

**Des pôles intermédiaires** qui possèdent au moins 2000 habitants ou au moins 500 emplois ou un bon niveau d'équipements et de services (au moins 15 équipements de la gamme intermédiaire) mais qui restent dépendant du pôle urbain central.

**Des pôles de proximité** : au moins 250 emplois ou au moins 1000 habitants et présence de quelques services et commerces de proximité.



## Quels enjeux pour le territoire ?

### Les enjeux en matière d'attractivité du territoire

- > Maintien de la croissance démographique et donc de l'attractivité du territoire pour limiter le phénomène de vieillissement de la population
- > La production d'une offre de logements capable de répondre au vieillissement de la population et à la diminution de la taille des ménages
- > Maintien d'une économie dynamique, créatrice d'emplois et d'entreprises par ...
- > Le développement économique local de l'agriculture :
  - Maintenir et conforter une agriculture diversifiée (grandes filières, filières locales, circuits courts) : SCoT, + Pays, LEADER, FEADER 2014-2020
  - La stratégie économique des zones d'activités : conforter et accueillir les IAA liées à la production locale végétale et animale, et inter-productions ; rester en veille active sur les besoins d'investissement des abattoirs et laiteries marquées par un contexte de concentration
  - Favoriser les formes de valorisation locales : plateforme agroalimentaire et zone dédiée, points de vente collectifs et autres formats de distribution
- > Le maintien de l'identité industrielle du Pays du Velay par :
  - le maintien des industries de caoutchouc, l'agro-alimentaire, la fabrication d'éléments en métal
  - le développement des filières cuir et textile et plastique
  - la valorisation du pôle cuir et luxe
- > Le maintien de l'artisanat notamment par :
  - Le soutien des métiers du bâtiment (et donc un territoire attractif)
  - La valorisation des produits locaux de qualité
- > Le développement de la filière touristique par :
  - la promotion de l'identité touristique : sites et paysages remarquables/ richesse culturelle
  - la structuration de l'offre touristique
  - l'identification d'une stratégie de développement touristique
  - la valorisation de nouveaux produits phares du terroir du Pays du Velay, etc.





### Les enjeux en matière de structuration et d'équilibres du territoire

- > Se fixer un objectif de réduction affirmée de la consommation foncière.
- > Ajuster les densités et les capacités d'accueil.
- > Privilégier le développement urbain sur les bourgs les mieux positionnés en termes de desserte par les transports collectifs et d'équipements...
- > Encadrer l'utilisation du résiduel urbain (notamment des dents creuses et des zones NB du POS).
- > Développement du tourisme : amélioration de la visibilité/notoriété **des territoires** du Pays et mise à niveau des offres d'hébergement touristique.
- > Stimuler l'attractivité résidentielle des bassins de vie du Pays pour conforter les activités qui relèvent de l'économie tertiaire.
- > Affirmation du rôle du centre-ville du Puy-en-Velay comme cœur commercial du Pays.
- > Meilleure distribution de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire du Pays.
- > Préserver la vitalité des centres anciens et centres bourgs par le maintien des commerces de proximité et la résorption de la vacance (logements et locaux d'activité).
- > Modernisation des commerces d'entrées de villes.
- > Assurer la transmission des exploitations et permettre les installations pour conforter les systèmes historiques mais également diversifier l'économie agricole locale. Cet enjeu nécessite :
  - o une politique foncière anticipée (ex : portage d'exploitation, convention SAFER, protection et mise valeur).
  - o La mise en relation des cédants/repreneurs et leurs accompagnements
  - o L'appui à la professionnalisation des jeunes entrepreneurs
  - o Le soutien au démarrage et dans les années post installation (N+4).

### Les enjeux en matière d'accessibilité du territoire

- > L'amélioration de l'accessibilité routière et ferroviaire du territoire
- > Le maintien du rôle des bourgs-centres dans l'accessibilité aux commerces et services de proximité
- > L'amélioration de la desserte en transports collectifs sur les pôles en développement et les secteurs enclavés
- > La poursuite du développement des aires de covoiturage, notamment au niveau des zones d'activités et pôles urbains extérieurs aux Puy
- > Maintien de la desserte aérienne
- > L'optimisation de l'offre ferrée
- > Adaptation des logements anciens en centre-ville et centre bourgs
- > Diversification de l'offre de logement : face au vieillissement de la population et à la diminution de la taille des ménages : développement d'une offre de plus petits logements et une offre de locatif
- > Développement de l'offre de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire mais de manière proportionnée
- > Poursuite du développement numérique (très haut débit)
- > Amélioration de l'accès aux soins et aux services de proximité élémentaires des communes les plus éloignées
- > Préservation d'une qualité de vie rurale

**Les enjeux concernant l'accessibilité aux services avaient été identifiés dans la Charte de Pays élaborée en 2004 qui préconisait la réalisation d'un Schéma de services**

